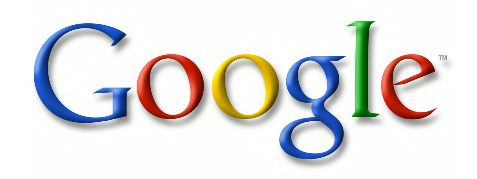
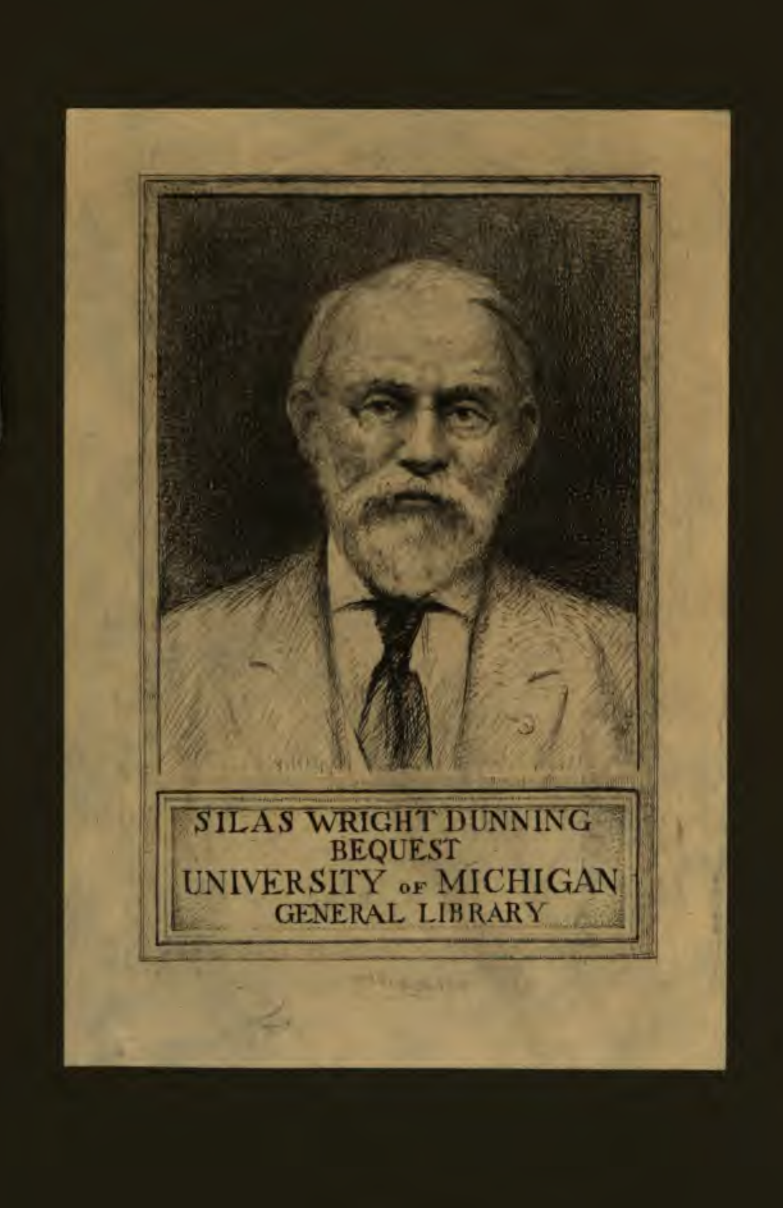



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'EMULATION D'ABBEVILLE

# BULLETIN

DE LA

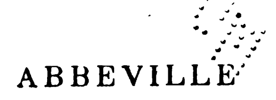
# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## D'ABBEVILLE

**ANNÉES 1900-1901-1902**

TOME V



ABBEVILLE
IMPRIMERIE F. PAILLART
24, rue de l'Hôtel-de-Ville, 24

—

1902

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## D'ABBEVILLE

*Séance du 4 janvier 1900*

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, M. le Président lit une lettre de M. l'abbé GOSSELIN par laquelle il donne sa démission de secrétaire de la Société, les travaux de sa charge pastorale ne lui ménageant que trop peu de temps pour toute autre occupation.

M. le Président exprime tous les regrets que cause à la Société la détermination de M. l'abbé GOSSELIN et rappelle avec quels soins, quel dévouement et quelle science il s'acquittait de sa fonction.

Il est fait part du décès de M. A. de Cardevacque, d'Arras, membre correspondant. La Société a décidé de consigner au procès-verbal la mention de ses regrets.

M. F. MALLET fait hommage à la Société d'un ouvrage de M. G. Mallet, son fils, avocat à la Cour d'appel de Paris : *le Divorce et la Révolution*. Dans ce livre, l'auteur, en étudiant l'institution du divorce dans ses rapports avec les hommes et les choses de la

Révolution, s'est attaché à envisager cette grave question en dehors du point de vue théologique, s'en tenant exclusivement au point de vue moral ; il a su mettre en relief les conséquences déprimantes de cette institution sur le caractère national et les dangers de la désagrégation sociale qu'elle amène fatalement. Il en a fait la démonstration par l'examen des faits et des statistiques contemporaines. La thèse soutenue par l'auteur est une œuvre consciencieuse, d'une haute portée morale et qui fait honneur aux sentiments élevés du jeune docteur en droit.

M. DE CRÈVECOEUR donne lecture d'une note au sujet de l'année séculaire, note qu'il a retrouvée et qui émane de son grand-père, M. Boucher, l'un des fondateurs et le premier président de notre Société.

**Chronologie**. — *Question sur l'année séculaire.* — Pour décider si l'année 1800 finit le XVIII^e^ siècle ou commence le XIX^e^, il faut déterminer exactement l'époque de l'ère chrétienne et si on a daté 1^er^ à partir de la naissance de Jésus-Christ, ou seulement un an après.

On a huit opinions au moins sur le temps précis de la naissance de Jésus-Christ et elles diffèrent entre elles de huit années. Dans cette incertitude, il est assez naturel de s'en rapporter à celle de l'Église romaine, qui fixe cette naissance au 25 décembre 753 de la fondation de Rome, et les chronologistes s'accordent pour faire commencer l'ère chrétienne le 1^er^ janvier après la naissance de Jésus-Christ.

L'ère chrétienne date donc du premier jour de janvier ; ainsi, sa première année n'a été révolue que le 31 décembre suivant, et l'an 100 a fait le complément du I^er^ siècle de l'Église ; d'où il suit que l'an 1800 fait partie du XVIII^e^ siècle et que le commencement du XIX^e^ date seulement du 1^er^ janvier 1801.

Cette solution se raporte à celle du citoyen Lalande et des autres savans qui ont écrit sur la même question à la fin du dernier siècle.

*Séance du 1er février 1900*

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. ALCIUS LEDIEU donne lecture de la traduction des mémoires d'un jeune Anglais emprisonné à Abbeville pendant la Révolution. Cet Anglais, qui se nommait Henry Shervood, était venu en France en 1790 à l'âge de quatorze ans, et il était allé résider avec son père à Saint-Valery sur Somme. Arrêté le 22 septembre 1793 avec sa sœur, âgée de douze ans, ils furent conduits à pied de Saint-Valery à Abbeville et furent enfermés avec d'autres prisonniers dans l'hôtel de Saint-Blimond, situé place Saint-Pierre.

La partie de ces mémoires relative à notre ville présente un réel intérêt par le jour tout nouveau qu'elle jette sur l'histoire d'Abbeville pendant cette époque si troublée.

M. ÉM. DELIGNIÈRES donne lecture d'un compte rendu de l'ouvrage offert par M. A. Janvier, membre correspondant : *Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens.* (V. p. 000.)

---

*Séance du 5 avril 1900*

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort de M. Dubois, d'Amiens, l'un des plus anciens membres correspondants de notre Compagnie. Il est décidé que l'expres-

sion des regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

Au nom de M. de Wailly, M. de Crèvecoeur communique un article de revue signé Loys Delteil, relatif à une *Vénus* exécutée par le sculpteur Pfaff.

M. Ém. Delignières lit un article qu'il a publié dans le *Journal des Arts* sur le buste de Madame de Girardin à la Comédie-Française, exécuté par le sculpteur abbevillois Ch. Lévêque.

M. F. Mallet donne lecture d'une notice sur le chevalier de Saint-Pol-Hécourt (1665-1705), d'une ancienne famille de Bretagne, promu lieutenant de vaisseau en 1685, et capitaine en 1693, à la suite de plusieurs actions d'éclat. Tous les brillants faits d'armes accomplis par ce vaillant marin sont rapportés avec détails par son biographe. Le 30 octobre 1785, le chevalier de Saint-Pol sortit de Dunkerque pour attaquer la flotte anglaise de la Baltique ; se prodiguant comme toujours, il fut tué d'un coup de mousquet. Le combat achevé fut une nouvelle victoire. Le corps du chevalier de Saint-Pol fut ramené à Dunkerque, où il reçut sa sépulture dans l'église de Saint-Éloi, à côté de Jean Bart, son ancien chef et compagnon d'armes.

M. Ém. Delignières lit une étude sur le ciboire de l'hospice de Saint-Valery, datant de 1613. C'est une pièce d'orfèvrerie qui présente un double intérêt sous le rapport archéologique et artistique. Sur le socle figurent un religieux, des bâtiments agglomérés et le nom de la donatrice, Madeleine Mauger. Cette notice doit être lue par l'auteur au Comité des Beaux-Arts des départements à la session de 1900.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort de M. l'abbé Roze, l'un des plus anciens membres correspondants. Il est décidé que mention des regrets de la Société sera insérée au procès-verbal.

M. DE CRÈVECOEUR donne lecture d'un compte rendu d'un ouvrage de M. Victor Meunier offert à la Société. (V. p. 6.)

M. ÉM DELIGNIÈRES lit quelques passages d'une notice dont il doit donner lecture à la réunion des délégués des Sociétés savantes qui doit se tenir à Paris à la Pentecôte. Cette notice a pour titre : « Un grand fauconnier du XVI^e siècle au portail de l'église Saint-Vulfran, à Abbeville. » Le haut-relief décrit présente un véritable intérêt tant au point de vue artistique qu'au point de vue du costume.

Dons d'ouvrages :

Par M. E. Prarond : *Les mœurs épulaires de la bourgeoisie provinciale*, XV^e-XVIII^e *siècle. Abbeville à table et les convivialités de l'Echevinage.*

M. Ém. Delignières : *Le petit sépulcre ou mise au tombeau de l'hospice de Saint-Valery-sur-Somme.*

M. C. Boulanger : *Les muches d'Heudicourt* ; — *les monuments mégalithiques de la Somme.*

M. E. Charpentier : *Montreuil-sur-Mer pendant la Révolution.*

M. Victor Meunier : *Les ancêtres d'Adam. Histoire de l'homme fossile.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

---

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

## A PROPOS DES ANCÊTRES D'ADAM

**Par M. Victor MEUNIER.**

*Lecture faite par* M. DE CRÈVECŒUR *à la séance du 5 avril 1900.*

Sous le titre un peu emphatique et qui pourrait passer pour un programme : *les Ancêtres d'Adam*, M. Victor Meunier vient de publier, à propos des découvertes relatives à l'homme fossile, un livre qui, en réalité, n'est que le récit des travaux scientifiques de Boucher de Perthes ; son portrait sert de frontispice au volume, son nom y est cité presque à chaque page.

Les personnes, de jour en jour plus nombreuses, qui s'adonnent à ce genre d'études, y trouveront racontée avec force détails la carrière savante de notre illustre concitoyen, ses recherches persévérantes, sa ténacité, j'allais dire son entêtement, pour faire triompher ses idées dont, plus il travaillait, plus il voyait la justesse, ses luttes incessantes contre les préjugés des vieilles écoles, principalement avec l'Institut, qui s'en était déclaré le champion, enfin, après Moulin-Quignon, le triomphe définitif, c'est-à-dire la constatation presque universellement admise de l'existence de l'homme préhistorique dans nos contrées à l'époque quaternaire.

Ce volume, l'auteur nous l'explique longuement dans sa préface, aurait dû paraître en 1875. La pre-

mière édition fut, par suite de circonstances malheureuses, anéantie dès son apparition ; un seul exemplaire survécut, que M. Meunier offrit à l'un de ses fils; c'est seulement dans ces derniers temps que, grâce à la généreuse initiative prise par un commerçant de Paris, M. Thieullen, qui voulut bien se charger de la partie matérielle, put enfin paraître la deuxième édition de ce travail, qui en réalité n'en a jamais eu de première. L'un des exemplaires a été adressé aussitôt à la Société d'Émulation d'Abbeville. Que l'auteur reçoive ici nos plus sincères remercîments.

M. Victor Meunier entretint avec Boucher de Perthes une correspondance assez active ; plusieurs lettres de ce dernier sont citées à la fin du volume ; on pourra en lire quelques autres dans l'ouvrage *Sous Dix Rois ;* notre ancien président y remercie son correspondant de la campagne active qu'il mène en sa faveur dans les journaux de Paris où il collabore, le *Siècle* et l'*Opinion nationale.* Adepte de la première heure, M. Meunier avait en effet, dès le début, embrassé les nouvelles doctrines, dont, son livre en fait foi, il n'hésitait pas à tirer les conclusions les plus hardies.

Notre intention n'est pas de faire la critique scientifique de ce travail, notre incompétence nous le défend ; seuls des géologues et des paléontologistes pourraient se le permettre et séparer l'ivraie du bon grain ; notre but est moins complexe : présenter simplement cet ouvrage à nos collègues, exposer les différentes phases de ce que l'on peut appeler la question de l'homme fossile, surtout faire ressortir le rôle important qu'y joua Boucher de Perthes.

C'est en 1839 que celui-ci découvrit ses premières

haches celtiques ; il en donna tout aussitôt connaissance à l'Académie des Sciences, par l'entremise de M. Brongniart. Les fouilles dataient certainement de plus loin ; il serait bien téméraire de déterminer exactement la date des premières, mais il est très probable que, sitôt rentré dans notre ville, c'est-à-dire dès 1825, les recherches avaient commencé et que les loisirs que pouvait avoir le directeur des douanes d'Abbeville étaient consacrés à ces sortes d'études.

Or, voyons quelle était alors la position de la question. « L'homme fossile n'existe pas, » avait dit Cuvier, et cette opinion qui, pour le grand paléontologiste, n'était qu'une croyance basée sur l'état actuel de la science et aussi sur cette constatation bien établie que, parmi les nombreux fossiles qui lui avaient été soumis, il n'avait jamais trouvé d'ossement humain, était devenue pour ses disciples un dogme auquel il était défendu de toucher. Bien plus, dans son *Discours sur les révolutions du globe*, Cuvier avançait que : « non seulement il ne croyait pas à l'existence de restes humains dans les couches diluviennes, mais même il pensait qu'elles ne renfermaient aucun vestige de quadrumane. » Cependant, la science avait marché ; dès 1836, MM. Baker et Durand avaient trouvé dans les terrains tertiaires du mont Himalaya une demi-mâchoire de singe ; cette importante découverte avait été suivie d'autres d'ossements similaires par MM. Falconer, Cauthey, Lartet, etc. La déduction était facile à tirer : là où le quadrumane avait vécu, l'homme qui vit dans les mêmes conditions physiologiques avait pu aussi exister, et, dès qu'on trouvait des anthropomorphes dans des terrains quaternaires et même tertiaires, pourquoi notre espèce ne remonterait-elle pas jusque-

là ? Tel fut le point de départ des recherches de la science contemporaine, telle fut l'opinion à laquelle Boucher de Perthes s'attacha, sans toutefois dépasser l'époque quaternaire ; s'engageant résolument dans une voie qu'il devait suivre jusqu'au bout, il fut assez heureux pour voir de son vivant le succès lui donner raison.

Vous me permettrez de ne pas suivre pas à pas les étapes suivies par l'auteur des *Antiquités Celtiques et Antédiluviennès*, pour la réalisation de son dessein : M. Meunier nous les raconte minutieusement et consciencieusement. Il est presque inutile de vous rappeler ici que c'est en collaboration avec notre compagnie que ces travaux ont été entrepris, que c'est à nos prédécesseurs que les premiers résultats ont été communiqués, les mémoires et les procès-verbaux de la Société d'Emulation en font foi, et nous pouvons avancer hardiment que personne n'est mieux documenté que nous à ce sujet. Nous arriverons de suite à la grande découverte du Moulin-Quignon, qui révolutionna alors le monde savant.

M. Meunier nous fait l'historique de la fameuse mâchoire, sa découverte en 1863, la première visite à Abbeville de MM. Falconer et de Quatrefages, la volte-face des savants anglais, les premiers adeptes de la nouvelle école, qui crurent devoir reculer lorsqu'ils se virent en face des préjugés du peuple anglais qui ne voulait pas reconnaître l'antiquité de l'homme, puis les séances consacrées à l'examen du célèbre fossile au Muséum d'histoire naturelle du 9 au 12 mai, auxquelles prirent part MM. Lartet, Hébert, Delafosse, Milne-Edwards, etc., pour la France, Falconer, Prestwich, Burk pour l'Angleterre, suivies de leur visite spontanée

à Abbeville le 11 mai 1863. Vous trouverez dans le livre de M. Meunier l'exposé complet que je ne saurais faire, vu mon ignorance des termes techniques, des discussions qui eurent lieu à cet effet et des raisons scientifiques devant lesquelles durent s'incliner les adversaires qui, finalement, se rangèrent du côté de l'affirmative et partirent convertis à l'authenticité de la mâchoire. Restait à convaincre l'Institut ; c'était là le grand obstacle et, malgré l'unanimité des représentants de la science française et anglaise qui avaient vu et touché, Boucher de Perthes ne put jamais y parvenir, du moins officiellement, et dut reculer devant l'obstination de M. Elie de Beaumont. Pour les besoins de la cause, celui-ci eut recours à une nouvelle théorie : celle des dépôts meubles sur les pentes. C'était inédit ; comme on ne pouvait répondre par les arguments connus, on en forgeait d'autres. « L'opinion de Cuvier, ajoutait Elie de Beaumont, est une création du génie, elle n'est pas détruite, je continue à la partager. » Que dire d'ailleurs de la bonne foi du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui ne daigna pas se déplacer pour venir jusqu'à Abbeville, constater *de visu* le bien ou mal fondé des assertions de son confrère de province ? Plus intrépide, ou plutôt plus dévoué à la science, sir Charles Lyell y était venu trois fois, Evans cinq fois, Prestwich huit fois, quelquefois ils y résidèrent plusieurs jours. « C'est ainsi, écrivait Boucher de Perthes à M. Meunier, qu'on travaille quand on ne veut pas se tromper. »

Dans une des pages de son travail, que nous nous permettons de signaler tout particulièrement, l'auteur des *Ancêtres d'Adam* explique bien l'une des causes principales des difficultés que Boucher de Perthes

rencontra constamment. Celui-ci, en effet, n'appartenait pas à la science officielle, ce n'était ni un membre de l'Institut, ni un professeur de l'Etat ; de quel droit alors un simple particulier, un indépendant, un provincial se permettait-il de toucher à l'arche sainte ? Pour ces Messieurs du palais Mazarin, la science leur appartient tout entière ; seuls ils peuvent la modifier, ils rendent des décrets, ou, plutôt, ils promulguent des dogmes, devant lesquels tous doivent s'incliner ; quoi que vous disiez, quoi que vous prouviez, ils vous récusent ; pour eux, vous n'existez même pas. En Angleterre et en Allemagne, au contraire, on trouve de ces savants libres toujours à l'avant-garde, et si, aujourd'hui, ces grands pays sont à la tête du mouvement scientifique, c'est à eux qu'ils le doivent en grande partie ; ils le reconnaissent, ils s'en honorent.

En Boucher de Perthes, M. Meunier ne voit que l'archéologue ; pour le reste, il semble presque l'ignorer. De sa carrière administrative, qui cependant dépassa le demi-siècle, à peine en est-il fait mention ; une seule fois, à la dernière page, à propos de son portrait, il est dit qu'il était directeur des douanes comme son père. L'auteur est aussi bien sobre de détails sur l'œuvre littéraire, si considérable pourtant, de notre concitoyen ; il cite seulement la *Création, Hommes et Choses, le Petit Glossaire, Petites solutions de grands mots, Sous dix Rois* ; il s'étend un peu plus sur *les Opinions de M. Cristophe*, et rappelle aussi que, l'un des premiers, en 1833, le Président de la Société d'Émulation d'Abbeville, dans son discours aux ouvriers, préconisa ces grandes expositions universelles, dont nous pouvons aujourd'hui même constater l'éclatant succès.

Qu'il me soit permis d'introduire ici ce qui peut être considéré comme une question personnelle. Dans son avertissement, M. Victor Meunier ne craint pas, sur le dire d'un libraire, d'avancer que les œuvres de Boucher de Perthes ont été retirées du commerce par décision de la famille; plus loin, il ajoute qu'elles ont été vendues par elle pour être envoyées au pilon. Nos amis et nos collègues savent depuis longtemps ce qu'il faut penser de ces allégations aussi fausses que malveillantes; nous ne leur ferons pas l'honneur d'une réfutation. Qu'il me suffise de faire observer à M. Meunier que, si les œuvres de notre parent, ont été traitées avec si peu d'égards par un libraire ou un bouquiniste encombré, c'est à lui et non à nous que le reproche doit être adressé, nous ne pouvons que le déplorer. Ceci vidé, continuons.

Pour les nombreuses biographies de celui qu'il peut regarder comme le héros de son livre, l'auteur n'en dit rien; cependant, nous sommes persuadé qu'il y eut trouvé des détails inédits pour lui, principalement dans l'excellent travail de notre collègue, M. Alcius Ledieu, la plus exacte, la mieux documentée, comme la plus élégante de style de toutes les études publiées sur Boucher de Perthes; il aurait pu éviter ainsi des erreurs sur notre famille et sur notre aïeul, J.-A.-G. Boucher de Crèvecœur, le savant botaniste; ici, toutefois, nous ne pouvons contester la bienveillance, nous ne contestons que l'inexactitude.

Dans ce volume de plus de trois cents pages, il n'est pas question que de Boucher de Perthes; plusieurs chapitres sont consacrés à ses précurseurs et aussi à ceux qui, après lui, ont parachevé son œuvre. De nombreux détails sont donnés sur les découvertes

en 1862 de M. Lartet dans la caverne d'Aurignac (Haute-Garonne), et ailleurs, et sur la déduction qu'il a pu en tirer, la coexistence de l'homme et de l'éléphant primitif. Un autre géologue distingué, M. le marquis de Vibraye, arrivait presque en même temps à des conclusions identiques, à la suite de ses fouilles dans la Dordogne, à Laugérie.

La quatrième partie, *l'homme est antérieur au diluvium*, renchérit sur l'antiquité de la race humaine. L'auteur nous y expose la théorie de M. J. Desnoyers, qui a entrepris de démontrer que l'homme était contemporain de *l'elephas meridionalis*, c'est-à-dire vivant sous la période pliocène. Bien plus, des importantes découvertes de l'abbé Bourgeois, près de Pontlevoy, n'a-t-on pas déduit l'existence de l'homme miocène, qui ainsi n'aurait rien à envier aux anthropomorphes ? Notre homme quaternaire n'est plus qu'un moderne, presque un contemporain.

Avant de terminer ce compte rendu déjà trop long, nous regrettons d'avoir à formuler une critique sévère sur l'esprit général qui a présidé à la confection de ce livre. A maintes reprises, quelquefois brutalement, le plus souvent sous une forme plus discrète, mais où l'intention se laisse facilement entrevoir, l'auteur ne cache pas son hostilité contre toute doctrine religieuse et s'efforce de faire croire à l'incompatibilité qui, selon lui, existerait entre les nouvelles découvertes et la Genèse. A tout moment, le sectaire s'affirme et, en terminant la lecture de ce travail, on est presque en droit de se demander si, en l'écrivant, l'auteur n'a pas voulu de même qu'une œuvre de grand savoir, produire un instrument de propagande de libre-pensée. N'en déplaise à l'école athée et positiviste, la paléontologie,

l'archéogéologie, l'anthropologie sont sciences nouvelles qui n'ont rien de contradictoire avec la vieille foi chrétienne et peuvent vivre et progresser à côté d'elle ; les plus grands esprits le comprennent et l'enseignent ; Boucher de Perthes, dans les écrits duquel on chercherait en vain une de ces insinuations, dont M. Meunier est si peu avare, ne comptait-il pas parmi ses plus fervents adeptes des princes de l'Eglise romaine, le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, Mgr Meignan, alors évêque de Châlons, mort depuis archevêque de Tours et cardinal, sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques, dont l'orthodoxie ne saurait être soupçonnée, au premier rang desquels on peut citer l'abbé Bourgeois, dont nous parlions tout à l'heure, un savant que nul n'oserait récuser.

Mais nous ne voudrions pas finir sur une critique. Sous les réserves que nous croyons nécessaires, nous n'hésitons pas à faire l'éloge et à recommander la lecture du livre de M. Meunier, bien propre à développer le goût de l'archéogéologie dans notre pays, si en retard sous ce rapport sur les nations voisines. Comme Abbevillois, surtout comme membre de cette Société d'Émulation qui, pendant quarante ans, a été la grande collaboration de Boucher de Perthes, nous devons remercier M. Meunier d'avoir apporté une nouvelle pierre, et non des moindres, à l'édifice scientifique, que d'autres depuis ont bien pu exhausser, mais dont l'auteur des *Antiquités Celtiques et Antédiluviennes* doit revendiquer l'honneur d'avoir posé les assises.

---

## ENTRÉE
### DE LA
# REINE ÉLÉONORE D'AUTRICHE
### A ABBEVILLE
### Le 19 Décembre 1531

*Communication de* M. ALCIUS LEDIEU.

La reine Éléonore d'Autriche, seconde femme de François I^er^, fit son entrée à Abbeville le 19 décembre 1531. La magnificence déployée en cette circonstance mérite d'être connue, d'autant qu'aucun des chroniqueurs contemporains n'en a parlé. Louandre lui a consacré quelques lignes dans son *Histoire d'Abbeville* et a donné une date erronée pour cette entrée; dans son histoire manuscrite des comtes de Ponthieu, Formentin, qui a dû connaître les délibérations prises par l'échevinage, a, suivant son habitude, dénaturé tous les faits.

Les détails de la réception splendide faite par la ville à son hôtesse ont été consignés dans le registre aux délibérations de l'échevinage ; ces détails se trouvent complétés par le compte des argentiers de 1531 qui contient un chapitre spécial consacré aux frais nécessités par cet événement.

Dans les premiers jours du mois de novembre, Charles de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, qui se trouvait alors à la Fère, donnait l'ordre à Gaspard de Lauzeray, son secrétaire, d'écrire aux magistrats municipaux d'Abbeville pour les informer que François I^er^ avait l'intention de visiter les princi-

pales villes de la rivière Somme et notamment la capitale du Ponthieu [1].

Le 13 novembre, les maïeur et échevins, réunis à l'hôtel de ville, prenaient une délibération obligeant, sous peine de prison, les boulangers à prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'on ne manquât point de pain à Abbeville pendant la durée du séjour qu'y devait faire le roi avec la cour et toute sa suite. Les bouchers furent également prévenus d'avoir à s'approvisionner de viandes.

Le 4 décembre suivant, les membres de l'échevinage firent appeler trois prêtres, qu'ils chargèrent de s'entendre entre eux pour la composition de mystères à l'occasion de la première entrée de la reine à Abbeville.

Dans la même séance, les maïeur et échevins s'occupèrent du présent que l'on pourrait faire à la reine ; ils firent appeler un orfèvre, qui leur proposa de faire don de deux quennes d'argent.

Le lendemain 5 décembre, une nouvelle réunion de l'échevinage était tenue à l'hôtel de ville, où avaient été convoqués les maîtres de l'artillerie ; ordre fut donné à ces derniers de faire transporter sur la muraille les pièces d'artillerie du roi, celles de la ville et celles de M. de Brienne, lieutenant du gouverneur de Picardie. L'assemblée s'occupa en outre des mesures à prendre pour assurer l'éclairage de la ville durant le séjour des souverains et de leur suite. Enfin, dans la même séance, l'échevinage détermina sur quels fonds seraient prises les sommes nécessaires aux frais que devait entraîner l'arrivée de la reine.

1. Compte des argentiers de 1531-1532, fol. 75.

Le 6 décembre, il y eut une nouvelle séance à l'hôtel de ville. L'assemblée délibéra de presser l'orfèvre pour la confection des deux quennes d'argent qu'il avait été chargé d'exécuter ; mais l'échevinage modifia la nature du présent à faire à la souveraine ; il fut décidé de lui offrir un drageoir en argent, du poids de dix à onze marcs, et une cuiller de même métal.

Dans la même séance, il fut procédé à la nomination de deux échevins et de deux maïeurs de bannière pour l'établissement de hourts où seraient joués les mystères. Ces quatre personnes auraient également pour mission de surveiller la confection du dais en taffetas blanc destiné à être porté au-dessus de la reine à son arrivée ; au milieu du ciel devrait être figuré un soleil d'or semé de fleurs de lis et de feuilles ; au-dessus, on attacherait quatre écussons aux armes de la reine ; les franges seraient des couleurs de la souveraine : jaune, noir et blanc. Les échevins chargés de porter le dais auraient une bonne robe de drap noir. Quant aux autres échevins faisant partie du cortège, ils seraient vêtus d'une robe noire en brocatelle ou serge d'Arras.

Le 7 décembre, il n'y eut qu'une courte séance à l'hôtel de ville ; l'échevinage donna ses instructions à l'argentier pour le paiement des frais que nécessiterait la réception.

Il n'y eut point de réunion le 8 décembre, mais, le lendemain, l'échevinage tenait une séance à l'hôtel de ville pour entendre le rapport des deux députés envoyés auprès d'Antoine du Prat, chancelier de France, et pour nommer deux autres députés qui se rendront auprès de Charles de Bourbon, duc de Ven-

dôme, pour le consulter sur la manière dont on devra « se conduire ».

L'échevinage ne tint point de réunion le 10 décembre, mais il s'assembla le lendemain à l'effet de déterminer les présents qui seraient faits au nom de la ville. Il fut délibéré que l'on n'offrirait rien au roi ni à ses deux filles, attendu que les présents ne se faisaient qu'à une première entrée. Dans cette réunion, on dressa la liste des seigneurs qui devaient avoir part aux libéralités de la ville dans la distribution qu'elle comptait faire à cette occasion ; mais cette liste fut modifiée quant aux noms et quant aux quantités de vin distribuées, ainsi qu'on le voit par le compte des argentiers.

Une séance de peu d'importance eut lieu le 12 décembre, et, le lendemain, les maïeur et échevins s'occupaient du paiement des frais occasionnés par le transport des pièces d'artillerie sur les remparts.

Le 19 décembre, les membres des deux collèges, c'est-à-dire les maire et échevins, d'une part, et les maïeurs de bannière, d'autre part, se rendaient au grand échevinage au son des deux cloches du beffroi. Le maïeur fit voir à ses collègues le drageoir qui allait être offert à la reine. Le poids de cet objet d'argenterie, « godronné, moittié doré d'or fin et l'autre blanc, garny et enrichy de sovages, » était de 12 marcs 4 onces 14 esterlins, au prix de 18 l. 10 s. le marc. Le maire invita ensuite les échevins, les officiers, les conseillers et les maïeurs de bannière présents à aller revêtir leur robe de cérémonie, et à se tenir prêts à monter à cheval pour l'accompagner à se porter au-devant de la reine.

Le jour même, au son des deux cloches du beffroi,

un grand nombre d'échevins, de maïeurs de bannière et d'officiers municipaux retournaient au grand échevinage « montez et acoustrez ». Quelques instants après, Andrieu Doresmieux, maïeur, et Jean Gaude, siéger, sortaient de l'hôtel de ville, suivis des officiers, des échevins et des maïeurs de bannière, marchant « deux à deux en bel ordre ». Le cortège officiel, précédé des sergents à masse, se dirigea vers la porte Saint-Gilles et s'avança sur la route de Pont-Remy, jusqu'à environ une demi-lieue de la ville.

Déjà, une grande affluence de monde s'était avancée jusqu'à Pont-Remy, où la reine avait dîné ; le nombre en était de sept à huit mille. On y remarquait notamment les gens des métiers, tels que les pareurs, les tisserands, les mariniers, les fils de bourgeois et les compagnons du jeu d'armes, leurs enseignes déployées, vêtus de pourpoints, de saies et des habillements, suivant leurs enseignes, et portant soit des piques, des hallebardes ou des bâtons. Ces hommes qui, au retour, couvraient la route depuis Pont-Remy jusqu'à la porte Saint-Gilles, marchaient sept par sept et « en bon ordre » ; ils étaient conduits par le neveu du capitaine d'Abbeville.

Jean de Haucourt, seigneur de Huppy, capitaine de la ville et du château d'Abbeville, avait pris la tête du cortège de la reine avec une compagnie de la morte-paie du château; ces soldats étaient tous vêtus d'une saie neuve ; puis venaient le lieutenant-général et le lieutenant particulier du sénéchal de Ponthieu, les avocats, les procureurs et autres officiers du roi et plusieurs conseillers et praticiens de la sénéchaussée.

Quant au cortège officiel municipal, il était précédé

de la cinquantaine des arquebusiers et de la cinquantaine des archers, marchant à pied, leurs enseignes et bannières déployées; puis venaient le maïeur et les échevins, que suivaient les arbalétriers. Le cortège avait parcouru environ une demi-lieue, lorsque fut signalée la riche et somptueuse litière dans laquelle se tenait la reine; autour d'elle se voyaient les trois fils du roi, son époux : le dauphin, le duc d'Orléans et le duc d'Angoulême, plusieurs princes du sang et les grands seigneurs du royaume.

Le maïeur s'arrêta pour faire la révérence à celle qui allait devenir la royale hôtesse de la cité. Puis, Jean Gaude, siéger, prononça une harangue pour lui souhaiter la bienvenue.

La reine continua ensuite sa marche; lorsqu'elle fut arrivée à un trait d'arc de la porte Saint-Gilles commencèrent les décharges d'artillerie, qui devaient se continuer pendant près d'une heure.

L'entrée du cortège se fit par la porte Saint-Gilles, où se trouvait un théâtre sur lequel fut représenté l'intermède, inspiré du psaume XXII, que le greffier de l'échevinage a transcrit sur le registre aux délibérations à la suite du procès-verbal de la réception qui fut faite à la souveraine.

Cinq hourts ou théâtres furent élevés en plein air dans les rues de la ville. A cet effet, la municipalité avait fait appel aux artistes de la cité, tels que peintres, menuisiers, serruriers, entailleurs d'images, etc., pour la confection d'une fontaine « gectant habondance d'eaue, » d'une salamandre « gectant feu, » d'un verger, de cinq couronnes et de cinq sceptres pour cinq rois, de cinq couronnes pour cinq reines, de dix colliers de l'ordre du roi, de quatre sièges royaux, d'un lis, de

deux nuées, d'une paix, d'un agneau, d'une branche d'olivier, d'une mort, d'une prison, d'une église, de deux tables de Moïse, de cinq crosses d'évêque, de six mitres, de trois nefs d'alliance, de douze robes pour douze pairs de France, de neuf robes de déesses, de deux habillements abbevillois pour deux personnages qui représentèrent la ville d'Abbeville, etc., etc.

Comme on le voit par plusieurs articles du compte des argentiers, la municipalité redoutait d'être surprise par l'arrivée inopinée de la reine ; aussi envoyait-elle sans cesse des exprès dans diverses directions pour être renseignée le plus exactement possible.

Tout d'abord, le maïeur et les échevins envoyèrent à Amiens le procureur fiscal et un échevin pour demander au chancelier de France si le roi, ses enfants et la reine se rendraient réellement à Abbeville et, dans ce cas, quelle serait la réception qu'il conviendrait de lui faire. Le chancelier leur répondit qu'ils auraient effectivement la visite des souverains, mais qu'ils se gardassent bien de faire aucune dépense pour eux, parce qu'ils se contentaient du « bon vouloir » de leurs sujets.

La municipalité ne tint nul compte de cette recommandation. Un messager partit pour Guise, où se trouvait alors la reine, pour savoir du duc de Vendôme, qui s'y trouvait également, si cette princesse viendrait à Abbeville, et quelles réceptions et quels présents lui étaient faits dans les villes où elle passait. D'autres messagers furent aussi envoyés à Amiens dans le même but ; l'un d'eux fut chargé de s'informer où la reine s'était arrêtée après son départ d'Amiens.

Les mêmes précautions furent prises pour s'assurer

de l'arrivée exacte du roi, qui devait venir rejoindre à Abbeville la reine Eléonore et les trois « fils de France ; » à cet effet, un exprès se rendit à Rue pour savoir l'heure à laquelle le monarque ferait son entrée, afin que l'échevinage pût « luy faire la reverence en toute humilité et luy presenter les clefz de ladicte ville à la maniere acoustumée. »

Dès que les maïeur et échevins furent exactement renseignés sur le jour et l'heure, ils prirent toutes les dispositions jugées nécessaires. Le 20 décembre, ils firent transporter de la porte Saint-Gilles à la porte Marcadé quatre gros faucons, un canon, deux grosses pièces d'artillerie et plusieurs petits faucons pour saluer le roi à son arrivée. En raison des fortes gelées et du verglas qui couvrait la chaussée, le transport de ces différentes pièces d'artillerie ne put se faire par des chevaux ; on dut employer vingt-cinq manouvriers.

Les maîtres de l'artillerie avaient commencé le 5 décembre à faire placer les grosses pièces de canon sur le boulevard de la porte Saint-Gilles; comme ils manquaient de chevaux, ils réquisitionnèrent les chevaux des laboureurs qu'ils rencontrèrent dans les rues de la ville.

Pour n'être point surpris par l'arrivée de la reine, les canonniers mangèrent auprès de leurs pièces d'artillerie. Les derniers canons furent réintégrés aux divers endroits où ils avaient été pris au mois de février suivant. Les frais nécessités par leur transport sur les remparts et leur réintégration s'élevèrent à 49 l. 9 s. 8 d.

« A leur retour d'avoir esté au dehors d'icelle ville en bon ordre au-devant de la Royne, » le maïeur, les échevins et les conseillers de la ville ne manquèrent

point d'entrer chez un tavernier, où ils firent un écot de 64 sous, que paya l'argentier [1].

L'échevinage, avons-nous dit, avait, dans sa séance du 11 décembre, dressé la liste des seigneurs auxquels il devait être offert du vin ; on voit, par le compte des argentiers, que cette liste fut considérablement augmentée. Le dauphin reçut trois demi-queues de vin ; le duc de Vendôme, deux demi-queues ; le chancelier de France, « considéré qu'il est legal en France », reçut quatre pots par jour pendant quinze jours et demi ; M. Prudhomme, général de Normandie et trésorier de l'épargne, reçut une pièce de vin ; le duc de Guise, une demi-queue ; François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, lieutenant du roi en Picardie, un ponchon de vin de Paris ; en outre, quatre-vingt-six quennes furent offertes à différents personnages nommés par l'argentier. Quant aux officiers de la maison du roi et de celle de la reine, ils reçurent des présents en argent.

La cour séjourna à Abbeville durant trois semaines [2]; les souverains étaient descendus à l'hôtel de la Gruthuse [3], qui, depuis la mort en 1512 de Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse, était tombé dans le domaine. Un certain nombre d'ouvriers et de charretiers furent occupés, pendant plusieurs jours, à enlever avec des tombereaux les immondices qui se trouvaient dans la rue menant de l'hôtel de la Gruthuse à la rue de l'Arquet ; ensuite, ils furent occupés « à amener des perrelles que l'en a espars au long d'icelle rue pour amender le chemin à ce que l'on y

1. Compte des argentiers de 1531-1532, fol. 62 v°.
2. Compte des argentiers de 1531-1532, fol. 82.
3. Ibid.

peust aller à son aise. » Les frais de nettoyage et d'appropriation de cette rue montèrent à 4 l. 1 s. [1].

Le 17 janvier, aussitôt après le départ de la cour, les magistrats municipaux firent enlever toutes les immondices amoncelées dans différentes rues de la ville, et que « le bellenier ordinaire » n'avait pu arriver à enlever « à cause qu'il y en avoit trop grosse abondance. » L'argentier paya 60 sous pour ce travail [2].

La somme totale des frais de la réception faite par la ville d'Abbeville à la reine Eléonore fut de 978 l. 13 s. 6 d.

Pendant le séjour de la reine Éléonore à Abbeville, il s'est produit un fait surnaturel devant une image de la Vierge dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, en l'église de Saint-Vulfran. Les archives d'Abbeville et les ouvrages d'histoire locale sont muets sur cet événement, qui n'est connu que par une plaquette rarissime, signalée par M. E. Demarsy dans les Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville (1844-1848). Cette plaquette, de 8 pages in-32, imprimée en caractères gothiques, donne la relation des fêtes qui eurent lieu à Dieppe les 13 et 14 janvier 1532 (n. s) à l'occasion de l'arrivée du dauphin et de la reine ; cette relation occupe les pages 2 à 7. A la suite, on lit : « Miracle fait à Abbeville devant Nostre Dame de Lorrette en l'esglise de Sainct Vulfran. » Voici ce qui se passa. Un aumônier de la reine venait de dire sa messe ; il s'évanouit tout à coup. Le clergé, prévenu aussitôt, accourut et s'empressa auprès du religieux qui, peu à peu, reprit ses sens. Il rendit grâces à la

1. Compte des argentiers de 1531-1532, fol. 82.
2. Ibid.

Vierge en pleurant et en gémissant. Interrogé par ses confrères, il répondit que la Vierge lui était apparue en même temps que saint Pierre et saint Paul, et qu'elle lui avait recommandé de publier partout « que se le monde ne s'amende, il est en grand danger de perir bien briesvement. Et tout souldain les cloches commencerent à sonner miraculeusement. »

Ce fait surnaturel donna lieu à une procession générale dans les rues d'Abbeville.

En quittant la capitale du Ponthieu, la reine Eléonore d'Autriche et le dauphin François, duc de Bretagne, prirent la direction de Dieppe, où le fils aîné du roi arriva le 13 janvier, en compagnie de ses deux frères, les ducs d'Orléans et d'Angoulême; leur mère les rejoignit le lendemain.

La plaquette qui contient la relation de l'entrée de la reine Eléonore et du dauphin à Dieppe, et dont s'est occupé M. E. Demarsy, vient d'être réimprimée en fac-similé par la Société des Bibliophiles normands. (Rouen, impr. Léon Gy, MDCCCXCIX). L'éditeur, M. E. de la Germonière, l'a fait précéder d'une introduction de neuf pages. Nous lui avons communiqué le manuscrit de cette présente notice et nous lui avons fourni la preuve que l'exemplaire peut-être unique de cette plaquette achetée par lui, moyennant 1,035 fr., à la vente du baron Jérôme Pichon le 14 mai 1897, était le même que celui qui appartenait à M. Ch. Dufour, d'Amiens, dont la bibliothèque fut vendue à Paris le 8 juin 1887. C'est cet exemplaire que M. E. Demarsy avait eu entre les mains.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I

**Extrait du registre aux délibérations de l'Echevinage.**

Du xiij$^{e}$ jour dudit moys de novembre an dessusdict (1531), par devant ledict Doremieulx, mayeur, heure de trois heures aprez midy, presens : A. de Bacouel, S. Brunel, J. Dacheu, F. Mourette, N. Josse, J. Wallon, J. Malot, J. le Blond, eschevins, P. Yver, A. Doremieulx, A. de May et le greffier, assemblez au grand eschevinage au mandement dudict mayeur, en la presence desquelz a esté ordonné à Jehan Dubos, boullenger, l'un des mayeurs de banière de ladicte enseigne, qu'il ait à faire venir ses trois aultres compaignons mayeurs de banière de ladicte enseigne avecq les esgardz dudict mestier pour leur ordonner qu'ilz aient à fournir la ville de pain par chascun jour, en sorte que la cour et train du Roy, nostre sire, la Royne, sa femme, messeigneurs les enffans de Franche et aultres princes qui, de bref sont esperez arryver en ceste ville, et les habitans d'icelle soient fournis, en sorte qu'il n'y en ait carence. Suyvant laquelle ordonnance sont comparus Toussains Guillebault, ledict Dubos, maïeurs de bannière, Jehan Sevaut et Jehan Dubboucquel, esgardz, ausquelz a esté seigniffié ladicte ordonnance, et leur ordonné de rechef l'entretenir et que, à peine de pugnicion de prison et d'amende arbitraire, ilz aient à leur faire sçavoir à leurs compaignons.

Ledict jour a esté ordonné à Pierre Sanson, Robert Leduc, Habraham Sanson, mayeurs de banière de l'enseigne des bouchers, et à Nicole Josse, eschevin de ladicte enseigne, qu'ilz aient à tenir la ville fournie de chars et aultres vivres pour fournir à la court du Roy, nostre dict seigneur, en sorte que aulcun scandalle n'en advïengne, et de s'en prendre à eulx mesmes.

Du iiij$^{e}$ jour de decembre audict an [mil] v$^{c}$ xxxj, par

devant ledict Doremieulx, maïeur, presens A. de Bacouel, S. Brunel, N. Lengles, J. Malot, J. Dacheu, J. Lavernot, J. Laignel, J. de Dompierre, F. Mourette, J. Wallon, A. Tousel, eschevins, le sieger, le procureur, P. Yver, et le greffier, assemblez au grand eschevinage, tant au son de la cloche que au mandement dudict mayeur, pour delliberer et regarder comment l'on a soy conduire pour l'entrée de la Royne, quy de bref doibt arryver et faire sa joyeuse et nouvelle entrée en cestedicte ville, ont esté mandé venir par devers nous Me Pierre de May, sire Henry de Laverne et Me Nicolle Lardé, prestres, ausquelz a esté remonstré ce que di est, et leur prié et requis et néantmoins ordonné de regarder entre eulx quelz misteres ils porront faire pour le bien venue et nouvelle entrée de la Royne en icelle ville.

Pareillement, a esté mandé Oudard Briet, orfevre, pour sçavoir de luy s'il vouldroit fournir d'argent pour les dons qu'il conviendra faire à ladicte Royne, et combien il vouldroit avoir en mains. Ledict Oudard a déclaré qu'il fera voullontiers deux quennes d'argent de la pesanteur de sept marcqs chacune quenne au pris de xix l. le marcq, et sy livrera l'argent duquel il se paiera par quartiers sus aulcunes fermes de ladicte ville.

Et le lendemain dudict jour aprez midi, veu le pourtraict desdictes deux quennes, a esté convenu de pris avec ledict Oudard à xvij l. x s. pour chacun marcq.

Dudict jour de lendemain, qui estoit le ve jour dudict moys de decembre oudict an mil vcxxxj, par devant ledict Doremieulx, mayeur, presens, etc... a esté ordonné à Jehan Lavernot et à Jehan Perache, maistres de l'artillerye de ladicte ville, qu'ilz aient à entendre que toute l'artillerye soit mise à point autour de la muraille d'icelle ville, tant celle du Roy, de monseigneur de Bryenne que de ladicte ville, en enssuivant l'ordonnance de monsieur de Huppy, cappitaine, pour icelle tirer et faire jouer à la venue et entrée de ladicte Royne ; et que les fallotz quy sont avant la ville soient fournis de tourteaulx, en sorte que aulcun inconvenient ne scandalle n'en adviengne, et de faire enterquer les tourteaulx qui sont aincoires à enterquier avecq les seaulx, mesmes de faire mectre deux eschelles aux Cordelliers et une à la porte Marcadé

pour subvenir à l'inconvenient du feu de meschef.

A esté aussy dellibéré que, pour fournir les deniers necessaires aux mises dudict advenement sera ordonné à l'argentier de fournir ausdictes mises jusques à la somme de cincq ou six cens livres, pour fournir aux menues mises tant du poille, hours que aultres choses neccessaires sans toucher aux deux quennes quy se font par Oudard Briet, ainsi que cy devant est contenu.

Et là où il ne le vouldroit faire, il sera prins et mys es mains de ladicte ville la ferme des bieres pour fournir ad ce que dit est.

A esté aussy ordonné à Anthoine Leroy, l'un des fermiers de ladicte ville, de retenir par ses mains la somme qu'il conviendra avoir pour payer Oudard Briet pour les deux quennes d'argent dont dessus est fait mencion, là où ledict argentier ne luy en vouldroit faire paiement aux termes sur ce prins avecq ledict Oudard ; de laquelle somme a esté faict response par ledict Leroy audict Briet.

Le vj[e] jour dudict mois a esté ordonné audict Oudard, suyvant le marchié à luy faict, qu'il ayt à besongner ausdictes quennes à toute dilligence.

Ledict jour a esté dellibéré par devant ledict maïeur, presens, etc... sy on se arrestera ausdictes deux quennes ou à ung drageoir et ung cullier. A esté dellibéré qu'il se fera ung drageoir de dix à xj marcqs le plus paiant que faire se porra.

Dudict jour, presens les dessusdicts, eschevins, officiers et conseillers, etc... en le salle desdicts eschevins pour delliberer ce quy s'enssuict :

Pour faire faire les hours qu'il convient pour mener et poser les misteres quy se feront pour l'entrée de la Royne au faict desdicts misteres, et à faire faire les mises convenables ont été esleux Anthoine Leroy, Jehan Boully, eschevins, Adrian Morel et Andriet de Canteleu, mayeurs de banniere.

Et sy vacqueront au faict du poille, quy se fera de taffetas blancq, au millieu du ciel ung solleil d'or, et le reste semé de fleurs de lys d'or, de fœulle, et les frenges de jaune, noir et blancq, quy sont les coulleurs de ladicte Royne, et sy seront posez audict poille quatre escuchons portant les armes de ladicte dame.

A esté dellibéré que les eschevins et mayeurs de

banniere quy ont puissance auront chascun une robe de demie estade noire, et que les eschevins portans ledict poille auront chascun une bonne robe de drap noir.

Et sy a esté ordonné aux quatre officiers qu'ilz ayent à vestir à ladicte entrée leurs robes qu'ilz ont eu en ladicte année des draps de ladicte ville.

A esté dellibéré qu'il sera ordonné à Nicolle du Bois, chirier, qu'il ayt à tenir prest en sa maison LX torse pour subvenir s'il en est besoing.

A esté aussy delliberé que le procureur de la ville et Anthoine de May yront par devers monsieur le chancellier porter lettres de messieurs ; au lieu duquel de May, quy s'est excusé pour aulcune malladie à luy seurvenue, a esté esleu et nommé Nicolle Lefebvre, eschevin.

Du vij^e jour dudict moys de decembre, par devant ledict mayeur, presens, etc... assemblez... pour delliberer ce quy est à delliberer pour la reception de la Royne et pour sçavoir audict Jehan Lefebvre, argentier, se il fournira aux mises ad ce neccessaires et signaument mectre es mains des depputez la somme iij^c livrez pour fournir par eulx ad ce quy leur seroit mestier pour les hours et aultres choses ; ledict argentier a faict response que voullentiers il fera plaisir à la ville soy trouver avecq lesdicts depputtez à achetter ce quy sera neccessaire et paiera ce quy luy sera par eulx ordonné.

Du ix^e jour dudict moys, etc..., assemblez au grand eschevinage au mandement dudict mayeur pour oyr le rapport dudict Cardon, procureur, et d'icellui Lefebvre, par nous envoyez par devers mons. le chancellier, legalt en France; ap ez avoir oy leur rapport, a esté delliberé qu'il sera envoyé par devers mons. le duc de Vendosmois pour avoir sur le tout son bon advis et conseil.

A esté aussy delliberé qu'il se baillera une enseigne aux despens de la ville aux marigniers de ceste ville suyvant le requeste pour eulx faicte par mons. de Huppy, cappitaine de ceste dicte ville, en baillant cauxion de le rendre avecq le nombre des picqs quy leur seront baillées.

Et pour faire ledict voyage par devers mondict sieur le duc a esté esleu Nicolle Doremieulx, quy mènera

avec luy petit Jehan Campion, sergeant de le xx$^{ne}$, et partiront demain avecq ledict Jaspart de Lauzeray, secretaire dudict sieur duc.

Du xj$^{e}$ jour dudict moys, etc... pour sçavoir et delliberer sy on fera present au Roy, à messieurs les enffans et aux deux filles de France et aultres choses comme il sera cy aprez declaré.

Delliberé a esté qu'il ne sera faict aulcun present au Roy, consideré qu'il n'y a que la Royne quy fache entrée, ny aussy pareillement aux deux filles dudict seigneur.

Et quant aux trois filz d'icellui seigneur, a esté dist et delliberé que sy mons. le daulfin tient estat quy luy sera faict present de trois demies queues de vin.

A esté aussy delliberé que l'on yra audevant de mons. le chancellier, consideré qu'il est legalt en France, et luy sera faict present de deux pièces de vin.

A mons. de Vendosme, nostre gouverneur, deux pièces.

A mons. de la Rochepot, une pieche.

A mons. le grand maître, une pieche.

A mons. Prœudhomme, une pieche.

A mons de Saint-Paul, une pieche.

A esté aussy delliberé qu'il sera envoyé par devers sire Nicolle Lesueur, quy est l'un des quatre premiers eschevins, luy dire et declarer qu'il a esté ordonné que lesdicts iiij eschevins porteront le poille, et que luy quy est ung des quatre, comme di est, pour autant qu'il est impotent et ne sçaurait ad ce vacquer, qu'il ait à y commectre ung homme notable et luy faire avoir robe à ses despens.

Du xij$^{e}$ jour dudict moys, etc... Et en ce qu'il touche Nicolle Lesueur, impotent, actendu la response par luy faicte le jour d'hier à nos commys, il luy sera enjoinct commectre ung homme de bien en son lieu pour porter ledict poille et de luy trouver robe à ses despens à peine de privacion de son estat.

Ledict jour (13 décembre), Jehan Lavernot et Jehan Perache, m$^{es}$ de l'artillerye, nous ont remonstré qu'il a esté ordonné par nous qu'il leur sera baillié et delivré par l'argentier la somme de L l. pour fournir aux mises neccessaires à mectre ou faire mectre l'artillerye à point sus la muraille pour icelle faire tirer et jouer à l'entrée du Roy et de la Royne et de

messieurs les enffans, neantmoins ne leur a esté faicte delivrance par ledict argentier que de la somme de XL l. t., quy ont esté par eulx emploiez et davantage beaucoup de leurs deniers propres; et, combien que eussions ordonné audict argentier leur bailler et fournir aincoires XIIIj l. et qu'ilz se soient retirez par devers luy pour avoir ladicte somme, icellui argentier ne leur a faict aulcune response, au moyen de quoy ilz nous ont declaré qu'ilz ne s'en mesleroient plus, non obstant que leur ayons dist que de ce qu'ilz tireroient de leurs propres deniers nous leur en responderions en nostre nom privé de leur faire avoir mandement, en leur ordonnant neantmoins qu'ilz eussent à parfaire ce qu'ilz avaient encommenchié à peine de detempcion de leurs personnes, et que, en dedens le jourdhuy, ilz ayent à bailler par le menu les parties et mises qu'ilz ont faictes audicte affaire.

Du XIX^e^ jour dudict moys de decembre audict an V^c^XXXj, par devant ledict Doremieulx, mayeur, presens A. de Bacouel, N. Lefebvre, Lamyré, Brunel, Leblond, Malot, Sanson, Gallespoix, Wallon, Belle, Rohault, Laignel, Tousel, Lengles, les deux argentiers, le sieger, le procureur, P. Yver, J. Lenglacié, greffier,... et plusieurs aultres mayeurs de banniere en gros nombre assemblez au grand eschevinage au son des deux cloches acoustumées sonner pour assembler lesdicts deux colleges, pour veoir le dragioir quy a esté ordonné estre faict pour presenter à la Royne et oyr le prix d'icellui.

Et est ledict dragioir du pois de XIj marqs quatre onches XIIIj estrellins au pris de XVIIj l. X s. le marcq, et sy doibt avoir l'ouvrier oultre et par dessus le marchié la somme de XX l.

A esté ordonné aux eschevins, officiers, conseillers et mayeurs de banniere quy ont robes selon l'ordonnance qu'ilz ayent à eulx trouver au son des deux cloches en la maison dudict eschevinage montez et acoustrez pour partir cejourdhuy avecq nous mayeur pour aller audevant de ladicte dame en la plus belle et meilleure ordre que faire se porra.

Suyvant laquelle ordonnance se sont trouvez au son des deux cloches pluiseurs eschevins et mayeurs de banniere en gros nombre tous vestus et acoustrez chascun de robe de demie estade noire, comme aussy

sont les quatre officiers et aultres conseillers et pensionnaires de ladicte ville, lesdicts quatre officiers vestus de robes d'un fin drap noir portans au long de la manche du brachs senestre une bende de satin cramoisy de trois doigtz de large. Lequel mayeur et Me Jehan Gaude, aussy conseiller et sieger de ladicte ville, se sont sortis dudict eschevinage et, apprez eulx, tous lesdicts officiers, eschevins et mayeurs de banniere, chascun deux à deux en bel ordre, marchans devant eulx les sergeans à maches d'icelle ville, sont allez hors la porte Sainct-Gilles et jusques environ demie lieue de ladicte ville pour aller audevant de ladicte dame, laquelle avoit disné au Pont de Remy, jusques auquel lieu estoient allez pluiseurs personnes et gens des mestiers et enseignes de ladicte ville en armes et à enseignes desployées, comme pareurs, tisserands, mariniers, filz de bourgois et compaignons du jeu d'armes, estans fort bien en ordre, vestus de sayes, pourpoinctz et habillemens de diverses coulleurs, chascun selon son enseigne, ayant les ungs picques, hallebardes et aultres bastons, chascun selon son ordre, quy povoient estre par extimacion en nombre de sept à huit mille hommes, et tenoient de retour deppuis ledict Pont de Remy marchans en bon ordre sept à sept, chascun soubz son enseigne, jusques à ladicte porte Sainct-Gilles, et les conduisoit le nepveu de monsieur de Huppy, cappitaine de la ville et chasteau dudict Abbeville, qui estoit fort bien armé, monté et acoultré ; et sy alloit audevant de ladicte dame ledict sieur de Huppy accompaigné des mortepaies dudict chasteau, tous revestus de sayes nœufz, comme aussy feirent messieurs les lieutenant general et particullier de monsieur le seneschal de Pontieu, les advocats, procureurs et aultres officiers du Roy, nostre sire, accompaigniez de pluiseurs conseillers et praticiens de ladicte seneschaulcée ; et, audevant de messieurs mayeur et eschevins marchoient à pied en bon ordre les cinquantaines des hacquebuttiers et archers, à tout leurs enseignes et banieres, et apprez lesdicts mayeur et eschevins celle des arballestriers ; et eulx, estans aux champs demie lieue, comme di est. rencontrerent ladicte dame, quy estoit en une riche et somptueuse lictiere allentour de laquelle estoient monsieur le daulfin et ses deux freres, mes-

sieurs d'Orleans et d'Angoulesme, et pluiseurs princes et seigneurs de ce royaulme; et eulx, arrestez à ladicte lictiere, fust en grosse reverence faicte la harangue et bien venue à ladicte dame par ledict Me Jehan Gaude, sieger, laquelle le print et receut aggreablement; ce faict, marcha ladicte dame vers ladicte porte Sainct-Gilles, et elle, arryvée à ung traict d'arcq prez d'icelle, commencha l'artillerye à jouer, laquelle il faisoit bon ouyr, parce qu'il y en avoit gros nombre, et dura quasy une bonne heure, et entra ladicte dame en ladicte porte en laquelle y avoit ung hourt ou eschaffault.

*La declaracion des misteres faictz à l'entrée de la tres noble et excellente dame et Royne de France madame Alyenor.*

LE SEIGNEUR SOUVERAIN.

C'est merveilles de Piramus
Qui, de mort, alloit degoyser
Soubz le meurier comme la mus,
Il debvoit Thisbes espouser.

LA DAME SOUVERAINE.

Mariage cler que Phebus
Ordonne de Dieu droicturier,
Ne cherche nocturnaulx abus,
On s'y peust bien aparier.

LE SEIGNEUR SOUVERAIN.

Soubz le meurier et la fontaine,
Piramus deceupt se deffit.
De son corps pareil murdre fit,
Thisbes, dame noble et haultaine.

LA DAME.

Hypocrisie de dol plaine,
Quy le cœur obtenebre et nuict,
Feit apparoistre que la nuict,
De peché rend l'ame vilaine.

LE SEIGNEUR.

Le meurier changea sa coulleur
En fruict rouge et sanguinollent;
Comme triste et du cas dollent,
A tousjours porté la doulleur.

LA DAME.

L'arbre ¹ de soy meilleur,
Que le meurier et excellent,
Ne change au fruict opulent,
Car il est constant en valeur.

LE SEIGNEUR.

De malefice vient maleur

LA DAME.

De bonté procede tout bien.
Mon cher seigneur, nous voyons bien,
En conjugale honnesteté,
Neantmoins qu'il ne soit osté,
Nous transporter vers nos amys
Et subgectz, esquelz Dieu a mys
Soubz vostre souveraine forche.

LE SEIGNEUR.

Ad ce faire, mon vueil s'efforche,
Non point pour gloire acumuler,
Mais pour voir et dissimuler
Toutes choses à mon possible.
Dieu mercis ! mon regne est paisible :
On me ayme, on me crainct et doubte,
Dont sans suspineuse doubte,
Monstrer me doibz à mes suppotz.

LA DAME.

En enssuivant vostre propos,
Pour avoir recreacion,
La nostre congregacion,
Transportons en la Picardie.

LE SEIGNEUR.

Ne doubtez que je contredie
A vostre requeste, ma doulce :
Je vous advise bien de bouche
Que une vallee vous verrez,
Ou soubz pas vous percheverez,
Plus largement que ne vous somme.

LA DAME.

Son nom ?

LE SEIGNEUR.

La vallee de Somme.
Ung lieu delicat, fructueux,
Gouverne de gens vertueux.

1. Blanc.

Et leaulx à vostre regence ;
Veu vous avez à dilligence
Abbeville beaucoup famée,
Et de nous grandement amée,
Toute prompte à gerdarmerie,
Donner grandz coups d'artillerye,
Nous recepvant en ses attours ;
Elle ne a ne chasteau ne tours,
Que pour nous n'ayt toujours gardé
Et songneusement regardé
A tout comme france et fidelle.

LA DAME.

A bon droict dict grand bien d'elle ;
Regardez, elle vous salue.

ABBEVILLE.

Tres cher Roy de value [1],
Plus preux que Hector de Priam filz [2] ;
Tous mes désirs sont assaissis
Quant ta personne je regarde ;
Tu es ma seulle sauvegarde
Aprez Dieu et les benoistz sainctz ;
Mes Abbevillois te sont sains ;
Possede moy, tu es mon Roy,
Je soustiendray tout ton arroy,
Obeissant à ta personne.

LA DAME.

Son voulloir au vostre consonne ;
Ma foy, voylà noble picarde.

ABBEVILLE, *à genoulx.*

Madame, quant je vous regarde,
Mon cœur se pasme ; neantmoins,
Vous saluant à joinctes mains,
Genoulx flexis et d'humble chère,
Je vous prie faire grand chère
En vos limites dont j'ay nice,
Car tout mon courage pronice
A vous rescreer sus ma foy
Que faict la serve pour sa dame.

LA DAME.

Sy ne me aymiez de corps et de ame,
Vous n'eussiez faict telz appareulx ;
Vos misteres, quy n'ont pareulx,

1. Il manque deux pieds.
2. Il y a un pied en trop.

Me plaisent fort et me rescréent ;
Mais dictes-moy sy vous aggrée
La substance, et ne faillez point.

ABBEVILLE.

Madame, pour le premier point,
La fontaine au prez du verger
Seignifie, pour abregier,
L'eaue de Somme doulce et profonde,
Laquelle son cours maine et fonde
Environ le verger plaisant,
Lequel nous sommes exposant
Le royaulme tres crestien,
Où le Roy et vous je soubstien,
Triumphans en estat royal,
Dont moy mesmes, de cœur loyal,
L'Eglise, bourgois et gentilz,
Avons, comme promptz et actis,
Ledict mistere, à vostre entrée,
Extraict de la lettre sacrée
Du pseaultier hault estimé
Qu'on dit : *Dominus regit me;*
Et est la lettre toute telle
Que vous me orrez dise escoutelle
Le tres crestien Roy François ;
Monseigneur me conduict et maine
En Abbeville, doulce et humaine,
Où trouverray lieu à mon choix
Dessus l'eaue de reffection,
Et au verger de son royaulme
Il a seul converty mon ame,
A sa grande dellectation.

LE SEIGNEUR.

Voilà belle exposicion
Et fondée en la verité.

LA DAME.

Je vous donne l'auctorité
De parachever.

LE SEIGNEUR.

Il le faut.

ABBEVILLE.

En nostre second eschaffault,
Estoit le Roy soubz sainct Michiel.
Signant que Dieu transmist du ciel

A ses ancestres l'armarie
De France sus toute cherie
En aprez, le Roy sans ensonne,
Presentant à vostre personne
L'agneau d'or, faict seignifiance
Qu'en vous en tout mist sa fiance,
Nous alliant en seure paix,
Dont justice par ses aspectz
Confute belliqueuse esclandre ;
Ad ce propos, la salemandre,
Par son povoir quy poinct et picque,
Reboute la guerre et la picque
De la tres hideuse Atropos.

LE SEIGNEUR.

Donnez-nous de cela l'expos
Sus *Deduxit me* [1] contenu,
Et que sens y soit mainctenu.

ABBEVILLE.

Par allyance et foy promise,
Qui sont de justice sentiers,
M'ont ycy deduict vollentiers
Pour son hault nom m'y suis submise ;
La guerre et umbrage de mort
Sont enversés et mis au bas ;
Je ne doubteray leurs combas,
Car la sallemandre les mort.

LA DAME.

Voylà bien dict.

LE SEIGNEUR.

Sans mal remord,
On n'y sçauroit que repplicquer.

ABBEVILLE.

Je vous le diray à bref plet.
Le Roy assis, sceptre tenant,
Denote qu'il est gouvernant
Son royaume à commandement,
Et n'est sy osé vrayement
Quy ne tremble soubz son baston.
Par son espée congnoist on
Qu'il faict justice à tout endroict,
En punissant selon le droict
Ses subgectz quand ilz ont mespris
Ses trois nobles filz bien apris,

1. Ps. XXII, v. 3.

Vrais fleurons du lis pululans,
Au Roy et à ses biens voeulans
Donnent tres grande esjouissance,
Car ilz renfforchent la puissance
Du royaume en telle maniere
Qu'ilz deffenderont la baniere
De France, s'on l'esvahissoit,
Dont mon poeuple s'esjouissoit
A vostre advenue nouvelle.

LA DAME.

J'entens le cas.

LE SEIGNEUR.

Qu'on nous revelle
En substance sans tarder plus
*Virga tua, et baculus* [1].

ABBEVILLE.

Ta verge de direction
Et tres illustre geniture,
De ton sceptre la florature
Me donnent consollation.
Abbeville en Ponthieu lealle,
A ma venue faict grand chere ;
J'en tiendray sa nation chere,
Qui ne fust oncques desleale.

LE SEIGNEUR.

L'applicacion n'est pas male,
Vostre propos suit à plaisir.

LA DAME.

Abbeville, prenez loisir
A nous déclarer le iiij^e^.

ABBEVILLE.

Le Roy, assis en lieu sublime,
Du Sainct Esprit advironné,
Note que Dieu luy a donné
Pour regir ce royaume insigne
Une unction et sacré signe
Que n'ont aultres roys crestiens ;
Car je voeulx dire et sy soustiens
Que, moyennant la saincte ampole,
Dont il est oingt seul soubz le pole,
Les escroelles il efface,
Par ung singulier don de grace ;

1. Ps XXII, v. 4.

Et, à la raison que madame,
Sa tres eureuse espouse et femme,
A luy par mariage unit,
Il s'enssuit que Dieu la munit
De benediction pareille ;
La doulce boisson non pareille,
Dont le Roy present luy a faict,
Et qu'elle a savouré de faict,
C'est l'honneur, la joye et triumphe
Qu'elle a, puis que, avecq luy triumphe
Par tout le royaume de France.
Les douze pers font demonstrance
Que, pour le Roy magnifier,
Ilz ont voullu ratiffier
Leur Royne en luy faisant service.

LA DAME.

*Impinguasti* [1], voullentiers veisse
Mis en françois ; parlez à tant,
Comme le bref le fut portant.

ABBEVILLE.

Ton chef est oinct du sacré sacre ;
Toy et moy ne sommes que ung corps,
En mariage ainsy concordz ;
Ton chef sacré le mien consacre ;
O que tres cler est mon calice,
Auquel mon Roy et mon seigneur
M'abruve de royal honneur,
Mellifiueux et sans malice !

LE SEIGNEUR.

Enssuivant vostre proposé,
Cestui vers est bien exposé.
Que le dernier nous soit decis.

ABBEVILLE.

Le Roy en majesté assis,
Qui faisoit signe d'une verge,
A la Royne luy donnant cherge,
En son haultain royal povoir
Des prisonniers mectre povoir,
Hors des prisons leur donnant grace,
Ce qu'elle a faict en ceste place,
A son joyeulx advenement,
Esperant par foy tellement

1. Ps. XXII, v. 5.

Parvenir en l'eternel regne,
Où nostre Dieu qui, tousjours regne,
Intronise ses bons amis.

La Dame.

Exposés comment avež mys
En françois le final dictier ?

Le Seigneur.

Dictes, je l'orray voullentiers.

Abbeville.

Puisque je porte la couronne,
Et que droict royal le m'accorde,
Je doibz faire misericorde
A ceulx que prison advironne.
Par cest oeuvre, j'ay esperance
D'habiter en la maison Dieu,
Lequel par foy m'y donra lieu
De perpetuelle asseurance.

La Dame.

Jesus me doint perseverance
D'avoir misericorde au cœur,
Et la preferer à rigueur
De justice en lieu et en temps.

Le Seigneur.

Nous sommes de vous tres contens,
Abbeville, je vous afferme.

Abbeville.

Pour fin, je crieray de voix ferme :
Dieu gard de mal et de royne
Le Roy François et la Royne,
Le daulfin avecq ses deux freres !
Aiez prins en gré nos misteres.

*Finis.*

(Archives municipales d'Abbeville ; registre aux délibérations de l'échevinage, BB, 63, fol. 135 v° et suiv.)

(*A suivre.*)

## BIBLIOGRAPHIE

**Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, ordre de Prémontré,** *réunies et classées par le R. P. Maurice du Pré, chanoine régulier et sous-prieur de cette abbaye, — traduite pour la première fois en français sur le manuscrit latin 10110 de la Bibliothèque Nationale, et publiées avec annotations par Aug. Janvier et Ch. Bréard, Membres de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Amiens, Courtin-Hecquet, 1899, 1 vol. gr. in-8°, de 241 pages avec planches.

*Lecture faite par* M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 1er février 1900.*

M. Auguste Janvier, notre vénéré collègue correspondant, est infatigable au travail et les années ne semblent pas avoir prise sur lui au point de vue de l'intelligence et de l'érudition toujours en éveil. A l'exemple de notre sympathique et non moins vénéré président d'honneur, M. Ernest Prarond, qui vient, lui aussi, de publier une œuvre historique de haute valeur : *la Chronique d'Hariulfe,* M. Janvier, après l'étude sur Domart-lès-Ponthieu, et sans compter bien d'autres ouvrages précédents, a voulu, avec la collaboration de M. Bréard, comme précédemment, tirer de l'oubli les annales d'une importante abbaye de l'ordre de Prémontré. Les auteurs ont fait œuvre de véritables bénédictins en traduisant ainsi avec un soin et une patience vraiment remarquables ce document qui a son importance historique et où les renseignements abondent non seulement dans le corps même de l'ou-

vrage du prieur du Pré, mais aussi dans des notes de MM. Janvier et Bréard, souvent étendues et qui ne sont pas moins dignes d'intérêt.

On ne saurait analyser dans ses détails un tel ouvrage, qui est l'histoire d'une riche abbaye fondée à Amiens dès le commencement du XIIe siècle ; elle faisait partie d'un ordre puissant qui comptait encore, dans le diocèse d'Amiens, à la Révolution, cinq monastères de son obédience. L'abbaye de Saint-Jean d'Amiens possédait deux cartulaires, un grand nombre de titres originaux conservés aux archives départementales, et deux histoires encore inédites parmi lesquelles *les Annales* que viennent de traduire et de publier MM. Janvier et Bréard, et qui, appuyées d'autres documents et du journal de Pierre Postel dans la première partie du XVIIIe siècle, pourraient permettre à quelque jour de faire l'historique complet de cette abbaye.

Quoi qu'il en soit, ces notes du R. P. Dupré, né vers la fin du XVIe siècle et mort en 1645, qui était doué, paraît-il, d'une vaste et saine érudition, sont dignes de remarque et méritaient d'être publiées. Ces annales comprennent en effet les actes des Prieurs qui se sont succédé de 1124 à 1631 ; c'est, en quelque sorte, en dehors de la partie biographique, le relevé des différents accroissements de l'abbaye par des dons nombreux, des legs pieux faits par de grands personnages dont plusieurs embrassèrent la vie monastique, comme aussi des acquisitions, des obtentions de privilèges, etc. Parfois des contestations surgissaient, des accords intervenaient et l'abbaye ne restait pas toujours non plus étrangère aux événements politiques et religieux selon les époques. C'est ainsi que le monastère fut

ruiné pendant les guerres de religion, et les auteurs rappellent en note ce désastre, qui se produisit le 16 septembre 1358; d'autre part, les abbés avaient à lutter aussi selon les moments, comme dans bien d'autres monastères, contre l'abandon de la discipline religieuse. Puis aussi les charges ruineuses, les incursions des gens de guerre et les épidémies, les confiscations, les procès qui en furent la conséquence, etc., furent autant de causes de l'abaissement de cette puissante maison. Les faits se succèdent ensuite, se rapportant plutôt aux actes religieux des abbés, à la décoration intérieure de la maison, etc , jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle où, le 15 avril 1592, le monastère fut brûlé par les Espagnols sous Geoffroy de Billy, trente-quatrième abbé ; et ici, dans une longue note fort intéressante, les traducteurs suppléent au laconisme relatif du P. du Pré, en relatant, d'après des ouvrages et des documents, les faits qui se produisirent durant les guerres de la ligue et l'occupation espagnole d'Amiens ; le chroniqueur attribue en partie l'origine des maux dont souffrit l'abbaye à l'amour désordonné du monde chez les abbés et chez les supérieurs. En 1609, on vit pour la première fois nommé comme chef un laïque, abbé commendataire, Antoine Seguier, âgé de 15 ans ! et c'est un prieur qui dirige l'abbaye au point de vue de la religion et même de l'administration. A partir de l'an 1618, l'auteur de ces annales rapporte ce qu'il a vu et il assiste à des temps plus prospères et au rétablissement de la discipline; ici, les faits deviennent plus précis peut-être, et prennent un caractère plus particulièrement religieux pour s'arrêter enfin à 1630. Vient ensuite la liste des abbés chanoines et frères convers dont les noms ont été recueillis dans

les chartes et les registres de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à la date ci-dessus. Plusieurs de ces abbés étaient d'excellents administrateurs et de fervents religieux ; l'auteur de ces annales paraît animé d'une foi vive et d'un sincère dévouement à l'ordre dont il a fait ainsi l'historique. Un appendice relate plusieurs documents et titres qui s'arrêtent à la même époque, mais les auteurs de la traduction des annales du P. du Pré ont relevé certains faits postérieurs de 1635 à 1789.

Ce volume de 241 pages se termine, d'une manière complète, par une description de l'abbaye de Saint-Jean au XVII^e siècle et par la nomenclature, d'après le catalogue du Musée de Picardie, des objets qui en proviennent, ainsi que des manuscrits de l'abbaye conservés à la bibliothèque communale d'Amiens. Plusieurs planches reproduisant, d'après les dessins même de du Pré, les armoiries de l'abbaye, les sceaux de plusieurs abbés, les portraits même, enluminés, de quatre d'entre eux, et enfin la belle pierre tombale de Nicolas de Lagrené, trente-sixième abbé, rehaussent encore l'intérêt de cet ouvrage. Il engagera, nous n'en doutons, l'un de nos érudits confrères d'Amiens à entreprendre l'histoire complète de cette puissante abbaye et elle lui en fournira un des éléments les plus importants. On doit donc savoir gré aux savants traducteurs de ces annales de les avoir ainsi mis au jour en les rehaussant de notes et de relevés qui donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

---

*Séance du 6 juillet 1900*

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Au début de la séance, M. le PRÉSIDENT fait part de la mort de M. A. de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, l'un des membres correspondants les plus attachés à la Société d'Émulation comme à la ville d'Abbeville.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une note d'un intérêt tout spécial sur le lieu de naissance de saint Vulfran. L'un de nos correspondants, M. Ed. Pilastre, qui habite le Gâtinais, a fait, sur la demande de M. Delignières, des recherches à ce sujet à Milly, et c'est le résultat de ces recherches qui est communiqué à la Société.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau trois ouvrages offerts à la Société par M. E. PRAROND, le distingué président d'honneur de la Société d'Émulation. C'est d'abord, sous le titre *Miscellanea*, un recueil de six pièces des plus curieuses au point de vue littéraire, dit M. Delignières, que l'auteur a fait paraître autrefois, et qu'il a réunies sous une couverture commune, les faisant précéder d'une introduction nouvelle. Le second volume a pour titre : *Escarmouches*, souvenirs en vers et en prose des événements politiques de 1848 et de 1849, écrits à l'époque où l'auteur préludait à sa vie de penseur, de poète et d'historien. Dans le troisième ouvrage, qui a pour titre : *Les comtes de Ponthieu*, M. Prarond vient de donner un premier fascicule, consacré à Gui I^er^ (1056-1100), le fondateur

du prieuré de Saint-Pierre. Après avoir analysé ces trois ouvrages, M. Delignières propose de voter des remerciements à notre vénéré doyen, qui reste, dit-il, le plus jeune et le plus actif de nous tous. (V. p. 111.)

Don d'ouvrage :

*Etymologie du nom Santerre*, par M. Darsy.

Des remerciements sont votés au donateur.

---

*Séance du 2 août 1900*

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Il est fait part du décès de deux membres correspondants : M. de Chabaleyret et M. A. Janvier ; ce dernier appartenait depuis de longues années à la Société d'Émulation. Il est décidé que l'expression des regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

M. le Président dépose sur le bureau une monographie de l'église de Dannes (Pas-de-Calais) que vient de faire paraître M. Roger Rodière, l'un de nos membres correspondants les plus actifs ; après le dépôt de cette brochure, M. Delignières en donne une copieuse analyse.

M. Alcius Ledieu donne lecture d'une lettre qui se trouve en la possession de M. A. de Clermont-Tonnerre ; cette lettre, écrite d'Abbeville le 28 avril 1824, était adressée à Madame Rigel par le sieur Grevet l'aîné, qui donne d'abondants détails sur l'arrivée du roi à Abbeville et sur le séjour qu'il y fit la veille.

M. Ém. Delignières donne lecture d'une analyse qu'il a faite d'un bail de la ferme de Crécy-Granges par les religieux de Valloires en 1782 ; il signale notamment certaines clauses fort curieuses au point de vue religieux.

Il est procédé au vote de la candidature de M l'abbé Mille, qui est élu titulaire en remplacement de M. l'abbé Gosselin, nommé chanoine de la cathédrale d'Amiens.

---

*Séance du 8 novembre 1900*

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, VICE-PRÉSIDENT.

Au début de la séance, il est procédé à l'élection d'un secrétaire ; M. l'abbé Mille, membre titulaire, est élu secrétaire.

M. Gontier donne lecture du procès-verbal de la séance du mois d'août.

M. le Président communique à la Société différents ouvrages qui lui sont offerts, notamment une étude intéressante de M. Thieullen sur les *Petites Figures*, étude au cours de laquelle l'auteur met en relief le rôle important joué par Boucher de Perthes dans les travaux sur l'âge de pierre.

M. Alcius Ledieu lit un travail sur une épitaphe énigmatique trouvée dans une église, et qui pique la curiosité des archéologues.

Cette épitaphe se trouvait, soi-disant, dans l'église d'Alincourt, village situé entre Amiens et Abbeville ;

or, ce village n'a jamais existé ; elle ne se trouvait pas plutôt à Hallencourt, comme l'a écrit Dusevel.

M. le Président donne lecture d'un rapport de M. Émile Delignières sur divers dons faits au Musée d'Abbeville et du Ponthieu, par M. le comte de Marsy, M. Ernest Prarond, et Madame veuve Charles Read, fille de M. Louis Cordier.

M. le Président donne ensuite lecture d'une nouvelle communiquée par M. Fernand Wignier, et qui a pour objet un épisode de la vie du seigneur de Bacqueville. Ce chevalier normand, fait prisonnier aux croisades, se trouve, après sept ans de captivité, merveilleusement transporté auprès de son castel ; il y arrive à temps, pour se faire reconnaître de sa femme, qui se dispose à convoler en secondes noces.

M. Vayson donne d'intéressants détails sur sa visite à l'Exposition universelle de Paris, et rend compte de la mission dont la Société l'avait chargé à ce sujet.

---

## *Séance du 6 décembre 1900*

PRÉSIDENCE DE M. E. PRAROND, PRÉSIDENT D'HONNEUR.

Au début de la séance, M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Ém. Delignières :

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Mes chers Collègues,

Il arrive un moment dans la vie où l'on doit se mettre à l'écart, se recueillir, et consacrer plus exclusivement aux siens

et à soi-même le reste du temps que la Providence peut vous réserver encore.

Je me crois arrivé à cette période.

Il y a trois ans déjà, j'avais manifesté l'intention de ne plus me présenter à vos suffrages que je pressentais assez bienveillants pour me maintenir à la Présidence. Vous m'avez pressé de vos sollicitations, et je m'en suis senti trop honoré pour vouloir m'y dérober. Je n'ai pas eu à le regretter, car, à l'occasion de ma décoration, j'ai été l'objet de votre part d'une de ces marques de sympathie qui sont inoubliables ; elle comptera parmi les meilleurs et les plus durables souvenirs de toute mon existence, et je vous en garderai toujours un profond sentiment de gratitude.

Mais les forces physiques et morales s'épuisent avec l'âge ; l'activité peut s'en ressentir, et tout me fait craindre de ne plus me trouver à la hauteur des fonctions présidentielles. C'est donc la raison et je dirai presque le devoir qui me portent à les résigner aujourd'hui ; ma décision est irrévocable.

Aussi bien, et comme vous le disait très justement M. Ernest Prarond, notre vénéré Président d'honneur, le 4 janvier 1879, en prenant alors, lui aussi, sa retraite : « Il n'est pas bon pour une Société que le président s'éternise. » Je partage absolument son sentiment et je viens, à mon tour, vous prier de reporter votre choix sur un autre que vous jugerez digne de cet honneur.

Quant à moi, mes chers Collègues, je rentre dans le rang ; mais je n'en resterai pas moins attaché à cette Société à laquelle j'appartiens depuis bientôt trente-neuf ans, et où j'ai successivement rempli les fonctions de Secrétaire pendant treize ans, celles de Vice-Président de 1879 à 1888, époque où j'ai été appelé au fauteuil de la Présidence auquel votre confiance m'a maintenu jusqu'à ce jour. Vous me verrez donc, comme par le passé, assidu à vos séances autant qu'il me sera possible ; je serai toujours heureux de prendre part à vos délibérations, à vos travaux, et d'applaudir à tout ce qui sera l'honneur et la gloire de notre chère Compagnie.

Si j'ai pu rendre quelques services au milieu de vous, je ne veux pas oublier que c'est grâce à votre concours à tous, et particulièrement à celui de mes collègues du Bureau. La révision

de nos Statuts a été notre œuvre commune ; c'est aussi avec l'appui moral et matériel que vous m'avez prêté que nous avons pris une large part au brillant Congrès tenu en 1893 dans notre ville par la Société Française d'Archéologie, si bien dirigée pendant de longues années par M. le comte Arthur de Marsy, notre collègue correspondant, de regrettée mémoire. Vous avez présent aussi au souvenir le Cinquantenaire de notre maître à tous, le Doyen de notre Compagnie, M. Ernest Prarond, à qui nous avons été heureux, à cette occasion, de donner un témoignage de notre sincère estime et de notre profonde vénération ; je le rappelle d'autant plus volontiers ici que M. Prarond m'a constamment porté une bienveillance, et, je puis dire, une amitié qui ne se sont jamais démenties et dont j'ai toujours été fier et très honoré. Nous avons, enfin, il y a trois ans, célébré dignement notre Centenaire en organisant pour la première fois dans notre ville une Exposition d'œuvres d'art et de curiosités qui a pleinement réussi. Ce sont là de ces solennités qui comptent non seulement dans la vie d'une Société, mais aussi dans le cours des fonctions de son président.

Parlerai-je de nos excursions archéologiques dont je crois pouvoir revendiquer l'initiative et qui ont été si bien organisées par M. Henri Macqueron ? Permettez-moi d'exprimer ici le désir qu'elles puissent se continuer ; elles porteraient leurs fruits comme par le passé, entant que sujets d'études et aussi en faisant connaître notre Compagnie au dehors, ce qui contribue au recrutement des membres correspondants dont le nombre s'est beaucoup accru depuis plusieurs années.

Je rappellerai aussi nos publications, Mémoires et Bulletins, en y comprenant celles entreprises il y a quelques années sous le format in-4°. Elles ont pris de l'extension, vous le savez, grâce à des travaux nombreux dont quelques-uns fort importants de la plupart d'entre nous, sous les soins particuliers de M. Alcius Ledieu, directeur de ces publications ; les nombreuses études historiques et autres de M. Alcius Ledieu le comptent d'ailleurs parmi nos collègues les plus actifs et les plus érudits.

Je ne dois pas oublier non plus les autres membres du Bureau : M. Armand Boucher de Crèvecœur, notre Vice-Président, dont je n'ai peut-être pas utilisé assez souvent la bonne volonté et qui a toujours été pour nous tous et pour moi en

particulier d'une courtoisie parfaite ; M. le comte de Galametz, notre savant archiviste, et l'excellent M Émile Gontier, archiviste-adjoint, qui se prêtent un mutuel concours pour l'arrangement de notre importante Bibliothèque ; M. Fernand Wignier, qui a bien voulu reprendre les fonctions si bien remplies par son regretté père, un de mes meilleurs amis disparus ; M. F. Wignier, bien qu'éloigné maintenant, n'en apporte pas moins de dévouement dans la gestion, toujours délicate, de nos finances Vous aurez enfin en M. l'abbé Mille un nouveau secrétaire dont le zèle et l'activité ne feront pas défaut, j'en suis certain, et qui saura continuer des traditions si bien suivies par M. Henri Macqueron et par M. l'abbé Gosselin, ses prédécesseurs presque immédiats.

Notre Société a été dignement représentée à l'Exposition Universelle de cette année par notre bon et honoré collègue, M. J. Vayson, et elle a obtenu, je crois, une médaille pour ses travaux.

On avait vu imprimé quelque part que la Société d'Émulation d'Abbeville était reconnue d'utilité publique, mais nos anciens mémoires, que je sache, n'en faisaient pas mention. J'ai tenu, dans tous les cas, à en avoir la preuve officielle et irrécusable, et l'ampliation authentique de l'Ordonnance Royale du 16 novembre 1831 qui nous a conféré ce titre figure maintenant dans nos archives.

Permettez-moi de penser, mes chers Collègues, en résignant mes fonctions, que j'ai fait tous mes efforts pour m'en rendre digne, et pour rester à la hauteur de la confiance que vous avez toujours eue en moi.

Et maintenant il me reste, mes chers Collègues et Collaborateurs, à vous exprimer encore ma reconnaissance pour cette sympathie toute affectueuse que vous m'avez toujours témoignée dans le cours de mon long exercice ; elle restera profondément gravée dans mon cœur.

ÉM. DELIGNIÈRES.

Il est donné acte à M. Ém. DELIGNIÈRES de sa communication, et la Société exprime tous ses regrets pour la détermination qu'il a prise de quitter le fauteuil présidentiel.

M. Alcius Ledieu lit un rapport sur le Congrès des Traditions populaires, auquel il a assisté comme délégué de la Société d'Émulation d'Abbeville, la seule Société savante de France qui se soit fait représenter officiellement audit Congrès. (V. p. 105.)

M. l'abbé Caron donne lecture d'une communication faite par le R. P. Courtellemont, membre correspondant, sur une lettre inédite du P. Ignace au vénérable P. Eudes. Au cours de plusieurs missions retentissantes données à Paris, le P. Eudes eut l'occasion de rencontrer le P. Ignace dans l'église des Carmes ; il lui fit hommage d'un opuscule qu'il venait de composer. Le P. Ignace lui écrivit une lettre dans laquelle il lui exprimait son admiration pour ses succès oratoires et pour ses vertus ; ainsi que le fait remarquer le P. Courtellemont, on y reconnaît facilement le style de l'historien d'Abbeville.

---

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

## ENTRÉE
DE LA
## REINE ÉLÉONORE D'AUTRICHE
**A ABBEVILLE**

**Le 19 Décembre 1531**

(Suite et fin) [1].

*Communication de* M. ALCIUS LEDIEU.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### II

**Extrait du Compte des Argentiers.**

*Aultres mises extraordinaire payées par ledict argentier à cause de la venue et reception de la Royne, nostre souveraine dame, à sa premiere joyeuse et nouvelle entrée en ceste ville, qui fut le unziesme [2] jour de decembre l'an mil cinq cens trente ung.*

Et premierement :

A maistre Henry Cardon, licencié es loiz, procureur fiscal, et Nicolas le Fevre, eschevin de ladicte ville, la somme de douze livres douze soulz à eulx payée par ledict argentier et qui leur estoit deue, c'est assavoir :

1. Voir année 1900, nos 1 et 2, p. 15 à 40.
2. Erreur, puisque la reine fit son entrée le 19 décembre.

xj l. iiij s. pour quatre jours qu'ilz ont vacqué chacun à deux chevaulx au pris de vingt huit soulz pour chacun jour et homme en ung voyage par eulx fait en la ville d'Amiens devers mons. le legalt, chancellier de France, pour savoir de luy sy s'estoit chose certaine que le Roy, nostre sire, la Royne et messieurs les enfans deussent venir en ceste ville pour pourveoir à ce qui seroit neccessaire à la premiere et joyeuse entrée de ladicte dame, et aussy comment ledict seigneur legalt entendoit qu'on se deust conduire à sa reception et nouvelle entrée de legalt en ceste dicte ville ; lequel seigneur auroit et a faict responce ausdicts depputez qu'il estoit conclud et determiné que le Roy, la Royne et mesdicts sieurs les enfans vyendroyent en ceste avant dicte ville, et qu'il ne appetoit que l'on feist mises ny despenses à sa reception, ains se contentoit du bon vouloir de vous, mesdicts sieurs. Et xxviij s. pour ung banquet fait aux chappellains de mondict sieur le legalt, qui ont presenté lesdicts depputez audict sieur, comme il appert par mandement scellé du contre scel de ladicte ville, dacté du douziesme jour de decembre l'an mil cinq cens trente ung, et quitance cy rendus.

Audict argentier, la somme de huit cens vingt huit livres ung soult huit deniers maille qu'il a payé par ordonnance de vous, mesdicts sieurs, aux personnes et pour les causes qui enssuivent, c'est assavoir :

A Loys du Bray, serrurier, et Philippes du Quesne, tailleur d'ymages, la somme de xiiij l. viij s. à eulx payée par marché et accord fait avec eulx pour leur peine et sallaire d'avoir fait tous les secretz et fourny aucuns petis bois servans ausdicts secretz que l'en a mis à cinq escharfaulx sur lesquelz ont esté demonstrez aucuns hystoires et joyeulx misteres à la venue premiere et nouvelle entrée de la Royne, nostre souveraine dame, en ceste ville, declairez cy aprez ; assavoir : une fontaine, ung verger, dix couronnes pour cinq Roys et cinq Roynes, dix colliers portans l'ordre du Roy, cinq septres pour lesdicts Roys, quatre sieges royaulx, ung lys, deux nuées à l'une desquelles estoit ung Sainct Esprit, et à l'autre, saint Michel avec les armoyries de France, une paix, ung aigneau, une branche d'olyvier, une balance, une mort, une sala-

mandre gectant feu, trois septres pour les trois enfans de France portans l'un les armoyries de France, l'autre celles d'Orléans et l'autre celles d'Angoulesme;

Item, une prison barrée à une fenestre, une esglise, une verge d'un baston doré que tenoit une Royne; ung ancre, une croix, ung cœur, deux tables de Moïse, cinq croches à evesques, six mistres, trois neufz d'alyance, ung chappeau d'espines, deux clefz, cinq petites chaynes pour les cinq Roynes, deux tilloeuz, trois gattes de bois, sept bastons de torches, ung grand sceau à sceller, quarante huit sarge de blanc fer et aucunes bottes de fincelles servans à faire mouvoir ladicte salamandre;

A Philippes le Blond, menuysier, la somme de LXIX s. qui luy a esté payée pour les causes qui enssuivent; c'est assavoir : LIj s. vj d. pour dix aisselles et dix demye aisselles pour les reslargir ayans chacune aisselle douze pietz de long, faisans ensemble noeuf vingtz piedz. au pris de trois deniers le piet, que l'en a employé à faire fronteaulx ausdicts cinq eschaffaulx; pour vingt deux piedz d'aisselle parmy les reslarge avec quatre piedz employez tant à la porte Saint Gilles et que à deux desdicts eschaffaulx, audict pris de trois deniers maille le piet, vj s. v d.; pour dix sept piedz de wimbergues employez ausdicts eschaffaulx, à ung denier maille le piet, ij s. j d.; pour le sallaire dudict Philippes d'avoir dressé, plané et gouvyonné lesdictes aisselles, et les ataché ausdictz eschaffaulx, viij s.; ausquelles aisselles estoit escript et exposé la psalme de *Dominus regit me*[1];

A Jehan Crepin, Constantin le Fevre et Eustace Cardonnal, paintres, la somme de xiiij l. viiij s., pour douze jours et douze nuyctz qu'ilz ont vacqué et besongné de leur mestier, au pris de huit soulz pour chacun jour et homme à paindre douze robbes servans à la representacion des douze pers de France, ung sainct Michel, deux nuées, une fontaine, une salamandre, ung vergel, une église, une prison, cinq septre, cinq croches d'evesque, une croix, ung lis, douze aisselles dont les dix ont servy aux cinq eschaffaulx dessusdicts, et y estoit escript ladicte psalme *Dominus relegit* (sic) *me*, les armes de France, celles

1. Psaume XXII.

de la Royne et de messieurs les enfans, et les deux autres à l'entrée de la porte Saint Gilles, toutes escriptes de lettres d'or et le champ d'asur, et aussy rabillé les escussons estans paravant à ladicte porte, qu'ilz ont semé de fleurs de lys d'or, et pains les couronnes des Roys et des Roynes, leurs ordres, colliers, et faict plusieurs autres petites choses pour lesdicts eschaffaulx ;

A Jehan du Bos, paintre, la somme de LXXIJ s. pour six jours aussy qu'il a vacqué luy troisiesme, au pris de quatre soulz pour chacun jour et homme à ayder aux autres compagnons à paindre les robbes de cinq Roys, cinq Roynes, deux habillemens abbevillois, neuf robbes de dayesses, les pourpointz et sayons desdicts Roys, pieces et devanteaulx desdictes Roynes et dayesses ;

A Anthoine Benisse, paintre, XLVIIJ s. pour avoir besongné durant ladicte espace de six jours, luy deuxiesme, audict pris de quatre soulz pour jour et homme à ayder audict Jehan du Bos à paindre les habillemens et autres choses declarez en l'article precedent ;

A Nicolas Patisser, aussy paintre, xxj s. à luy payez, assavoir : seize soulz pour deux jours qu'il a pareillement besongné, luy deuxiesme, audict pris de quatre soulz pour jour et homme, à paindre les robbes, sayons et pourpoings de trois filz de Roys, representans l'un mons. le daulphin, l'autre mons. d'Orleans et l'autre mons. d'Angoulesme, et v s. pour deux douzaines d'estain blanc qu'il a livré, à deux soulz six deniers la douzaine, employez à paindre les choses dessusdictes ;

Item, XL s. pour une despence faicte par mondict sieur le mayeur et les commis à conduire ladicte entrée aprez avoir marchandé aux paintres dessus nommez, lesquelz faisoyent demande excessive, plus que de la moittié ;

A Nicolas de Paris, plombmier, XLVIJ s. vj d. pour quarante sept livres demye de plomb qu'il a fourny, à douze deniers la livre, employé à faire les busynes d'une fontaine gectant habondance d'eaue mise au premier escharfault estant dedens la porte de Saint Gilles, au boslevert d'icelle, et à faire plusieurs petitz secrectz audict escharfault ;

A Anthoine le Roy, la somme de XLVIJ l. IJ s. X d. obole qui luy a esté payée pour les causes qui enssuivent; c'est assavoir : vingt nœuf livres quatre soulz pour trente six pieces de bougren tant bleux, vertz, gris, jaunes, rouges que orenges, qu'il a livré au pris de seize soulz chacune piece que l'en a employé à faire les habillemens et acoustremens de cinq Roys, cinq Roynes, de trois filz de Roys, d'aucunes femmes representans Abbeville, de noeuf dayesses, filles de vertu et d'honneur, douze pers de France, trois pages de gentilz hommes, six mistres d'evesques, le dessus d'une eglise et autres petitz acoustremens servans à plusieurs personnages qui ont esté es cinq eschaffaulx dessusdictz ; pour vingt quatre aulnes de canevach employez à faire une prison, une église et aucunes nues mises esdicts escharfaulx, à deux sous six deniers l'aulne, LX s. ; pour deux milliers sept cens demy de cleux de six livres, employez à tendre et faire les secretz desdicts escharfaulx, à six soulz six deniers le millier, XVIJ s. VJ d. obole; pour autres dix huit cens demy de cleux tinglerez employez à ladicte prison, eglise, nuées et autres secretz, à six deniers le cent, IX s. IIJ d. ; pour ung cent de cleux de tillart employez ausdicts escharfaulx, VIIJ s. ; pour trois cents demy de cleux de quatorze livres employez comme dessus à dix huit deniers le cent, V s. IIJ d. ; pour deux cents de cleux de dix huit livres, à vingt deniers le cent, IIJ s. IIIJ d. ; pour demy cent demy quarteron de cleux à pont employez ausdicts escharfaulx tant à faire les sieges passetz des Roys que autres secretz, à seize soulz le cent, X s. ; pour le louage de sept trefz que l'on a mis par dessus lesdicts escharfaulx pour garder la tenture estant en iceulx, ung pot de vin et trois pains mis au troisiesme escharfaulx pour ceulx qui estoyent à tables representans le commun d'Abbeville ; aussy pour avoir rentraict ung tappis qui avoit esté coppé, et pour ung provendier de carbon qui a esté usé par ceulx qui ont veillé et gardé de la nuyct lesdicts escharfaultz, pour tout XLVIJ s. ; pour la ferrure des quatre bastons qui ont servy à porter le palle sus madicte dame la Royne, garnys de vyroeulles à guillettes de fer torses, quatre platines, seize crampons à tendre les courtines desdicts escharfaulx, et deux autres bastons mis par

dessus ledict palle, que ledict Anthoine le Roy a payé à Walequin du Bray, serrurier, pour tout, xxvij s.; pour le louage des armures des douze pers de France estans à l'un desdicts escharfaulx, et pour une lance delivrée aux jeunes compagnons mariniers pour porter leur enseigne, xxvij s. payez par ledict le Roy à Jehan le Mangnier, armurier; pour vingt braches de cordes qui ont servy à tendre les courtines desdicts escharfaulx, vj s. vj d.; pour dix huit aulnes de frienges de fil de soye noir, jaune et blanche servans au palle de madicte dame la Royne, et cinq aulnes de cordon de cappiton de soye à pendre les clefz de ladicte ville presentées au Roy, livrez par la fille de Nicolas de Cagny, ix s. que a payez ledict le Roy; pour une botte demye de lattes de bois blancq employé à faire une prison, ung verger et une église mis ausdicts escharfaulx, ij s. vj d.; pour quatorze mains de pappier blanc employez à faire les doublures des fleurs de lys et autres choses qui ont servy à iceulx escharfaulx, au pris de dix deniers la main, xj s. viij d.; pour six mains de pappier gris aussy employez par lesdicts paintres à six deniers la main, iij s.; pour trente une douzaines d'estain jaune et blanc delivrez ausdicts paintres qu'ilz ont employez aux habillemens dessusdicts, à trois soulz la douzaine, iiij l. xiij s.; pour quatre milliers d'espingles communes, à deux soulz le millier, viij s.; pour ung millier demy de grosses espingles employez à habiller les Roynes, dayesses et autres personnages estans ausdicts escharfaulx, v s. vj d.

A Guillame Casse, brouttier, xlviij s. pour douze jours qu'il a vacqué au pris de quatre soulz pour jour à servir les commis à ladicte entrée tant à entendre, aller et venir devers les paintres et cousturiers qui ont besongné pour ladicte entrée, leur porter les mattieres qu'il leur convenoit, aussy porter les habillemens à ceulx qui devoyent jouer sur lesdicts escharfaulx, à assembler les tappis, trefz, borsetz et autres choses dont il a tendu lesdicts escharfaulx, deppuis les destendu et reporté es maisons de ceulx ausquelz ils appartenoyent;

A Loys Casse, filz dudict Guillame, pour trois jours aussy qu'il a besongné et aydé à son dict pere à porter et entendre aux choses dessusdictes, à deux soulz pour jour, vj s.;

A Jehan le Grand et Nicolas, aussy broustiers, xxiiij s. pour avoir besongné par lesdicts trois jours, au pris de quatre soulz pour chacun jour et homme, pareillement à ayder audict Guillame Casse à assembler les tentures et trefz, l'estendu, deppuis destendu et ramener les choses dessus dictes ;

A Guillame Petit, Jehan Gallet et deux autres manouvriers, pour leur paine et sallaire d'avoir veillé et entendu chacun par deux nuyctz à garder les tentures mises ausdicts escharfaulx et ad ce qu'il ne se perdeist aucune chose, à deux soulz pour nuyct et homme, xvj s. ;

A Katherine Hardi, pour ung provendier de carbon qu'elle a delivré et qui a esté usé à veiller lesdicts escharfaulx, ij s. ;

A Leon Picart, carpentier, pour deux jours qu'il a vacqué et besongné, luy troiziesme, à faire les sieges des Roys, passetz et atacher les aisselles escriptes sus le devant desdicts escharfaulx, et à la porte Sainct Gilles, par laquelle est entrée madicte dame la Royne, au pris de quatre soulz pour chacun jour et homme, xxiiij s. ;

A Nicolas du Bos, cirier, la somme de douze livres qui luy a esté payée, c'est assavoir : xj l. pour quarante livres de cire, au pris de cinq soulz six deniers la livre, que l'en a usé et frayé ou nombre de trente huit torches delivrez par ledict du Bois pour servir aux entrées du Roy, nostre dict seigneur, madicte dame la Royne, messieurs les enfans et autres princes, le tout pesant ensemble soixante seize livres, dont faict à desduire trente six livres qui ont esté rendus audict du Bois aprez ladicte entrée, et xx s. pour le fraict et rapport desdictes trente six livres de cire rendus à icelluy du Bois ;

A Adrien Morel, la somme de quarante livres, aussy qui luy a esté payée par marchiet et accord faict avec luy pour avoir livré et fourny tout les marryens neccessaires dont ont esté faiz les cinq escharfaulx declarez cy dessus, qu'il a fournys de toutes choses, tant long bois, solleaulx, littes, parnes, festes, lyens, bracons, que autres sortes de bois avec l'aisselin qu'il a convenu à faire les planchers desdicts escharfaulx, le tout mené et ramené aux despens d'icelluy Morel, meismes payé la façon desdicts eschar-

faulx, ensemble les manouvriers qui ont porté ledict bois, faict les fossez et livré tous les cleux servans à clouer les planchers d'iceulx escharfaulx ;

A Oudart Bryet, orfevre, la somme de deux cens cinquante deux livres dix sept soulz qui luy a esté payée, c'est assavoir : ij^c xxxij l. xvij s. pour ung dragior d'argent godronné, moittié doré d'or fin et l'autre blanc, garny et enrichi de sovages, d'un cullier d'argent, pesant le tout douze marcqz quatre onches quatorze estrelins que ledict Oudart a fourny et livré au pris de dix huit livres dix soulz le marcq par marchiet et accord fait avec luy ; et xx l. aussy à luy payée et qui luy a esté accordée oultre et pardessus ladicte somme et premier marché pour la dorure qu'il a mise oudict dragior pour l'enrichir et embellir, duquel s'est faict present à madicte dame la Royne à sa premiere et joyeuse entrée en ceste dicte ville ;

A Guillame Rohault, mercher, la somme de vingt livres seize solz noeuf deniers payée pour les causes qui enssuivent ; c'est assavoir : viij l. xv s. pour six cens ung quarteron d'or fin au pris de vingt huit soulz le cent qu'il a livré aux paintres pour le fait de l'entrée dessusdicte ; pour deux livres une onche d'asur fin aussy qu'il a délivré comme dessus au pris de cinquante soulz la livre, ciij s. vj d. ; pour vingt deux douzaines d'estain à deux soulz six deniers la douzaine, lv s ; pour deux livres trois quarterons de vermeillon à quinze soulz la livre, xlj s. iij d. ; pour trois livres de plomb blanc à deux soulz la livre, vj s. ; pour une livre demye demy quarteron de verd de gris à six soulz la livre, x s. ix d. ; pour deux livres de mine de plomb, iij s. ; pour demye livre de melcicot, ij s. ; pour ung quarteron d'or de pienment, ij s. ; pour ung cent et demy d'orpol à douze soulz la livre, xviij s., et iij d. pour saffren, le tout delivré ausdicts paintres ;

A Nicolas Roche, sergent de la vingtaine et [1] paintre, la somme de six livres quatorze soulz à eulx payée pour les causes qui ensuyvent ; c'est assavoir : iiij l. iiij s. pour trois jours que les dessusdicts ont vacqué de cheval au pris de quatorze soulz pour jour et homme en ung voyage par eulx fait en la ville d'Amiens, tant pour enquerre le jour du partement

1. Blanc.

que feroit mondict sieur le legalt de ladicte ville d'Amiens pour venir en ceste ville affin de non estre seurprins, que pour prendre par ledict paintre les armoyries et couleurs de madicte dame la Royne ; pour autres deux jours que ledict Nicolas Roche a aussy vacqué de cheval à aller par les champs soy enquerre du lieu où madicte dame la Royne avoit faict sejour deppuis son partement de ladicte ville d'Amiens en venant en ceste ville, pour doubte d'estre seurprins, à dix soulz pour jour, xx s. ; pour ung autre jour que ledict Roche a vacqué de cheval pareillement à aller par les champs soy informer de la venue de mondict sieur le legalt et à quel heure il pourroit entrer en ceste ville pour se preparer et aller au devant de luy pour faire la reverence en tel cas requis, x s. ; et xx s. ancores pour deux jours que icelluy Roche a vacqué l'un à aller sus le chemin de Rue pour savoir l'heure que le Roy, nostre dict seigneur, pourroit entrer en ceste sa ville, affin de non estre seurprins pour luy faire la reverence en toute humilité, et luy présenter les clefz de ladicte ville à la maniere acoustumée, et l'autre à guider les gens et officiers dudict seigneur à leur partement de ceste dicte ville ;

A Galyot de le Warde, tavernier, la somme de xviij l. vij s. ix d. pour plusieurs parties de despences faictes en sa maison en divers jours par maistres Henry de Laverne, Guy Lardé, Jehan de May, fatisques, et aucuns autres personnes qui les ont assisté durant que les dessusdicts ont dreschés la mattiere et composé plusieurs joyeulx misteres que l'en a faictz et demonstré sus cinq escharfaulx à ladicte joyeuse et nouvelle entrée de madicte dame la Royne en ceste avant dicte ville, et aussy le jour meismes de ladicte entrée où se sont trouvez de quarante à cinquante personnes, tous compagnons, après avoir jouez leurs personnages chacun à son endroit sus lesdictz escharfaulx ;

A Robert Gaillart, mercher, la somme de xlix l. vj s. vj d. qui luy a esté payée pour les causes qui ensuyvent, c'est assavoir : xj l. v s. pour noeuf aulnes de Paris de taffetas blanc qu'il a livré au pris de vingt cinq soulz l'aulne, duquel a esté faict le palle que l'on a porté sus madicte dame la Royne à sadicte joyeuse et nouvelle entrée en ceste dicte ville ; pour

6

dix huit onces de soye noire, jaune et blance employez à faire les franges dudict palle à unze soulz l'onche, ix l. xviij s.; pour six escaignettes de fil de lin servans à faire la caigne desdictes frenges, xviij d. ; pour dix aulnes ung quart de Paris de taffetaf vyolet, jaune et incarna qu'il a delivré et dont a esté faict une enseigne qui a esté portée entre plusieurs compagnons marigniers estans en nombre de quatre à cinq cens hommes, lesquelz sont allez en bel ordre au dehors et pour faire honneur à ceste dicte ville à l'entrée de ladicte dame, audict pris de vingt cinq solz l'aulne, xij l. xvj s. iij d. ; pour ung cizain de fil de soye employé à couldre lesdicts palle et enseigne, ij s. ix d. ; pour quatre aulnes de taffetaf incarna et jaune de trenche, et dont ont esté faiz plusieurs saintures qui ont servy aux Roynes, dayesses, filz de Roys et autres personnages estans esdicts eschaffaulx, audict pris de vingt cinq solz l'aulne, c s. ; pour demy quart de taffetaf blancq servant à bender les yeulx d'un personnage représentant Justice, iij s.; pour trois onces trois cizains de cappiton vyolet, jaune et incarna employez à faire cordons pour pendre les clefz de ladicte ville présentées au Roy, nostre dict seigneur, à cinq soulz l'onche, xviij s. ix d. ; pour trois livres demye demy quarteron de fin asur employé à paindre les aisselles que l'on a mis audevant desdicts escharfaulx à la porte Saint Gilles, aussy à faire les armoyries du Roy et de la Royne, aucunes nuées, fontaine et plusieurs autres choses à cinquante soulz la livre, ix l. j s. iij d. ;

A Anthoine Boisart, cousturier, la somme de xl s. vj d. à luy payée, assavoir : xxxvj s. pour son sallaire d'avoir fait trois robbes à usaige de Roys et neuf autres robbes à femmes au pris de trois soulz la piece ; lesquelz acoustremens ont servy à aucuns personnages estant esdicts escharfaulx, et iiij s. vj d. pour noeuf pieces et noeuf devanteaulx de bougren aussy qu'il a faiz pour lesdictes femmes ;

A Guillame Picquart, cousturier, vij s. pour deux robbes à femmes, deux pieces et deux devanteaulx qu'il a faiz servans à deux personnages représentans Abbevillle estans ausdicts escharfaulx ;

A François Chevalier, la somme de xlvij s. vj d. qui luy a esté payée, assavoir : ix s. pour la façon de

deux robbes de Roynes et une autre robbe pour une fille d'honneur, à trois soulz pièce ; pour cinq sayons de Roys et cinq pourpoings de bougren servans à aucuns personnages esdicts escharfaulx, à deux soulz six deniers piece, xxv s. ; pour douze paires de manchettes, tant pour Roynes que dayesses, à six deniers piece, vj s. ; pour douze cottes d'armes representans les douze pers de France, et une autre cotte pour ung herault, à six deniers piece, vj s. vj d. ; et xij d. pour deux devanteaulx et deux pieces à femmes ;

A Charles Floury, cousturier, vj s. pour son sallaire d'avoir faict deux robbes à Roys, à trois soulz piece, qui ont servy comme dessus ;

A Jacob Thierry, cousturier, xxiiij s. à luy payez, assavoir : ix s. pour la façon de trois robbes à filz de Roys representant les trois enfans de France estans ausdicts escharfaulx, à trois soulz piece, et xv s. pour la façon de trois sayons et trois pourpoings à deux soulz six deniers pieces, qui ont servy ausdicts personnages ;

A Jehan Coudray, cousturier, la somme de L s. qui luy a esté payée par marchié faict avec luy pour son sallaire d'avoir fait le palle de taffetaf blancq que l'en a porté à l'entrée de madicte dame la Royne, et aussy l'enseigne de taffetaf vyolet, jaune et incarna delivrée ausdicts compagnons marigniers, comme dessus est dict ;

A Jehan Hairon, apothicaire, la somme de xxix l. xvij s. viij d. à luy payée pour le nombre de cinquante six potz d'ypocras moittié rouge et l'autre blancq qu'il a fourny et livré au pris de dix soulz huit deniers le pot y comprins le vin, dont s'est faict present de deux potz de rouge et deux potz de blancq à mons. le duc de Vendosmois, gouverneur de Picardye, à sa bien venue en ceste ville, et le seurplus à mondict sieur le legalt, montant à cinquante deux potz que l'en luy a presenté entre autres choses par l'espace de treize jours qu'il a séjourné en ceste dicte ville, qui sont pour chacun jour quatre potz, en consideracion des gros plaisirs que ledict seigneur a faitz par cy devant à ceste dicte ville ;

A Josse Beauvarlet, marchant de vins, la somme de LXXV l. qui luy a esté payée pour six demyes queues de vins d'Orleans qu'il a delivrez au pris de douze livres dix soulz la pièce dont s'est faict present, c'est

assavoir : à mons. mons. le daulphin, de trois demyes queues ; à mons. le legalt, une piece qu'on luy a porté par quennes durant cinq jours, à chacun desquelz luy a esté faict present de douze quennes ; à mons. le conte de Sainct Paoul, une pièce, et à mons. Preudhomme, general de Normandye et tresorier de l'espargne, une autre piece à leur bien venue en ceste dicte ville ;

A Anthoine le Roy, la somme de xxv l. pour deux demyes queues de vin d'Orleans que l'en a aussy presenté à mondict sieur mons. le duc de Vendosmois audict pris de douze livres dix soulz la piece ;

Audict Adrian Morel, xij l. x s. pour une autre demye queue de vin d'Orleans presentée à mons. le duc de Guise ;

A sire Nicolas le Sueur, xvij l. pour la vente et delivrance d'un ponchon de vin de Paris presenté à mons. de la Rochepot, lieutenant du Roy, nostre dict seigneur ou pays de Picardye en l'absence de mondict sieur le duc de Vendosmois, aussy à sa bien venue en ceste ville ;

A Jehan le Fevre, argentier de ladicte ville, la somme de XLIX l. xij s. pour le nombre de noeuf vingtz six quennes de vin faisans trois cens soixante douze potz de vin par luy delivrez au pris de deux soulz huit deniers le pot, que l'en a donné et presenté à mondict sieur le legalt durant l'espace de quinze jours demy qu'il auroit et a sejourné en ceste dicte ville, qui est pour chacun jour douze quennes, dont luy a esté fait present au nom de vous mesdicts sieurs pour ladicte ville ; c'est assavoir : six quennes à son disner et pareil nombre au souper.

Audict argentier, la somme de xxij l. xvj s. viij d. pour autre nombre de quatre vingtz six quennes de vin faisans huit vingtz douze potz, aussy qu'il a delivrez audict pris de deux soulz huit deniers le pot que l'en a pareillement donné et presenté à ladicte entrée aux personnes et selon que declairé sera cy aprez ; c'est assavoir : au secretaire des Laudes et ung autre secretaire, son compagnon, viij quennes ; à mons [1] . . . . ambassadeur du Roy, nostre dict seigneur, estant lors logé au Gayant, iiij quennes ; à mons. Poyet,

1. Nom laissé en blanc.

advocat du Roy, nostre dict seigneur en sa court de Parlement, IIIj quennes ; à mons. de Villandry, secretaire des finances, IIIj. quennes; à mons. Spyphane, general de Picardye, vj quennes; à mons. d'Auregny, maistre des requestes ordinaire, IIIj quennes ; à mons. de Crequi, mons. de Bernyeulles et mons. de Canaples, XIj quennes; au pruvost de l'hostel du Roy, IIIj quennes; aux herauIx et roys d'armes estans au nombre de huit personnes, vj quennes; à aucuns compagnons de ceste ville à leur retour d'avoir joué quelques farses et choses joyeuses tant à la court que autres lieux en icelle ville, Ij quennes; aux sergens de la vingtaine de ladicte ville, en consideracion des peines qu'ilz ont porté du faict des presens dessus dicts avec le sergent desdicts presens, ij quennes; à mons. de Huppy, cappitaine de ceste dicte ville, au bancquet qu'il a faict à son chasteau à plusieurs gentilz hommes de la court, vj quennes; à mons. de Nyelles, IIIj quennes ; à maistre Guillaume du Hamel, chappellain et aubmosnier de mondict sieur le legalt, IIIj quennes; à Gaspart de Lauzeray, secretaire de mondict sieur le duc de Vendosmois, IIIj quennes; à mons. le procureur general estant venu en ceste dicte ville, vj quennes; à mons. le mareschal des logis, Ij quennes; à mons. le maistre d'hostel de mondict sieur le duc de Vendosmois, Ij quennes; et ancores Ij quennes delivrez à deux fois en deux flacons audict pruvost de l'hostel.

Audict argentier, la somme de XLIX l. xj s. qu'il a payé et delivré par ordonnance de vous, mesdicts sieurs, aux personnes et pour les causes qui ensuyvent; c'est assavoir : aux fourriers du Roy, nostre dict seigneur, deux escus sol de IIIj l. x s. que l'en leur a donné aprez avoir faiz les logis d'icelluy seigneur et de son train en ceste sadicte ville ; aux roys d'armes dudict sieur, autres deux escus de IIIj l. x s. ; aux portiers d'icelluy seigneur, deux escus semblables de IIIj l. x s.; aux fourriers de madicte dame la Royne autres deux escus sol de IIIj l. x s.; aussy que l'en leur a donné à la premiere et joyeuse entrée de ladicte dame; aux portiers de madicte dame a pareillement esté donné une maille rozimbot de XXIIj s. ; aux huissiers de salle de ladicte dame, un escu de XLV s. ; aux huissiers de chambre d'icelle dame,

ung autre escu de XLV s. ; aux lacquais de ladicte dame, pour leur droit d'avoir rachetez les bonnetz de ceulx qui avoyent porté le palle à l'entrée d'icelle dame, deux escus de IIIj l. x s. ; aux fourriers mons. mons. le daulphin, autres deux escus de IIIj l. x s. ; aux portiers de mondict sieur mons. ung escu de XLV s. ; aux huissiers de salle dudict seigneur, ung autre escu de XLV s. ; aux huissiers de chambre d'icellui seigneur, ung escu pareil de XLV s. ; aux lacquais de mondict sieur mons., deux escus, IIIj l. x s. ; aux fourriers de mes dames les filles du Roy, nostre dict seigneur, deux escus de IIIj l. x s. ; et à l'huissier de chambre de mondict sieur le legalt, une maille rozimbot de XXIIj s. ;

Item, ausdicts maistres Guy Lardé, Jehan de May et Henry de Lavergne, fatisques, la somme de quinze livres, qui est à chacun d'eulx cent soulz que l'en leur a donné et payé pour leurs peines et sallaires d'avoir composé et mis en ordre tous les misteres prins sur ledict psealme de *Dominus regit* pour monstrer par personnages sus les cinq escharfaulx mencionnez cy devant la noble entrée de madicte dame madame la Royne et de sa noble compagnie, où les dessus nommez ont vacqué par l'espace de quinze jours, tant à composer et dresser lesdictz misteres que à soliciter les paintres et assembler les personnages qui ont esté mis sus lesdicts escharfaulx ;

A Jehan Campion, sergent de la vingtaine d'icelle ville, la somme de x l. x s. qui luy a esté payée, assavoir : IX l. Ij s. pour treize jours qu'il a vacqué de cheval au pris de quatorze soulz pour jour, eu regard à la cherté des vyvres, en ung voyage qu'il a fait par ordonnance de vous, mesdicts sieurs, en la ville de Guyse, où il a porté lettres adressans au secretaire de mondict sieur le duc de Vendosmois pour savoir et estre adverty par luy sy le Roy, nostre dict seigneur, et madicte dame, madame la Royne, lors estans au pays de Guyse, viendroyent en ce quartier, meismes en ceste ville, aussy quelles entrées l'en faisoit à ladicte dame ès villes par où elle passoit et quelz dons on luy faisoit ; et XXVIIj s. pour deux autres jours qu'il a pareillement vacqué de cheval à aller audevant d'icelle dame lors qu'elle parteist de la ville d'Amiens pour venir en ceste dicte ville ;

A Nicolas Doremieulx, conseillier de ladicte ville, cxij s. pour quatre jours qu'il a vacqué, luy deuxiesme, à deux chevaulx, au pris de xxviij s. pour jour en ung voyage qu'il a fait en ladicte ville d'Amiens par ordonnance de vous, mesdicts sieurs, où il a porté lettres à mondict sieur le duc de Vendosmois, par lesquelles l'on l'avertissoit d'aucunes choses concernans le bien publicque de ceste dicte ville ;

A Fremin et Anthoine Signot, Jehan du Marcq et Anthoine de Guilbertmaisnil, joueurs d'instrumens, la somme de xvj s. à eulx payée pour leur sallaire d'avoir jouay de leursdicts instrumens au troiziesme escharfault lors que madicte dame la Royne a faict son entrée en ceste dicte ville ;

Et xj l. viij s. que ledict argentier a payé par ordonnance de vous, mesdicts sieurs, pour quatre despences faictes par mondict sieur le mayeur, les quatre premiers eschevins, aucuns conseilliers et officiers de ladicte ville, les depputez à entendre et fournir ce qui estoit neccessaire pour ladicte entrée et autres, tant à marchander avec l'orfevre qui a faict le dragior, duquel s'est fait present à madicte dame la Royne, que à traicter et pasciffier aux fatisques et à ceulx qui ont faict les secretz estans ausdicts escharfaulx, lesquelz faisoyent grosses demandes pour leurs sallaires et vacacions.

Lesquelles parties declarez cy devant font ensemble ladicte somme de viij^c xxviij l. j s. viij d. ob., comme il appert par ung cayer de pappier contenant treize foeulletz de pappier escripz portant les parties dessusdictes par le menu, signé de Jehan Bouly, Anthoine le Roy, eschevins ; Andrieu de Canteleu et Adrian Morel, mayeurs de bannyeres de ladicte ville, commis et depputez par les deux colieges à entendre au faict d'icelle entrée, ouquel est ataché mandement pour faire payement de ladicte somme en dacte du xxviij^e jour de janvier l'an mil v^c xxxj.

Audict argentier, la somme de quarante noeuf livres noeuf soulz huit deniers qu'il a pareillement payé par ordonnance de vous, mesdicts sieurs, aux personnes et pour les causes qui ensuyvent. C'est assavoir : A Colin Lentulle, ung nommé Mamelu, Jehan Flameng, Jehan Despreaulx, Guillot Suyn et Jehan

Galet, manouvriers, xxiiij s. pour deux jours qu'ilz ont vacqué et besongné au pris de deux soulz pour chacun jour et homme à ayder à tirer et mectre hors de la grange l'artillerye de ladicte ville, laquelle a esté menée sus la muraille les cinq et sixiesmes jours de decembre audict an mil v^c xxxj pour en jouer et tirer à la premiere et joyeuse entrée de madicte dame madame la Royne en ceste ville ;

Item, xxx s. payez pour le sallaire de six atelées de harnatz et chevaulx, qui est à chacun cinq soulz, lesquelz ont menay et charriez deux doubles canons, une batarde, deux serpentines et ung gros faulcon deppuis le grand eschevinage jusques à la muraille de ladicte ville pour en tirer, comme dessus ;

Item, xxxij s. aussy payez à seize compagnons manouvriers pour leur sallaire d'avoir vacqué ung jour à desruner, ayday à conduire et mener sus la muraille ladicte grosse artillerye ;

Item, xlv s. pour une despence faicte le septiesme dudict mois de decembre par les maistres de l'artillerye, les canonniers ordinaires de ladicte ville, aucuns mortes payes du chasteau et autres à leur retour d'avoir vacqué tant à arrester les harnatz et chevaulx de plusieurs laboureurs qui ont charryé ladicte grosse artillerye sus la muraille, que avoir ayday à la conduire ;

Item, xxv s. vj d. payez à la vefve Jehan le Cocq, cordier, pour douze paires de traictz et cinq combleaulx de chanvre par elle delivrez, que l'en a baillé aux chartiers, lesquelz ont menay ladicte grosse artillerye à cause que les aucuns d'eulx avoyent rompu les traictz de leurs chevaulx à mouvoir ladicte artillerye ;

A Jehan le Prevost, cordier, xlv s. vj d. pour six paires de gros traictz pesans vingt six livres demye, sept bauchetz et une botte de fincelle delivrez et employez comme dessus ;

A Regnault Yver, blenyer, vj s. pour trois voictures qu'il a faictes de sa charrette et chevaulx à mener à la porte Sainct Gilles aucunes hacquebustes à crocq et des grosses chambres prinses dedens les tours de Nouvyon et du bourrel et au boslevert de la porte Marcadé ;

A Marquet Romain, chartier, iiij s. pour son sallaire d'avoir charryé vingt cinq haquebustes à

crocq prinses oudict grand eschevinage qu'il a menay à la tour Saint Pierre, prez ladicte porte Saint Gilles;

Item, xx s. qu'il a payé à dix manouvriers pour leurs sallaires d'avoir vacqué par ung jour à ayder à arrumer et mectre en ordre sus la muraille allentour de ladicte porte Saint Gilles les pieces d'artillerye dessusdictes ;

A Robert Labbé, chartier, XLV s. pour son sallaire et par marché fait avec luy d'avoir charryé à dix chevaulx huit grosses pieces d'artillerye prinses les cinq à la court de Ponthieu et les trois autres à l'hostel de la Gruthuse, qu'il a menées sus ladicte muraille au lieu où l'en luy avoit ordonné ;

A Raoul Cacaue, IIIj l. pour quatre jours demy qu'il a vacqué avec ses chevaulx et beneaulx, tant à mener plusieurs pieces d'artillerye de fer et de fonte avec les chambres desdicts bastons prinses dedans la grange et par les quatre quartiers de ladicte ville, qu'il a charryé sus la muraille alentour de ladicte porte Saint Gilles, que pour aucunes voictures aussy qu'il a faictes par autres quatre jours oudict mois de decembre ;

Item, xx s. qu'il a payé à dix manouvriers pour ung jour qu'ilz ont vacqué à tirer toutes les chambres estans dedans la grosse tour corniere et la tour Saint Pierre, lesquelles ilz ont aydé à porter sus ladicte muraille ès lieux à ce ordonnez, et aussy à faire aucuns desblaiz et trenchis où ont esté assis lesdicts deux gros canons ;

Item, xx s. vj d. pour une despence faicte au disner par lesdicts maistres de l'artillerye, les canonniers ordinaires de ladicte ville et autres atendans de piet assis la venue de ladicte dame pour doubte d'estre seurprins ;

Item, IIIj l. pour une autre despence faicte au soupper ledict jour par lesdicts maistres d'artillerye, canonniers ordinaires et aucuns compagnons canonniers qui les ont assisté et ayday à mectre le feu à toute l'artillerye et chambres preparées, et dont l'en a jouay et tiré à l'entrée de ladicte dame;

A Colnet Asselin, serviteur des maistres d'icelle artillerye, pour noeuf jours demy qu'il a vacqué au faict de ladicte artillerye et autres choses à luy commandées par lesdicts maistres, au pris de deux soulz pour jour, XIX s.;

A Walequin Doucet, pour sept jours aussy qu'il a vaqué à ladicte artillerye et ayday aux manouvriers à mectre, porter et rapporter les pieces et chambres d'icelle artillerye, audict pris de deux soulz pour jour, XIIIj s. ;

A Colnet Asselin, XL s. pour huit livres de pouldres d'amorse par luy delivrez au pris de cinq soulz la livre, que l'en a delivrez aux canonniers pour amorser et afflourer par plusieurs fois toute l'artillerye dont on a tiré à ladicte entrée ;

Item, XIj s. pour grand nombre de tampons gros et moyens que l'en a usé et employé à ladicte artillerye ;

Item, Ij s. pour deux bottes de foings qui ont servy à estoupper lesdictes pieces d'artillerye ;

Item, LXXV s. qu'il a payé à vingt cinq manouvriers pour ung jour qu'ilz ont vacqué à trois soulz pour homme à mener et rouler, à force de gens, pour cause que l'on ne povoit lors charryer à chevaulx au moyen des grosses gellées et warglatz qui faisoit, quatre gros faulcons, ung canon, deux autres grosses pieces d'artillerye et plusieurs petits faulcons qu'ilz ont prins sus la muraille prez ladicte porte Saint Gilles le vingtiesme jour dudict mois de decembre, lesquelles ilz ont mené au long de la muraille du quartier de la porte Marquadé pour en tirer à la bien venue et entrée du Roy, nostre dict seigneur ;

Item, autres XX s. pour une despence faicte cedict jour par lesdicts maistres d'artillerye, les canonniers ordinaires d'icelle ville et autres aprez avoir vacqué et ayday à conduire et mener en ordre ladicte artillerye pour en jouer à l'entrée d'icelluy seigneur ;

Item, XLIj s. payez à quatorze compagnons broutiers pour leurs sallaires d'avoir faict par chacun d'eulx deux voictures de leurs brouettes au pris de dix huit deniers la voicture à mener plusieurs chambres qu'ilz ont prins tant à la tour Gayette, prez ladicte porte Saint-Gilles, que à la grosse tour corniere, et les porté au quartier de ladicte porte Marquadé pour en jouer comme dessus ;

A Walequin du Bray, serrurier, la somme de XLVIIj s., qui luy a esté payée pour les causes qui ensuyvent, c'est assavoir : VIIj s. pour ung falot à main qu'il a faict et delivré à Jehan Perrache, l'un des maistres de l'artillerye de ladicte ville, pour l'exer-

cice de son office; pour deux achilz qu'il a ferré de nouveau servans à deux pieces de ladicte artillerye au pris de cinq soulz chacun achil, x s. ; pour dix oeuches qu'il a mis aux achilz d'aucuns faulcons et sarpentines, à six deniers piece, v s. ; pour deux grosses oeuches qu'il a mis à deux gros canons estans oudict grand eschevinage, et pour une clef servant à fermer et deffermer les lumyeres desdicts canons, iiij s. ; pour une autre grosse oeuche mise à une piece d'artillerye estant à l'hostel de la Gruthuse, xij d. ; pour une bende de fer qu'il a mis à l'un des faulcons de ceste ville estant sus affust, et six cleux de pont employez à atacher ladicte bende, vj s. ; pour une grosse oeuche de fer mise à une piece d'artillerye de la court de Ponthieu, xij d. ; pour douze petites oeuches servans à fermer les grosses oeuches d'aucunes pieces d'artillerye, iij s. ; pour une grosse clef qu'il a fait pour la tour de Nouvyon en laquelle sont enfermé plusieurs pieces d'artillerye, ij s., et viij s. pour ung autre falot à main qu'il a delivré à Jehan Lavergnot, aussy maistre de ladicte artillerye ;

A Pierre Raboule, caron, xxx s. pour six achilz qu'il a livrez et mis à six pieces d'artillerye estans sus la muraille de ladicte ville, qui sont cinq soulz pour chacun àchil ;

Ancores audict Walequin du Bray, xx s. pour autres quatre achilz aussy qu'il a ferré de nouveau servans à aucunes pieces d'icelle artillerye au pris de cinq soulz pour piece ;

A .. Soyret, broutier, viij s. vj d. pour deux jours demy qu'il a vacqué à porter gros nombre de tourteaulx tant aux portes, par les carffours que en plusieurs autres lieux où il a falötz avant ladicte ville ;

Item, xij s payez à six manouvriers pour ung jour qu'ilz ont vacqué à deux soulz pour homme ou mois de fevrier ensuyvant à desblayer plusieurs fosses faictes sus la muraille ou avoyent esté mis aucunes pieces d'artillerye et ayday à conduire et ramener partie de ladicte artillerye ;

Item, xxiiij s. aussy qu'il a payé à douze manouvriers pour ung autre jour qu'ilz ont besongné oudict mois de fevrier audict pris de deux soulz pour jour à conduire et ramener la reste de ladicte artillerye, lesquelles ilz ont ayday à arrumer et remectre à point,

tant en la grange au grand eschevinage d'icelle ville que oudict hostel de la Gruthuse;

Ancores audict Raoul Cacaue, la somme de vij l. qui luy a esté payée par marché fait avec lui pour sa peine et sallaire d'avoir esté querir et ramener toute l'artillerye estant sus la muraille ès quartiers desdictes portes Sainct Gilles, du Boys et Marquadé, saouf les deux doubles canons dont dessus est fait mencion, laquelle artillerye a esté mise et arrumée par ordre chacun en sa place; en quoy faisant, icelluy Cacaue a vacqué à grosse peine, luy troiziesme, à trois chevaulx par l'espace de trois jours;

Et v s. iiij d. payez à l'hoste de la Fleur de Lys pour l'establage de plusieurs chevaulx appartenans à aucuns laboureurs que l'on avoit arresté lors que l'artillerye de ladicte feust menée sur la muraille pour l'entrée dessus dicte.

Lesquelles parties declarez cy devant font ensemble ladicte somme de xlix l. ix s. viij d., comme il appert par ung autre cayer de pappier contenant trois foeulletz demy escrips portant par le menu les parties dessus dictes, signé de sire Andrieu Doremieulx, lors mayeur, Jehan Lavernot et Jehan Perrache, maistres de l'artillerye d'icelle ville, auquel est ataché mandement pour faire payement de ladicte somme en dacte du seiziesme jour du moys de mars oudict an mil cinq cens trente ung.

A Nicolas de Broustelles, hostelain, et Jehan Mourrier, patisser, domeurans en ceste ville, la somme de trente six livres quinze soulz trois deniers à eulx payée par ledict argentier pour les despens faictz par les mareschal des logis et fourriers du Roy et de la Royne, noz souverains seigneur et dame, les serviteurs et chevaulx desdicts mareschal et fourriers durant l'espace de quatre jours qu'ilz ont vacqué et sejourné ou mois de decembre dernier à faire les logis en ceste dicte ville pour la venue et reception desdicts sieur et dame, aussy de messieurs les enfans, des princes et de plusieurs autres gros seigneurs et dames suyvans la court, selon qu'il est porté et puet apparoir par deux fœulletz de pappier contenant les partyes desdictes despences signez dudict sire Andrieu Doremieulx...

Aux maistre, prevostz et compagnons de la cinquantaine des arbalestriers de ladicte ville, la somme de quatre livres à eulx donnée et ottroyée par vous, mesdicts sieurs, pour eulx recreer en consideracion du bon devoir qu'ilz ont fait d'eulx acoustrer honnestement, et depuis estre allé au devant de la Royne, nostre souveraine dame, à sa premiere joyeuse et nouvelle entrée en ceste dicte ville, selon que paravant leur avoit esté ordonné ..

Aux maistre et compagnons de la cinquantaine des archers en icelle ville, autelle somme de quatre livres aussy à eulx donnée et ottroyée pour semblable cause declarée en l'article precedent...

Aux maistre et compagnons de la cinquantaine des couloeuvrigniers de ladicte ville, pareille somme de quatre livres aussy à eulx donnée et ottroyée pour autelle cause que dessus...

Aux maistre et compagnons de l'enseigne des tisserans de drapz en icelle ville, la somme de soixante soulz aussy à eulx donnée et ottroyée pour ayder à seuporter les fraiz et mises des sayons et autres acoustremens de livrée qu'ilz ont faictz à leurs despens, et deppuis estre allé en bon et gros nombre audevant de madicte dame madame la Royne à sa dicte joyeuse et nouvelle entrée en ceste dicte ville...

Aux maistre et compagnons du noble jeu d'armes de ladicte ville, autelle somme de soixante soulz aussy à eulx donnée et ottroyée pour pareille cause qu'il est declaré en l'article cy devant...

Aux mayeurs de bannyères des enseignes d'icelle ville, la somme de cent soulz, pareillement à eulx donnée et ottroyée pour eulx recreer, consideré le bon devoir qu'ilz ont faict d'eulx acoustrer de robbes de livrées, et depuis estre allé audevant en la compagnie de vous, mesdicts sieurs, au devant de madicte dame la Royne à sadicte premiere entrée en ceste ville...

A Anthoine le Roy, Jehan Bouly, eschevins, Andrieu de Canteleu et Adrian Morel, mayeurs de bannyeres des enseignes de ladicte ville, la somme de dix livres

que l'en leur a donné et ottroyé pour les peines, sallaires et vacacions d'avoir veillé et entendu tant au faict des escharfaulx, secretz, habillemens que autres choses qu'il a convenu faire pour la reception et entrée premiere de madicte dame madame la Royne, où les dessus nommez auroyent et ont esté commis par les deux colleges d'icelle ville...

A Jehan Lavernot et Jehan Perrache, maistres de l'artillerye de ceste dicte ville, la somme de douze livres qui leur a esté taxée par vous, mesdicts sieurs, pour leurs peines, sallaires et vacations, aussy d'avoir veillé et entendu au faict de ladicte artillerye et munycions d'icelle, touteffois et quant le cas l'a requis durant l'espace d'un an fini oudict jour Sainct Barthelemy mil cinq cens trente deux, auquel an madicte dame la Royne a faict sadicte première entrée en cestedicte ville, à quoy lesdicts maistres de l'artillerye ont esté fort traveillez, selon qu'il appert par leur requeste.,.

Audict argentier, vj l. xv s. par declaration et billet des maistres de l'artillerye signé du contrerolleur pour plusieurs voictures faictes de ladicte artillerie pour ladicte entrée, comme à plain est declaré audict billet.

Somme ixc lxxviij l. xiij s. vj d. ob.

(Compte des argentiers de 1531-1532, fol. 85-94.)

---

## LE CHEVALIER DE SAINT-POL-HÉCOURT

**Commandant d'escadre**

**(1663-1705)**

*Lecture faite par* M. F. Mallet.

Le brave marin dont nous allons retracer brièvement les glorieux faits d'armes, et la trop courte car-

rière, descendait d'une ancienne famille de Bretagne, qui, selon certains auteurs, tirerait son nom de la ville de Saint-Pol de Léon. Ce nom n'a pas toujours été très bien orthographié. On l'a écrit tantôt *Saint-Paul*, parfois mais rarement Saint-Poul, le plus ordinairement de Saint-Pol, ou par abréviation St-Pol. Il convient de faire remarquer, afin d'éviter toute confusion, que cette famille n'est pas la même que celle qui a pris son nom du comté de Saint-Pol en Artois, et qui a fourni un connétable de France sous Louis XI.

La famille de Saint-Pol compte parmi les premiers du nom Guillaume de Saint-Pol, qui, en 1190, se rendit en Terre Sainte avec Philippe-Auguste. Philippe de Saint-Pol, qui suivit saint Louis dans une croisade en Afrique, et fut tué à Damiette; parmi les chevaliers français qui passèrent en Hongrie, et se firent battre à Nicopolis était un de Saint-Pol. Isabeau de Bavière, femme du roi Charles VI, avait une demoiselle de Saint-Pol parmi ses dames d'honneur. Alain de Saint-Pol, capitaine de l'une des grandes compagnies, suivit le connétable Duguesclin, son cousin germain.

Des membres de cette famille ont contracté des alliances avec les maisons de Dinan, la Bellière, du Guesclin, la Moussaye, de Boissy, de Rennes, de Varennes, le Prince, de la Tranchée, etc., etc. [1]

Dès le commencement du XIV[e] siècle, des Saint-Pol étaient établis en Normandie et y possédaient des seigneuries et des fiefs importants. Ils se sont divisés en plusieurs branches, comme celles des Fourneaux,

1. Archives du château de Francières.

de Villers, Miseray, Laleu, de Boissy, Lesmondans, le grand Fay, de Masles, de Hécourt, de Malleville, etc... Toutes ces branches ont été maintenues dans leur noblesse, les unes en 1580 et les autres en 1667.

La maison de Saint-Pol porte d'argent en sautoir dentelé de sable.

Parmi les aïeux du chevalier de Saint-Pol de Hécourt, nous voyons Pierre de Saint-Pol, écuyer, seigneur des Fourneaux en l'année 1340; il eut un fils, Jean de Saint-Pol, seigneur de Miseray, qui épousa Marie de Hécourt, dont il eut trois fils, Noël, Guillaume et Pierre, lesquels procédèrent le 10 octobre 1428 à un partage qui contenait attribution savoir : à Noël de Saint-Pol, du fief noble de Boisgelin; à Guillaume de Saint-Pol, du fief de Miseray, et à Pierre de Saint-Pol, du fief des Fourneaux et de celui de Vigny. Le 9 novembre 1446, Pierre de Saint-Pol passait aveu de son fief des Fourneaux à l'archevêque de Rouen, et, en 1453, il épousait l'héritière de Boissy en Gastine ; ses descendants ayant conservé cette seigneurie prirent le nom de Boissy de Saint-Pol. Pierre de Saint-Pol eut deux fils, Jacques et Charles. Jacques de Saint-Pol, seigneur de Boissy, qui avait épousé Michelle de Nasselles, fut père de Philippe qui eut deux fils : Etienne et Charles. Etienne, seigneur de Mauni, Hécourt, Lesmondans et Guillerville, qui, comme enseigne de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, sous la charge de M. de Nevers, se trouva aux batailles de Moncontour et Dreux, et qui avait épousé en premières noces Gabriel le Prince, dame de la Haye, et, en secondes noces, Jeanne de Veillard, dame de Mondétour, veuve de Jacques de Varennes, seigneur de Roselles. Etienne de Saint-

Pol eut plusieurs enfants. Parmi eux fut Pierre de Saint-Pol qui, le 13 août 1611, épousa Marguerite de Varennes, dont le bisaïeul, Hervé de Varennes, avait épousé Isabelle de Nemours, fille de Jacques de Nemours et de Clémence de Dreux, princesse de la maison de France. Pierre de Saint-Pol eut deux fils et trois filles. Son héritier fut Pierre de Saint-Pol, quatrième du nom, capitaine dans le régiment de Piémont en 1642, maintenu dans sa noblesse le 19 août 1667, qui épousa le 20 janvier 1651 Louise-Marie de Saint-Pol, sa cousine germaine ; il avait acheté le fief de Lesmondans de son cousin François de Saint-Pol, lequel étant mort sans postérité fut le dernier de la branche des Saint-Pol de Lesmondans. Pierre de Saint-Pol eut trois fils : Pierre, seigneur de Lesmondans, qui, en 1681, était lieutenant sur les galères du roi, et qui, le 1er juillet 1686, épousa Anne de la Tranchée ; François, chanoine régulier de l'abbaye d'Oirvaux et prieur des Granges-le-Roy, et Marc-Antoine, connu sous le nom de chevalier de Saint-Pol-Hécourt.

Marc-Antoine de Saint-Pol-Hécourt, qui était né en 1665, avait à peine quinze ans lorsqu'il entra dans la marine, où il ne tarda pas à se distinguer par son audace et son intrépidité; il fut attaché au port de Dunkerque, et il y fut bientôt remarqué par le célèbre Jean Bart.

Nous n'avons aucun renseignement sur les premières années qui suivirent son entrée dans la marine du roi, mais nous savons qu'en 1685, à l'âge de vingt ans, il fut promu lieutenant de vaisseau.

Louis XIV était à l'apogée de sa puissance. Ses généraux étaient Turenne, Condé, Luxembourg,

Catinat, Villars, etc... Ses chefs d'escadre se nommaient : Tourville, Duquesne, d'Estrées, etc., qui avaient ou allaient avoir pour seconds des hommes tels que Château-Renaud, Jean Bart, de Valbelle, Duguay-Trouin, de Forbin, de Saint-Pol, etc... Ses flottes nombreuses, pourvues d'équipages solides et aguerries, luttaient avec succès contre les meilleurs marins d'Angleterre et de Hollande. Les guerres presque continuelles que la France avait à soutenir, sur mer comme sur terre, fournissaient de nombreuses occasions de se distinguer à ceux qui avaient embrassé l'état militaire.

Marc-Antoine de Saint-Pol de Hécourt[1] que nous appellerons désormais le chevalier de Saint-Pol, était doué d'une nature ardente et d'une grande bravoure ; il était audacieux jusqu'à la témérité, et avait les qualités qui font les grands hommes de mer, et nul doute que, s'il eut vécu, il ne fût devenu l'un de nos plus brillants chefs d'escadre. MM. Levod et Doneaud, dans leur ouvrage intitulé *Les Gloires maritimes de la France*[2], lui donnent avec raison une place à côté de nos meilleurs marins.

En 1693, à la suite de plusieurs actions d'éclat, le chevalier de Saint-Pol fut nommé capitaine de vaisseau ; il était déjà l'un des principaux lieutenants de Jean Bart.

Toutes les puissances liguées contre la France faisaient les plus grands sacrifices pour la vaincre. Le prince d'Orange les encourageait, en disant que Louis XIV trouverait difficilement assez d'hommes et assez d'argent pour continuer la lutte, et il avait

1. Hécourt est un petit village du canton de Pacy-sur-Eure (Eure).
2. Paris, 1865, librairie classique Pigoreau, quai de Conti, 13.

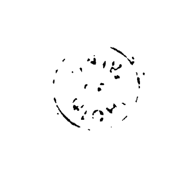




Combat du Chevalier de SAIN
à la hauteur d'A]



ƆL contre une escadre Hollandaise
ꞦDIN 10 Août 1703



obtenu de ces puissances qu'elles fissent un suprême effort, les unes en augmentant leurs troupes, les autres en renforçant leurs escadres.

Le 27 juin 1694, Jean Bart sortit du port de Brest avec six vaisseaux et deux flutes pour aller au-devant d'une flotte chargée de blé et de diverses marchandises qui venait en France, sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre, l'un suédois et l'autre danois. Depuis trois mois, une escadre hollandaise croisait à la hauteur de Dunkerque pour l'empêcher d'entrer dans ce port. Le 29 juin, Jean Bart aperçut à la hauteur du Texel une flotte d'environ cent voiles; il envoya pour la reconnaître M. du Mesnil-Chamblaye, qui lui apprit que la plupart des bâtiments en vue avaient été capturés par huit gros vaisseaux hollandais qui les emmenaient. Les vaisseaux hollandais qui étaient sous les ordres d'un contre-amiral étaient supérieurs en nombre et en force, mais cela ne pouvait arrêter ni même faire hésiter Jean Bart. Les Français arrivèrent sur les ennemis et ne tirèrent que lorsque l'on fut à bout portant. Les Hollandais ayant une artillerie supérieure, Jean Bart donna le signal de l'abordage; il attaqua le vaisseau amiral qui était armé de cinquante-quatre canons, et s'en rendit maître après avoir tué ou blessé deux cents hommes. Les commandants des autres vaisseaux hollandais, voyant ce qui se passait, se hâtèrent d'accourir au secours de leur amiral, et attaquèrent avec vigueur l'équipage affaibli de Jean Bart; celui-ci luttait avec son héroïsme ordinaire; heureusement, le chevalier de Saint-Pol, qui commandait le vaisseau le *Mignon,* de quarante-quatre canons, et qui se rendait compte de la situation, aborda le plus gros des navires ennemis, le *Prince de*

*Frise*, qui portait cinquante-six canons, et s'en empara, opérant ainsi une heureuse diversion que Jean Bart mit à profit pour se débarrasser de ses autres adversaires. La bataille avait duré deux heures. Les Français, qui n'avaient que six vaisseaux, avaient complètement battu les Hollandais, qui en avaient huit, portant ensemble cent seize pièces de canon de plus que les navires Français. Trois vaisseaux ennemis étaient pris, et les cinq autres étaient tellement maltraités, que ce n'est qu'à grand'peine qu'ils avaient pu s'enfuir. Une partie des bâtiments chargés de blé fut envoyée au Havre et à Dieppe; les autres ainsi que les trois vaisseaux de guerre capturés furent conduits à Dunkerque. Une disette régnait en France à cette époque; le blé repris aux ennemis fut d'un grand secours. Cette victoire, due à l'audace et à la valeur de Jean Bart et de ses lieutenants, contribua à mettre en vue le chevalier de Saint-Pol qui, pendant la bataille, s'était très vaillamment comporté [1].

Les ennemis se montraient très entreprenants. Au printemps de 1695, l'une de leurs flottes s'était avancée jusqu'aux îles d'Hières, paraissant ainsi menacer Toulon et Marseille. Voulant éviter les grandes dépenses que nécessitent la formation et l'entretien des armées navales, Louis XIV avait décidé de se borner à mettre les côtes de France en état de résister victorieusement aux tentatives de descente que pourraient faire les coalisés, et d'armer en courses un certain nombre de vaisseaux, afin de faire le plus de mal possible au commerce des Anglais et des Hollandais. D'ailleurs, il

1. Chassériau, dans son *Précis historique de la marine française*, tome I, p. 127, fixe au 19, au lieu du 29 juin, la date de cette bataille navale.

faut bien le reconnaître, à cette époque, la grande marine de flotte s'amoindrissait; aussi, le commerce, commençant à se protéger lui-même, organisait des armements particuliers sur une vaste échelle ; il fallut à cette marine un chef, un organisateur ; ce fut Jean Bart, qui entra dans la marine royale, comme commandant de ces grands armements autorisés par le roi. Les mesures prises par la France contraignirent les ennemis à avoir toujours sur mer des escadres pour escorter et protéger leurs vaisseaux marchands. Se trouvant ainsi contraints à organiser des flottes considérables, ils voulurent les utiliser, et ils tentèrent de bombarder quelques villes des côtes de France.

Une flotte ennemie forte de soixante-dix voiles, et qui comptait environ trente navires de soixante-dix à quatre-vingts canons, parut le 14 juillet 1695 devant Saint-Malo, qu'elle bombarda pendant presque toute la journée du 15, mais sans causer de grands dommages. Les ennemis s'étant retirés, envoyèrent une partie de leurs vaisseaux devant Granville, qui fut aussi bombardée, mais qui ne souffrit pas beaucoup non plus. Après ces tentatives que l'on peut considérer comme des insuccès, les alliés se décidèrent à tenter le bombardement de Dunkerque qui, par sa situation, était pour eux comme une menace permanente; le 27 juillet, ils étaient aux Dunes, où ils furent rejoints le 30 par un grand nombre de vaisseaux. Leur flotte mit à la voile le 2 août. Le 10 du même mois, elle était mouillée sous Gravelines, et, le lendemain, à huit heures du matin, une partie de cette flotte, composée de seize frégates, dix-huit galiotes et quatre brûlots, ainsi que de chaloupes et autres petits bâtiments,

commença à jeter des bombes dans Dunkerque. A neuf heures du matin, les galiotes vinrent mouiller sous les forts; les frégates se placèrent derrière les galiotes. Le comte de Relingue, chef d'escadre, commandait la marine à Dunkerque; il prit tout de suite ses dispositions pour résister énergiquemement. Le bombardement dura sans relâche depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures. Les chaloupes ennemies essayèrent en vain d'envelopper les chaloupes françaises postées près de Mardik; elles furent même obligées, en présence de la vigueur de la défense, d'aller se réfugier sous le canon de leurs frégates.

Vers quatre heures et demie, les ennemis dirigèrent quatre brûlots sur les forts des jetées, deux sur celui de l'ouest et deux sur celui de l'est, et, afin de favoriser cette manœuvre, leurs frégates, qui avaient mis à la voile, approchèrent à bonne portée du canon des forts, et firent sur eux un très grand feu, mais notre canon leur répondit de telle sorte qu'elles furent bientôt obligées de s'éloigner. En même temps, des chaloupes françaises, dirigées sur les brûlots, contraignirent les commandants de ceux-ci à y mettre le feu, lorsqu'ils étaient encore éloignés des forts. Toutefois, comme ces brûlots étaient portés par les courants sur les forts de l'est, on était assez inquiet du côté des Français, d'autant mieux que l'on pensait que les brûlots dont la partie supérieure était déjà enflammée étaient de terribles machines, dont depuis longtemps les ennemis menaçaient Dunkerque. Deux de ces brûlots approchaient du fort de Bonne-Espérance. Le chevalier de Saint-Pol et le lieutenant de la Bruyère les abordèrent, et, les ayant accrochés avec des grappins, ils les remorquèrent et réussirent à les

faire échouer assez loin du côté de l'ouest. MM. de Château-Renaud et de Lucques agirent de même pour les deux autres brûlots qui approchaient du fort Vert.

Il était six heures et demie ; voyant que toutes ses tentatives étaient infructueuses, l'ennemi prit le parti de se retirer ; mais, à cause des courants, ses vaisseaux et ses galiotes étaient obligés de passer à portée du canon des forts, et une frégate de dix-huit canons, trois galiotes et un autre petit bâtiment s'échouèrent sur le Brack, au nord-ouest des jetées. Toutes les chaloupes et plusieurs frégates de la flotte ennemie s'empressèrent de se porter au secours de ces bâtiments. Vers neuf heures du soir, M. de Relingue conduisit toutes ses chaloupes près des bâtiments échoués afin de les brûler, mais l'obscurité de la nuit et les courants ne lui permirent pas de s'en approcher.

Le lendemain matin, la frégate remit à la voile, et, remorquée par plusieurs chaloupes, elle chercha à sortir de la rade ; mais, sur l'ordre de M. de Relingue, le chevalier de Saint-Pol prit six chaloupes et s'avança dans la rade pour la surveiller. En louvoyant, cette frégate fut obligée d'approcher des forts, qui la canonnèrent et la contraignirent à s'échouer une seconde fois sur le Brack. Le chevalier de Saint-Pol, à la tête de quatre chaloupes canonnières et suivi de toutes les autres chaloupes, alla droit à la frégate échouée et l'aborda malgré le feu violent de trois autres frégates ennemies, qui se trouvaient à une demi-portée de canon. L'équipage, qui était encore de soixante hommes, y compris le capitaine et le lieu-

1. *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, par le marquis de Quincy, t. II.

tenant, fut fait prisonnier, et la frégate fut incendiée immédiatement.

Depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, les ennemis avaient envoyé douze cents bombes environ [1], sans causer de dommages bien sérieux aux braves Dunkerquois, dont le patriotisme s'était montré à la hauteur de l'épreuve qui leur était imposée. Pendant ce bombardement, Jean Bart défendait le fort de Bonne-Espérance, où il rendit vaines les attaques de l'ennemi.

La flotte alliée alla ensuite bombarder Calais, et, le 27 juillet, elle jeta sur cette ville quatre cents bombes sans obtenir de résultat appréciable.

En 1696, à une date et dans des circonstances que nous ne connaissons pas bien, le chevalier de Saint-Pol, qui était sous les ordes de Jean Bart et qui montait encore le vaisseau *le Mignon*, s'empara, au cours d'une nouvelle croisière, d'un vaisseau hollandais.

L'illustre Jean Sobieski étant mort, le trône de Pologne se trouvait vacant ; c'était la seule couronne royale qui fut élective, et à laquelle pussent prétendre aussi bien des étrangers que des Polonais : il fallait, pour être élu, professer la religion catholique, et montrer un mérite éclatant soutenu par des intrigues ; tel avait été le cas pour Sobieski ; ou bien posséder des trésors assez grands pour acheter la couronne. Un Français, le prince de Conti, avait posé sa candidature ; il était connu par sa brillante conduite à Steinkerque et à Nerwinde ; il avait l'art de plaire et de se faire valoir. L'abbé de Polignac, depuis cardinal, ambassadeur de France en Pologne, y avait acquis une assez grande influence ; il en usa habilement en faveur du prince de Conti, et, à l'aide de son éloquence,

de son habileté et de ses promesses, il lui assura la majorité des voix dans la diète. Le 27 juin 1697, le prince de Conti fut élu roi de Pologne, battant ainsi son concurrent, Auguste, électeur de Saxe, qui avait prodigué l'argent dans l'intérêt de sa candidature, et qui était soutenu par l'empereur. Mais ce n'était pas tout que d'être élu, il fallait prendre possession du trône. Louis XIV ne pouvait que voir avec plaisir l'élévation d'un prince français, et il ne pouvait venir à son esprit de l'empêcher de ceindre la couronne. Mais le prince de Conti était sans pouvoir, sans troupes, sans argent ; le ministère français lui donna une escadre de six frégates, commandée par Jean Bart, dont faisait partie le chevalier de Saint-Pol, afin qu'il pût se rendre en Pologne par Dantzig. Le port de Dunkerque était bloqué par dix-neuf vaisseaux ennemis. Jean Bart en sortit néanmoins avec son escadre, le 6 septembre 1697, à minuit. Le prince de Conti emmenait avec lui une suite de cinquante personnes. Le 8 septembre, on fit la rencontre, près du Texel, d'une flotte ennemie composée de trois gros vaisseaux et neuf frégates. Jean Bart se tint sur la défensive mais continua bravement sa route. Lorsque le danger fut passé, le prince de Conti lui dit : « Si les ennemis nous avaient attaqués, ils auraient pu nous prendre. — Cela était impossible, répond froidement Jean Bart. — Comment auriez-vous fait ? réplique le prince. — J'aurais fait sauter notre vaisseau, dit Jean Bart. » Le prince de Conti lui dit que le remède était pire que le mal, et qu'il lui faisait défense expresse de recourir à ce moyen. Lorsque la flotte fut arrivée à Dantzig, les Français débarquèrent deux mille hommes sous le commandement du cheva-

lier de Saint-Pol, qui se hâta d'élever des retranchements pour se protéger. Mais l'électeur de Saxe avait réuni des forces beaucoup supérieures qui ne permirent pas aux Français de conduire à Varsovie le roi élu de Pologne. Après avoir fait des prodiges de valeur en soutenant l'effort de toute la cavalerie ennemie qui avait réussi à enlever les bagages de l'abbé de Polignac, le chevalier de Saint-Pol fut obligé de se rembarquer avec son détachement sous les yeux de l'ennemi. L'escadre française ramena en France le prince de Conti, qui n'eut que la satisfaction d'avoir été élu, et qui n'occupa jamais le trône de Pologne. Les intrigues de l'empereur, l'argent et les troupes dont disposait l'électeur de Saxe, donnnèrent la couronne à celui-ci. On reprocha avec quelque raison à Louis XIV d'avoir, dans cette circonstance, fait trop ou trop peu ; en effet, il fallait dissuader, empêcher au besoin le prince de Conti d'accepter la couronne, — ou, du moment où il l'acceptait, lui donner les moyens de contraindre son compétiteur à la lui laisser prendre. Cette expédition avait fourni au chevalier de Saint-Pol une nouvelle occasion de montrer son intrépidité et sa bravoure.

La guerre avait pris fin par deux traités de paix signés à Ryswick, l'un le 20 septembre 1697, entre la France, d'une part, et l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, d'autre part, et l'autre le 30 octobre suivant entre la France et l'empereur d'Allemagne. C'est en vertu de ce dernier traité que la ville de Strasbourg fut incorporée à la France. Pendant cette longue guerre, 4,200 bâtiments marchands anglais, d'une valeur de 750 millions de francs, avaient été pris ou détruits. En Angleterre, les primes d'assurances

s'étaient élevées à 90 %. La Hollande, plusieurs fois envahie par nos armées victorieuses, avait plus souffert encore que l'Angleterre [1]. Mais, de son côté, la France était presque épuisée. Elle reconstituait ses forces, lorsque, le 1er novembre 1700, Charles II, roi d'Espagne, mourut en léguant ses états au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Le testament du roi d'Espagne donna lieu à une nouvelle guerre, connue dans l'histoire sous le nom de guerre de la succession d'Espagne. La France et l'Espagne avaient à lutter contre l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande.

Au moment où cette nouvelle guerre lui offrait la perspective de nouveaux triomphes, Jean Bart fut enlevé par une pleurésie le 27 août 1702, à l'âge de cinquante-deux ans. Son corps fut inhumé au pied du maître-autel de l'église Saint-Eloi de Dunkerque. En 1845, les Dunkerquois ont élevé à leur glorieux compatriote une statue due au ciseau de David d'Angers. Le chevalier de Saint-Pol, qui dut regretter amèrement son maître et son ami, figura comme témoin à l'acte de décès de Jean Bart.

Louis XIV remplaça Jean Bart à la tête de la marine de Dunkerque par le chevalier de Saint-Pol, qui s'empressa de justifier cette faveur en s'emparant à l'abordage d'un vaisseau anglais dans la Baltique [2], puis en capturant, au mois d'avril 1703, le *Salisbury*, vaisseau anglais de 50 canons et une frégate portant 38 canons, qui escortaient un convoi de 30 voiles. C'est, croyons-nous, à la suite de ce dernier exploit, que le roi le nomma chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

1. Chassériau, loc. cit., t. i, p. 130.
2. Levod et Doneaud.

Au mois de juillet 1703, sur l'ordre du roi, qui désirait nuire le plus possible au commerce des Hollandais et des Anglais et intercepter leurs flottes marchandes, le chevalier de Saint-Pol, qui avait le fils de Jean Bart sous ses ordres, fit voile vers le nord, à la tête d'une escadre ; il rencontra et captura un vaisseau hollandais de 30 canons qu'il envoya à Brest par le nord de l'Ecosse.

Le 9 août suivant, il croisait à la hauteur d'Albardin et de Boucanes [1], lorsqu'il fut rejoint par MM. de la Luzerne, de Camilly et de Beaujeu, commandant les navires l'*Amphitrite,* le *Jersey* et les *Jeux*. Le lendemain, on découvrit la flotte de la Meuse, qui se livrait à la pêche du hareng, composée de 200 voiles, escortée de 4 vaisseaux de guerre hollandais, de 40 à 50 canons chacun ; il fallut peu de temps pour atteindre cette flotte. Le chevalier de Saint-Pol, dont les bâtiments n'allaient pas aussi vite que ceux conduits par M. de la Luzerne, fit attaquer les vaisseaux de guerre hollandais par le *Jersey* et les *Jeux*, deux vaisseaux que des armateurs dunkerquois avaient capturés sur les ennemis. M. de la Luzerne attaqua le commandant du convoi qui se rendit après avoir essuyé deux bordées, presque à bout portant. Deux autres vaisseaux se rendirent aux commandants du *Jersey* et des *Jeux*, mais le quatrième vaisseau, qui était un bon voilier, parvint à s'échapper. Les vaisseaux de pêche s'étaient éloignés pendant le combat ; cependant on put en prendre 31 ; d'autres furent rançonnés par un certain nombre de corsaires. M. de Saint-Pol fit mettre sur quatre de ces bâtiments 800 Hollandais, que l'on avait fait prison-

1. De Quincy, t. iv, p. 215.



Combat naval livré par le Chevalier de SA
Mort du Cheval



POL contre les Anglais, 30 Octobre 1705
le SAINT-POL



niers, et qu'il envoya à Calais par M. de Lanquetot, capitaine en second de l'*Amphitrite*, puis il suivit jusque dans le port d'Islande les vaisseaux de pêche qui s'y étaient réfugiés et parvint à en brûler 160.

Le 12 août 1704, le chevalier de Saint-Pol, qui avait repris la mer avec une petite escadre, rencontra un navire anglais de 32 canons, nommé le *Foye*, qu'il captura ; ce navire, qui avait un équipage de 150 hommes, et qui était commandé par le capitaine Richard Brunne, convoyait la flotte de la Virginie.

Le 15 du même mois, les vaisseaux le *Salisbury*, commandé par M. de Saint-Pol, et l'*Amphitrite*, que commandait M. de Ferrières, attaquèrent deux vaisseaux anglais, dont l'un, le *Falmouth*, de 52 canons et 180 hommes d'équipage commandés par le capitaine Thomas Kenney, fut pris par l'*Amphitrite* ; on prit aussi un navire marchand chargé de sucre. M. de Ferrières reçut un coup de fusil dans les reins, dont il mourut. Le combat avait duré depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures après-midi.

Au commencement de l'année 1705, M. de Saint-Pol organisa une nouvelle croisière, et, le 16 mai, il sortit de la rade de Dunkerque avec trois vaisseaux, le *Salisbury*, le *Prothée* et le *Ludlow*. Le 18 mai, à sept heures du soir, il découvrit une flotte de seize voiles, qui faisait vent arrière sur lui, et se dirigeait route vers la Hollande. Les vents étaient d'ouest-nord-ouest. Bien qu'il eût pris toutes ses précautions pour ne pas la perdre de vue, le lendemain, à la pointe du jour, il ne la voyait plus ; mais, ayant apprécié assez exactement la route qu'elle avait suivie, il fit force de voiles, et fut assez heureux pour la découvrir de nouveau le 19 mai au matin. Elle était escortée par

deux vaisseaux de guerre hollandais, dont le plus grand portait 58 canons et 250 hommes d'équipage. Aussitôt qu'il eut pu joindre cette flotte, c'est-à-dire vers huit heures du matin, il détacha le *Ludlow* pour faire des prises, et, avec le *Salisbury* et le *Prothée*, attaqua les deux vaisseaux de guerre. Le commandant du plus grand des vaisseaux hollandais, voulant donner à sa flotte la possibilité de fuir, manifesta son intention d'accepter la lutte en s'approchant du *Salisbury*. Le combat commença immédiatement, M. de Saint-Pol se présenta à l'abordage ; le vaisseau ennemi ne chercha pas à se dérober, mais ses mâts de misaine et de beaupré étant tombés, il se trouva hors d'état de continuer la lutte et de se sauver. Se rendant compte de cette situation, le chevalier de Saint-Pol le quitta pour aller capturer le plus possible des navires de la flotte ; après en avoir pris six, il revint au vaisseau hollandais ; mais, ayant constaté que ce vaisseau était hors d'état de tenir la mer, il le fit brûler. Le *Prothée,* qui avait attaqué l'autre vaisseau hollandais, lui présenta aussi l'abordage, mais le commandant ennemi mit tous ses soins à l'éviter. Le vent étant assez fort, le navire français ne put parvenir à s'accrocher à son adversaire malgré trois tentatives successives. Après un combat de trois heures, à portée de pistolet, et bord à bord, le *Prothée*, se trouvant gravement endommagé, ne put suivre le vaisseau hollandais, qui s'enfuit à toutes voiles et parvint à se sauver [1]. Les prises étaient richement chargées ; elles furent ramenées à Dunkerque, où les exploits du chevalier de Saint-Pol, souvent répétés, lui donnèrent une réputa-

1. DE QUINCY, t. IV, p. 662.

tion bien méritée d'audace et de bravoure, en même temps qu'une véritable popularité. Les pavillons, flammes et banderolles conquis sur l'ennemi furent portés à Paris, et le roi, voulant récompenser le chevalier de Saint-Pol, lui donna une pension de 1,500 livres. De leur côté, les intéressés en l'armement des vaisseaux du roi à Dunkerque, que commandait M. de Saint-Pol, lui remirent une action de 10,000 livres. Mais, avec un désintéressement assez rare, il en fit don aux marins et soldats de son escadre, et leur distribua la totalité de cette somme.

Le 30 octobre suivant, le chevalier de Saint-Pol sortit de nouveau du port de Dunkerque avec une escadre de quatre vaisseaux pour aller croiser dans le nord. Dès le lendemain, il était en vue de la flotte anglaise de la Baltique, composée de douze vaisseaux marchands, escortés par trois vaisseaux de guerre, deux de 60 canons chacun, et un de 40 canons. Il chargea M. François Cornil Bart, qui commandait la frégate l'*Héroïne*, et cinq corsaires qui l'accompagnaient, de se rendre maîtres des vaisseaux marchands, opération qui fut si bien exécutée qu'il ne s'échappa qu'un petit bâtiment. Il se proposait d'attaquer les trois vaisseaux de guerre avec les quatre vaisseaux qu'il commandait. Mais, après avoir attendu assez longtemps le *Triton* que commandait le chevalier de Cayeux, qui ne parvenait pas à le joindre parce qu'il était mauvais voilier, il résolut d'engager le combat sans lui. M. de Saint-Pol, qui montait le *Salisbury*, se dirigea sur le commandant ennemi, nommé de Pendel; il tenta d'aborder son vaisseau, mais celui-ci réussit à l'éviter. Toutefois, une lutte très meurtrière s'était engagée entre les deux bâtiments. Comme toujours, le

chevalier de Saint-Pol se prodiguait ; il reçut un coup de mousquet dont il mourut pour ainsi dire de suite. Le comte d'Illiers prit le commandement et acheva le combat, qui fut une nouvelle victoire pour les armes françaises. Le *Salisbury* étant tombé sous le vent, son adversaire crut devoir aborder le *Prothée* que commandait M. de Roquefeuille. Celui-ci, dès le début de l'action, s'était attaché au *Percoal* ; il venait de jeter une partie de son équipage sur le vaisseau, au moment où le commandant ennemi aborda le *Prothée*. Il résista avec la plus grande énergie, rappela une partie des hommes qui venaient de s'emparer du *Percoal*, puis monta à son tour à l'abordage du vaisseau du commandant anglais et s'en empara. De son côté, le capitaine Hennequin, commandant du *Jersey*, avait attaqué et pris à l'abordage le troisième vaisseau ennemi. Les trois vaisseaux français avaient pris à l'abordage les trois vaisseaux anglais.

Toutes ces prises, vaisseaux de guerre et navires marchands, furent conduites à Dunkerque avec les prisonniers que l'on avait faits, au nombre de 900 ; on estima à un million les pertes de l'ennemi, et le dommage causé au commerce anglais fut considérable.

La satisfaction causée par les résultats de ce brillant combat dut être atténuée par la mort prématurée du brave chevalier de Saint-Pol, qui n'était âgé que de quarante ans, et qui prenait dans la marine française une place de plus en plus importante. Son corps fut ramené à Dunkerque, où il rentra triomphant après sa mort. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-Georges, de l'église Saint-Eloi, à côté de Jean Bart, son ancien chef et compagnon d'armes.

Le comte d'Illiers s'empressa de porter lui-même au

roi la nouvelle de la dernière victoire et de la mort du chevalier de Saint-Pol. Louis XIV, tout en étant heureux d'apprendre la valeur montrée par les équipages des vaisseaux français, et l'importance des prises faites sur l'ennemi, témoigna tous ses regrets de la perte du chevalier de Saint-Pol, qu'il considérait et aimait beaucoup [1]. Le roi devait en effet regretter vivement cette mort, parce qu'il perdait un fidèle sujet et un brave marin.

Le chevalier de Saint-Pol fut remplacé dans le commandement de la marine à Dunkerque par le chevalier, depuis comte de Forbin. Dans ses *Mémoires*, tome II, page 197 [2], le comte de Forbin dit que cette nomination lui fit grand plaisir, et raconte ainsi l'entrevue qu'il eut à cette occasion avec le ministre, M. de Pontchartrain : « Le ministre me dit, etc... que l'escadre que j'allais commander était la seule qui fût sur pied, et qu'en me la confiant, il me confiait son armement favori. Je lui répondis qu'ayant à remplir la place de deux hommes qui avaient fait mille belles choses, MM. Bart et Saint-Pol, je n'avais pas peu à faire pour les égaler, surtout dans la mission à laquelle j'étais destiné, que je souhaitais avec passion de pouvoir me distinguer, par quelque action un peu éclatante, mais que, pour cela, il serait convenable que la cour me laissât le maître de ma destinée, etc... » Ce témoignage d'un émule en bravoure et d'un brillant marin, qui, dans son langage au ministre, met Saint-Pol sur le même rang que Jean Bart, montre quelle place distinguée Saint-Pol occupait dans la marine militaire et permet de dire que, s'il avait vécu, la France l'au-

1. Pierre FAULCONNIER. *Description historique de Dunkerque.*
2. Amsterdam. François Gérard, imprimeur éditeur, 1730.

rait compté au nombre de ses plus grands marins.

Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, tome IV page 431, s'exprime ainsi ; « La mer aurait été plus heureuse, par la quantité de riches et grosses prises, et de combats particuliers de nos vaisseaux, et de nos armateurs, sans la mort de Saint-Paul, qui s'y était le plus signalé, et qui fut fort regretté : il mourut en se rendant maître de onze vaisseaux marchands, venant de la mer Baltique, et de trois gros vaisseaux qui les convoyaient. Saint-Pol ne laissa que trois neveux fort jeunes. Le roi donna des pensions à tous les trois. »

Chassériau [1] dit que le chevalier de Saint-Pol fut tué en continuant ses exploits dans la mer du Nord.

Dans deux articles consacrés aux derniers marins du règne de Louis XIV [2], M. Henri Rivière, dont on connaît la fin tragique dans nos colonies d'extrême-Orient, cite deux fois le nom du chevalier de Saint-Pol. Voici en quels termes : « Plus heureux que Tourville, Jean Bart laissait derrière lui, pour héritiers de son génie et de son bonheur, Duquesne, Mosnier, le chevalier de Saint-Pol, Forbin, Ducasse, Cassard, et surtout Duguay-Trouin, qui devait illustrer Saint-Malo, comme Jean Bart avait illustré Dunkerque. » Et plus loin : « En 1706, le roi avait nommé Forbin au commandement de l'escadre de Flandre ; c'était l'héritage de Jean Bart, de Saint-Pol, et de Pointis, que le chevalier recueillait, et il voulut en être digne. »

De son côté, M. Chabaud-Arnault, dans son *Histoire des flottes militaires* [3], dit que l'on donna à Jean Bart

1. Tome I, p. 134.
2. *Revue des Deux-Mondes* des 1er novembre 1868 et 15 février 1869.
3. Berger Levrault et Cie, 1889, p. 117 et 118.

pour successeur « l'un de ses plus vaillants compagnons d'armes et son meilleur élève, le capitaine de vaisseau de Saint-Pol » ; puis il ajoute : « N'était-il pas digne de succéder à Jean Bart, cet héroïque capitaine qui, comme lui, eut pour seule tactique de courir droit à l'ennemi et de l'aborder ? »

Voici la copie textuelle de l'acte constatant l'inhumation du chevalier de Saint-Pol : « Le 6e jour du mois de novembre 1705, je, soussigné, prêtre docteur en Sorbonne, ay enterré dans la chapelle de Saint-Georges, le corps de messire Marc Antoine de Saint-Paul, seigneur de Hécourt, commandant capitaine de vaisseau du roi, et commandant l'escadre, et chevalier de l'ordre militaire de saint Louis, avec tous les honneurs militaires, et la solennité du service de Jesu, qui a esté tué en mer, dans un combat qu'il donna contre une flotte anglaise le dernier jour d'octobre, et a esté rapporté dans cette ville le 3e jour de novembre; en présence de messire de Saint-Pol du Fay, garde marine, cousin du défunt, et de monsieur Ardens. Signé : Depuis Martin, pasteur de Dunkerque. »

Le chevalier de Saint-Pol, qui paraît être resté célibataire, ne laissait pas de postérité. Ses héritiers étaient les quatre enfants de son frère aîné, trois fils et une fille. Louis XIV, voulant témoigner sa reconnaissance pour les services du chevalier de Saint-Pol, a donné une rente à tous ses neveux et nièce qui étaient Charles-Pierre de Saint-Pol, Pierre de Saint-Pol, Pierre-Marc-Antoine de Saint-Pol, et Louise-Marie-Anne de Saint-Pol, qui fut reçue dans la communauté des demoiselles de Saint-Cyr, en janvier 1694, après avoir fait établir les preuves de sa noblesse, et qui, le

19 mai 1708, épousa François Séguier, seigneur de Liancourt, capitaine de frégate, et qui eut elle-même une fille reçue à Saint-Cyr.

Des démarches furent faites auprès du roi, probablement par le prieur des Granges-le-Roi dans l'intérêt de M. de Liancourt et une lettre autographe de madame de Maintenon, qui paraît être du 31 janvier 1708, adressée à M. de Lamoignon, s'exprime ainsi : « J'ai pris le temps de parler au roi, pendant qu'il travaillait avec M. de Pontchartrain, et j'ai proposé d'avancer M. Séguier de Liancourt en faveur de son mariage avec mademoiselle de Saint-Pol. On dit que c'est un très bon et honnête homme, qui ne fera pas beaucoup de chemin. S'il voulait se contenter d'estre capitaine de frégate légère, on lui accorderait cette grâce. J'admire votre bonté, Monsieur, de suivre, comme vous le faites, les intérêts de cette pauvre fille, qui mérite, par sa conduite, un heureux établissement. Je suis, Monsieur, avec toute la considération que vous méritez, votre très humble et très obéissante servante. Signé : MAINTENON. »[1] Nous ne connaissons pas le chiffre de la rente constituée par le roi au profit des neveux et nièce du chevalier de Saint-Pol, mais nous voyons que, par un acte du 5 janvier 1720, messire François de Saint-Pol, prieur des Granges-le-Roy, agissant comme tuteur de Charles-Pierre de Saint-Pol, le sieur François de Saint-Pol, comme procureur de Pierre de Saint-Pol, seigneur de Lesmondans, de Pierre-Marc-Antoine de Saint-Pol, seigneur de la Bretonnière, et dame Louise-Marie-Anne de Saint-Pol, épouse de messire François Séguier de Liancourt,

1. Document communiqué par M. le Comte Raphaël de Saint-Pol.

chevalier de Saint-Louis, ces trois derniers, majeurs, ont reconnu avoir reçu du roy la somme de huit mille quatre cents livres, pour le rachat d'une rente de trois cent trente-six livres, constituée le 21 avril 1714.

Il paraît certain qu'en mourant le chevalier de Saint-Pol a laissé un testament dont malheureusement nous n'avons pu trouver la copie. En effet, des fondations ont été faites par lui au profit de l'église de Saint-Eloi à Dunkerque, dans laquelle il est enterré, et de l'église Saint-Sulpice de Favières.

Voici l'extrait d'un *ordo* de l'église Saint-Eloi :[1] « La messe basse avec le *De profundis* à la chapelle de Saint-Georges, pour Messire Marc-Antoine de Saint-Pol, capitaine de vaisseau, on doit mettre 4 cierges neufs sur l'autel, qui restent à l'église par contract passé le . . . . . 1706, payé 3 fr. pour le pasteur qui célèbre. »

Dans l'église Saint-Sulpice de Favières (Seine-et-Oise), parmi de nombreuses épitaphes concernant les membres de la famille de Saint-Pol[2] se trouve une pierre de fondation sur laquelle on lit : « Messire Marc-Antoine de Saint-Pol, chevalier, seigneur de Hécourt, commanda l'escadre des vaisseaux du roi dans les mers du Nord, a fondé une messe haulte par chacune année, le jour de son décès, avec recommandation aux prières, les quatre fêtes annuelles, le tout à perpétuité. Il a donné pour cette fondation six cents livres à l'église Saint-Sulpice, qui lui ont été délivrées par Messire François de Saint-Pol de Hécourt, prieur des Granges-le-Roy, son frère, suivant le contract

1. Communication de M. A. Bonvarlet, Président du Comité flamand de Dunkerque.

2. Voir l'*Eglise de Saint-Sulpice de Favières*, par M. Patrice Salin.

passé devant Pillas le trente sept^re mil sept cent six. — Après plusieurs combats donnés sous ses ordres, dont il est toujours sorty victorieux, il fut tué le dernier jour d'octobre mil sept cent cinq, combattant contre plusieurs vaisseaux de guerre anglois, qui furent pris à l'abordage et conduits à Dunkerque, où il a esté inhumé, avec les honneurs dus à sa naissance et à sa valeur le six no^bre la même année, *Requiescat in pace.* »

L'abbé de Saint-Pol, prieur des Granges-le-Roy, qui paraît avoir porté un réel intérêt à ses neveux et nièce, vécut jusqu'à un âge assez avancé. Nous voyons que, par contrat devant Me Michaut, notaire à Dourdan, du 13 janvier 1706, messire Louis de Saint-Pol, chevalier, seigneur de la Briche et de Guillerville, et dame Marie Louise Leclercq de Fleurigny, son épouse, demeurant ensemble au château de la Briche, ont constitué à son profit une rente viagère de 150 livres par an, moyennant le versement d'un capital de 1,200 livres. Or, vingt-trois ans plus tard, c'est-à-dire le 16 juillet 1729, le prieur des Granges-le-Roi écrit de sa main ce qui suit : « Ayant fait attention à la bonté du Seigneur qui a prolongé mes jours, hors la mesure de mon espérance, j'ai diminué d'un tiers la susdite rente, et me suis contenté et contente de cent livres par chacune année et ce pour la bonne amitié et estime particulière que je pour lesdits seigneur et dame de la Briche. Fait à Lesmondans le 16 juillet 1729, l'abbé de Saint-Pol Hécourt. » A la date du 20 novembre 1696, l'abbé de Saint-Pol avait fait reconnaître ses armoiries par d'Hozier.

Dans l'église des Granges-le-Roi, sur un très beau marbre, se trouve l'inscription suivante : « D. O. M.

En cette chapelle repose le corps de très noble et religieuse personne, Messire François Saint-Pol-Hécourt, prieur des Granges-le-Roi, depuis 1689 jusqu'en 1716, qu'il a résigné ledit prieuré, lequel a fondé une messe à ladite église par chaque année le jour de son décez, avec recommandations aux priéres le dimanche précédent, le tout à perpétuité, pourquoy il a donné cinq cents livres à la fabrique de ladite église, comme il serait en l'église des Granges-le-Roi. Il décéda à Etrechy le 15 septembre 1730, âgé de 75 ans moins 20 jours. Priez Dieu pour son âme. Charles-Pierre de Saint-Pol, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte et commandeur de Ville-Dieu le Bailleul, a ordonné cette mémoire, par reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus de son cher oncle. »

L'un des arrière-neveux du chevalier de Saint-Pol s'est illustré, de nos jours, pour ainsi dire, dans les rangs de l'armée française. En effet, le 18 octobre 1857, on inaugurait à Nogent-le-Rotrou la statue du comte Jules de Saint-Pol, officier de la légion d'honneur, qui fut tué le 8 septembre 1855 devant Sébastopol, à l'assaut et à la prise de la tour Malakoff, où il commandait la 1re brigade de la 4e division du 2e corps de l'armée de Crimée.

Comme le chevalier de Saint-Pol, et à cent cinquante ans de distance, ce brillant officier général mourut, sous les balles ennemies, en luttant héroïquement pour sa Patrie.

Mais, tandis que deux ans à peine après sa mort le général avait sa statue, le chef d'escadre attend depuis près de deux siècles qu'un monument rappelle à la postérité son existence, en même temps que ses brillants faits d'armes.



## NOTE
## SUR LA PIERRE TOMBALE D'ANTOINE DE LESTOCQ

### Echevin d'Abbeville au XVI^e siècle

*Par* M. Ém. Delignières.

Cette pierre, de couleur et d'aspect de l'ardoise, mesure 1$^m$,89 de longueur sur 1$^m$,02 de large. Elle se trouvait dans la cour de la maison rue Saint-Vulfran, n° 18, appartenant à M. Richard, faïencier, et elle y servait de dallage ; plusieurs amateurs la connaissaient, et M. Oswald Macqueron l'avait dessinée il y a un certain nombre d'années.

Son propriétaire a bien voulu l'offrir, en 1892, au musée d'Abbeville et du Ponthieu et elle y figure maintenant sur la plate-forme du perron, à gauche.

Le personnage est représenté, en bas-relief peu accusé, couché, en pied, la tête nue, rasée, appuyée sur un coussin carré, les mains jointes, le cou dégagé. Il est revêtu d'un ample manteau à larges manches, bien drapé, et sous lequel on remarque la robe par devant et aux poignets.

Deux colonnes rondes, unies, à demi cachées par le bandeau qui encadre la pierre tombale et qui contient l'inscription, se dressent de chaque côté du personnage. Elles ont chacune un soubassement et un chapiteau sur lesquels sont posés deux anges, un de chaque côté, soutenant par un double passement deux écussons placés à la hauteur de la tête, et reliés par une bande demi-circulaire et des branches de lierre au milieu desquelles est figurée

une tête de mort. Ces écussons, sans doute en cuivre ou en bronze qui étaient scellés dans la pierre et devaient contenir des armoiries, ont été malheureusement détachés à une époque déjà ancienne, et il ne reste que les vides en creux.

Autour de la pierre règne un bandeau présentant aux quatre angles un quatrilobe sur chacun desquels sont représentés, autant qu'on peut distinguer, à cause de l'usure, à droite en haut, un ange tenant par devant une banderole, et sur ceux du bas, un griffon à tête humaine. Au milieu de chaque partie latérale du bandeau, dans un cartouche rond, est figurée une tête de mort.

On lit, encore assez nettement par endroits, l'inscription suivante en caractères gothiques :

Sur la partie supérieure du bandeau : *Ci-gis Anthoine* ; sur celle latérale à droite : *de Lestocq bourgeois marchand échevin et* ; sur celle du bas : *d'Abbe... lequel* ; enfin à gauche : *trespassa le ? sept. MVXXXVIII.*

Quelle était, en dehors de son titre d'échevin, l'importance du personnage ainsi représenté sur la pierre? nous l'avons cherché en vain, et M. Alcius Ledieu qui a bien voulu nous aider dans nos recherches n'a pas été, jusqu'ici, plus heureux. Peut-être, à quelque jour, trouvera-t-on un document se rattachant à lui.

Cette pierre tombale provient évidemment d'une église, et sans doute d'une église du voisinage. Or, nous savons par la *Topographie d'Abbeville,* de M. Ernest Prarond, (cette mine inépuisable de renseignements précieux), qu'il y avait rue Saint-Vulfran une église appelée Saint-Vulfran de la Cauchie ou de la Chaussée.

Elle a été fermée et supprimée le 15 juin 1791 et démolie peu après avoir été vendue par adjudication ; sur son emplacement, nous dit M. Prarond, t. III, p. 143, furent construites plusieurs maisons blanches entr'autres celle du n° 39. Il n'est pas inadmissible de supposer que, lors de la démolition de cette église, la dalle en question a été retirée des décombres pour le pavage d'une cour voisine.

Quoiqu'il en soit, ce curieux souvenir historique et archéologique du vieil Abbeville et de l'un de ses administrateurs méritait d'être conservé. La pierre tombale d'Antoine de Lestocq est relativement en bon état pour l'époque reculée (1538) à laquelle elle se rattache, et après l'usage qu'on en avait fait. Si les armes ont disparu, si la figure du personnage est presque entièrement effacée, les détails du costume et des accessoires, comme aussi et surtout la plus grande partie de l'inscription qui sont encore bien apparents et d'une belle exécution présentent un réel intérêt local, et on doit savoir gré à M. Richard d'avoir bien voulu donner cette pierre tombale pour le Musée.

---

## QUELQUES SOUVENIRS SUR ABBEVILLE

*Lecture faite par* M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ.

Dans un recueil d'Épitaphes de la collégiale de Saint-Pierre de Lille se lit celle de :

Vénérable personne Me Regnier du Bout de la Ville natif d'Abbeville en son temps chanoine de cette église et secrétaire de très noble prince Philippe duc

de Bourgogne darain très passé, lequel Me Riquier termina vie par mort le jour S. Hippolyte XIIIe d'aoust MCCCC LXXIIII Priez Dieu pour son âme.

Au pilier entre les chapelles Saint-Pierre et Saint-Nicaise.

(Documents sur Saint-Pierre de Lille par E. Hautcœur, prélat de la maison du Pape, chancelier des Facultés Catholiques de Lille.)

Nous Robert de St. Deliz sr de Heucourt, cappitaine et gouverneur des ville et chateau d'Abbeville, Confessons avoir Receu de Me Raoul Moreau, Conseiller dudit Sieur et trésorier de son espargne, la somme de mil livres tournoys en ung mandement en parchemyn signé de sa main dacté du jourdhuy portant quictance de semblable somme à l'acquit de Me Guillaume Cat aussi conseiller dudit Sieur et Receveur général de ses finances à Rouen sur les deniers de sa charge provenant du droict d'entrée des espiceries et drogueries du quartier d'octobre prochain, ladite somme de m. livres à nous ordonnée par ledit Sieur pour notre pension et estatz à cause de ladite cappitainerie durant une année finissant le dernier jour de septembre. m. vc . lx. De laquelle somme nous tenons contant et bien paié et en avons quicté et quictons ledit Moreau trésorier susdit et tous autres.

En tesmoing de ce nous avons signé la présente de notre main et icelle faict sceller du seel de noz armes le xvje jour dudict mois de septembre l'an mil cinq cens soixante. Signé Robert de Saint Deliz avec paraphe.

Plus de sceau.

Au dos est écrit :

Pour servir de quictance à Monsieur le Trésorier

del espargne Me Raoul Moreau... (partie arrachée).. la somme de mil livres tournois.

Nous Anthoine Clavel, sr de Montfort, chevalier de l'ordre du Roy et gouverneur de sa ville d'Abeville, Confessons avoir Receu comptant de Me Adrien Petremol, conseiller dud. Sieur et trésorier de l'estraordinaire de ses guerres, la somme de deux cens livres tournoiz en testons à. xij. s. t. par xijaine pour notre estat de gouverneur de lad. ville des mois de janvier et fevrier derniers passez à Raison de c livres par chacun moys, de laquelle somme de ijc livres nous nous tenons content et bien payé et en avons quicté et quictons led. Petremol trésorier susdit et tous autres.

En tesmoing de ce nous avons signé la présente de notre main et scellé du seel de noz armes audit Abbeville le xxviije jour d'avril l'an mil cinq cens soixante douze. Signé Anthoine Clavel.

Original en parchemin jadis scellé.

La première de ces quittances est de l'infortuné Robert de Saint-Delis, seigneur de Heucourt, capitaine de mille hommes de pied de la légion de Picardie, gouverneur d'Ivoy et du comté de Chiny, capitaine des ville et château d'Abbeville, massacré le 4 juillet 1562, dans une émeute des bourgeois de cette ville avec son fils Robert, gentilhomme de la chambre du Roi capitaine de cinquante hommes d'armes. Louandre dans son *Histoire d'Abbeville* et René de Belleval dans la *Revue Historique, Nobiliaire et Biographique*, 2e série, t. II, p. 436, nous ont conservé les détails de cette lamentable journée.

Quant à Antoine de Clavel, Sgr de Montfort, cher de l'ordre du Roi, René de Belleval le cite dans sa liste

des capitaines des ville et château d'Abbeville (Même *Revue*, nouvelle série, t. III, p. 104), mais en le dénommant Antoine de Célvet. La quittance du 28 avril 1572 relève cette erreur.

---

## RAPPORT SUR LE CONGRÈS DES TRADITIONS POPULAIRES

*Lecture faite par M.* Alcius Ledieu *à la séance du 6 décembre 1900.*

Dans sa séance du 9 novembre 1899, la Société d'Émulation a bien voulu me déléguer, ainsi que notre collègue, M. P. de Wailly, pour la représenter au Congrès international des traditions populaires, qui eut lieu à l'Exposition universelle, du lundi 10 septembre au jeudi suivant.

J'ai tenu à m'acquitter de cette mission avec d'autant plus d'agrément que je désirais faire la connaissance personnelle de plusieurs traditionnistes avec lesquels je suis en correspondance depuis de longues années ; en même temps, j'ai pu entrer en rapports avec d'autres folk-loristes éminents dont les travaux m'étaient connus. C'était pour moi une bonne fortune ; aussi j'en ai toute la gratitude possible à la Société d'Émulation, que je remercie bien sincèrement.

La session s'est ouverte le lundi matin au Palais des Congrès, à l'Exposition universelle ; deux séances étaient tenues chaque jour. Elles furent présidées par M. Ch. Beauquier, député du Doubs, auteur du *Blason populaire de la Franche-Comté*, ouvrage fort estimé ; il était assisté de M. Paul Sébillot, secrétaire général,

qui s'est consacré avec tant de talent et de succès à l'étude des traditions populaires.

Plus de cent cinquante folk-loristes de tous les pays du monde avaient envoyé leur adhésion à ce Congrès : l'Angleterre, la Russie, l'Arménie, les Etats-Unis, le Canada, la Pologne, l'Italie, la Suisse, la Hongrie, la Belgique, la Grèce, la Serbie, etc., etc., s'y étaient fait représenter.

La première séance s'est ouverte par un discours fort applaudi de M. Ch. Beauquier ; il a fait ressortir notamment la nécessité d'établir, pour les travaux d'ensemble, des bibliographies aussi complètes que possible ; il a insisté sur l'utilité de provoquer des enquêtes pour les régions qui n'ont rien fourni jusqu'à ce jour aux traditionnistes.

Dans cette séance, comme dans les séances suivantes, il a été donné lecture d'un grand nombre de mémoires d'une haute portée sur les questions qui se rapportent au traditionnisme. Je n'ai point à faire l'analyse de ces travaux, mais je tiens à en donner la nomenclature complète pour que l'on puisse se rendre compte de la variété et de l'importance des sujets traités.

1° *La Danse totémique en Europe*, par M. Thomas (Angleterre) ; 2° *la Moreska*, sorte de jeu héroïque en usage dans l'île de Cuozala en Dalmatie, par M. Vouletich-Voukassovitch ; 3° *les Ornements chez les Serbes*, par le même ; 4° *le Culte du feu*, par M. O. Schell (Allemagne) ; 5° *la Tradition poétique*, par M. Emile Blémont ; 6° *de l'Origine et du développement des chants populaires scandinaves*, par M. Léon Pineau ; 7° *l'Evolution du costume*, par M. Paul Sébillot ; 8° *Parallèle de la médecine populaire et de la médecine*

*scientifique*, par le Dr Cabanès; 9° *les Amulettes populaires*, par M. Adrien de Mortillet; 10° *la Continuité des légendes hunno-ougriennes*, par le Dr Jules Sébestyén (Hongrie); 11° *les Lois de la vie des Légendes*, par M. Raoul Rosières; 12° *l'Union fait la force*, origine d'une fable, par M. René Basset; 13° *de l'Origine et du développement des légendes en Arménie*, par M. Minas Tchéraz; 14° *la Morale et la plastique du folk-lore*, par M. Stanislas Prato (Italie); 15° *le Folk-lore nègre en Amérique*, par M. le comte de Charencey; 16° *les Traditions populaires de la Grèce*, par M. Typaldo Bassia; 17° *la Légende de David et de Mhaer*, en Arménie, par M. Tchobanian; 18° *le Mouvement traditionniste en Galicie*, par M. Th. Volkov; 19° *Echantillon d'une étude comparée des chants populaires néo-grecs et des chants européens et orientaux*, par M. Stanislas Prato; 20° *le Folk-lore en Suisse*, par M. Hoffmann-Krayer; 21° *Histoire de la religion primitive du soleil et du feu*, par M. Michel de Zmigrodzki (Autriche); 22° *la Science des illettrés et en particulier en Ukraine*, par M. Th. Volkov, etc., etc.

La lecture du plus grand nombre de ces mémoires a provoqué, de la part de plusieurs auditeurs, des observations ou amené des discussions tout à fait nouvelles et très suggestives.

Avant de se séparer, le Congrès a émis le vœu qu'une bonne bibliographie du folk-lore fût établie; — que des congrès internationaux de traditions populaires eussent lieu tous les quatre ans; — qu'en dehors de ces congrès, il se tînt des congrès provinciaux dans les villes où l'exploration n'a été qu'effleurée.

A l'issue de la seconde séance du mardi 11 septembre, les congressistes se sont rendus au musée d'ethnogra-

phie du Trocadéro. M. Hébert, conservateur-adjoint, nous a servi de guide en l'absence du conservateur, M. A. Landrin.

Avec une parfaite amabilité et une grande connaissance des mille objets confiés à ses soins, M. Hébert nous a fait visiter chacune des salles. Les groupes des anciennes provinces de France les plus riches sont ceux de l'Auvergne, du bays basque, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Normandie et de la Bretagne. La Picardie n'y est représentée que par un nombre fort restreint d'objets, qui ne sont point tous d'un grand intérêt ; mon amour-propre de Picard a quelque peu souffert de cette constatation. M. Hébert a adressé aux congressistes présents un appel pressant pour l'augmentation de ses collections. Je me fais bien volontiers l'interprète de mon confrère en sollicitant de nos compatriotes l'envoi des objets qu'ils croiront devoir offrir aux collections ethnographiques du musée du Trocadéro, tels que bibelots populaires anciens, jouets, costumes, ustensiles de ménage, instruments de travail, meubles, etc., etc. ; les groupes de travailleurs y seraient fort bien accueillis, et l'on aimerait y voir, par exemple, un faiseur de bas, un tisserand, un serrurier sur leur métier ou au pied de leur établi.

Après notre visite aux collections ethnographiques, M. Adrien de Mortillet s'est constitué notre guide et nous a montré d'abord les vitrines où se trouvent des amulettes, puis, il nous a fait voir une incomparable réunion d'objets préhistoriques formée par la Commission des monuments mégalithiques et de la Société d'Anthropologie, dont il a été l'un des organisateurs.

Les congressistes se sont retirés en emportant le

meilleur souvenir de cette visite et en adressant tous leurs remerciements à MM. Hébert et de Mortillet pour les explications si pleines d'intérêt et d'érudition dont ils avaient accompagné cette visite.

L'ordre du jour du jeudi portait une promenade au musée de Saint-Germain en Laye. L'éminent conservateur, M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, s'étant trouvé dans l'impossibilité de guider les congressistes, chargea de ce soin le conservateur-adjoint, M. Salomon Reinach, membre de l'Académie des Inscriptions. Notre guide nous fit les honneurs des salles les plus remarquables de cet incomparable musée, et chaque pièce principale lui fournissait l'occasion d'une explication aussi lumineuse que savante. De cette intéressante visite, les congressistes ont certainement retenu bien des faits curieux sur nos origines françaises, aussi ont-ils remercié vivement M. Salomon Reinach de s'être mis avec tant de bonne grâce à leur disposition et se sont-ils excusés de lui avoir dérobé un temps précieux qu'il sait si bien employer aux études archéologiques.

En terminant ce compte rendu forcément succinct, j'ajouterai que j'ai été fort heureux de revoir une fois de plus le beau musée de Saint-Germain en Laye, à l'enrichissement duquel Boucher de Perthes a contribué pour une large part, en faisant don un an avant sa mort de nombreux silex et fossiles de la Somme. C'est dans les vitrines de la salle n° 1 que se trouvent la plupart des dons faits par notre célèbre compatriote, dont le buste se voit sur la cheminée.

Tout récemment, le musée de Saint-Germain s'est enrichi d'une collection remarquable : celle que forma un archéologue récemment décédé, que la Société

d'Émulation était fière de compter parmi ses membres correspondants ; j'ai nommé M. Frédéric Moreau. Tous les objets d'une si haute valeur découverts par lui dans ses fouilles de Caranda occupent une salle fort bien aménagée au musée de Saint-Germain ; tous ces objets sont classés dans les vitrines que le défunt avait lui-même fait confectionner.

Un autre Picard, M. E. Cadeau d'Acy, de Villers-aux-Erables, vient également d'enrichir les collections de notre musée d'antiquités nationales ; il a fait don d'un très grand nombre de spécimens d'instruments en silex découverts par lui notamment dans notre département.

En terminant, je formulerai un vœu. Puisque, sur la proposition de son président, la Société d'Émulation d'Abbeville a été la seule Société savante de France qui se soit fait représenter au Congrès des traditions populaires, je proposerai que notre Compagnie encourage non seulement les traditionnistes mais qu'elle entre elle-même dans la voie du traditionnisme ; il y a, pour notre chère Picardie, un vaste champ ouvert aux chercheurs curieux des choses du passé. Comme l'a dit avec beaucoup de justesse l'un des congressistes, M. Émile Blémont, la légende ne doit pas être dédaignée des historiens, car, dans certains cas, elle est extrêmement utile à l'histoire, pourvu, toutefois, que l'on ne s'en serve qu'avec une grande circonspection.

J'appellerai tout particulièrement l'attention des auteurs de monographies locales sur la nécessité qu'il y a de porter leurs recherches sur les traditions populaires des localités dont ils écrivent l'histoire; leurs travaux, ainsi complétés, n'en auront que plus d'intérêt.

Jusqu'ici, le traditionnisme n'a guère eu d'adeptes en Picardie. Que l'on se mette donc à l'œuvre, la moisson sera abondante.

Nous espérons que, pour l'organisation de ses premiers congrès provinciaux, la Société des Traditions populaires n'oubliera pas notre ville, et qu'elle se rappellera que la Société d'Émulation d'Abbeville suit ses travaux avec intérêt.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages offerts par M. Ernest PRAROND

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de M. Ernest Prarond qui en fait hommage à la Société, trois publications différentes ; elles attestent une fois de plus son activité.

Il y a d'abord sous le titre : MISCELLANEA, *(ad honorem centenarii diei septima vice reducis a libertate sigillata Abbatisvillæ),* la réunion de plusieurs œuvres remontant à quinze années ; elle est précédée d'une introduction nouvelle et renferme six pièces des plus curieuses au point de vue littéraire ; notre vénéré Président d'honneur les avait fait paraître en plaquettes in-4°, de 1883 à 1884, pendant son trop court passage à la mairie d'Abbeville. Vous vous les rappelez : c'est d'abord le *Ludus sæcularis,* où l'auteur, qui a con-

servé dans toute leur intégrité ses souvenirs classiques et qui connaît en même temps si bien les fastes de sa ville natale, a célébré en vers latins, rehaussés de jolies vignettes dues au talent de M. Ris-Paquot, les faits locaux remontant à 1183-1184, époque de la charte communale, et qui est aussi celle d'un des premiers mayeurs ; cette période va jusqu'à l'année 1884, époque où l'auteur prenait sa succession après un intervalle de sept siècles ! Puis, toujours en latin, le poème retrouvé, mais de nom inconnu, *Abbatisvilla a peste servata*, 1674, où nous relevons en passant les invocations adressées à saint Vulfran et à saint Nicolas, patrons de la ville.

Arrêtons-nous davantage, toujours dans le même volume, aux *œuvres* présentées sous le couvert *de Jehan Barbafust*, le mayeur de 1254. M. Prarond, par une de ces fantaisies que bien peu pourraient se donner, mais que de longs travaux et des études approfondies sur la langue de l'époque lui ont permis d'aborder, a su, dans ce travail de bénédictin, reconstituer de toutes pièces, et d'une manière aussi savante qu'ingénieuse, le langage si naïf et si imagé des trouvères du XIIIe siècle; les trois poèmes (prétendus) de Barbafust sont *Ele de Ponthieu, la Pénéance* puis *l'Expiation du Comte Jean,* et enfin *Li Rotruenge des Comtes de Ponthieu ;* ces derniers petits poèmes rappellent les faits et gestes de ces comtes d'une manière auss curieuse qu'originale. C'est la partie certainement la plus intéressante, et celle-là exclusivement personnelle, dans les six brochures rééditées, sous la même couverture, avec préfaces et notes nouvelles par M. Prarond.

Puis viennent, toujours dans ce volume : *Jacobi*

*Francisci Buquet Opera*, qui remontent au premier tiers du XVIII$^{e}$ siècle, — *Jacobi Sanson Carmina*, première moitié du XVII$^{e}$, et enfin *Qualis anno MDCXLIII Abbatisvilla stabat*, d'après le plan de Claude de Mont Devis. Toutes ces œuvres ainsi réunies présentent un véritable attrait pour les lettrés et les délicats.

Sous le titre général : *Escarmouches*, M. Ernest Prarond, comme pour célébrer la dernière année du siècle, a réédité, en un volume in-12 et sous une couverture nouvelle, mais sans nouvelles notes sauf l'adjonction d'une préface, des réflexions en vers et en prose qui lui étaient survenues lors des événements politiques de 1848 et 1849 ; c'était l'époque où il était déjà entré largement dans sa vie de penseur, de littérateur, de poète et d'historien ; plus tard, l'érudition, l'archéologie et l'histoire locale l'entraîneront à leur tour, mais sans jamais lui faire oublier les lettres.

Ces œuvres, qui remontent à une date déjà éloignée, sont fortement pensées et vigoureusement exprimées sous les deux formes, prose et poésie ; elles ne contiennent d'ailleurs rien d'acerbe ni de malveillant. M. Prarond, même dans les moments où, sous l'impression de graves événements, il se sentait indigné contre certains hommes et certaines choses, et où il faisait cingler le fouet de la satire pour fustiger, a toujours eu au cœur un fond de bonté qui l'a retenu quand même dans de certaines limites. Cet homme de bien dans toute l'acception du mot s'est toujours, au surplus, senti plus à l'aise, comme il l'a dit dans sa préface de *Dix mois de Révolution*, « à contempler, dans une muette tranquillité ou volupté de cœur, les beaux arbres, la verdure paisible et pacifiante, le paradis de ses premiers vers... »

Par un de ces scrupules où nous le retrouvons tout entier, il a fait un retour sur ces pages, « œuvres de circonstance » comme il le dit. Qu'il se rassure ! On ne trouve pas chez lui de démentis ; il est bien resté le même, il a conservé partout et toujours son franc parler ; il a toujours eu les mêmes aspirations vers la liberté, il a seulement voulu alors les défendre, dans toute sa fougue, « contre les saturnales de l'esprit et le despotisme brutal qui courait les rues. »

J'ai relu, pour ma part, non sans émotion, ces évocations d'un passé qui me reportent à mon enfance, alors qu'au foyer familial mes parents lisaient dans les journaux, d'une voix émue et souvent accablée, les récits de ces journées sanglantes, de la chute d'un trône, des ivresses de la populace parisienne entraînée par des conspirateurs farouches. Il faut revoir dans le livre de M. Prarond cette pièce du *Vingt-quatre février,* qui montre l'ingratitude envers un souverain, celle du *Quinze mai*, avec ses orateurs sinistres ; il faut relire le récit mouvementé des *Journées de juin*, où s'entendent les râles des tristes défenseurs des barricades, pour arriver à ce cri superbe qui forme la *conclusion* de ce passé lamentable ; ce cri : *l'Espoir du monde*, est d'une grande envolée, nous le disons hautement. L'espoir jaillit de chaque vers dans ces strophes vibrantes de cœur, dans ces accents de charité et de haute philosophie ; pensées larges et élevées qui s'appliquent à tous les temps et à tous les âges, véritable profession de foi qui peint l'auteur tout entier. Il avait grandement raison, le poète presque octogénaire de 1900, quand il disait en 1849 :

*Courbons-nous sous la loi divine et primitive;*
*Soumettons au devoir notre fierté rétive;*
*Riches, sachons donner; pauvres, sachons souffrir;*
*Et marchons calmes dans la vie,*
*Sans lâche orgueil, sans basse envie,*
*En hommes qui doivent mourir.*

Nous voudrions tout relever : bornons-nous à cette strophe finale toujours applicable, de tous les temps ; ne nous éloigne-t-elle pas à jamais de la désespérance cruelle ?

*Pardonnons au passé; calmons les épouvantes;*
*Invoquons l'espérance avec des mains ferventes;*
*Serrons-nous sous la loi qui doit nous réunir;*
*Fondons la paix sur la concorde,*
*L'amour sur la miséricorde,*
*Sur le jour pieux l'avenir.*

Il n'y a rien à ajouter ; on ne pense qu'à relire.

Dans le troisième ouvrage qu'il nous offre, notre cher Président et Doyen a repris la plume, si féconde, de l'historien local qui nous a valu tant et de si bons ouvrages, toujours recherchés, toujours consultés. Il nous promet une histoire complète des comtes de Montreuil et de Ponthieu ; en attendant l'espoir, fondé sur une sorte de rajeunissement physique, (l'esprit, lui, n'a jamais cessé de rester jeune, vivace et alerte), M. Prarond, sous le titre général : *Les Comtes de Ponthieu*, nous retrace, à l'aide de nombreux documents et en trente-sept chapitres, la vie, les actes, enfin tout ce qui se rattache à Gui I[er] (1053-1100). Il y a joint, et cela rehausse encore l'intérêt de cette œuvre de haute érudition historique, deux extraits de la tapisserie de Bayeux, (beaux clichés de M. Picard-

Josse) ; ils nous présentent, dans l'un, le portrait en pied, de belle allure, de ce premier comte de Ponthieu, tête nue, vêtu de la cotte de mailles et du manteau, tenant à la main une hache au bout d'un long manche, arme assurément primitive dans sa simplicité. L'autre portrait est celui de *Turold*, personnage de taille exiguë, assez énigmatique, peut-être le fou, peut-être le ménestrel du comte; il a fort à faire de maintenir deux forts chevaux par la bride. Quant à Gui, c'est une figure historique assurément peu ordinaire ; ami des rois Henri et Philippe Ier, il ne joua, paraît-il, qu'un rôle tout pacifique, et il ne semble pas avoir participé à l'expédition de Guillaume en Angleterre ni à la première croisade ; c'est lui qui fonda le prieuré de Saint-Pierre à Abbeville et d'autres aux environs. Mais nous renvoyons pour plus de détails à l'ouvrage très documenté de M. Prarond.

Comme vous le voyez, Messieurs, notre vénéré Doyen reste, en réalité, le plus jeune et le plus actif de nous tous ; c'est un exemple à suivre, de loin sans doute, car bien peu peuvent aspirer à son envergure et à sa puissance de travail, mais il nous montre où peut conduire la persévérance dans l'étude et dans les recherches. Le champ néanmoins restera toujours assez vaste dans le domaine de l'histoire comme dans tant d'autres.

Ém. Delignières.

---

*Séance du 10 janvier 1901*

PRÉSIDENCE DE M. DE GALAMETZ, DOYEN D'AGE,
ET DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Boucher de Crèvecœur décline toute candidature. Il lit ensuite une lettre de M. E. Gontier, qui, sur le point de quitter Abbeville, donne sa démission de membre titulaire ; il est nommé membre correspondant.

Il est procédé à l'élection des Membres du Bureau, ainsi composé pour les années 1901, 1902 et 1903 :

*Président :* M. J. Vayson.
*Vice-Président :* M. A. de Florival.
*Secrétaire :* M. l'Abbé Mille.
*Directeur des Publications :* M. Alcius Ledieu.
*Archiviste :* M. de Galametz.
*Trésorier :* M. F. Wignier.

M. Vayson tient à déclarer que ses nombreuses occupations et les fréquents voyages qu'il est obligé de faire ne lui permettront pas de consacrer à la Société tout le temps qu'exigeront ses nouvelles fonctions. Sur les instances de ses collègues, il déclare accepter la présidence de la Société d'Émulation.

M. Ém. Delignières est nommé par acclamation président honoraire.

---

*Séance du 7 février 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Au début de la séance, M. J. VAYSON prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Il y a trente ans, en 1871, les membres de la Société d'Émulation me faisaient l'honneur de m'accueillir parmi eux avec mon bien faible bagage scientifique. Depuis cette époque, absorbé par les travaux industriels, par les questions commerciales, je n'ai pu suivre vos savantes réunions comme j'aurais voulu le faire et apporter mon concours à vos travaux ; vous me faites aujourd'hui le très grand honneur de m'appeler à la tête de votre Compagnie.

En prenant place sur ce fauteuil longtemps occupé par les hommes distingués, savants et laborieux, mes prédécesseurs, je ne puis m'empêcher de reconnaître toute mon insuffisance pour remplir les fonctions de président de votre Compagnie.

En effet, Messieurs, après le savant éminent qui a découvert un nouveau filon dans les recherches à faire de l'époque préhistorique et qui a donné à ces travaux une impulsion puissante et nouvelle ; — après notre président d'honneur, M. Ernest Prarond, dont les travaux littéraires et historiques laissent à toutes les personnes qui s'occuperont de notre ville et de son histoire, une série de renseignements précieux, de faits contrôlés avec soin, sur lesquels on peut se reposer avec certitude ; — après la laborieuse présidence de M. Lefebvre de Villers, pendant laquelle j'ai vu les intéressants travaux de mes collègues se grouper et former une série d'œuvres savantes, parmi lesquelles la botanique et l'agriculture occupaient une place distinguée ; — enfin, après la longue présidence de mon ami M. Delignières, qui apportait son infatigable activité à des recherches sur les beaux-arts, qui créait pour le musée com-

munal l'importante galerie de nos graveurs abbevillois, dont la bienveillante aménité entourait toutes nos délibérations, et dont le travail incessant et considérable répondait à tous les services si divers de notre Compagnie, j'ai donc pu apprécier depuis longtemps les services rendus par nos anciens présidents.

Vous le voyez, Messieurs, c'est là une lourde et difficile succession, et c'est à bon droit qu'on doit hésiter à marcher à la suite de ces hommes distingués, car ils ont rendu à leurs successeurs la place difficile.

Aussi, Messieurs, dois-je faire appel à votre indulgence pour le nouveau président, qui compte sur le dévouement que ses collègues ont toujours montré pour la marche de la Société, et qui l'aideront dans la mission que vous lui avez fait l'honneur de lui confier.

A côté des travaux de tous nos laborieux collègues, je compte sur les conseils de notre savant Vice-Président et ami, pour lequel la présidence est chose habituelle, et dont les travaux importants vous sont connus ; — sur nos collègues qui s'occupent de la publication de nos travaux, et auxquels nous ferons appel pour donner à la vulgarisation de nos mémoires la notoriété à laquelle ils ont droit.

Le classement et la conservation de nos archives, ainsi que les soins de notre situation financière sont en bonnes mains.

Enfin, notre nouveau secrétaire, qui, plein d'une juvénile ardeur, nous aidera de sa bonne collaboration, et ainsi aidé par vous tous, Messieurs, je dirai comme le capitaine de navire : que tous soient à la manœuvre et que Dieu protège notre pavillon.

Pourquoi faut-il, Messieurs, que les premières paroles que je vous adresse soient une expression de tristesse et de regret ?

Nous venons de perdre deux de nos collègues :

M. Gontier, qui va quitter notre ville, et qui, en toute occasion, a donné largement son temps et ses soins à la Société, qui a marqué son passage par des travaux intéressants et sa collaboration au classement de notre bibliothèque, le vide produit par son absence sera vivement ressenti.

Il nous restera comme membre correspondant, et je suis persuadé que, de loin, il songera à nous par l'envoi de travaux que des loisirs plus grands lui permettront de faire.

Enfin, le docteur Caudron, emporté prématurément à l'âge de cinquante-quatre ans par une maladie rapide, résultat malheureux de son dévouement pour ses malades.

M. Eugène Caudron, né à Abbeville, était fils d'un artiste de talent. Son père, professeur à l'école communale, a laissé des tableaux intéressants; il passait une partie de ses vacances sur notre littoral à Cayeux, et là, il étudiait sur le vif la vie de nos pêcheurs ; il a peint une série de scènes intimes et d'intérieurs avec un sentiment de vérité très grand qui jette une vive lumière sur les habitudes de nos marins.

Le frère de M. Jules Caudron, par conséquent l'oncle de notre regretté collègue, fut un sculpteur de talent ; il a laissé entre autre l'étude d'un écorché qui a sa place dans tous les ateliers de peintres et de sculpteurs.

Élevé ainsi au milieu d'œuvres artistiques, Eugène Caudron en avait conservé le goût ; lui-même fit quelques peintures qui n'étaient pas sans mérite.

Après avoir commencé ses études à Abbeville, il alla les compléter à Paris, et se destinait à l'exercice de la médecine ; mais, de retour dans notre ville, il prit peu de temps après la direction d'une feuille locale, le *Pilote de la Somme,* et n'y resta pas longtemps. Il reprit la carrière médicale et fit bientôt, comme adjoint, partie de l'administration municipale.

Comme médecin, il laisse aux ouvriers et aux malheureux le souvenir d'un grand dévouement ; et, à la science, le souvenir d'opérations difficiles habilement exécutées.

On lui doit quelques travaux sur les questions d'hygiène.

C'est en allant donner ses soins à un malade loin de la ville, pendant les journées de froid rigoureux que nous avons subies, qu'il contracta la maladie à laquelle il devait succomber.

Ce sont là des vides regrettables, mais notre ville possède bien des travailleurs, bien des hommes qui s'occupent avec talent des questions les plus variées, qui recherchent les documents sur notre pays, sur nos anciennes coutumes, et font connaître et revivre ainsi notre ancienne existence et notre histoire locale.

Nous nous adresserons à eux, et j'espère que leur dévouement au pays nous aidera de leurs travaux.

M. Ém. Delignières demande la parole pour remercier ses collègues de lui avoir conféré le titre de président honoraire.

M. le Président fait un rapport verbal sur le projet de création d'un bulletin mensuel proposé à la dernière séance de la Commission des Mémoires.

Une discussion est ouverte sur ce projet. Il est décidé que la Commission présentera un rapport écrit à la prochaine séance de la Société.

M. Alcius Ledieu lit une lettre de M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires, lui annonçant que cette Société et la Société d'Excursion scientifique de Paris ont décidé de tenir un congrès et d'organiser une exposition à Abbeville les 26 et 27 mai de cette année.

Sur la proposition de M. le Président, la Société d'Émulation nomme à cet effet une commission, qui se compose des membres du bureau auxquels sont adjoints MM. G. d'Ault-Dumesnil et P. de Wailly.

Le même membre communique le projet du programme élaboré par la Société des Traditions populaires.

## CONGRÈS RÉGIONAL DES TRADITIONS POPULAIRES A ABBEVILLE

---

### EXPOSITION ET CONGRÈS

---

Le Congrès international des Traditions populaires avait émis le vœu que des Congrès régionaux fussent tenus en province, surtout dans celles où l'exploration traditionniste a été insuffisante.

A la suite d'une entente entre la Société des Traditions populaires et la Société d'Émulation d'Abbeville, auxquelles est venue se joindre la Société d'Excursion scientifique, il a été décidé qu'un Congrès aurait lieu à Abbeville le 26 mai, et qu'il serait suivi d'une excursion archéologique et préhistorique dans les environs.

Voici le programme des questions mises à l'ordre du jour :

1. Bibliographie des Traditions populaires de la Picardie. (Rechercher les traces dans les périodiques et les livres) ;
2. Les légendes et les coutumes dans les anciens auteurs picards ;
3. Même question pour celles qui se trouvent dans les poésies en patois picard et dans les poésies d'art (du XVI[e] au XX[e] siècle) des poètes de la région ;
4. Théâtre populaire ou semi-populaire ;
5. Légendes et superstitions en rapport avec
   *a*) La mer,
   *b*) Les tourbières,
   *c*) Les particularités picardes,
   *d*) Légendes locales de toute nature ;
6. Légendes et superstitions préhistoriques de la Picardie ;
7. Boucher de Perthes et les traditions populaires (chants armoricains, brochures, etc.) ;
8. Evolution du costume ;
9. Iconographie légendaire picarde ;
10. Chansons populaires, Proverbes, Devinettes ;
11. Jeux populaires et bibelots ;
12. Blason populaire ;
13. Héros populaires en Picardie ;
14. La légende dorée en Picardie.

Les manuscrits des mémoires devront être adressés avant le 1[er] mai, soit à M. Paul Sébillot, Secrétaire du Comité de Paris, 80, boulevard Saint-Marcel, soit à

M. Mille, 99, rue Saint-Gilles, Abbeville (Somme), Secrétaire du Comité d'Abbeville.

M. Ém. Delignières commence la lecture d'une étude sur une peinture sur verre de 1525 qui se trouve à l'église Saint-Vulfran.

M. l'abbé Bassery, curé de Buigny-Saint-Maclou, est élu membre correspondant.

Don d'ouvrages par M. Ém. Delignières :

1° *Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul de Houdenc* ;

2° *L'abbaye de Valloires en Picardie et les œuvres du sculpteur Pfaff.*

Des remerciements sont votés au donateur.

---

## *Séance du 7 mars 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Il est fait part de la mort de M. l'abbé Hoin, membre correspondant à Saint-Sauflieu. La Société décide que l'expression de ses regrets sera mentionnée au procès-verbal.

En l'absence de M. Alcius Ledieu, directeur des publications, il est donné lecture par M. le Secrétaire du rapport de la Commission des Mémoires sur le projet de création d'un bulletin mensuel. (V. p. 125.)

M. Ém. Delignières termine la lecture du travail

dont il avait lu le commencement à la séance précédente.

La peinture signalée à Saint-Vulfran représente la glorification de la Sainte Vierge ; elle est un tableau votif donné, ce semble, par un Prince ou Bâtonnier de l'ancienne confrérie du Puy de la Conception ; elle porte la date de 1525.

Cette peinture sur verre, qu'il ne faut pas confondre avec les vitraux, a été faite par un procédé employé aux XVe et XVIe siècles, et qui consistait à appliquer à froid les traits principaux sur le verre, à recouvrir ces traits de feuilles d'or et d'argent ; ce genre de peintures est appelé les fixés peints.

M. Delignières en donne la description avec un soin scrupuleux.

M. ANTY, notaire à Abbeville, est élu membre titulaire de la Société d'Émulation en remplacement de M. Gontier.

La Société désigne MM. MACQUERON et COACHE pour être portés sur la liste qui sera soumise à M. le Maire d'Abbeville pour la nomination d'un membre de la Commission des Musées en remplacement du Dr Caudron, décédé.

M. Paul MAISON, publiciste, à Cayeux-sur-Mer, est élu membre correspondant.

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

## COMMISSION DES MÉMOIRES

### RAPPORT

La Commission des Mémoires s'est réunie le 6 février dernier. Étaient présents : MM. J Vayson, E. Coache, A. de Florival et Alcius Ledieu. Excusé : M. F. Mallet.

L'objet principal de la réunion portait sur la transformation du bulletin trimestriel et du volume annuel des mémoires in-8° en un bulletin mensuel.

Après un échange de vues et un examen approfondi de la question, les membres présents ont été d'avis à l'unanimité de proposer à la Société d'Émulation la création d'un Bulletin mensuel de format grand in-8°.

Cette publication périodique présenterait un avantage très apprécié de nos correspondants surtout, qui seraient ainsi tenus au courant des travaux de la Société à la suite de chacune de ses réunions.

Les notices d'une certaine importance qui trouvaient place jusqu'ici dans le volume des Mémoires in-8° seraient insérées dans les volumes de la série in-4°, qui continueraient de paraître à des intervalles

irréguliers, suivant les ressources de nos finances.

Le Bulletin mensuel contiendrait d'abord le compte rendu de la séance du mois, des études de peu d'étendue communiquées soit par des titulaires, soit par des correspondants, et enfin une chronique des Sociétés savantes et des questions d'actualité; on pourrait même y introduire une rubrique de questions et de réponses.

Ainsi transformé, ce bulletin ne serait autre chose qu'une revue périodique; ce format se prêterait mieux aux illustrations, qui, de nos jours, prennent une si grande extension.

La disparition du *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, — le seul périodique de ce genre qui existât jusqu'alors dans la région, — aurait pour conséquence certaine d'amener comme correspondants une quarantaine d'abonnés à cette Revue qui n'appartiennent pas à notre Société.

Le projet de création d'un Bulletin mensuel, — dont l'initiative appartient à l'honorable Président, M. J. Vayson, — offre à coup sûr un côté fort séduisant : c'est que la Société d'Émulation serait la première société de province ayant une publication mensuelle.

A la séance de la Société d'Émulation du lendemain 7 février, M. Vayson a fait à ses collègues un rapport verbal de la réunion de la Commission des Mémoires.

Diverses objections furent faites : les mêmes que celles qui se produisirent en 1888 lors de la transformation du bulletin annuel en bulletin trimestriel.

Après discussion, la Société renvoya la question à la Commission des Mémoires en demandant qu'un rapport fût présenté par elle à la séance de mars.

En conséquence, la Commission des Mémoires s'est de nouveau réunie le 15 février dernier. Etaient présents : MM. J. Vayson, A. de Florival, F. Mallet et Alcius Ledieu. Excusé : M. E. Coache.

C'est le résultat de ses délibérations que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Toutes les objections présentées à la séance de la Société d'Émulation du 7 février ont été examinées une à une.

D'abord, le format actuel, qui est demeuré le même depuis plus d'un siècle, est un format suranné, qui ne convient plus à notre époque, où les illustrations tiennent une si large place dans les livres.

Le vent est aujourd'hui aux périodiques, et, repousser le projet de la Commission sous le prétexte que certains travaux pourront être publiés dans plusieurs numéros, c'est condamner les Revues qui, quoique plus volumineuses que ne le sera notre Bulletin, emploient souvent la formule : « La suite à la prochaine livraison. » La *Revue des Deux-Mondes* et tant d'autres périodiques de haute valeur agissent de la sorte.

Quelque intéressantes que puissent être les notices ainsi publiées par fragments, c'est peut-être le seul moyen de les faire lire en entier. Nous ne devons point nous dissimuler que notre bulletin trimestriel reçoit un meilleur accueil que nos volumes de Mémoires.

Ceux qui, par négligence ou par indifférence, laisseront égarer chaque année quelques numéros du Bulletin mensuel, ne peuvent guère solliciter notre intérêt ; ils égareraient tout aussi bien des volumes, fussent-ils des in-folios. Nous n'avons pas à nous

préoccuper des lacunes qui pourraient se produire dans la suite de leur collection; au reste, il serait toujours facile de remplacer, sur réclamation, les numéros manquants.

Toute innovation a pour effet de soulever des critiques. Nous ne les redoutons pas ; nous les désirons, au contraire, pour les discuter. Nous n'avons pour objet que l'intérêt supérieur de la Société ; nous espérons bien que nos collègues mettront une véritable émulation pour nous seconder dans l'amélioration que nous proposons.

Nos ressources budgétaires ne pouvant être augmentées du côté des membres titulaires, dont le nombre est limité, il ne nous est possible de les accroître qu'avec les correspondants. Or, pour atteindre ce résultat, un seul moyen se présente : la périodicité plus fréquente de nos publications nous vaudra des adhérents nouveaux

En 1888, la Société, changeant de président, a fait une innovation qui a produit les meilleurs résultats : elle a créé le Bulletin trimestriel et la série in-4° de ses Mémoires. Le produit total de la cotisation des correspondants n'atteignait pas 100 francs ; il dépasse aujourd'hui 800 francs. C'est, à coup sûr, à l'augmentation de nos publications qu'est dû l'accroissement important de nos sociétaires.

Il a paru à la Commission des Mémoires que, ce qui s'est produit en 1888 doit se produire à nouveau aujourd'hui : la publication d'un bulletin mensuel nous vaudra une augmentation sérieuse du nombre de nos correspondants.

Les frais d'impression ne seront pas plus élevés que ceux du Bulletin trimestriel et du volume de Mémoires

in-8°. Les nouvelles admissions de correspondants produiront une plus-value qui permettra de faire face aux frais d'impression de notre série in-4°.

Avant que de mettre ce projet à exécution, s'il est approuvé par la Société, il y aurait lieu d'adresser une circulaire aux anciens abonnés du *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie* qui ne font point partie de notre compagnie pour leur demander s'ils voudraient devenir nos collègues. Mais, à cause des délais que nécessitera cette correspondance, la transformation qui vous est proposée ne pourrait avoir lieu qu'au mois de janvier 1902.

A l'unanimité, la Commission des Mémoires, intimement convaincue du résultat que produirait la création d'un Bulletin mensuel format grand in-8°, vous en propose l'ajournement à l'année prochaine; elle se réserve de vous en entretenir ultérieurement, et de vous demander un vote pour l'acceptation ou le rejet de cette proposition.

*Le Rapporteur,*

ALCIUS LEDIEU.

---

## LE PONTHIEU

**A l'Exposition militaire rétrospective des Armées de terre et de mer.**

*Communication de* M. ALCIUS LEDIEU.

Un comité dans lequel se trouvaient MM. Édouard Detaille, l'amiral Duperré, le vicomte d'Harcourt, Germain Bapst, etc., eut la patriotique pensée d'orga-

niser une collection de portraits militaires au Palais de l'exposition des armées de terre et de mer à l'Exposition universelle de 1900.

Plus de cinq cents portraits des gloires militaires de la France constituaient ce musée temporaire, où les visiteurs n'ont cessé d'affluer.

Sauf quelques rares exceptions, les portraits sur toile étaient postérieurs au XVe siècle. Pour les guerriers célèbres du moyen âge, c'est par la statuaire, les monnaies, des fresques et des enluminures sur vélin que leurs effigies sont arrivées jusqu'à nous.

Notre vieux Ponthieu était dignement représenté dans cette galerie, où se trouvaient trois portraits sur toile représentant le brave Rambures, le maréchal d'Hocquincourt et le maréchal de Mailly.

Grâce à l'extrême obligeance de l'administration du *Gaulois du dimanche*, nous pouvons donner la reproduction des portraits de ces trois officiers supérieurs.

*
* *

Le portrait de Charles de Rambures a été prêté par M. Charles de la Roche-Fontenilles, marquis de Rambures, qui possède dans son château une grande quantité de portraits de famille.

Charles de Rambures, chevalier, seigneur de Rambures, de Dompierre, d'Hornoy, du Quesne et autres lieux, chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et armées, colonel de mille hommes de pied, est peint en armure avec l'écharpe blanche. Il était fils aîné de Jean et de Claude de Bourbon-Ligny. Partisan zélé de la Ligue, il reçut en récompense de ses services la terre de Noyelles-sur-Mer, saisie sur le duc de Longueville; c'est pendant les guerres de religion qu'il fut nommé



Le Brave RAMBURES

vice-amiral de Picardie et gouverneur de Bergerac ; il avait été antérieurement pourvu du gouvernement de Doullens et de celui du Crotoy.

La valeur proverbiale de Charles de Rambures lui valut le noble surnom qui fut décerné avant lui au brave Crillon. Il fit des merveilles à la journée d'Arques, mais il fut blessé à la bataille d'Ivry (1590) et au siège d'Amiens (1597). Par suite de ces blessures, il dut subir longtemps après l'amputation du bras droit, mais il succomba aux suites de cette opération ; il mourut à Paris le 13 janvier 1633 et fut inhumé aux Minimes d'Abbeville où reposaient déjà deux de ses fils.

Le couvent des Minimes d'Abbeville a été fondé en 1499 du vivant de François de Paule par André de Rambures, bisaïeul de Charles. Le brave Rambures fit agrandir à ses frais ce monastère, et l'un de ses fils et sa veuve y firent élever un superbe mausolée.

*
* *

Le maréchal d'Hocquincourt, dont l'un des portraits appartenant à M. le comte d'Hinnisdal figurait à l'Exposition universelle, était d'une famille picarde fixée dans le Ponthieu vers la fin du XIVe siècle.

Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, fils de Georges, gouverneur de Monthulin, de Boulogne et de Péronne, naquit à Paris en 1599. Il suivit de très bonne heure le métier des armes. A dix-huit ans, il servait dans l'armée royale à l'attaque de la Rochelle contre les protestants, puis il passa en Italie. En 1639, il était nommé maréchal de camp, et, quelque temps après, il escortait un grand convoi destiné à Arras. A la bataille de la Marfée, en 1641, il exerçait un commandement.

Au commencement de l'année 1642, Charles de Monchy fut envoyé dans le Roussillon, où il dirigea l'arrière-garde de l'armée de la Meilleraie. Après cette campagne, il revint à Péronne, dont il était gouverneur, et, en 1644, il passait à l'armée de Flandre et prenait part au siège de Gravelines.

L'année suivante, il recevait le commandement d'une division à l'armée d'Allemagne et se signalait en diverses occasions pendant les années qui suivirent; aussi, le 4 janvier 1651, le roi le nommait maréchal de France. En 1652, il escortait jusqu'à Poitiers le cardinal Mazarin, qui rentrait en France.

Après s'être distingué pendant la Fronde, d'Hocquincourt reçut l'ordre de se rendre dans son gouvernement de Péronne pour le défendre contre les entreprises des Espagnols. En 1653, il était envoyé en Catalogne comme vice-roi de cette province. Au mois d'août 1654, il rejoignait Turenne en Artois et contribuait à délivrer Arras qu'assiégeaient les Espagnols.

Pour la campagne suivante, le maréchal d'Hocquincourt ne fut pas employé; il s'en trouva froissé et fit offrir au prince de Condé de lui remettre Ham et Péronne contre une somme d'argent; son offre ayant été acceptée, il fit part au ministre de la réponse qu'il avait reçue du prince rebelle, dans l'espoir qu'il tirerait du roi une somme beaucoup plus importante.

Des négociations durèrent environ pendant quinze jours ; elles se terminèrent par la cession au roi du gouvernement de Ham moyennant 200,000 écus, et la remise du gouvernement de Péronne au fils du maréchal.

On a accusé d'Hocquincourt de s'être enfui chez les Espagnols aussitôt après avoir conclu cette sorte

de traité avec le ministre. C'est une erreur. Il se retira dans sa terre d'Hocquincourt à la fin de l'année 1655 et y demeura pendant près d'un an, lorsqu'il reçut un jour la visite d'un autre mécontent, Balthazar de Fargues.

Au mois de janvier 1658, le maréchal se rendit à Hesdin ; de Fargues, qui se méfiait des projets de cet officier, voulut bien le recevoir au château, mais l'entrée de la ville fut interdite à ses équipages et à ses domestiques.

D'Hocquincourt ne tarda pas à quitter cette place ; il se rendit à Bruxelles, où se trouvait le prince de Condé ; il fut bien accueilli des Espagnols, qui lui conférèrent le titre de grand bailli de Gand avec de gros appointements.

La ville de Dunkerque était alors occupée par les Espagnols. Louis XIV et Cromwel décidèrent d'en faire le siège ; mais le prince de Condé et don Juan d'Autriche se portèrent au secours de cette place. Le 12 juin, le maréchal d'Hocquincourt s'avança pour reconnaître les lignes françaises. Un corps de garde suisse le salua d'une décharge de mousquet. Atteint de trois coups, il tomba mortellement frappé. D'après Bussy-Rabutin, il succomba une heure après ; Mme de Motteville dit qu'il vécut encore quelques jours, tandis que Melle de Montpensier écrit qu'il mourut au bout de quelques heures. Toutefois, il vécut encore assez de temps pour solliciter le roi de France de lui pardonner, et pour demander à être inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse.

Le maréchal d'Hocquincourt a été diversement apprécié par ses contemporains, mais ils s'accordaient à peu près généralement pour reconnaitre qu'il était

peu capable et vaniteux à l'excès. « Il avait les yeux noirs et brillants, dit Bussy-Rabutin, le nez bien fait et le front un peu serré, le visage long, les cheveux noirs et crépus, la taille belle ; il avait fort peu d'esprit ; cependant, il était fin à force de défiance ; il était brave et toujours amoureux, et sa valeur auprès des dames lui tenait lieu de gentillesse. » De son côté, Mme de Motteville en a tracé ce portrait : « C'était un homme vaillant et de grand cœur, un franc Picard, un bon ami, mais léger, facile à dégoûter, et surtout incapable de maîtriser son penchant pour les femmes. »

Outre le portrait prêté par M. le comte d'Hinnisdal, nous connaissons encore le tableau que possède M. le comte Raphaël de Saint-Pol dans sa collection des portraits de famille au château de Francières. On voit aussi, au musée de Versailles, sous le numéro 1519, le portrait en pied du maréchal d'Hocquincourt peint par Caminade.

*
* *

Le musée de Perpignan a prêté le portrait en pied d'un autre officier supérieur picard : celui du maréchal de Mailly, que nous pouvons revendiquer comme un Abbevillois, puisque, pendant quarante-quatre ans, il fut commandant pour le roi à Abbeville.

Augustin-Joseph de Mailly, d'une famille picarde ancienne et considérable, est l'une des figures militaires les plus curieuses du XVIIIe siècle. Né en 1707, il entra au service en qualité de mousquetaire en 1726 ; il parcourut rapidement, grâce à son mérite personnel, tous les grades de la hiérarchie militaire, et, en 1745, il était nommé maréchal de camp ; quelques jours plus tard, il prenait part au siège de Fribourg et



LE MARÉCHAL DE MAILLY

à la bataille de Fontenoy. L'année suivante, il se distinguait à la campagne d'Italie et, pour l'en récompenser, le roi le nommait commandant à Abbeville le 1^er^ septembre 1747 ; il demeura investi de ces fonctions durant quarante-quatre ans.

Pendant ce long espace de temps, M. de Mailly ne cessa d'entretenir les meilleures relations avec l'échevinage d'Abbeville, ainsi que le prouve sa volumineuse correspondance, et il sut inspirer aux habitants le plus sincère attachement ; il est vrai qu'il se montra sans cesse préoccupé du soin de défendre l'intérêt public. Les documents que nous avons sous les yeux nous permettent de saisir sur le vif les rapports de mutuelle courtoisie et de profonde estime entre cet officier général et les différentes municipalités abbevilloises qui se sont succédé dans le cours de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle.

Les Abbevillois donnèrent une fête brillante au commandant de leur ville à l'occasion d'un événement important de sa vie.

Le 17 mars 1780, le comte de Mailly écrivait au maïeur et aux échevins pour leur faire part d'une nouvelle d'un intérêt tout à fait privé ; il était alors veuf pour la seconde fois, et il n'avait qu'un fils dont la santé chancelante lui faisait craindre l'extinction de sa race.

C'est en ces termes que M. de Mailly fit part au corps de ville de la nouvelle alliance qu'il était sur le point de contracter :

« Les sentiments d'attachement, Messieurs, que vous m'avez toujours marqués m'assurent de l'intérêt que vous prendrez à la nouvelle, dont j'ai cru devoir vous faire part, de mon mariage avec Mademoiselle de Narbonne, fille de M. de Narbonne, lieu-

tenant général des armées du Roi et gouverneur de Sommièvre, et de Madame de Narbonne, dame de Madame, sœur du Roi.

« Mademoiselle de Narbonne joint à la plus haute naissance les qualités les plus distinguées, et le Roi en a honoré mon choix d'après la lettre que je lui en ai écrite, et dont je vous envoie, Messieurs, la copie.

« J'espère peut-être la mener à Abbeville au titre de l'intérêt qu'elle joindra à celui que j'ai voué à tout ce qui peut concerner les avantages de la ville... »

Quelques jours après, il écrivait au maire en le priant de régler toutes les dispositions nécessaires en vue de la réception qui devait lui être faite.

Il n'est pas douteux que la réponse transmise par l'échevinage à M. de Mailly ne fût tout à favorable à ses désirs, car, le 10 juin, il écrivait aux maïeur et échevins que sa femme et lui acceptaient avec un vif plaisir le souper que la ville leur offrait à l'hôtel de ville le 26 juin suivant et le bal qui devait être donné à cette occasion.

L'échevinage avait tenu plusieurs réunions, et, dans l'une d'elles, il avait été résolu que, pour rendre agréable à Monsieur et à Madame de Mailly le séjour qu'ils devaient faire dans leur ville, il y avait lieu de « varier les plaisirs », et qu'il convenait d'offrir « un bal au Pâtis suivi d'un ambigu en cet hôtel de ville; que cette fête champêtre réunirait l'avantage de faire partager au peuple la joie commune, et de manifester à M. le comte de Mailly les sentiments d'affection et de reconnaissance dont tous les citoyens sont pénétrés. » Il fut décidé en outre que deux compagnies de la cinquantaine en armes seront chargées de veiller au maintien de l'ordre durant ces fêtes ; — que le

trompette de la ville annoncera dans toutes les rues et carrefours qu'un bal sera donné par le corps de ville au Pâtis, où toute personne « honnêtement vêtue selon son état » pourra se présenter ; — que des rafraîchissements semblables à ceux que l'on servira « à la salle de spectacle seront distribués à cette fête aux classes honnêtes, — et qu'à l'égard du peuple distribution lui sera faite de tartes, de gâteaux fins et de cidre. »

Le comte et la comtesse de Mailly arrivèrent à Abbeville le 26 juin, à trois heures de l'après-midi, et descendirent à l'hôtel de Rambures où des appartements leur avaient été préparés. Là, ils trouvèrent sous les armes un détachement de la compagnie de la Jeunesse, commandé par un lieutenant, destiné à servir de garde au commandant ; un détachement du régiment de Savoie-Carignan y avait été aussi envoyé pour le même objet. Mais M. de Mailly ne voulant point enfreindre les privilèges de la ville ne garda que le détachement des milices bourgeoises de la Jeunesse.

Les membres de l'échevinage, qui n'attendaient leurs hôtes que vers quatre heures du soir, se réunirent en toute hâte dans la chambre du conseil à l'hôtel de ville dès qu'ils furent avertis de l'arrivée du commandant. Ils délibérèrent de se transporter sur le champ en « cérémonie » à l'hôtel de Rambures ; ils se firent précéder du trompette de la ville et escorter de sergents de ville de la première et de la deuxième classe.

Arrivé à l'hôtel de Rambures, — l'un des plus vastes et des plus somptueux de la ville, — le corps municipal fut introduit dans l'appartement du comte de Mailly ; suivant l'usage, le maïeur lui présenta ses collègues, puis, le premier échevin offrit les vins d'honneur au commandant et prononça le discours suivant :

« MONSEIGNEUR,

« Ce n'est qu'avec les sentiments de la joie la plus vive que vos citoyens vous voient enfin dans ces murs. La reconnaissance et l'affection vous assurent depuis longtemps sur tous les cœurs des droits mérités. Ces secours généreux aussi prompts qu'efficaces prodigués aussitôt l'explosion du magasin aux poudres ont fait une impression profonde qui ne s'effacera jamais. Les édifices qui s'élèvent et ceux qui vont suivre sont encore un monument de votre bienfaisance. Votre présence elle-même est une faveur dont nous sentons tout le prix.

« Vous doublez le bienfait, Monseigneur, en nous procurant l'avantage de saluer Madame la comtesse de Mailly, et de lui présenter notre hommage respectueux. La naissance et les vertus ont assorti cette hyménée ; la satisfaction pure que vous en ressentez, nous nous empressons de la partager. Heureux si la fête que vous daignez agréer peut quelques moments charmer vos loisirs ! Nous réclamons votre indulgence pour ses apprêts et pour son exécution. Ce sera au moins la fête du cœur et le tribut du sentiment. »

M. de Mailly remercia l'orateur et l'assura qu'il était très sensible aux sentiments qu'il venait d'exprimer à son égard. Il ajouta que la comtesse ne pourrait être visible que vers les sept heures du soir. Le corps de ville se retira alors et retourna au grand échevinage, d'où, à sept heures, il se rendit de nouveau à l'hôtel de Rambures. Ayant été introduit dans la grande salle, il eut l'honneur de saluer Madame de Mailly. Après la présentation d'usage faite par le maïeur, le premier échevin y alla de son deuxième

discours, qui ne devait pas être le dernier ; il s'exprima ainsi :

« MADAME,

« Vous venez dans une ville qui doit vous être peu connue, et qui n'offre aucun monument digne de vous occuper. La fidélité de ses citoyens envers ses rois, leur attachement inviolable au sang qui règne sur la France, les bontés paternelles dont M. le comte de Mailly les a toujours honorés, leur affection tendre, leur reconnaissance, leur dévouement, voilà nos seuls titres. En faut-il d'autres auprès de vous, Madame, dont les vertus devancent les années, et qui réunissez les qualités acquises aux fleurs du bel âge à l'éclat de la beauté [1] ? Trop digne de votre époux pour ne pas partager ses sentiments, nous vous présentons avec confiance notre hommage respectueux. »

A neuf heures du soir avait lieu à l'Hôtel de Ville, dans la chambre du Conseil, le souper offert par l'échevinage ; il y avait cinquante-cinq couverts. Pendant le repas, la musique du régiment de Savoie, placée dans une pièce voisine, fit entendre plusieurs morceaux de son répertoire.

Au dessert, le premier échevin se leva, présenta à Madame de Mailly les vins d'honneur et prononça les paroles suivantes :

« MADAME,

« Ce moment est sans doute le plus flatteur. Quel charme et quel agrément de réunir à cette table deux

1. Le comte de Mailly avait soixante-treize ans et sa femme dix-neuf.

illustres époux, de les voir s'associer avec nous, de voir les grâces et la beauté, la naissance et la grandeur sourire avec indulgence aux expressions de notre reconnaissance !

« Couple auguste et cher, votre hyménée est pour nous l'événement le plus fortuné ! Cette protection éclatante dont cette ville a jusqu'ici ressenti les heureux effets, nous espérons la voir doubler. Nous espérons, Madame, obtenir et mériter la même bienveillance dont nous honore M. le comte de Mailly.

« Nous accordions d'avance à son épouse le tribut de nos sentiments. L'avantage de vous connaître personnellement change le devoir en affection. Vos vertus, tant de qualités réunies ont fait l'impression la plus vive. L'hommage que nous vous présentons est celui du cœur. et ces vins d'honneur que nous vous prions d'agréer, nous vous les offrons comme la preuve et le gage de notre sensibilité. »

A la suite de ce compliment, tout à fait dans le goût de l'époque, la comtesse de Mailly, sachant sans doute que l'une des dames présentes était bonne musicienne, l'invita à chanter quelques couplets ; puis, l'un des échevins présenta une pièce de vers à Madame de Mailly ; enfin, le premier échevin but « aux santés » des deux nobles hôtes de la ville d'Abbeville.

Vers minuit, le comte et sa jeune femme furent conduits au bal ; ils sortirent par la grand'porte de l'hôtel de ville, dont la façade était garnie de plus de quinze cents lampions. Dans le cintre de la porte avait été placé un transparent sur lequel étaient peintes deux branches de laurier en sautoir surmontées d'une couronne de comte et entourées de fleurons ; dans la partie centrale figuraient les chiffres du comte

et de la comtesse de Mailly, et, au-dessous, on lisait cette inscription :

De même au temple de Mémoire,
De leurs chiffres unis, on voit briller la gloire.

Le cortège se dirigea vers la salle de spectacle où un ballet était donné et auquel avaient été invitées toutes les personnes notables de la ville. Lorsque Madame de Mailly fut arrivée à la place qui lui avait été réservée, le maïeur s'avança auprès d'elle, tenant à la main un bouquet entouré d'un ruban orné de son chiffre, et, en le lui remettant, prononça ces quelques mots :

« MADAME,

« Ce jour est heureux pour nous. Vous présidez à cette fête accompagnée des Grâces. Le bouquet que j'ai l'honneur de vous présenter est composé de fleurs naturelles. Il est tout à fait analogue à notre façon de penser, à nos sentiments, à notre reconnaissance. »

Le bal fut ouvert par le maïeur et par Madame de Mailly, qui dansèrent le menuet. Vers trois heures du matin, le commandant et sa femme se retirèrent ; le bal prit fin à six heures du matin.

Le mardi 27 juin, vers quatre heures de l'après-midi, un bal était ouvert sur la promenade dite du Pâtis ; un public très nombreux s'y était rendu, mais on n'avait laissé pénétrer que ceux qui étaient « habillés proprement. »

A dix heures était servi un ambigu à l'Hôtel de Ville.

Le lendemain, à onze heures du matin, le corps municipal se rendait en cérémonie à l'hôtel de Rambures pour présenter « ses derniers hommages à

Monsieur le comte et Madame la comtesse de Mailly », qui devaient quitter la ville à cinq heures du soir. Le commandant exprima aux magistrats municipaux toute la satisfaction qu'il éprouvait pour la brillante fête que la municipalité avait donnée en son honneur ; il ajouta « qu'il saisirait toutes les occasions de prouver à la ville combien il en était reconnaissant », et, en terminant, il déclara qu'il se proposait de revenir avec sa jeune femme à Abbeville au mois de mai de l'année suivante, et qu'ils y passeraient huit jours.

Mais ce projet ne se réalisa point. Dans les années qui suivirent, il revient à plusieurs reprises, dans les lettres qu'il adresse aux magistrats municipaux, sur son intention de se rendre pour plusieurs jours à Abbeville ; mais son commandement en chef du Roussillon ne lui laissait que peu de loisirs. Il ne devait plus revoir la capitale du Ponthieu.

Arrêté le 26 septembre 1793 au château de Moreuil, où il s'était réfugié avec sa femme et son fils encore au berceau, ce vieil officier général, créé maréchal de France en 1783, fut conduit en prison dans la citadelle de Doullens ; il y demeura pendant six longs mois en butte aux outrages et aux vexations. Transféré à Arras le 18 mars 1794, il montait sur l'échafaud quelques jours plus tard ; il montra le même sang-froid que celui qui ne l'avait jamais quitté sur les champs de bataille et s'écria d'une voix forte : « Je meurs fidèle à mon roi comme l'ont toujours été mes ancêtres. Vive le roi ! » Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

---

LIVRE DE RAISON

D'UN

# BOURGEOIS D'ABBEVILLE

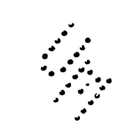
**(XVIIIe Siècle)**

*Publié par* M. Adrien Tillette de Clermont-Tonnerre.

*Le hasard nous fit rencontrer il y a quelques années ce petit manuscrit, sorte de livre de raison d'un bourgeois d'Abbeville au XVIIIe siècle. Sans lui donner une trop grande importance, il nous semble cependant présenter un tableau assez fidèle de la vie bourgeoise dans nos villes de province avant l'époque de la Révolution.*

*Georges Mellier, auteur du manuscrit, naquit à Abbeville le 21 mars 1725, d'après l'acte de naissance trouvé par nous dans les registres de la paroisse Saint-Nicolas en Saint-Vulfran. Dès l'époque de son premier mariage, célébré en 1746, il eut la bonne inspiration de mettre fidèlement et simplement en écrit les événements importants qui se passèrent soit dans sa famille, soit dans sa ville natale, soit même dans le royaume.*

*Figure d'ailleurs bien calme et bien pacifique que celle de ce maître marchand épicier de la rue du Moulin-du-Roi ; il se contente de raconter sans presque jamais se permettre de juger, s'en rapportant toujours avec une soumission bien digne d'admiration à la volonté divine.*



*Georges Mellier, d'après la rédaction de son livre de raison, devait certainement posséder une instruction le mettant à même d'occuper une situation honorable parmi ses concitoyens. Comme il nous le laisse entrevoir dans le cours de ses notes, il lisait les gazettes et aurait pu discuter les si graves événements qui précédèrent la Révolution ; mais il ne le fit presque jamais, et, s'il se permit quelquefois des critiques, ce fut toujours avec la plus grande modération.*

*Nous ne voulons pas, dans ce court avant-propos, donner un résumé du manuscrit de Mellier ; nous dirons seulement que ses notes, après s'être continuées sans interruption de 1746 à 1779, se terminent à cette dernière année. En 1786, il ajoute bien encore quelques lignes ; mais c'est pour ne pas manquer à sa fidèle habitude de mentionner l'époque à laquelle il rend le pain bénit à sa paroisse.*

*Georges Mellier vécut cependant encore quelques années, puisque nous avons pu facilement retrouver son acte de décès dans le registre de la paroisse Saint-Georges, à la date du 8 décembre 1789.*

*Marié deux fois, il eut de sa première union avec demoiselle Marie Marguerite Warré un fils né le 31 mai 1748, qui lui-même épousa le 10 août 1773 demoiselle Marguerite-Elisabeth Ribeaucourt.*

*Plusieurs enfants issus de ce mariage perpétuèrent la descendance de cette famille jusqu'à nos jours, car, il y a peu d'années, il en existait encore des membres à Abbeville.*

**Décembre 1900.**

**A. T. de CLERMONT-TONNERRE.**

Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Par la grâce de Dieu, je me suis marié le vingt-cinq juillet 1746 ; j'ai pris pour épouse Marie Marguerite Warré, fille de Jean Warré et de Marie-Françoise Duros, marchands chapeliers.

Ma femme était âgée de dix-huit ans et six mois ; j'avais vingt et un ans, quatre mois et quatre jours.

Notre contrat de mariage a été fait et passé chez les dits Jean Warré et Marie Françoise Duros par-devant maître Jacques Lebel et maître Delignière, notaires. Etaient présents : Messieurs Tavernier, chanoine de Saint-Vulfran et curé de Saint-Nicolas ; Dufestel, chapelain de la Charité, mon cousin ; Jean-Baptiste Maclaire, chapelain et sacristain dudit Saint-Vulfran, et le sieur Roussel, marchand quincaillier, pour amis ; sans oublier mon père et ma sœur Mellier, de mon côté. Etaient encore présents : le sieur Jean Warré et Marie Françoise Duros, père et mère de ma femme ; Jacques Warré, son oncle ; mes oncles et tantes Cossart et Brulé ; maître Mandelier, grand-oncle ; ainsi que Jacques, Antoine et Françoise Warré, frères et sœur de ma femme.

Nos premier et dernier bans de mariage ont été publiés à la paroisse Saint-Nicolas en Saint-Vulfran, où j'ai été baptisé et à la paroisse Saint-Georges, où ma femme a été baptisée.

Le vingt-cinq juillet 1746, nous, Georges Mellier et Marie-Marguerite Warré, avons reçu le sacrement de mariage de Monsieur Jean-Baptiste Maclaire, chapelain et sacristain de Saint-Vulfran, en l'église de



Saint-Georges, à quatre heures du matin, après un petit discours et en présence desdits parents et amis ci-dessus dénommés.

J'ai passé maître dans la maîtrise des marchands épiciers de la ville d'Abbeville le 10 août 1746, et il m'en a coûté quatre cent onze livres tout compris.

J'ai fait apprentissage pour parvenir à ladite maîtrise chez maître Roussel. Je lui ai donné cent cinquante livres dans l'espace de deux ans, en qualité d'apprenti ; et je suis resté chez lui deux autres années en qualité de garçon marchand.

Je me suis établi et j'ai ouvert boutique dans la rue du Moulin-du-Roi le 15 novembre 1746.

Le 17 septembre 1747, il y a eu une mission à Abbeville. L'ouverture en a été faite par monsieur Louis François Gabriel Dorléans de la Motte, évêque d'Amiens. Elle a duré quatre semaines entières. Les missionnaires ont été les révérends pères Duplessis, Fleury, Périn, Beaubois et Delogier.

La mission a eu lieu à l'occasion de l'adoption d'un nouveau bréviaire dont on a retranché onze fêtes. On a commencé à se servir de ce nouveau bréviaire au mois de mai 1747, à la Trinité.

Le 24 mars 1747, il est arrivé un malheur dans la Boucherie : une fille a tué sa mère. La fille tombait du haut-mal et on m'a voulu persuader qu'elle était simple d'esprit, surtout pendant son accès. On l'a mise en prison, ledit jour, après la descente de justice. On a fait les poursuites ordinaires et on l'a déclarée folle. Cependant, elle est morte dans sa prison après bien du temps.

Le 31 mai 1748, entre neuf et dix heures du matin, il est né un garçon de notre mariage ; il a été baptisé

le 1er juin de ladite année dans sa paroisse Saint-Georges, à six heures du soir. Il eut pour parrain Antoine Duros, maître tailleur, son bisaïeul du côté maternel; et pour marraine Marie-Thérèse Mellier, sa tante et ma sœur. Il fut nommé Georges à son baptême et Mellier pour son nom de famille.

Que Dieu répande sur lui sa sainte bénédiction !

Marie-Marguerite Warré, ma femme, est morte de ses couches après neuf jours de maladie, le 8 juin 1748. Elle a été enterrée à Saint-Georges, sa paroisse, par monsieur Duval, curé de ladite paroisse, le dimanche 9 dudit mois, jour de la sainte Trinité.

Nous avons été mariés ensemble vingt-deux mois et treize jours.

Que Dieu ait pitié de son âme et qu'il la mette dans son saint Paradis !

Les 13 et 15 janvier 1749, il a tonné comme en été. Il n'a pas fait d'hiver, cette année, mais il a plu trois ou quatre mois sans cesser, et l'hiver a été très humide.

Le 24 janvier 1749, notre contrat de mariage entre moi, Mellier, et Marie-Jeanne Blondel a été fait et passé par-devant maître Lebel, sous-doyen des notaires, et maître Vignon, aussi notaire, en présence du sieur Duval, bonnetier, et de dame Rose Pigearre, sa femme, pour mon côté; et en présence du sieur Jean Blondel, marchand grainetier, et de dame Noël Pappin, sa femme, père et mère de Marie-Jeanne Blondel. Etaient aussi présents : Pierre-Eustache Pascal, Jean-François et Marc-François Blondel, ses frères ; dame Scholastique Blondel, veuve du sieur Gosset, notaire ; demoiselles Noëlle-Thérèse et

Noëlle-Elisabeth Blondel, ses sœurs ; dame Marguerite Legendre, veuve de Jean Pappin, huissier, grand'-mère de ladite Marie-Jeanne Blondel ; Antoine Blondel, marchand pain d'épicier, et Cécile Wattebled, sa femme ; monsieur Marie-François Monchanbert, curé de Saint-Vulfran de la Chaussée ; maître Bras, juré priseur vendeur, sa femme et ses enfants.

Nous nous sommes mariés, par la grâce de Dieu, le 10 de février 1749, dans l'église de Saint-Vulfran, après la publication des bans qui ont été proclamés dans l'église Saint-Georges, ma paroisse, et dans l'église Saint-Vulfran, paroisse de ladite Marie-Jeanne Blondel. La célébration de notre mariage a été faite à deux heures de la nuit par monsieur le Curé de Saint-Vulfran. Marie-Jeanne Blondel était âgée de vingt-six ans huit mois et deux jours et moi, de vingt-trois ans dix mois moins neuf jours.

Que Dieu bénisse notre mariage !

Le 27 mai 1749 est décédée Marie-Marguerite Legendre, veuve de Jean Pappin, huissier, grand'mère de Marie-Jeanne Blondel, mon épouse ; elle était âgée de quatre-vingt-sept ans et elle est morte entre deux heures moins un quart et deux heures d'après-dîner, après que monsieur le Curé de Saint-Vultran, sa paroisse, lui eut dit les prières d'agonisants. Elle a aussi reçu les sacrements en pleine connaissance, étant bien saine et récente d'esprit.

Que Dieu ait pitié de son âme !

Le 24 juin 1749, à neuf heures du soir, est mort Antoine Duros, maître tailleur, bisaïeul de mon fils. Il fut enterré le 26 desdits jour et an, dans l'église Saint-Georges, sa paroisse, car il demeurait chez son beau-fils, Jean Warré, mon beau-père. Ledit Antoine



Le Maréchal d'HOCQUINCOURT


UNIV.
OF
MICH.

Duros était âgé de quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-six ans.

Le 4 juillet 1749 fut pendu, à huit heures du soir, sur le marché au blé, le nommé Jean Housse, fils de Jean Housse, messager du bourg d'Airaines, pour avoir pris un cheval après effraction de la porte d'une écurie. Il eut une triste mort ; il n'a jamais voulu se confesser ; on a été obligé de le faire conduire dans une charrette jusqu'audit marché. Il mourut en désespéré, pendu et étranglé par le moyen d'une poulie. Le bruit court qu'il était simple d'esprit.

Le 7 juillet 1749, mon beau-frère Marc-François Blondel passa maître cordier dans la communauté des cordiers de cette ville après avoir fait un chef-d'œuvre dans toutes les règles, quoiqu'il fût extrêmement importuné desdits maîtres cordiers. Le chef-d'œuvre consiste dans une queue de rat, selon le terme picard, qui est longue de quarante pieds et qui a quatre pouces de grosseur à la tête et deux pouces à la queue. Ledit Marc-François Blondel était alors âgé de dix-huit ans et quelques mois.

Le 22 mars 1750, jour des Rameaux, messieurs les chanoines d'Abbeville ont fait une procession à la Croix-de-Fer, qu'on appelle cimetière des pestiférés à cause d'une maladie semblable à la peste qui a régné autrefois à Abbeville. L'endroit est situé entre les portes du Bois et Saint-Gilles. Monsieur Gaillard, chanoine, y débita un petit sermon, où il s'est fait admirer de tous les assistants. On a été par la porte du Bois et on est revenu par la porte Saint-Gilles, où on a fait la cérémonie d'usage aux processions de Notre-Dame du Châtel. On m'a voulu persua-

der qu'on célèbrerait ladite procession tous les quarts de siècle ou vingt-cinq ans.

Il a fait, ce jour, le plus beau temps qu'on pût souhaiter pour la saison, et il y avait un monde infini.

Le tout à la gloire de Dieu. Ainsi soit-il !

En 1750, aux environs de la Saint-Jean, on a fait un curement de la rivière de la Somme depuis le Pont-des-Prés jusqu'au Pont-Neuf. Ce travail a duré depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre. Ledit curement a été entrepris par l'hôtel de ville, du temps de monsieur de Launoy l'aîné, mayeur. Monsieur Délegorgue, pour lors trésorier de la ville, en fut comme l'entrepreneur architecte. Il se servit de maître Watebled l'aîné, entrepreneur du Roi, et du sieur Gavoix, maître maçon. Ils firent sept batardeaux aux environs. Il y eut trois cents ouvriers au moins employés audit curement.

Au Pont-Neuf, on se servit des pompes des matelots que ceux-ci gouvernaient eux-mêmes jour et nuit. Le Moulin-du-Roi fut clos deux mois et démi. Il y avait des batardeaux au Moulin-du-Roi et au Pont-des-Bouchers.

Parmi les ouvriers, on en a choisi qu'on nommait piqueurs. Ils surveillaient les autres ouvriers et mettaient en écrit leurs journées suivant ce qu'ils gagnaient, car on payait depuis dix sols jusqu'à trente sols. On a été obligé de travailler jour et nuit et aussi les dimanches et fêtes pour épuiser l'eau parce que, selon le bruit commun, on a commencé par la queue, qui était au Rivage, au lieu d'avoir débuté par le Pont-Neuf.

Les terres de la rivière ont été transportées au

Pâtis, promenade de la Portelette, avec des tombereaux appartenant soit à la ville, soit à des particuliers. Les sergents de ville étaient réputés piqueurs et gagnaient trente sols par jour et autant de nuit.

Ledit curement s'est donné par adjudication de la part des Messieurs d'Amiens, parce que c'était pour leur intérêt ; il a été adjugé à l'hôtel de ville à quarante-cinq mille livres ; mais il a coûté soixante-dix mille livres suivant ce qu'on m'a voulu persuader.

Il s'est trouvé dans la rivière de vieux débris de bois et de fer provenant d'un moulin qui existait autrefois vis-à-vis le cimetière de l'Hôtel-Dieu. On a aussi découvert plusieurs effets en argent, fer ou mitraille.

En 1751, le 12 septembre, nous avons rendu le pain bénit pour notre paroisse Saint-Georges, savoir : deux pains contenant chacun trois douzaines. Lesdits pains ont été faits par maître Jacques François, boulanger, à raison de quinze sols la douzaine, soit quatre livres dix sols.

Le tout à la gloire de Dieu, et plaise à sa toute-puissance que nous le rendions la prochaine fois, si c'est sa sainte volonté.

En 1752, le 22 avril, jour de saint Georges, il est arrivé une dispute considérable de la part des matelots de la ville au sujet du port dudit saint Georges. Il est d'usage que, tous les ans, le jour de sa fête, on porte saint Georges en procession. A défaut de troupes dans la ville, les matelots ont coutume de le porter ; mais monsieur Gaffé, prévôt de la maréchaussée, pour lors bâtonnier en charge, voulut donner ce privilège à ses cavaliers. Lesdits matelots ont été faire soumission au sieur Gaffé en

lui demandant la permission de se charger de leur saint Georges ; ils le prièrent de ne point leur laisser perdre le droit de porter leur patron ; ils ont même employé des gentilshommes et monsieur notre doyen. Il leur a tout refusé nettement et il a prétendu que ses cavaliers le porteraient.

Les matelots, indignés du refus, s'y opposèrent et se soulevèrent contre les cavaliers, de sorte qu'il y a eu une bataille des plus sanglantes, parce que les cavaliers ont mis baïonnettes au bout de leurs mousquetons et ont frappé avec ordre de leur prévôt. Les matelots, malgré tant de défenses, ont toujours avancé et ont désarmé trois cavaliers dont l'un a perdu son mousqueton et les deux autres, leurs sabres. Ils en ont même terrassé par différentes fois.

Il y a eu trois ou quatre matelots blessés, surtout un nommé Vincent, qui a reçu un coup de baïonnette dans les flancs, dont on l'a cru mort sur la place. On l'a transporté chez lui ; on lui a administré les Sacrements, et la justice y a fait sa descente ordinaire aux dépens de monsieur Gaffé. Le dit Vincent en est réchappé, mais longtemps après.

Cette bataille a fait tant de bruit dans la ville que le mayeur et les échevins ont été mandés pour la faire cesser. Monsieur Duchesne de Courcelles, alors mayeur en charge, a très bien agi. Il a mis fin au tumulte et n'a pas prétendu que saint Georges fût porté cette année. Monsieur Gaffé, avec tout son pouvoir, n'a pas pu parvenir à avoir raison. On a décrété six cavaliers de la maréchaussée.

En 1753, le 17 août, nous avons été nommé prévôt d'une société qu'on appelle confrérie de saint Roch, à notre paroisse Saint-Georges, sous monsieur Deli-

gnière, notaire et procureur fiscal de cette ville, bâtonnier en charge. On a nommé quatre prévôts, savoir : nous, le premier ; le deuxième, monsieur Meurice, marchand linger ; le troisième, monsieur Fuselier, marchand linger ; le quatrième, monsieur Morel, marchand pelletier, rue Saint-Gilles ; et nous n'avons pas tenu.

En 1753, nous avons été nommé prévôt de la communauté des marchands merciers de cette ville, le 18 août, jour de notre fête, sous monsieur Siffait, marchand linger, bâtonnier en charge. Il y a eu quatre prévôts, savoir : le premier, monsieur Nicolas Colombel, marchand mercier ; le deuxième, monsieur Pierre Colombel, marchand mercier ; le troisième, nous ; le quatrième, monsieur Legendre, marchand et horloger.

Que Dieu nous fasse la grâce d'arriver au bâtonnage, si c'est sa sainte volonté !

Monsieur Siffait a été nommé prévôt en 1725, l'année où je suis venu au monde.

En 1754, le 22 juillet, mon épouse est entrée bâtonnière des dames de la confrérie de Sainte-Marguerite. On célèbre la fête de ladite sainte Marguerite, dans la paroisse Saint-Jacques de cette ville, le 20 juillet, jour qu'elle échoit.

On a nommé quatre prévôtes, savoir : la première, mademoiselle Breton, sœur de mon épouse, marchande quincaillière ; la seconde, la dame Duflos, épouse du sieur Duflos, chirurgien, qui n'a pas tenu ; la troisième, mademoiselle Barré, marchande pelletière, rue Saint-Gilles ; la quatrième, mademoiselle Warré la jeune, marchande chapelière.

La fête a été remise au 22 dudit juillet, parce qu'elle tombait un jour de marché.

La bâtonnière sortante a l'usage d'offrir une collation aux dames.

En 1755, le 1er novembre, il y a eu à Lisbonne, capitale du Portugal, un tremblement de terre si violent et un ouragan si impétueux que la ville entière a été bouleversée. Toutes les maisons se sont écroulées. En un mot, on rapporte, si on en veut croire les gazettes, que les trois quarts des habitants ont été ensevelis sous les ruines.

L'Angleterre, l'Espagne, la France, etc... y ont perdu considérablement à cause des banques qu'elles y avaient. L'Angleterre a été la plus éprouvée.

L'ambassadeur d'Espagne et sa famille ont subi le même sort que les habitants. L'ambassadeur de France a eu le hasard de se sauver en chemise hors de la ville avec sa suite. Il en a été quitte pour la perte de tout ce qu'il possédait en Portugal.

On m'a voulu persuader que ce tremblement de terre s'est fait sentir le même jour et à la même heure dans plus de deux cents endroits du monde ; il a causé de grands dommages ; il y a même eu des îles submergées.

Cette année 1755, nous n'avons pas eu d'hiver ; il n'a pas gelé, mais il a plu et fait du vent pendant huit mois.

En 1757, nous passâmes l'hiver le plus grand et le plus froid qu'il y ait eu depuis plus de quarante ans, selon le rapport des anciens. Il a gelé près de sept mois sans discontinuer et, pour comble de disgrâce, dans la nuit du 26 au 27 janvier de ladite année, il est venu une eau si abondante causée par un dégel, ou, suivant quelques-uns, par un ouragan, qu'une partie de la ville et tous les faubourgs ont été inondés

et submergés. Le Rivage et plusieurs rues de la paroisse Saint-Jacques furent les plus éprouvés ; on a même été sans pouvoir entrer dans l'église. Presque toutes les caves ont été remplies d'eau. Enfin tous les faubourtiers des Planches ont été obligés de déloger.

L'eau, depuis les monts de Caubert jusqu'à la porte de la Portelette, les marais de Saint-Paul, Rouvroy et Sursomme, ne faisait qu'une seule rivière avec la Somme. On m'a voulu persuader que l'eau était venue jusque dans les greniers des maisons des faubourgs.

Les habitants des villages du Vimeu ont été quelque temps sans pouvoir venir et passer par les Planches. Presque tous les habitants de Sursomme et une partie de ceux de Rouvroy ont dû sortir de leurs maisons et se réfugier dans la ville, eux et leurs bestiaux. On a été obligé de prendre des guides pour passer la chaussée de Rouvroy et venir à la porte d'Hocquet. On ne pouvait la traverser qu'à cheval.

On fait monter la perte que cette eau a causée, tant dans la ville que dans les faubourgs et les environs, de soixante-dix à quatre-vingt mille livres. Pour faire écouler cette eau, on a été forcé de couper la chaussée et de faire une saignée pour répondre à la rivière de la Somme, au bout des derniers ponts de la porte d'Hocquet. Les eaux se sont écoulées en bien peu de temps, mais les moulins de la ville ont été plusieurs semaines sans tourner.

Cette inondation a causé encore de plus grands dommages à vingt lieues de ronde autour de chez nous, du côté de Saint-Pol, Doullens, Arras, Hesdin, la ville d'Eu, Blangy, Gamaches et autres endroits

tant villes, bourgs que villages. Au rapport de beaucoup de gens, elle a emporté plusieurs maisons, noyé plusieurs personnes, et surtout des bestiaux de toutes espèces. Pour achever la disgrâce, le blé est venu si cher que le pain moyen a valu vingt-cinq et trente sols, et le pain blanc, à proportion, trente-six sols.

Telle était la volonté de Dieu ! Que son saint nom soit toujours béni en tous temps comme en tous lieux.

En cette année 1757, le régiment du Roi-infanterie vint en garnison dans la ville, après avoir campé deux mois à Saint-Valery pour garder les côtes à cause de la guerre par mer et par terre que nous avions avec les Anglais. Cette guerre a été occasionnée par l'Acadie, dans le Canada.

Ledit régiment du Roi a relevé la garnison d'un régiment infanterie Allemand qu'on nommait Beintheim, nom du colonel, ci-devant Saxe.

En 1757, le 5 janvier, Louis de Bourbon, alors roi de France et quinzième du nom, a reçu un coup de couteau au côté droit d'un nommé François-Robert Damiens, entre quatre et cinq heures d'après-dîner, au bas d'un escalier, au moment où il devait monter en carrosse pour se rendre à Trianon, voir madame Victoire, sa fille, dame de France, alors incommodée d'un rhume.

Le Roi croyait n'avoir reçu qu'un coup de poing quand il se tourna vers sa suite en disant : « Cet homme me vient de frapper ; qu'on l'arrête ! » Aussitôt, il fut pris et arrêté et, à n'en point douter, on en a eu grand soin.

Mais le Roi fut bien surpris, après s'être sauvé dans l'appartement d'où il sortait, quand il se vit plein de

sang. Il tomba faible et appela au plus tôt du secours et un confesseur. Il n'en manqua pas, à la vérité, mais quelque temps après, car il n'y avait là ni médecin ni chirurgien et on a été obligé d'appeler un prêtre de l'endroit pour le confesser.

Dieu nous a préservés du malheur dont notre bon Roi, appelé le Bien-Aimé, était menacé, car, par la permission divine, le coup n'a pas beaucoup pénétré ; et, par plus grande grâce à rendre à Dieu, notre bien-aimé Louis était bien couvert d'un habit, d'une veste de velours doublée de drap et garnie de ouate, avec une camisole et sa chemise, qui s'est trouvée pliée et repliée à l'endroit où le malavisé a frappé la personne sacrée de notre bon Roi. De sorte que, par un miracle très évident, à n'en nullement douter, Sa Majesté n'a été que très légèrement blessée. Si nous avons donc été affligés et alarmés du danger où notre Roi s'est trouvé, nous avons été aussitôt réjouis en apprenant sa prompte guérison.

En actions de grâces, on a fait chanter des *Te Deum* et des grand'messes solennelles dans toutes les villes du Royaume, et on a distribué des aumônes dans chaque paroisse pour remercier sa Toute-Puissance qui nous a envoyé son ange tutélaire pour émousser la pointe du glaive de l'infortuné et horrible assassin et nous conserver et prolonger la vie de notre cher prince souverain.

A Abbeville, les conseillers de notre présidial, les consuls, l'hôtel de ville en corps, notre zélé clergé et les principaux bourgeois ont fait chanter leur *Te Deum* et leur grand'messe chacun en leur particulier. Notre seigneur évêque, qui se nomme Louis François Gabriel Dorléans de la Motte, a accordé des

indulgences à tous ceux et celles qui ont assisté auxdits *Te Deum* et auxdites grand'messes ; sans oublier les officiers du régiment du Roi-infanterie, pour lors en garnison chez nous, qui ont fait chanter leur *Te Deum* avec une grand'messe très solennelle dans notre église royale et collégiale de Saint-Vulfran.

Tous les officiers et sergents y ont assisté en corps avec leurs grenadiers qu'ils ont fait ranger en haie dans l'église pour empêcher le tumulte qu'aurait pu causer la foule. Je crois que toute la ville y était ; il y avait plus de monde hors de l'église que dans l'église même.

En actions de grâces de ce que leur auguste monarque avait échappé à son cruel homicide et pour remercier plus particulièrement Dieu qui a conservé les jours de leur colonel, les officiers ont distribué pour huit cents livres d'argent de pain aux pauvres et autant d'étoffes pour habiller lesdits pauvres. Quelques personnes m'ont voulu persuader que le corps du régiment a dépensé deux mille livres en aumônes.

Le malavisé Damiens était natif d'un hameau nommé La Tieulloise entre Saint-Pol et Arras. On l'a dit âgé de trente-cinq à quarante ans, taille de cinq pieds et quelques pouces. Il s'était marié dans Paris et sa femme, native de Metz en Lorraine, était blanchisseuse résidante à Paris. Il avait une fille âgée de seize ans, son père, et aussi plusieurs frères et sœurs mariés ou à marier. Il a toujours été domestique. Je ne m'arrête pas aux détails de ses interrogatoires qu'il a subis dans sa prison de Montgomery, où il était enfermé dans une cage de fer faite exprès pour lui et gardé par la maison du Roi qu'on relevait toutes

les vingt-quatre heures. Les sergents et soldats des gardes-françaises ont été récompensés de pensions pour l'avoir surveillé dans ladite prison. Je rapporte seulement, selon mon faible génie, qu'il a été condamné à mort le 26 mars et justicié le 28 à la place de Grève.

Son supplice a duré trois heures selon les gazettes. On l'a tenaillé aux épaules, aux bras, aux cuisses et aux jambes ; on lui a arraché les deux seins ; après, on a coulé dans ses plaies du plomb fondu avec de la poix-résine et de l'huile bouillante. Ensuite, étant attaché à un échafaud, on a attelé quatre des meilleurs chevaux pour l'écarteler. Lesdits quatre chevaux n'ont pas été suffisants ; il en a fallu atteler six ou huit autres. Après avoir eu trois membres arrachés du corps, le misérable les a vu jeter au feu, car il était encore en vie, et on a dû lui rompre le bras droit pour l'avoir hors du corps. On a jeté ensuite son corps au feu. On a employé vingt cordes de bois et même, selon quelqu'un, vingt-huit pour le brûler. Il avait à ses trousses douze bourreaux sans compter leurs valets.

Ce qu'il y a eu de consolant, dans de si terribles tourments, c'est que le malheureux est bien mort, grâce à monsieur le curé de Saint-Benoît et surtout au sieur Guéret, curé de Saint-Paul, à Paris, homme des plus célèbres pour sa piété, sa science et sa vertu. Il n'y a eu que ce dernier qui ait pu le confesser et lui faire regretter et détester tous ses crimes. Le misérable a fait, selon ses dépositions, tout ce que la cour infernale pouvait faire sur terre, tant avant qu'après son mariage.

Messieurs les gens de la Grande Chambre étaient

assemblés, ledit jour 28 mars, à l'hôtel de ville, avec des lettres patentes du Roi, pour surseoir au jugement de mort dudit infortuné Damiens, en cas qu'il ait cité quelques complices, comme on s'y attendait. Mais, dans l'amende honorable qu'il a faite devant la porte de Notre-Dame de Paris, avec une torche pesant deux livres à la main, laquelle torche a servi à lui brûler la main qui avait frappé la personne sacrée du Roi, il n'a cité personne ni chargé aucun complice. Il a seulement avoué, déclaré et attesté qu'il avait eu la mauvaise volonté de défaire la personne tant chérie de notre illustre et bien-aimé prince, ce qui a surpris et étonné tout le monde.

Si on en veut croire les nouvelles, par un arrêt de messeigneurs les ducs et pairs de France, son père, sa femme et sa fille ont été condamnés à être seulement chassés et bannis du Royaume, sans jamais y rentrer sous peine d'être pendus et étranglés sans autre forme de jugement. Ses frères et sa sœur (veuve d'un menuisier de Saint-Omer) ent été condamnés à changer de nom sous la même peine. La maison où il est né a été démolie et la valeur du fonds rendue au propriétaire avec ordre de le laisser dorénavant en friche.

En 1757, le blé est venu d'une cherté excessive, surtout depuis Pâques jusqu'au mois d'août. Le blé froment a été vendu cinquante-six sols le boisseau au mois de juin ; le pain blanc a été taxé, la veille du Saint-Sacrement, à trente-six sols, et le pain moyen, à trente sols.

C'était une désolation dans la ville, parce qu'on ne pouvait avoir pour son argent ni blé ni pain. Le mayeur et les échevins étaient obligés de venir en

personne chez les boulangers et de les contraindre à faire du pain. Le mayeur venait aussi lui-même dans les marchés et forçait les personnes de la campagne à livrer du blé aux bourgeois. Les boulangers ne pouvaient entrer dans les marchés qu'à onze heures du matin; les meuniers, à midi. Les marchands vendaient leur blé au prix qu'ils voulaient. On m'a voulu persuader que c'était à Abbeville où le blé et le pain se trouvaient le plus cher à trente lieues de ronde.

Si ce n'est qu'il nous est venu du blé et du pain de Paris, d'Amiens, etc... la ville aurait été affamée ou, du moins, le pain serait venu à trois livres les huit livres ; c'est le sentiment des deux tiers de la ville.

Plusieurs bourgeois se sont avisés d'aller chercher du pain à Amiens pour le vendre ici, ce qui faisait un grand rafraîchissement; mais, par la suite, un si grand nombre de personnes y ont été à la fois que toutes y ont perdu. Il y avait des pains étalés aux portes des maisons depuis la Portelette jusqu'à la porte d'Hocquet ; le marché en était tout rempli ; en un mot, les trois quarts des habitants de la ville étaient boulangers, si j'ose m'expliquer ainsi. Les boulangers furent quelque temps sans rien faire ; certains se virent forcés d'aller vendre leur pain, qui avait plus de quinze jours et qui était même moisi, dans les bourgs et villages autour de la ville. En conséquence, ils s'efforcèrent d'empêcher les bourgeois ainsi que les étrangers d'apporter et de vendre du pain, mais l'intendant de Picardie, qui se nommait pour lors monsieur d'Invau, n'a pas prétendu cela ; au contraire, il voulait que les villes s'aidassent les unes les autres pourvu que chacune fût fournie de pain.

Dans une pareille conjoncture, chacun en disait ce qu'il pensait ; mais ce qu'il y avait de pis, c'est que la populace faisait entendre des murmures terribles et blasphémait contre Dieu et surtout contre le mayeur, qui se nommait pour lors monsieur du Maisniel. Le plus grand bruit provenait de ce qu'on prétendait que les Hollandais, neutres dans notre guerre avec les Anglais, enlevaient notre blé afin de le transporter en Angleterre.

Pour calmer le tumulte de la populace, le mayeur et les échevins et surtout les administrateurs de l'hôpital, avec un certain nombre de nobles bourgeois de la ville, firent venir du riz. Tous les jours, on le distribuait cuit avec du pain aux pauvres. Pour subvenir à la dépense qu'occasionnait le riz, les personnes ci-dessus dénommées se sont ingérées de faire une espèce de quête dans la ville : je veux dire qu'ils ont été dans les maisons demander à chaque ménage ce qu'il s'engageait à donner par quinzaine. Chacun déclarait la somme et on la mettait aussitôt en écrit sur un rôle. Les sergents de ville venaient ensuite recevoir l'argent sans contrainte.

Dans la ville, le bruit a couru que certains bourgeois donnaient des sommes immenses par quinzaine. D'autres ont payé les premiers frais, qui étaient très considérables.

Le riz a commencé à être livré au mois de juin jusqu'au mois d'août, temps de la dépouille où Dieu a fait un des plus grands miracles qu'on puisse admirer ; car, à peine eut-on commencé la récolte, bien que peu abondante dans plusieurs cantons, que le pain diminua tous les jours. Il ne vaut plus, à présent, mois d'avril 1758, que onze sols le blanc et huit sols le

moyen. Et, pour surcroît de bonheur qui n'est qu'un effet de la toute-puissance divine, le pain moyen de huit sols d'à présent vaut mieux que le pain blanc de trente-six sols de juin 1757. Mais il faut observer que le blé qu'on a dépouillé était très sain et rendait beaucoup plus au boisseau que depuis bien des années.

Quelles grâces ne devrions-nous pas rendre au Seigneur Dieu tout-puissant de nous avoir délivrés, et en si peu de temps, d'une calamité aussi fâcheuse !

Fasse le ciel, mon Seigneur et mon Dieu, que je ne sois point la dernière de vos créatures à vous en témoigner ma reconnaissance ! Quelle marque vous en donner, mon divin Maître ? Si ce n'est de ne jamais vous offenser et de vous aimer par-dessus toutes choses.

Sainte Marie, la première et la plus grande de toutes les vierges, intercédez et priez votre cher fils Jésus-Christ pour moi ; et vous, saint Georges, mon saint patron, priez aussi pour moi, je vous en conjure, afin que je mette en pratique ces saintes résolutions. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Benoît quatorzième (Prosper Lambertini), Bolonais, né le 31 mars 1675, avait été nommé cardinal le 9 décembre 1726 et il fut élevé au souverain pontificat le 17 août 1740. Il est mort âgé de quatre-vingt-trois ans un mois et deux jours et a régné près de dix-huit ans. La sagesse, la modération, la vaste érudition et l'affabilité de ce pontife rendront sa mémoire célèbre et le font universellement regretter. Il est mort le 3 mai 1758.

Monseigneur le cardinal Charles Rezzonico, noble vénitien, cardinal du titre Saint-Marc, évêque de

Padoue, fut élu pape le jeudi 6 juillet, vers les huit heures du soir, et prit le nom de Clément XIII en mémoire de Clément XII qui l'avait fait cardinal. Sa Sainteté se rendit, après son élection, dans la basilique où, après avoir adoré le Saint-Sacrement, elle fut placée sur le grand autel. Et, les armes de Sa Sainteté ayant été partout arborées, il y eut, le soir, des illuminations extraordinaires et des feux de joie accompagnés des plus vives acclamations. Le dimanche suivant, à dix heures, on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises.

(*A suivre.*)

## *Séance du 3 avril 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Anty, élu membre titulaire, qui remercie de son admission.

La Société approuve les décisions prises par la Commission du congrès des Traditions populaires pour les journées des 26 et 27 mai.

M. Mille dépose sur le bureau un manuscrit de M. de Galametz portant pour titre : « Bureau des pauvres d'Abbeville ; commissaires de 1580 à 1725. »

M. F. Mallet donne lecture d'une étude sur les seigneuries de Sailly-le-Sec, Sailly-Bray, Flibeaucourt, Nolettes, Ponthoile et Morlay.

M. H. Macqueron lit un compte rendu d'une brochure que vient de publier M. É. Delignières sur le trouvère Raoul de Houdenc.

Il est fait part du décès de M. l'abbé Godard, membre correspondant. L'expression des regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

Don d'ouvrage :

*Les Pierres-Figures à retouches intentionnelles*, par M. Thieullen.

Des remerciements sont votés au donateur.

## *Séance du 2 mai 1901*

PRÉSIDENCE DE M. A. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

M. MILLE lit au nom de M. F. WIGNIER une étude sur l'éclairage public à Abbeville.

Le même membre lit une poésie sur une légende intitulée « La Levrette de Monflières », dont il se propose de donner communication au congrès des Traditions populaires.

M. ÉM. DELIGNIÈRES dépose sur le bureau, au nom de M. E. PRAROND, un ouvrage ayant pour titre : *Sous les Tonnelles*, dont il rendra compte dans une prochaine séance ; en attendant, il donne lecture d'un compte rendu remarquable de M. Henri Potez sur le nouveau poème de notre Président d'honneur.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau le premier volume consacré à la cathédrale d'Amiens par M. G. Durand, qui provoque l'admiration des membres présents.

M. le docteur É. LEGÉE est élu membre titulaire en remplacement de M. le docteur E. CAUDRON, décédé.

Sont élus membres correspondants : Mademoiselle A. BOUT, à Saint-Valery, et M. F. HALLEY, à Rouen.

*Séance du 6 juin 1901*

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES,
PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le Président ouvre la séance en adressant la bienvenue à M. le docteur Legée, qui répond en assurant ses collègues de sa vive reconnaissance.

M. Mille donne lecture du compte rendu du congrès des Traditions populaires (V. p. 169).

M. le Président lit un compte rendu de l'ouvrage de M. E. Prarond : *Sous les Tonnelles ; les Fêtes des Roses à Fontenay*.

Le même membre offre au nom de M. E. Prarond un document pour les archives portant mention du prix d'une vache vendue 33 livres en 1726.

---

*Séance du 4 juillet 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

M. le Président donne un compte rendu verbal du congrès tenu le 11 juin dernier à Agen par la Société française d'Archéologie, auquel il a assisté. Parmi les monuments visités, il signale notamment : le musée d'Agen, qui renferme de belles collections gallo-romaines, une sépulture gauloise, spécimen unique en France, des silex taillés, des haches polies, une intéressante galerie de tableaux, deux admirables statues,

Vénus et Apollon, qui rappellent l'art grec; — l'église romane de Monsempron ; — le château fort de Bonaguil, monument historique appelé le Pierrefonds du Midi ; — le château de Perricard, dont la gracieuse ornementation du XVI$^e$ siècle contraste avec l'austère architecture féodale de Bonaguil ; — la cathédrale de Saint-Caprais, restaurée à plusieurs époques dans des styles différents ; — l'abbaye de Moissac, dont l'église offre dans son portail une pure merveille de décoration, et dont le cloître, des XI et XII$^e$ siècles, est admirablement conservé.

La Société remercie vivement M. VAYSON de sa très intéressante communication.

M. C. BOULANGER, archéologue à Péronne, est élu membre correspondant.

---

*Séance du 1$^{er}$ août 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

M. le PRÉSIDENT fait part de quelques observations qui lui ont été suggérées dans une visite récente qu'il a faite au musée d'Angers ; il signale notamment un système de demi-tourniquet pour les gravures qui est fort ingénieux et permet d'exposer un assez grand nombre d'estampes. Dans un autre musée, l'administration municipale n'obtient plus d'envois de l'Etat faute de place.

M. ÉM. DELIGNIÈRES donne lecture d'un compte rendu très complet de l'ouvrage de notre collègue,

M. P. DE CAÏEU, *Le Théâtre à Abbeville*, publié dans le dernier volume de nos Mémoires. La Société adresse ses félicitations à l'auteur de cette analyse.

Le même membre communique : 1° un état des dons faits au Musée d'Abbeville et du Ponthieu par M. Ch. Malot, ingénieur au chemin de fer du Nord, et Mademoiselle Malot, sa sœur, d'une ancienne et respectable famille abbevilloise ; 2° une généalogie manuscrite de M. Émile Gavelle sur la famille de Lagrené.

M. l'Abbé MILLE, signale la reconstitution d'une maison picarde de la fin du XVIIIe siècle, au Hamelet, près du Crotoy.

---

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

---

## CONGRÈS RÉGIONAL DES TRADITIONS POPULAIRES

*Tenu à Abbeville les 26 et 27 Mai 1901.*

A la suite du Congrès international des Traditions populaires, tenu au Palais des Congrès à l'Exposition universelle de Paris, du 10 au 12 septembre 1900, congrès dont notre honorable collègue, M. Alcius Ledieu, a fait un rapport aussi complet qu'intéressant (inséré dans le Bulletin trimestriel, nos 3 et 4 de 1900); après entente avec la Société d'Émulation, la Société

des Traditions populaires avait décidé de tenir à Abbeville son premier Congrès régional. A cette Société s'était jointe la Société d'Excursions scientifiques.

La date choisie pour le Congrès était le dimanche 26 mai de la présente année.

Les congressistes, suivant l'horaire adopté, arrivèrent en gare d'Abbeville, le dit jour 26 mai à 11 heures 15 du matin ; voici leurs noms dans l'ordre alphabétique :

MM. de Beaurepaire-Froment, directeur de *La Tradition* ; Blin ; Bogisic, ministre du Montenegro ; Cousin ; Madame Cousin ; Deschastres ; Duvauchel Léon, membre de la Société des Gens de Lettres, et de plusieurs autres sociétés savantes ; Fouju ; le docteur Gauthier ; Giraux et Madame Giraux ; Julia Alfred ; Langlassé ; Leite de Vasconcellos, conservateur à la bibliothèque de Lisbonne ; Lhotte ; de Mortillet Adrien, professeur à l'école d'Anthropologie du Trocadéro ; Normand ; La Penne ; Raulet ; Rocher ; Sainéant Lazare ; Sakhokia ; Schmidt Oscar ; Sébillot Paul, secrétaire général de la Société des Traditions populaires ; Sébillot fils ; Thierry.

Aux congressistes venus de Paris ajoutons :

MM. H. Quignon, professeur au collège de Beauvais ; Marius Touron, de Nibas (Somme) ; Maurice Garet, archiviste des Rosati picards, à Amiens ; Pierre Dubois, de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

La Société d'Émulation se trouve représentée à la gare d'Abbeville, à l'arrivée du train des congressistes dans notre ville, par MM. J. Vayson, Prarond, de Florival, Alcius Ledieu, Mallet et Anty.

L'accueil est très cordial ; plusieurs membres de notre Compagnie, ayant eu déjà l'occasion de se rencontrer avec les congressistes, la glace est vite rompue, pour employer l'expression proverbiale ; car, à cette date du mois de mai, il ne saurait être question de glace ; un ciel pur et tout ensoleillé annonçait une journée favorable aux excursions à travers notre vieille et artistique cité.

Le programme à remplir est assez chargé ; et déjà nos savants visiteurs ont supporté les fatigues du voyage ; aussi doivent-ils songer à prendre de nouvelles forces dans un déjeuner simple et rapide.

A la suite du déjeuner, la première visite des congressistes a été pour le musée Boucher de Perthes. M. de Mortillet a fait à ses collègues une conférence des plus intéressantes sur les instruments de l'âge de pierre, étudiés avec une si grande persévérance par notre illustre compatriote.

Les congressistes ont longuement examiné et beaucoup admiré la très nombreuse quantité de bois sculptés que contient ce Musée.

A la Bibliothèque communale, ils admirent également les reliures artistiques ou armoriées, les incunables, les manuscrits et en particulier l'Evangéliaire de Charlemagne.

Dans une visite fort rapide au Musée d'Abbeville et du Ponthieu, les Membres du Congrès s'arrêtent avec un vrai plaisir devant les frises sculptées qui proviennent des anciennes maisons d'Abbeville.

Mais voilà qu'il faut se hâter, car le temps marche trop vite au gré des congressistes ; et l'heure de la séance du Congrès arrive ; le cortège se dirige donc vers notre antique Beffroi.

A quatre heures, les Congressistes arrivent à l'Hôtel de Ville, pour la séance du premier congrès régional des Traditions populaires; ils montent à la salle des séances du Conseil municipal.

Un grand nombre de nos collègues, titulaires et correspondants, se sont fait un plaisir plutôt qu'un devoir d'accompagner les Congressistes. Ce sont :

MM. J. Vayson, Anty, Boucher de Crèvecœur, Delignières Émile, de Florival, Alcius Ledieu, Légée, Macqueron Henri, Mallet, Mille, E. Prarond, Wignier, membres titulaires.

M^lle Bout, MM. Dieppe, Julia, Mennesson, Tellier, Adrien de Clermont, Crusel, Roussel, administrateur des Douanes.

Parmi l'assistance, nous apercevons des membres de la presse locale.

M. J. Vayson, nôtre sympathique Président, déclare ouvert le premier congrès régional; il appelle au bureau MM. Ch. Bignon, maire d'Abbeville ; A. de Mortillet, Président de la Société des Excursions scientifiques ; A. de Florival, Président du Tribunal civil, Vice-Président de la Société d'Émulation ; Ém. Delignières, Président honoraire de la Société d'Émulation. Prennent aussi place au bureau comme assesseurs, MM. Alcius Ledieu, E. Mille, F. Mallet et Anty, membre du Comité d'organisation.

M. Vayson prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La Société des Traditions populaires et la Société d'Excursions scientifiques de Paris ayant choisi la ville d'Abbeville pour tenir une de leurs assises, se sont adressées à la Société d'Émulation pour organiser cette réunion ; c'est donc comme

président de la Société d'Émulation que je prends la présidence de cette assemblée.

J'appellerai au bureau :

MM. Bignon, maire d'Abbeville ;

Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires ;

Adrien de Mortillet, président de la Société d'Excursions scientifiques ;

De Florival, président du Tribunal civil, vice-président de la Société d'Émulation ;

E. Delignières, E. Prarond, anciens présidents.

Le bureau étant composé, je déclare la séance ouverte.

J'ai l'honneur, MM. les Congressistes, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Vous avez choisi la ville d'Abbeville pour but d'une de vos excursions, et la Société d'Émulation, à laquelle vous vous êtes adressés, est heureuse de vous apporter son concours et de se mettre à votre disposition.

Je ne puis donc, Messieurs, que vous remercier du choix que vous avez fait pour tenir vos assises, et particulièrement M. Paul Sébillot, qui a bien voulu venir rechercher nos vieilles coutumes, nos vieilles traditions, dont lui avait parlé M. Alcius Ledieu, délégué de la société au congrès de Paris. Nos légendes pourront ainsi être fixées une fois de plus avant que le temps ne fasse son œuvre et les plonge dans l'oubli.

Dans chaque tradition, on peut, en remontant à son origine, trouver un fragment de vérité et d'histoire, et c'est avec la réunion de ces débris qu'on peut reconstituer l'état d'âme d'une époque.

Je dois remercier d'abord, M. le Maire et l'Administration municipale d'avoir bien voulu nous donner l'usage de la salle de l'hôtel de ville, pour tenir nos séances dans l'ancien hôtel de nos échevins, à l'ombre de notre vieux beffroi communal.

Je remercie également les autorités présentes de la ville d'Abbeville de l'intérêt qu'elles prennent à nos études et à nos recherches d'archéologie et de découvertes géologiques.

Je remercie M. Adrien de Mortillet d'avoir bien voulu, avec sa haute compétence, accompagner les représentants de la

Société d'excursions scientifiques, qui sont venus étudier les couches géologiques de nos terrains diluviens dans lesquels les fouilles ont amené au jour des spécimens nombreux du travail et de la présence de l'homme à ces époques reculées.

Notre collègue, M d'Ault, qui depuis longtemps a suivi les travaux des sablières de Menchecourt et des carrières de la Porte du Bois, à l'endroit où s'élevait jadis le moulin Quignon, dont le nom a pris place comme un repère dans les études néolithiques et géologiques, aurait été aussi pour vos excursions un guide précieux, et je regrette qu'au dernier moment il ait été empêché de se joindre à vous.

Pour ceux de nos collègues qui auront quelque temps à donner pour voir nos vieilles maisons du moyen âge, ou qui visiteront notre belle cathédrale, ils trouveront dans notre ancien président, M. Delignières, le guide le plus sûr et le plus érudit, connaissant les plus petits détails de notre beau monument ainsi que ses anciennes légendes.

La Société d'Émulation, fondée en 1797, est donc plus que centenaire ; beaucoup de ses membres se sont attachés à des branches de sciences diverses, et elle a dans son passé une période intéressante qu'elle doit à l'activité persistante d'un de ses anciens présidents, Boucher de Perthes, qu'on peut appeler le fondateur de la science néolithique.

Que de persévérance dans ses travaux, dans sa vie, rencontrant sans cesse le doute, parfois la moquerie, et continuant, malgré tout, pendant des années et des années, à proclamer l'évidence que la routine combattait.

Mais ce serait mal connaître l'éminent savant de ne voir en lui que le précurseur de la science néolithique. Boucher de Perthes, travailleur infatigable et homme de bien, a touché à bien d'autres branches : poète, moraliste, savant, voyageur, partout il a marqué son passage.

Les membres de la Société des Traditions populaires retrouveront dans plusieurs de ses ouvrages diverses traces des anciennes coutumes de notre vieille France.

Dans les trois volumes de Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, les membres de la Société d'Excursions scientifiques retrouveront l'indication du travail continu, de la foi de l'apôtre accumulant sans arrêt, sans répit,

des documents et des preuves qui fortifiaient sans cesse sa conviction, obscure d'abord, puis de plus en plus claire, et rayonnant ensuite aux yeux de tous les savants étrangers.

J'exprimerai le regret de voir le temps si court que nos éminents congressistes peuvent consacrer à notre Picardie, si riche en souvenirs de toute sorte, mais nous devons espérer que, dans la combinaison de nouveaux itinéraires, nous les reverrons dans notre ville.

Je m'arrête, Messieurs, pour laisser la parole à nos collègues congressistes, dont plusieurs ont déposé des mémoires.

Pour la tenue du Congrès, les lectures ont été classées dans l'ordre indiqué au tableau déposé sur le bureau. Ces travaux sont assez nombreux ; nous prions donc les auteurs de ne pas dépasser dans la lecture une durée de quinze minutes maximum.

L'allocution de M. le Président est accueillie par d'unanimes applaudissements :

M. C. Bignon, maire d'Abbeville, y répond par une de ces charmantes et spirituelles improvisations dont il a le secret.

La *Revue des Traditions populaires* porte, comme *ex libris*, la Mère l'Oie qui dit à ses petits un conte au début légendaire : « Il était une fois... »

M. Bignon prend cette devise pour thème de son improvisation dont nous donnons le sens, sinon le texte exact :

Mesdames, Messieurs,

Je lis sur les cartes d'invitation à votre Congrès : Il était une fois. Eh bien, oui, il était une fois un maire embarrassé de savoir ce qu'il dirait pour ouvrir le Congrès des Traditions populaires, et d'autant plus embarrassé qu'il s'attendait à avoir une assemblée d'élite, et qu'il avait conscience de son insuffisance.

Cependant il se rassure en pensant que les savants sont toujours indulgents ; et c'est sur cette indulgence qu'il compte pour souhaiter la bienvenue aux congressistes. Le choix qui a été fait d'Abbeville est un choix absolument judicieux ; car cette antique cité conserve ses traditions avec une fidélité qui justifie sa vieille devise : *Fidelis !*

De chaleureux applaudissements montrent à M. le Maire combien l'assistance goûte son allocution ; la Société enregistre ce discours avec une fierté d'autant plus légitime qu'elle est heureuse de compter M. Charles Bignon parmi ses membres correspondants.

M. Paul Sébillot a la parole, et, dans une allocution chaleureuse, explique le but poursuivi par la Société des Traditions populaires.

M. le Secrétaire général présente les excuses de plusieurs de ses collègues, et en particulier de M. Charles Beauquier, député du Doubs, président de la Société. Les congressistes ont visité avec un très grand intérêt le musée Boucher-de-Perthes, qui est très instructif au point de vue des sculptures sur bois et des objets d'art décoratif qu'il renferme. Paris n'a pas cet ensemble. Le Musée du Ponthieu a une fort belle galerie de gravures, qui sont l'honneur des graveurs abbevillois. La Bibliothèque communale est remarquable par le grand nombre de ses volumes et de ses précieux manuscrits, et surtout par son admirable collection de reliures artistiques.

Abbeville possède une excellente Société savante pleine de vitalité, qui, seule, parmi les sociétés savantes de France, s'est fait représenter par deux de ses membres au Congrès international des Traditions populaires tenu au Palais des Congrès pendant

l'Exposition, au mois de septembre 1900. C'est donc par reconnaissance que la Société des Traditions populaires a choisi la ville d'Abbeville pour être le siège du premier congrès régional décidé au congrès international de 1900.

L'assemblée applaudit vivement le discours de M. le Secrétaire général.

M. de Beaurepaire-Froment demande la parole pour présenter une motion. L'honorable et érudit Directeur de la Revue *La Tradition* propose d'adresser un télégramme de fraternelle sympathie à une Société du Languedoc qui tient aujourd'hui même une réunion dont le but est la décentralisation. La proposition de M. de Beaurepaire est adoptée à l'unanimité.

C'est alors que commence la série des lectures dont voici l'analyse, que nous devons à la bienveillante communication d'un aimable membre correspondant, Mlle Bout, qui a sténographié le résumé des mémoires présentés et à qui nous offrons ici l'expression de notre gratitude.

M. MALLET a la parole pour lire son Mémoire intitulé : « Quelques coutumes locales de plusieurs villages des environs d'Abbeville. » Citons parmi ces coutumes :

1° Les *Mais,* branches d'arbres, surtout de sapin, que l'on suspend aux maisons des jeunes filles à marier ; il y en a de deux sortes, les uns honorent, les autres déshonorent.

2° Le *Carnaval*, homme de paille qui figure le Mardi Gras, que l'on promène et que l'on brûle en chantant :

Carnaval est mort,
Sa femme alle hérite
Sa cuillère à pot,
Sa vieille marmite.

3° Les crécelles qui remplacent les cloches pendant la semaine sainte.

4° La cueillette ou le pocage des œufs qui se fait au temps de Pâques par les enfants de chœur et les facteurs.

5° Les coups de fusils tirés à l'occasion d'un baptême ; les dragées jetées à la sortie de l'église ; les cris des enfants : Parrain sé, pour parrain sec, etc.

6° Mêmes coups de feux tirés à un mariage ; corde tendue pour barrer le passage aux époux, pour en avoir une aumône. Cortège de violonneux, etc.

7° Le pain des trépassés, dont le produit sert à faire célébrer chaque semaine une messe pour les défunts.

8° Le feu de la Saint-Jean, coutume en usage dans plusieurs autres localités.

Dans un préambule des plus intéressants, M. Maison fait l'histoire du traditionnisme dans la Picardie jusqu'alors peu explorée sous ce rapport. Il cite les travaux faits sur ce sujet par MM. Alcius Ledieu, Carnoy, Quignon, Duvauchel, Maurice Garet, Pierre Dubois, et surtout M. Paul Sébillot, « le chef de file de cette équipe de travailleurs. »

M. Maison traite des usages au sujet du mariage dans le Vimeu.

I. Il y a d'abord *les présages* : la vue d'un nombre pair ou impair, d'hirondelles, des toiles d'araignée, — les pelures de poires ou de pommes qui écrivent l'initiale du futur, — l'appellation de madame qui

retarde le mariage de sept ans, — les rêves, — le craquement des doigts qui indique le nombre et la qualité des prétendants, — l'effeuillaison de l'ivraie, en disant : Marierai ! marierai pas ! — Les mariages faits en mai donnent des enfants idiots.

II. Les futurs font leurs emplettes, que l'on transporte sur un chariot ou *quéroi.*

III. Le jour du mariage venu : 1° on fait bénir des pièces de monnaie, dont une partie est remise aux époux, l'autre restant à l'église ; — 2° le prêtre va bénir le lit nuptial ; il y bénit un gâteau, et boit un verre de vin avec les époux ; — 3° les époux servent eux-mêmes le repas de noces ; — 4° ils font le simulacre des travaux auquels ils se livreront ; — 5° vient ensuite la promenade en voiture ; le chemin est parfois barré par des cordes ; — 6° au repas du soir, les gamins crient : à croûtes ! à croûtes ! — 7° parfois le lit des mariés est semé de sel, plein d'orties ; les draps en sont cousus.

IV. Le lendemain, les mariés font dire une messe pour leurs parents trépassés, puis se rendent au cimetière.

Ce mémoire, très documenté, a de plus le mérite d'être écrit d'une manière littéraire et intéressante.

M. Quignon donne une analyse très complète de son étude sur les instruments qui remplacent les cloches pendant les trois derniers jours de la semaine sainte.

Les *crécelles* (la crécelle de la Sainte-Chapelle est légendaire). Les crécelles servent *dans* l'église, et *hors* de l'église ; elles sont maniées par le bedeau, le suisse, les enfants de chœur.

Le bruit de la crécelle porte différents noms : 1° suivant les localités ; 2° suivant la forme de l'instrument

qui le produit : on dit *crinquéter* ou *marteler* (de l'amiénois *routeler*).

Les principales sortes de crécelles sont :

Le martelet avec marteau ;

Le battelet, qui est vertical ;

L'écalotte ou encore écalette ;

Le claquoir, dont les marchands d'oubli nous offrent le type.

Il y a des claquoirs simples ou doubles, que l'on appelle : claquoirs, battoirs, crécelles ou cricri, routelles, tartarelles ou tourterelles, dont la forme la plus connue est celle de Corbie, qui ressemble à un tonnelet de fer.

Le second *Angelus* s'annonçait en disant : Voilà midi ; à la soupe ! *ora pro nobis.*

La fin de l'*O filii* se travestissait ainsi :

*Alleluia !* Du fond du cœur
N'oubliez pas les enfants de chœur ;
Mettez des œufs dans leur panier, etc., etc.

Enfin, diverses boutades se chantaient sur le même air et se terminaient par *alleluia !*

M. Quignon fait circuler dans les rangs des congressistes de nombreuses planches de crécelles, battelets, etc., qui sont fort admirées.

La collection Boivin, à Beauvais, contient 100 spécimens de crécelles et de nombreux costumes militaires. Par suite de défaut d'entente avec l'administration, cette belle collection n'a pu figurer à l'Exposition de 1900 ; l'orateur le regrette vivement.

M. Marius Touron lit une étude sur les Toucheurs contre la rage. La famille Lavernot, de Nibas, prétend descendre de saint Hubert, et avoir hérité de ce

saint le pouvoir de guérir et de préserver de la rage. Les bergers ont en son pouvoir une croyance fortement enracinée. Des bouchers incrédules ont vu le fléau de la rage assaillir leur troupeau. Pour les hommes atteints de ce terrible mal, il suffit d'un simple touchage ; pour les animaux, il faut un touchage au fer rouge. L'auteur compare le pouvoir de saint Hubert et celui de Pasteur : d'aucuns habitants de Nibas préfèrent le premier.

M. PAUL SÉBILLOT donne le résumé d'un travail important de M Plancoüart (62 pages) sur les propriétés des pierres levées dans la guérison des maladies d'enfants dans le Vexin.

On croyait que certains de ces mégalithes étaient habités par des fantômes, particulièrement les mégalithes du Vexin ; personne n'osait s'aventurer auprès, ni même traverser les rivières. Une vieille femme qui voulait passer outre vit sa mule frappée d'impuissance.

C'est une croyance répandue : 1° que les rivières et les étangs demandent une victime comme offrande annuelle ; — 2° que les grottes renferment des trésors ; — 3° que l'on est attiré vers les forêts comme par un aimant.

On rend un culte spécial aux fontaines. Sous l'action du catholicisme, les divinités païennes ont fait place aux saints, auxquels, dans les mêmes lieux, on rend aujourd'hui un culte.

Les mégalithes guérissent les maux de dents et certaines autres maladies, et les arbres qui les entourent sont l'objet de la vénération.

M. L'ABBÉ MILLE lit un poème traditionniste intitulé : *La Levrette de Monflières*. Une levrette, dit-on, faisait autrefois le service entre Bertaucourt et

Monflières ; l'auteur a mis en vers cette gracieuse tradition.

L'abbesse de Bertaucourt attache au fin collier de sa levrette un sachet armorié dans lequel elle a mis la correspondance destinée à messire le Chapelain de Monflières. Elle fait ses recommandations dans le naïf langage du moyen âge. Blanchette s'élance sur le chemin ; la voilà auprès du chapelain qui lui confie à son tour un message. De retour au moustier, elle est choyée par toutes les sœurs, à qui madame l'Abbesse lit le message de messire.

Au temps de la vieillesse, la douce Blanchette se reposait aux pieds de sa maîtresse ; on eût bien dû créer pour elle l'ordre de la Fidélité.

Un jour trépassa la Levrette.... ;
Fut moult regrettée au moustier,
Et gravé le nom de Blanchette
Sur l'écorce d'un marronnier.

M. J. Vayson raconte une vieille légende abbevilloise se rapportant à l'ancienne manufacture royale de tapis qu'il dirigea jusqu'à ces dernières années.

Les vieilles ouvrières racontaient qu'une ancienne surveillante décédée revenait faire sa ronde dans son atelier. Coiffée d'un bonnet de l'ancien temps, elle passait dans l'atelier, disparaissait à l'extrémité, puis recommençait son manège. Rosette sifflait ou soufflait, selon qu'elle était mécontente ou satisfaite Vérification faite, le passage du vent dans les métiers projetait sur le mur des ombres que l'on prenait pour des fantômes. Cette vieille légende paraît dater de 1665.

M. Léon Duvauchel parle ensuite des chansons de ronde dans la vallée de la Somme. Longpré-les-Corps-Saints semble en avoir la spécialité. Les habi-

tants sont batailleurs, et la fête du Bourdis qu'on y célèbre encore dénote une poésie grossière. L'auteur évoque un vieux type picard, Martin Ch'Leu « qui avait dû être renard dans une existence antérieure », et qui lui a rappelé un certain nombre de chansons perdues.

M. Alcius Ledieu parle du Blason populaire du département de la Somme. Blasonner signifie dire du bien ou du mal. Il arrivait parfois que l'on désignait sous un nom particulier, plus ou moins flatteur, les habitants d'un village. M. Ledieu a recueilli les dictons de près de cinq cents villages qu'il publiera dans un ouvrage qui aura pour titre : *Le Blason populaire du département de la Somme*. Malheureusement, le manque de temps oblige notre collègue à ne donner que de très courts extraits de son intéressant travail.

Pour le même motif, M. Alcius Ledieu renonce à un second tour de parole, qui devrait lui permettre de donner lecture d'un autre mémoire : *Un Tyll Ulespiegle picard au XVIII<sup>e</sup> siècle,* mémoire déposé sur le bureau du congrès.

Mademoiselle Bout, de la *Revue Picarde*, donne une analyse de son travail sur « L'Ame du terroir, et les liens des peuples par la Tradition » (son mémoire comprend 25 pages) ; c'est un rapprochement entre un conte recueilli en Picardie et un conte irlandais, traduit par M. G. Bottin et publié par la *Province du Hâvre*.

L'auteur a essayé de retrouver les liens de ces deux contes, et s'adresse à ses collègues pour achever le rapprochement.

Il s'agit d'un héros à la recherche de sa fiancée, murée dans un château de glace par son époux, qui n'est pas un simple mortel, mais un homme désigné

par le conte irlandais sous le nom du *Corps sans âme*, c'est-à-dire ne pouvant mourir qu'avec le concours de certaines conditions fort difficiles à exécuter. Ce sont ces conditions que le héros réalise et qui lui assurent la possession de sa fiancée, grâce à l'intervention d'animaux secourables.

Il a été publié plusieurs versions de ce conte; celle que donne Mademoiselle Bout est beaucoup plus complète et se rattache davantage au conte irlandais.

M. Sébillot ajoute que l'on trouve ce même conte en Russie et dans d'autres pays.

M. Maurice Garet fait une causerie charmante sur le Lafleur du théâtre populaire des cabotins d'Amiens. Ce personnage archi-populaire remplit, en patois picard, le rôle du Guignol des Champs-Elysées; frondeur vis-à-vis de toute autorité, il a toujours le dessus, naturellement aux applaudissements de l'auditoire.

M. Vayson fait observer qu'Abbeville avait, il y a quelques années, son théâtre de cabotins, où Lafleur était le personnage préféré et toujours acclamé. M. Garet répond que le Lafleur d'Abbeville a été importé par un Amiénois.

L'étude de M. Garet a déjà paru dans *La Jeune Picardie*.

M. Pierre Dubois traite ensuite de deux imageries populaires ayant existé jadis à Amiens. Il a apporté une collection très curieuse et fort bien conservée d'images éditées par ces maisons; passées de main en main, ces images sont très admirées. L'orateur annonce qu'elles seront exposées au futur Musée des Traditions populaires que vont fonder les Rosati d'Amiens.

Après chaque lecture, M. le Président adresse à

son auteur d'aimables félicitations que soulignent encore les applaudissements de l'assemblée des congressistes.

A la suite de ces différentes lectures, M. Paul Sébillot résume les travaux du congrès. La question des coutumes a été bien traitée par les congressistes, MM. Mallet et Maison.

Le travail de M. Ledieu sur le Blason populaire est une belle préface à un ouvrage qui sera un vrai monument d'histoire locale.

Le Théâtre populaire a eu une belle page écrite avec esprit par M. Maurice Garet.

M. Pierre Dubois a fort intéressé le congrès par sa communication sur l'imagerie populaire. Les Rosati d'Amiens ont l'excellente idée de fonder un musée populaire.

La ville d'Abbeville devrait créer dans son Musée une vitrine pour les bibelots populaires.

M. Vayson répond que la Commission des Musées tiendra compte de ce vœu.

En somme, le congrès est réussi dans son ensemble, et les communications ont été fort intéressantes.

M. Sébillot propose : 1° à la Société des Rosati et à la Société d'Émulation de dresser la bibliographie de tout ce qu'elles ont publié jusqu'ici ; — 2° de faire une enquête sur l'évolution des costumes en Picardie ; — 3° de consulter, d'interroger les pêcheurs de nos côtes sur l'origine de telle ou telle falaise, de tel ou tel rocher, pour provoquer des récits, des contes et des légendes ; — 4° de conserver le bureau d'Abbeville du congrès des Traditions populaires.

M. Sébillot adresse un dernier merci à la munici-

palité abbevilloise, à la Société d'Émulation, et en particulier à MM. Vayson, Alcius Ledieu et Mille, avec qui il est heureux d'avoir échangé d'agréables relations par correspondance.

Le résumé très complet des travaux du congrès est fort applaudi ; ces applaudissements prouvent à M. Paul Sébillot combien les congressistes apprécient sa valeur incontestable et sa haute compétence. M. Sébillot est Breton d'origine, et, comme tel, il possède à un degré élevé l'amour du pays, de ses traditions, de ses usages, de ses coutumes. Il aime à s'asseoir au foyer familial, sur la vieille pierre, dolmen ou menhir, ou encore dans la cabane des pêcheurs, dans leurs barques de pêche, ou sur la grève à l'ombre d'un antique rocher, au bas d'une falaise ; et là, dans d'intimes causeries, il recueille avec un intime plaisir les récits naïfs, les contes fantastiques, les légendes gracieuses et touchantes ; puis, rentré dans sa demeure, il fixe tous ces récits d'une manière durable, soit par la plume dans les nombreux ouvrages qu'il a composés, soit sur la toile avec le pinceau qu'il manie avec talent et succès. Ses légendes poétiques au rythme harmonieux ont révélé que l'écrivain et le peintre était également un poète à la muse douce et parfois mélancolique comme les landes incultes et les grèves désolées de sa chère Bretagne.

A cet amour, à ce culte des traditions du pays, M. Paul Sébillot joint la persévérance infatigable particulière à sa race ; aucune difficulté ne l'arrête dans sa marche : le traditionnisme, voilà le but unique qu'il poursuit, et dont la pensée soutient et encourage ses efforts quotidiens. Un profond penseur de l'antiquité écrivait ces mots : *Timeo hominem unius libri ;*

Je redoute l'homme qui n'étudie qu'un seul livre ; il écrirait la même pensée aujourd'hui encore en l'appliquant à M. Sébillot, qui s'est fait l'homme d'une idée à la réalisation de laquelle il consacre depuis de longues années son temps, sa fortune, ses travaux et son dévouement. Ce traditionniste convaincu possède actuellement une bibliothèque qui compte 6,000 volumes ! La croix d'honneur brille sur la poitrine de ce modeste savant, qui a tracé dans le champ de l'histoire locale de la Bretagne, et de maintes anciennes provinces, un sillon lumineux. Le secrétaire général de la Société des Traditions populaires jouit, dans le monde des traditionnistes, — d'aucuns préfèreraient le monde des folk-loristes, — d'une influence d'ailleurs bien justifiée. Ses avis et propositions sont fort appréciés dans les réunions traditionnistes.

Le congrès d'Abbeville a adopté à l'unanimité les vœux proposés par M. Sébillot, vœux que nous rappelons plus haut.

Les congressistes se séparèrent alors, en se donnant rendez-vous à la soirée offerte gracieusement par M. le Président de la Société d'Émulation.

Le soir, à neuf heures, M. le Président ouvrait les salons de son splendide hôtel ; nous pourrions même dire de son hôtel princier, unique dans notre ville, qui en compte cependant plusieurs remarquables au point de vue de l'architecture et des objets d'art qu'ils renferment.

Amateur passionné des arts et des curiosités artistiques, artiste lui-même à ses heures, M. Vayson a su, au cours de ses nombreux voyages, recueillir une très grande quantité d'objets d'art qui ont transformé ses vastes salons en autant de galeries qui donnent à

son hôtel l'aspect d'un musée aux intéressantes et riches collections. Selon la spirituelle expression de M. Paul Sébillot, l'hôtel de M. Vayson est *le troisième Musée de la ville d'Abbeville* ; nous sommes fiers d'enregistrer ce mot, en qualité d'Abbevillois.

Les invités arrivent à l'heure indiquée ; les groupes se forment ; congressistes et Abbevillois fusionnent dans une agréable confraternité ; les conversations s'engagent, pendant que circule dans les rangs le punch gracieusement offert par M. Vayson, qui fait d'ailleurs d'une façon parfaite les honneurs de son hôtel, dont il montre volontiers toutes les richesses artistiques et les curiosités.

La soirée a été très brillante ; pour se conformer au programme adopté par la Société des Traditions populaires, on y a dit des monologues, chanté des chansonnettes en patois picard, en géorgien et même en arabe !

A minuit, les invités ont quitté l'hôtel de notre distingué président pour aller prendre un repos d'ailleurs bien mérité.

Le lendemain, les congressistes se sont transportés à la sablière située en face de l'ancien moulin Quignon, où le savant M. de Mortillet a fait une conférence sur les terrains quaternaires. Ils visitèrent ensuite les vieilles maisons gothiques de notre cité, et, après avoir visité notre ancienne collégiale de Saint-Vulfran, ils quittaient Abbeville à 1 h. 40, emportant le meilleur souvenir de l'accueil cordial qu'ils y avaient reçu, et de toutes les richesses qu'ils y avaient admirées ; ils ont aussi laissé parmi nous la meilleure impression.

---

# LIVRE DE RAISON
## D'UN
# BOURGEOIS D'ABBEVILLE
## (XVIII[e] Siècle)

*Publié par* M. ADRIEN TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE [1].

Nous avons eu mission en 1758. L'ouverture en a été faite le vingt-neuf juin, jour de saint Pierre, par Monsieur Louis François Gabriel Dorléans de la Motte, évêque d'Amiens. Elle a duré quatre semaines et quatre jours entiers.

Les pères de la dite mission étaient les révérends pères Duplessis, natif de Québec en Canada, Perrin, Dumas, Delattre, Ligny, Parchemendy et Cardevac.

La clôture de la mission s'est faite par une procession solennelle et générale du Saint-Sacrement, comme à son ouverture. Les Messieurs de l'hôtel de ville en corps, des détachements du régiment de Lameth-cavalerie et des grenadiers du régiment de Villon-irlandais-infanterie accompagnaient le Saint-Sacrement avec leurs officiers et formaient deux haies. Les cavaliers avaient leurs trompettes et les Irlandais, leurs tambours, fifres et clarinettes. Chacun battait, sonnait et jouait à son tour, entre deux antiennes ou versets qu'on chantait. En outre, tout le clergé et les confréries de la ville y ont assisté.

Les processions qu'on a faites pendant cette mission sont passées par le Pont-Neuf, la rue des Saintes-

1. Voir année 1901, n° 1, pages 143 à 164.

Marie, ensuite par la rue Saint-André, et après, à la croix du portail de Saint-Georges, où on faisait les exercices. On n'a pas passé le pont ; on a seulement [illegible] église de Saint-Georges qui n'en avait jamais eu à la dernière mission ; et Monseigneur l'évêque y a attaché les mêmes indulgences.

Le bruit s'est répandu qu'on n'avait jamais vu tant de monde aux exercices de la mission et surtout aux processions. Tous y ont montré une piété remarquable ; aussi les pères missionnaires en ont été très satisfaits et en ont fait compliment en chaire.

La mission a été conduite de la manière suivante, savoir : il y avait trois exercices par jour à Saint-Vulfran : la prière du matin, la messe avec une instruction et la bénédiction tous les jours à quatre heures du matin, par le révérend père Parchemendy : la conférence à dix heures du matin par les révérends pères Duplessis et Parchemendy et un sermon à trois heures par les révérends pères Périn, Dumas, Delattre et Ligny, l'un après l'autre, et ce sermon durait cinq quarts d'heure. Il y avait en outre deux exercices par jour à Saint-Gilles et à Saint-Jacques, à quatre heures du matin et à sept heures du soir. Les sermons du soir, à Saint-Gilles, étaient faits par les révérends pères Périn, Delattre, Dumas et Ligny ; et les exercices de Saint-Jacques furent toujours faits par le révérend père Cardevac.

La communion générale pour les morts s'est faite à Saint-Vulfran. On l'a autorisée aussi à Saint-Georges, Saint-Gilles et Saint-Jacques pour donner plus de loisir à ceux qui n'auraient pas eu le temps de finir leur confession générale ; à cet effet, Monseigneur a prolongé la mission de trois semaines ; on l'a appelée

la petite mission. Monseigneur l'a établie dans les églises de Saint-Vulfran de la Chaussée, Saint-Sépulcre et Saint-Paul. On faisait, dans les dites églises, la prière du matin avec la bénédiction à cinq heures et la prière du soir avec aussi la bénédiction à sept heures.

La paroisse du Saint-Sépulcre faisait prêcher trois fois par semaine par le révérend père Remy, capucin théologal et prédicateur célèbre, qui fut très suivi dans le dominical qu'il fit à Saint-Vulfran la dite année.

Durant la mission de 1758, on ne saurait se lasser de vanter la piété et le zèle de Monseigneur, et les trois sermons qu'il nous fit ne nous permettront jamais d'oublier sa manière obligeante et encourageante de nous montrer le chemin de notre salut. Il s'est trouvé incommodé des fatigues qu'il a éprouvées; en un mot, il n'y a rien qu'il n'ait fait pour nous sanctifier.

Plaise à Dieu que je mette à profit les instructions que j'ai entendues, que je m'établisse dans l'amour de Dieu, que je haïsse le péché et enfin que je profite d'une si sainte mission. C'est la grâce que je vous demande, mon Dieu. Accordez-la au plus grand pécheur qui vous en conjure ! Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Mon fils Georges Mellier a reçu la confirmation par Monsieur Louis François Gabriel Dorléans de la Motte, évêque d'Amiens, à Saint-Georges, sa paroisse, le mercredi 5 juillet 1758, pendant la mission. On m'a voulu persuader qu'il y avait quatre cents personnes pour recevoir la dite confirmation.

Le 12 septembre 1758 est mort le nommé Louis Lohin, tisseur des draps de messieurs Van Robais,

C'était un homme digne de mémoire, enfin un saint sur la terre dans son état. Il n'y a pas d'actions d'humanité et de charité qu'il n'ait exercées. Il était de l'ordre de saint François d'Assise qu'on appelle Tiers-Ordre. Il jeûnait tous les vendredis de l'année, non compris les jeûnes d'Église. Il communiait fêtes et dimanches et allait à confesse tous les huit jours Je ne l'ai jamais entendu ni jurer, ni médire, ni se plaindre ; et cependant il était gai à dire même des riens. En un mot, il ne faisait que des actions dignes d'un saint.

C'était un de mes amis et je peux dire un véritable ami, aussi je le regrette et le regretterai toute ma vie.

Il y avait douze ans que nous avions fait connaissance ; il m'a bien rendu service ainsi qu'à d'autres. Ma femme a tenu sur les fonts baptismaux un enfant avec lui. Que Dieu ait pitié de son âme ! Je crois qu'il jouit de la couronne que le Seigneur accorde à ceux qui l'ont méritée comme il l'a fait, et je peux dire que, si j'ai eu le malheur de perdre un ami, un véritable ami sur terre, j'ai un protecteur dans le ciel.

Il est mort à l'âge de trente-huit ans et il a été peut-être plus regretté de tous nos notables bourgeois que s'il était né de la première famille de chez nous.

En 1759, les mayeur et échevins de la ville ont perdu le droit de loger les officiers et soldats qui venaient à Abbeville soit pour passage, soit pour garnison. L'intendant d'Amiens qui, pour lors, se nomme d'Invau, a désigné un commissaire aux lieu et place des dits mayeur et échevins pour faire les logements. C'est M. Duponchel, ancien marchand linger, qui a cette charge et on lui fait une somme de trois cents livres par an, à ce qu'on m'a assuré. Cependant,

les susdits signeront les billets de logement et rien de plus.

C'était un des plus beaux droits qu'ils avaient, d'autant plus qu'ils favorisaient ceux qu'ils voulaient, surtout leurs parents et amis. Le bruit s'est répandu dans la ville que c'est pour le régiment du Roi-infanterie qu'ils ont perdu ce droit parce qu'ils ont favorisé bien de leurs parents et amis et surchargé ceux qui n'étaient ni l'un ni l'autre. Quelques notabl s bourgeois ont informé l'intendant d'un pareil abus ; de plus, un grand nombre de soldats étant mal logés, les officiers ont aussi porté plainte. L'intendant a alors nommé de son chef un commissaire aux dépens de la ville, ce qu'elle a accordé dans la crainte d'en avoir un nommé par le Roi qui, au lieu de trois cents livres d'appointements, nous aurait peut-être coûté quinze cents livres.

Scolastique Gosset, fille de feu Nicolas Gosset, notaire, et de Scolastique Blondel, est morte en 1759, le 29 décembre, à deux heures d'après-midi, après avoir reçu tous les sacrements en parfaite connaissance. Elle a été inhumée au tombeau de sa grand'mère, côté paternel, dans le cimetière de Saint-Georges, sa paroisse, le lendemain 30, jour de saint André. Elle était âgée de seize ans et dix mois environ. Elle a été fort regrettée de sa famille tant à cause de sa douceur que de son esprit. Elle était nièce de mon épouse.

En 1759, le 9 décembre, nous avons rendu le pain bénit à notre paroisse Saint-Georges, pour la seconde fois, savoir : deux pains contenant quatre douzaines, ce qui fait huit douzaines en tout. Lesdits pains ont été faits par maître Fricheu, boulanger, à

raison de douze sols la douzaine, ce qui fait quatre livres seize sols.

Le tout à la gloire de Dieu, et plaise à sa toute-puissance que nous le rendions la prochaine fois, si c'est sa sainte volonté.

Il y avait huit ans et trois mois que nous ne l'avions rendu.

En 1760 ou à la fin de 1759, les toiles peintes ou toiles indiennes, qui étaient marchandises prohibées, sont présentement libres moyennant un droit qu'on paie au Roi. Les dites toiles sont tenues d'être plombées comme d'autres toiles ordinaires.

En 1760, à la fin de novembre, Antoine Blondel, marchand mercier et pain d'épicier, cousin germain de Marie-Jeanne Blondel, mon épouse, et son frère de lait, est mort âgé de trente-huit ans et neuf mois. Il a été inhumé à Saint-Nicolas en Saint-Vulfran, sa paroisse. Il est mort receveur en charge du dit Saint-Nicolas, après une maladie très longue qui s'est convertie en pulmonie ou étisie; il a souffert et est mort en vrai héros chrétien.

*Requiescat in pace. Amen.*

Le 25 ou le 26 juin, en 1761, le régiment de Royal-Comtois ou la Marine infanterie est passé par Abbeville. Cinq ou six soldats sont morts subitement à cause de la chaleur, et on a été obligé d'en porter à l'hôpital plus de vingt qui se sont trouvés incommodés. Ladite chaleur a en effet été si forte qu'on n'en avait pas éprouvé de pareille depuis bien des années. Le régiment venait de Hesdin, journée de huit lieues. On suppose que l'eau dont les soldats ont abusé en route a été la cause de ces morts et de ces maladies.

En 1762, le 1er avril, l'ordre des Jésuites a été sup-

primé par tout le royaume. Leurs maisons vidées, leurs classes fermées, leurs biens mobiliers et immobiliers ont été inventoriés ainsi que leurs papiers et, en un mot, tout ce qu'ils possédaient.

Lesdits Jésuites qui avaient fait leurs vœux ont été renvoyés sans pouvoir gérer aucune charge ecclésiastique de quelque nature que ce soit ; ceux qui ne les avaient pas faits étaient libres de rentrer à la maison paternelle.

On a nommé pour régents et professeurs des collèges des prêtres séculiers et même des laïques à qui on a donné de très forts appointements.

Ce sont les parlements du royaume qui ont exilé lesdits Jésuites par leurs arrêts que le Roi a consentis volontairement ; c'est bien consentir puisqu'il n'en a pas empêché l'exécution. De plus, le Roi a déclaré, par un arrêt du conseil privé, qu'il doit être servi aux dits Jésuites, leur vie durant, une pension annuelle proportionnée à leur grade. C'est la grâce que Louis XV leur accorde. Voilà de bons et grands sujets, tant pour le spirituel que pour le temporel, bien mal récompensés. Voilà enfin de vrais défenseurs de la Foi, vrais enfants de l'Eglise apostolique et romaine, bien maltraités. Enfin, il faut nous résigner à la volonté du Seigneur et croire que nos péchés en sont la cause.

Le 31 mai 1762, qui était le lundi de la Pentecôte, mon fils Georges Mellier a fait sa première communion à Saint-Georges, sa paroisse, sous monsieur Duval, curé de ladite paroisse et alors doyen des curés de la ville.

Chose remarquable ! il a fait sa première communion le jour anniversaire de sa naissance. Que ce soit pour la plus grande gloire de Dieu !

L'hiver de 1762 à 1763 a été un des plus longs et des plus grands depuis 1740. Il a gelé sept semaines sans discontinuer et trois mois en différentes fois Il a même gelé à glace dans le milieu du carême et dans la semaine de Pâques.

Le 20 mars 1763, j'ai été présenté par monsieur Vulfran Depoilly, marchand orfèvre, et reçu visiteur de la confrérie de la Miséricorde. Ladite réception s'est faite chez monsieur Douville Lebeau, conseiller, grand maître en charge, chez qui se tenait le bureau d'assemblée.

Après l'invocation du Saint-Esprit, l'assemblée a délibéré et m'a enregistré comme successeur dudit sieur Depoilly.

Il y avait pour lors en charge : Messieurs Lebeau Douville, conseiller, grand maître; Michault Lebeau, marchand de toile, sous maître; de Boubert; le commandeur de la Poterie; Blondin, conseiller; Delignière Dorean; Delattre l'aîné, vis-à-vis le Saint-Esprit ; Fuselier, marchand linger ; Depoilly ; Dastos, marchand mercier ; et, comme ecclésiastiques, Messieurs Champion, chanoine; Vasseur, clerc de Sainte-Catherine; Traullé le cadet, diacre acolyte au Sépulcre; Heudre, sous-diacre acolyte à Saint-Georges; Poultier et Leleu, sacristains à Saint-Georges, tous officiers visiteurs en charge.

J'ai reçu la bourse pour distribuer au quartier du Bois, c'est-à-dire pour soulager les pauvres de mon quartier, le 11 avril 1763.

Il faut noter qu'il y a quatre visiteurs boursiers, savoir : pour les quartiers Marcadé, d'Hocquet, Saint-Gilles et du Bois, celui qui m'a été choisi. C'est le quartier le plus avantageux parce qu'il y a moins de pauvres.

Que le tout soit à la miséricorde de Dieu !

Le 2 mai 1763, la fille de mon oncle Duval, marchand bonnetier, nommée sœur Rosalie, a fait profession de religieuse de la Visitation après un an de noviciat. Cet ordre se nomme, parmi le peuple, les Saintes-Maries.

Elle était âgée de dix-neuf ou vingt ans. Ce fut le jour de l'anniversaire de sa naissance qu'elle fit ses vœux. Le sermon fut prêché par le R. P. Francois-Xavier, religieux carme déchaussé d'Abbeville. Dans le monde, elle portait le nom de Rose Duval.

En mai 1763, on a, à Abbeville, publié la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Il ne s'est pas fait grand bruit et il n'y a pas eu grand cérémonial attendu que cette paix a été honteuse pour la France.

Les préliminaires ont été signés le 2 novembre 1762. Le roi de Prusse a aussi fait et signé la sienne avec l'Empereur, la reine de Hongrie, le roi de Suède et autres, nos alliés.

Le 5 février 1764, il est arrivé un accident très fâcheux ; une gribanne chargée de blé s'est échouée au Pont-Rouge. La dite gribanne venait d'Amiens et s'en allait à Saint-Valery.

En ce moment, on faisait des magasins de blé à Amiens et à Abbeville, ce qui causait une rumeur dans la ville ; et le peuple, curieux de voir relever la gribanne, s'empressa d'y aller en foule.

Aux environs de deux heures d'après dîner, le Pont-Rouge se trouva si rempli de monde que le pont-levis croula dans la rivière et fit tomber les bascules avec le monde qui y était.

On compte soixante-dix à quatre-vingts personnes qui sont tombées dans la rivière. Ce qu'il y avait de

plus triste, c'est que les malheureux qui étaient dans l'eau s'entrelaçaient les uns dans les autres pour se sauver et se noyaient plus vite. Enfin, on en réchappa quarante et tant dont quatre ou cinq moururent. Le lendemain et quelques jours après, on tira plus de trente personnes noyées de tout sexe et de tout âge.

Cet accident causa une désolation des plus grandes dans la ville. Le soir, chacun cherchait après ses parents et, le lendemain, on sonnait pour les morts dans plusieurs paroisses. C'était presque comme le jour de tous les saints. On ne voyait, dans la ville, que des personnes habillées de noir qui s'en allaient aux enterrements. Parmi les victimes, on ne cite personne de distinction.

Le blé dont on faisait des magasins était, dit-on, destiné à nos îles. Il était bon marché ; le froment ne valait que dix livres le septier et le blé muison entre six et sept livres. Le pain double blanc valait neuf sols et le moyen six sols six deniers

Le 1er avril 1764, on nous a annoncé une éclipse de soleil qui a dû commencer à neuf heures vingt-deux minutes du matin et finir à midi vingt-quatre minutes.

On s'attendait à quelque chose d'extraordinaire (c'était un dimanche) puisque tous les curés de la ville ainsi que ceux de la campagne ont annoncé en chaire, le dimanche précédent, qu'on avancerait les grand'messes d'une heure.

En effet, on a dit les grand'messes de paroisse à huit heures au lieu de neuf. C'était, dit-on, de la part de l'évêque d'Amiens qui en avait reçu les ordres du Roi. Mais on n'a rien vu d'extraordinaire. On croit que le mauvais temps en a été la cause. Au reste, le

ciel était très brun et très couvert; il a même plu la journée entière.

La dite éclipse était aussi annoncée par les almanachs comme visible à Paris; on pensait qu'elle aurait produit le même effet que celle de 1722, c'est-à-dire qu'on aurait été sans voir clair pendant une heure et plus. Nos anciens dirent et rapportèrent qu'en 1722 on ne vit non plus clair que pendant les nuits les plus obscures et qu'on aperçut les étoiles. Plusieurs personnes furent effrayées au point qu'elles se disaient les unes aux autres que c'était la fin du monde et autres choses semblables, ce qui parvint aux oreilles de nos zélés pasteurs et les obligea à nous rassurer en chaire en nous expliquant que les éclipses ne faisaient ni bien ni mal, ne causaient ni peste, ni maladie, ni famine, ni contagion, etc...

Le 1er mai 1764, on a rétabli notre maison sise rue du Moulin-du-Roi, appartenant à maître Joseph Plisson fils, maçon. Nous avons été obligés d'en sortir et de nous mettre dans une petite maison, rue du Lion-Rouge.

Nous ne sommes rentrés qu'après quinze semaines. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on a tout démonté et travaillé, et que le mortier a été fait avec des cendrettes de savonnier au lieu de chaux.

Le 24 août 1764, jour de saint Barthélemy, j'ai été nommé garde en charge de notre communauté des merciers, avec les sieurs Dupré, mercier; Duflos, apothicaire et Hecquet, linger. Pour mayeurs de bannière, on a nommé les sieurs Beaucousin, marchand de drap, comme ancien, encore appelé grand garde; Fuselier, marchand de linon et dentelles; Leullier et Dufour, merciers.

Le 6 septembre 1764, on a rompu et brûlé vif le sieur de Valines pour avoir été atteint et convaincu de l'empoisonnement de ses père et mère ; des sieur et dame de Riencourt ; des sieur et dame de Vieulaines, ses oncle et tante ; du curé de Vieulaines ; d'une cuisinière et d'une demoiselle d'Amiens, le 12 septembre 1763.

De toutes les personnes empoisonnées dénommées ci-dessus, ses père et mère et le sieur de Riencourt sont morts ; les autres sont restées affligées.

En outre, le sieur de Valines a été convaincu d'avoir volé avec effraction chez un chanoine d'Aire en Flandres ; il a encore dérobé chez plusieurs personnes. On le dit âgé de dix-neuf à vingt ans.

Le jugement d'Abbeville a été confirmé par le Parlement après le rappel que le procureur du Roi en a fait. Monsieur du Grosriez, conseiller, a instruit le procès, qui a duré six mois, de telle sorte qu'il s'est attiré l'estime et les louanges de toute la ville. Enfin, les emprisonnements du sieur de Valines ont duré, tant à Paris qu'à Abbeville, onze mois passés. Son jugement portait qu'il serait mis aux questions ordinaires et extraordinaires le jour de son supplice ; mais il les a évitées en avouant tout, ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors.

Le jour de l'exécution, le dit sieur de Valines était décoré d'une chemise sur le corps avec deux écriteaux par-devant et derrière, portant cette inscription : « voleur et empoisonneur. » Ensuite, il fut mis dans un tombereau où il était assis, tête et pieds nus ; et, escorté de tous les huissiers montés à cheval et des cavaliers de la maréchaussée au nombre de trente, il fut conduit de la prison, par la rue Saint-Gilles, la rue

des Minimes, la place Saint-Pierre, la chaussée Marcadé, la rue Médarde, la rue des Saintes-Maries et le Pont-Neuf au portail de l'église royale de Saint-Vulfran, où il fit amende honorable de la manière ordinaire, une torche pesant deux livres à la main. De là, il fut mené avec le même cortège au marché au blé où était son échafaud, la roue et son bûcher consistant en quatre cordes de bois, cent fagots et vingt-cinq bottes de paille. Il était accompagné de trois bourreaux et deux domestiques qui ont commencé à lui donner les premiers coups de barre de fer pour lui casser les membres à quatre heures trois quarts d'après-midi, 6 septembre 1764. Et, après avoir été exposé une heure sur la roue, on l'a jeté dans le feu qui brûlait encore à deux heures de la nuit suivante.

Il ne faut pas omettre que le gardien des capucins de chez nous, nommé . . . . . , qui l'a confessé, admonesté et accompagné jusqu'au dernier moment de sa vie, a été très content du sieur de Valines et a déclaré hautement qu'il était mort en héros chrétien.

On fait monter seulement la dépense du jour de l'exécution du dit sieur de Valines à trois mille livres. Mais, ce qui a augmenté la dite dépense, c'est la présence des deux exempts du Parlement qui, après l'avoir ramené de Paris, le 3 septembre 1764, en la manière qu'ils l'ont venu chercher en avril 1764, c'est-à-dire dans une chaise de fer couverte de cuir, en état d'endurer les balles de fusil, sont restés pour assister à tout.

Lesdits exempts ont conduit le dit sieur de Valines par le chemin de Rouen pour venir à Abbeville. On pense qu'ils se sont servis des chemins détournés pour tromper l'espion.

Le 23 juin 1765, j'ai été nommé marguillier pour la paroisse Saint-Georges avec messieurs de Branlicourt, conseiller de l'hôtel de ville, pour receveur; Deribeaucourt, marchand horloger, pour premier marguillier, qu'on appelle trésorier, et Pierre Barré, orfèvre, pour troisième marguillier.

Le 10 mai 1765, nous avons reçu un édit du Roi pour tout le royaume, qui supprime les nominations des mayeurs et échevins de notre ville.

Tous les mayeurs de bannière des communautés de cette ville, au nombre de soixante-quatre, faisaient, tous les ans, 24 août, jour de saint Barthélemy, un port pour un mayeur qu'on nommait à la pluralité des voix, et un autre port pour nommer également deux échevins.

Le dimanche suivant la Saint-Barthélemy, le maire et les deux échevins nouveaux avec les anciens échevins au nombre de quatre s'assemblaient à l'hôtel de ville où ils nommaient deux autres échevins nouveaux qu'on appelait échevins de recueil; il faut noter que les officiers municipaux, au nombre de cinq, y étaient aussi, accompagnés des dix-sept sergents de ville, et qu'on y faisait le renouvellement des lois.

Tous lesdits mayeurs de bannière s'assemblaient encore, ce jour-là, pour nommer entre eux quatre maîtres qui assistaient aux assemblées générales de la ville quand il y en avait et représentaient la commune pendant leur année seulement. Ils étaient exempts de logements de troupes, gardes et patrouilles, dans leur dite année. Tous les ans, la même chose se faisait. Mais cela a bien changé de face aujourd'hui, suivant l'édit.

Le Roi a d'abord supprimé les officiers municipaux et les sergents de ville. L'hôtel de ville se trouve

aujourd'hui pourvu de quatorze notables qui sont nommés et le seront par la suite, par des députés de tous les corps et de toutes les communautés, le 4 juillet de chaque année. Ces quatorze notables font un port de trois personnes, lequel port est envoyé à Paris ou, pour mieux dire, à la cour où le Roi choisit la personne qu'il veut pour maire. Ensuite, on nomme quatre échevins et six conseillers de ville, un receveur syndic et un greffier. Les sergents de ville sont aussi choisis, non comme sergents, mais comme bas-officiers, valets et domestiques de ville.

Le Roi s'est réservé les appointements à donner au receveur, au greffier et aux valets de ville. Les notables sont tenus de rester en place quatre années et pourront être maintenus ; il en sortira un chaque année. Les échevins resteront aussi quatre années et les conseillers, six années ; il en sortira également un chaque année. Le maire sera nommé pour trois ans et on ne pourra être maire qu'après avoir auparavant passé par une des charges ci-dessus, à la réserve néanmoins qu'un notable ne pourra être échevin qu'après l'intervalle de quatre années, ou conseiller ou même maire qu'à pareil intervalle.

Voilà un beau droit perdu pour Abbeville : la privation de nommer et choisir un mayeur.

Il vient de paraître un autre édit du conseil qui donne pouvoir aux intendants de prendre connaissance des dites nominations. Dans l'édit du Roi, il n'en était pas question.

Le 24 août 1765, j'ai été nommé mayeur de bannière avec messieurs Michault-Devienne, ancien mayeur, ayant qualité de grand garde; Dupré, mercier, et Hecquet, marchand de toile. Nous avons pour gardes

messieurs L. N. Homasselle, mercier et moquetier; Delomel et Vasseur, merciers, et Ribeaucourt, apothicaire.

Le 8 septembre 1765, il s'est fait une procession générale. Tout le clergé, les communautés de religieux, le présidial, l'hôtel de ville, généralement toutes les confréries y ont assisté.

Cette procession eut lieu pour faire amende honorable à l'image d'une croix située au Pont-Neuf. Le crucifix a été percé à la poitrine et a reçu à la jambe droite trois coups qui paraissent avoir été faits avec une hache, un sabre, un coutelas ou un couteau de chasse par quelques libertins, le 10 août dernier.

La dite amende honorable a été faite par notre évêque, Louis François Gabriel Dorléans de la Motte, venu d'Amiens exprès pour cette cérémonie, malgré son grand âge qui est de quatre-vingts ans.

L'action a été très infâme puisqu'on ne sait de quel terme se servir pour l'exprimer ; mais la réparation a été des plus édifiantes. En effet, outre les prêtres, les religieux, les confréries, le présidial et l'hôtel de ville déjà cités, il y avait un concours de monde comme on n'a peut-être jamais vu. Les deux compagnies de cinquantaine ont été mandées pour accompagner la procession et pour empêcher le tumulte. En conséquence, elles étaient sous les armes, mais elles n'ont pas eu de peine à contenir le peuple qui était consterné et qui a assisté à tout avec une grande piété. La veille, toutes les paroisses et églises d'Abbeville ont sonné le réveil, le soir, comme pour les morts, et de même au moment de la procession.

Monsieur Lendormy, théologal de la cathédrale d'Amiens, est venu avec notre évêque ; il a prononcé

un discours où il s'est fait admirer de l'auditoire et il a expliqué les indulgences à perpétuité que l'évêque accorde à tous ceux et celles qui iront dire un *Vexilla Regis prodeunt*, les vendredi de chaque semaine, à Saint-Vulfran où on a transporté la dite image de Jésus-Christ. Il a ajouté que ceux et celles qui ne savent lire gagneront les mêmes indulgences en disant cinq *Pater* et autant d'*Ave*. Pour les malades ou infirmes, ils feront les prières ci-dessus dans leur maison.

Fasse le ciel que les prières que nous ferons et que nous faisons actuellement apaisent le Seigneur et détournent de dessus nos têtes ce qu'une si noire action mérite.

On ne sait pas encore ceux qui ont commis un si terrible et si barbare attentat. On a jeté un monitoire et fulminé dans toutes les paroisses pour les découvrir. Tout cela s'est fait à la requête du procureur du Roi, après les descentes de justice.

Le 30 septembre 1765, on a décrété de prise de corps trois messieurs, savoir : le fils de monsieur de Boëncourt, le cadet, nommé d'Etalonde; la Barre, qui est étranger, et Moinel, soupconnés d'avoir commis le cruel attentat ci-dessus détaillé sur l'image de Jésus-Christ. On en a pris deux et on les a mis dans les prisons de notre ville, savoir : Moinel et la Barre. On ne sait ce qui leur arrivera. Le fils de monsieur de Boëncourt s'est sauvé on ne sait où.

Il y a eu, à cette occasion, cent exploits lâchés, et peut-être plus, pour ouïr les dépositions. On suit fortement l'affaire afin de découvrir les coupables.

Le 4 octobre 1765, il a fait pendant douze à quatorze heures un vent d'une telle force qu'il y a

longtemps qu'on n'en a entendu un pareil. Peu d'édifices, bâtiments et maisons ont été exempts du dommage que le dit vent a causé. Ce qu'il y a de certain, c'est que les ouvriers, surtout les couvreurs, ont travaillé comme dans l'été et même plus. Ils se sont fait élever le prix de leur journée. Les matériaux ont été augmentés aussi.

Le 2 novembre 1765, il a fait des coups de tonnerre et des éclairs terribles à huit heures et demie du matin. Cet orage a mis tout le peuple dans la plus triste désolation, surtout dans l'église Saint-Gilles, où le tonnerre est tombé au moment où les paroissiens étaient assemblés pour le service des Trépassés.

Ce fut un spectacle digne de pitié de voir toute cette foule de monde se précipitant les uns sur les autres pour se sauver. Dans la mêlée, il y a eu des personnes blessées ; plusieurs ont été transportées sans connaissance dans leurs maisons, entre autres le vicaire, monsieur Dequen.

Le dommage qu'a causé le tonnerre à l'église Saint-Gilles et à son clocher se monte à trois mille livres.

Au mois de novembre 1765, on a décrété messieurs Douville fils aîné, conseiller, et de Belleval du Maisniel, fils troisième, soupçonnés d'avoir chanté des chansons et tenu des discours contre la religion. Ils se sont sauvés et leurs pères ont obtenu du Parlement un arrêt de défense.

On attend l'issue de l'affaire des dits messieurs ainsi que celle des dits sieurs mis en prison.

Dans le courant de décembre 1765, on a ordonné de chanter, dans plusieurs églises et paroisses de cette ville, des grand'messes pour le rétablissement de la santé de notre Dauphin. Les conseillers, l'hôtel de

ville, les officiers de la jeunesse en ont fait dire une à Saint-Georges ; l'état-major, les nobles et le corps d'officiers, à Saint-Vulfran ; les consuls, aux Jacobins; les matelots, aussi à Saint-Georges.

Le 22 décembre 1765, notre Dauphin est mort regretté de tout le monde. Pour tout dire, la France ne méritait pas de posséder un si auguste prince, à cause des vertus dont il était doué : Dieu s'en est emparé.

A la fin de janvier 1766, le chapitre de Saint-Vulfran a fait dire et chanter les vigiles à neuf leçons et, le lendemain, une grand'messe de *requiem* pour le Dauphin. Le présidial et l'hôtel de ville en corps y ont assisté sans aucun appareil et très simplement.

Toutes les paroisses et églises de cette ville ont fait dire des grand'messes pour le même sujet. Saint-Georges, Saint-Gilles, le Sépulcre et les Jacobins ont fait des catafalques et mausolées très nobles.

Que le Seigneur mette dans son paradis notre auguste prince Dauphin !

Le 4 juin 1766, l'arrêt du Parlement assemblé avec la chambre à la Tournelle a confirmé la sentence criminelle rendue le 28 février dernier, qui condamne le sieur d'Etalonde, fils du sieur de Boëncourt, à être brûlé vif après avoir eu le poing coupé et la langue percée, fait amende honorable en la manière ordinaire devant et au portail de Saint-Vulfran, ayant à la main une torche de cire jaune du poids de deux livres, étant revêtu d'une chemise blanche, tête et pieds nus, la corde au col, avec l'inscription, derrière le dos et par devant, de « blasphémateur, impie, abominable et exécrable » en gros caractères sur un écriteau, et après avoir été conduit dans un tombereau.

L'exécution s'est faite en effigie, à cause de l'absence du sieur d'Etalonde, le 1er juillet, dite année, à Abbeville.

Le sieur Lefébure de la Barre a été condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire, ce qu'il a supporté sans nommer ses complices. Il n'a seulement chargé que d'Etalonde, qui était l'auteur de sa perte, ce qu'il a répété ainsi que dans ses dépositions.

Le 1er juillet, à cinq heures et demie, suivant la sentence d'Abbeville et l'arrêt de Paris, il est sorti de la prison, en chemise blanche, ayant devant et derrière le dos des écriteaux sur lesquels étaient écrits en gros caractères : « blasphémateur, impie, abominable et exécrable », la corde au col, pieds et tête nus, dans un tombereau qui l'a conduit par les rues Saint-Gilles, des Minimes, des Lingers, Saint-André, par devant Sainte-Catherine, les rues des Saintes-Maries et du Pont-Neuf. Enfin, arrivé à l'église Saint-Vulfran, accompagné du père Bocquet, Jacobin, il devait faire amende honorable, ce qu'il n'a pas fait, ayant à la main une torche de cire jaune pesant deux livres. Ensuite, après avoir eu la langue percée, il a été conduit à la place Saint-Georges où était son échafaud. Là, il a eu la tête tranchée par le fils du bourreau de Paris. Ensuite, son corps et sa tête furent jetés au feu qui a duré depuis six heures et demie du soir jusqu'à trois heures du matin.

Il y avait un concours de monde comme on n'a jamais vu pour regarder l'exécution dont le bourreau a reçu compliment à cause de son adresse. On cite qu'il est venu du monde de Dieppe, de la ville d'Eu, d'Hesdin, de Montreuil, de Doullens, d'Auxi-le-Châ-

teau et d'Amiens, sans oublier les villages autour de la ville à quinze ou vingt lieues de ronde.

L'escorte de maréchaussée était composée des différentes brigades d'Amiens, d'Airaines, de Saint-Valery et d'Abbeville, au nombre de cinquante cavaliers, tous montés à cheval, le sabre à la main. Les huissiers étaient aussi à cheval.

Il y avait six ou sept bourreaux de Paris, de Rouen et d'Amiens.

Le bûcher consistait en huit cordes de bois de quartier, mille fagots et vingt-cinq bottes de paille.

On dit monsieur de la Barre mort en héros : « héros chrétien. » Ce sont les propres paroles du père Bocquet, qui l'a confessé et admonesté jusqu'à son trépas. Mais la contenance qu'il a gardée jusqu'à l'échafaud et dans sa route, la fermeté qu'il a tenue à regarder le monde de tous côtés et le courage qu'il a montré jusqu'au moment où on l'a justicié, puisqu'il s'est présenté au supplice comme s'il se fût présenté à quelque jeu de fête, ont fait dire à bien du monde qu'il est mort en noble.

En effet, il est d'une noblesse ancienne ; son aïeul a été vice-roi du Canada quand il nous appartenait. Il a des parents qui sont en charge chez le Roi et d'autres qui occupent les premières places du Parlement. Il est parent à l'abbesse de Willancourt chez qui il demeurait depuis plusieurs années. Il paraît même qu'il y a quelque chose sur le compte de la dite abbesse et de quelques religieuses. L'abbesse est même absente depuis quelque temps.

Que Dieu ait pitié de l'âme du chevalier de la Barre, et laissons le jugement de son heure à celui qui est le Tout-Puissant !

Le 23 avril 1766, j'ai été nommé prévôt de Saint-Georges avec Houlet, sous monsieur Ternois, marchand linger. Je n'ai pas tenu.

Monsieur de Flixecourt, conseiller, alors mayeur en charge de la ville, a été nommé bâtonnier de Saint-Georges le 23 avril 1767. Il ne tient pas, à ce qu'on dit.

En juin 1767, Georges Mellier, mon fils, a passé maître dans la communauté des marchands merciers en qualité de fils-maître. Il en a été ainsi pour quarante à cinquante fils de maîtres, dans le même temps, à cause des lettres de maîtrise créées par le Roi, qu'on attendait et qui sont arrivées dans le mois de juillet, même année. Elles étaient au nombre de quatre pour chaque communauté.

Celles des marchands merciers ont coûté huit cents livres chacune. Il est à remarquer que la communauté des dits marchands les avait retirées moyennant la somme de trois mille deux cents livres ; mais, monsieur Laverdy, contrôleur des finances et ministre d'Etat, a, par un arrêt du conseil d'Etat, ordonné à la dite communauté de les remettre, attendu que l'intention du Roi était de favoriser les personnes de talent qui n'avaient pas de fortune. Le Parlement, qui a enregistré l'arrêt du Roi pour la création des brevets ou lettres de maîtrise, était du même sentiment, non seulement pour favoriser les personnes de talent sans fortune, mais même pour les empêcher de se retirer hors du Royaume.

Il n'en a pas été de ces lettres comme des précédentes qu'il fallait rembourser pour se faire recevoir maître. Celles-ci ne portent pas préjudice aux fils de maîtres ; elles ne sont que pour les apprentis et autres personnes sans qualité.

Les marchands de drap avaient retiré les leurs ; ils ont été obligés, comme nous, de les remettre, et des particuliers les ont prises. Les leurs valaient six cents livres pièce.

En 1767, il s'est fait, à Saint-Georges, un banc d'œuvre qui peut contenir vingt-six personnes. Le dit banc n'est que pour les fabriciens tant anciens qu'en charge, car ils l'ont fait faire à leurs dépens. Il a été construit en bois de chêne par Flicot, maître menuisier de la fabrique, qui l'a fait et achevé au prix de trente-quatre livres la toise. Nous en avons tous pris possession le 29 novembre de la dite année 1767, premier dimanche de l'Avent. L'adjudication s'est faite en notre temps de charge, et monsieur de Branlicourt, premier marguillier, a été chargé du dit ouvrage par délibération. Il nous a tous fait souscrire volontairement (à la réserve de trois sur quarante-deux marguilliers que nous étions). Il m'a coûté, pour ma part, dix-huit livres en deux souscriptions.

La très illustre, très puissante et très excellente princesse Marie Leczinska, reine de France et de Navarre, est morte à Versailles le 25 juin 1768, à une heure de la nuit, âgée de soixante-cinq ans et la quarante-troisième année de son règne. Elle était fille de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine. Elle a eu à supporter une maladie longue et aiguë. Elle a été et sera à jamais regrettée de tout le royaume. L'éloge qu'on fait, avec justice, de sa vie et de ses mœurs, est au-dessus de toute expression. Enfin, on la regarde comme une sainte et on espère qu'elle prie déjà le Seigneur pour tous ses sujets.

On lui a fait dire des prières dans tout le royaume avec un empressement inexprimable. Saint-Georges

s'est distingué par son catafalque. Tous les marguilliers et les notables de la paroisse, en habits noirs, ont assisté au service qu'on lui a célébré.

En 1767 et 1768, les deux chapelles de Notre-Dame de Liesse et de Saint-Roch, qui étaient aux quatrièmes piliers de la nef, ont été placées où elles sont présentement.

La chapelle de Notre-Dame de Liesse fut rétablie pendant que j'étais marguillier en charge ; et celle de Saint-Roch, au temps de monsieur François Michault fils, marguillier en charge.

Le 26 février 1769, pour la première fois, un suisse a fait son entrée, c'est-à-dire a pris possession de sa place à Saint-Georges. On lui donne pour gages vingt-quatre livres par an.

Le 12 mars 1769, nous avons rendu le pain bénit à Saint-Georges, consistant en dix douzaines au prix de vingt sols la douzaine. Il a été fait par maître Morviller. Il y avait trois pains dont l'un de quatre douzaines pour l'église et les deux autres de trois douzaine chaque, pour débiter.

C'est la troisième fois que nous le rendons. Il y avait neuf ans, trois mois et trois jours que nous ne l'avions rendu.

Le tout à la gloire de Dieu !

Fasse le ciel que nous le rendions la prochaine fois, si c'est la volonté du Seigneur !

Le dit jour, 12 mars 1769, on a commencé l'abonnement des chaises à Saint-Georges. Le dit abonnement se divise en quatre classes. La première est de trente-cinq sols par an pour une personne seule ; la deuxième, de trente sols pour deux ; la troisième, de vingt-cinq sols pour trois ; la quatrième, de

vingt sols pour quatre et plus. Il n'est plus permis d'apporter des chaises dans la nef ; cela n'est autorisé que dans les collatéraux. Les personnes qui ne sont pas abonnées paieront trois deniers par office, ainsi que les étrangers et autres.

Mon beau-père, Jean Blondel, grainetier, est décédé le 22 février 1771, à six heures et demie du matin, âgé de quatre-vingt-deux ans et deux mois. Il a été inhumé le 24 dans l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée, sa paroisse. Il était infirme depuis près de deux ans, et est mort digne de la plus grande compassion.

Que le Dieu de miséricorde lui fasse paix et lui donne son saint paradis !

Le 19 avril, nous avons passé une transaction chez maître Wattel père, notaire, pour l'arrangement de la succession de feu mon beau-père Blondel. Les affaires se sont accommodées sans disputes ni plaidoyers, sans même de conseil d'avocat.

En 1771, tous les parlements de France ont été supprimés. On a créé, en place, des cours souveraines ou supérieures. On a supprimé aussi plusieurs cours et chambres, savoir : la cour des monnaies de Lyon qu'on a incorporée à celle de Paris ; les chambres d'enquêtes et de comptes ainsi que celle des aides de Paris qu'on a réunies au parlement nouveau, le seul qu'on ait rétabli en France.

Tous les présidents, conseillers et autres du parlement de Paris ont été exilés par lettres de cachet du Roi. Leurs charges ont été confisquées à son profit, et cela pour avoir refusé d'enregistrer un édit ou une déclaration du Roi.

Le Roi tenant son lit de justice à Versailles, en

décembre 1770, il a été envoyé plusieurs lettres de jussion, mais les membres du Parlement ont toujours persisté à ne point enregistrer l'édit. Tous les parlements ont fait des remontrances très vives dans lesquelles ils ont laissé entrevoir qu'ils ne faisaient qu'un corps, ce qui fut la cause de leur suppression.

Dès que le nouveau parlement a été créé à Paris, les princes du sang, ducs et pairs de France ont protesté et refusé de le reconnaître, en donnant pour motif qu'en user ainsi était agir contre les lois de France. Ils ont été exilés avec défense d'approcher le Roi.

Tout ce renversement général s'est fait et passé sans bruit. Monsieur de Maupeou, chancelier, et l'abbé Terray, contrôleur général des finances, passent dans le monde pour être les seuls auteurs de ce bouleversement. Ils ont ajouté d'autres faits non moins étonnants ; ils ont supprimé plusieurs membres de la cour des monnaies de Paris, et ont forcé les présidents restés en exercice à verser au trésor royal, dans l'espace d'un an, la somme de quarante mille livres ; et les conseillers, vingt-quatre mille avec promesse, néanmoins, de leur en payer les intérêts. On demande six mille livres à chaque noble créé depuis 1715. On a aussi exigé des sommes immenses des secrétaires du Roi et trésoriers de France ; je ne sais si ce n'est pas vingt-quatre mille livres des premiers. Les charges des mesureurs de grain, celles des jurés priseurs vendeurs sont presque éteintes, car ces derniers vendent et estiment avec les notaires, procureurs et huissiers.

On a demandé à tous les propriétaires de charges, savoir : conseillers, notaires, procureurs, etc..... à combien se monte leur charge, ce qui les embarrasse

beaucoup parce qu'ils craignent ou une taxe ou une suppression.

Les deuxième et vingtième deniers qui devaient être supprimés en 1772 sont prorogés jusqu'en 1781 sans tenir compte des autres impôts dont nous sommes déjà accablés, comme octroi, don gratuit, etc. . L'impôt d'entrée sur les boissons est augmenté de deux sols par livre.

Enfin, le royaume est en combustion depuis qu'il est gouverné par les dits Maupeou, chancelier, et Terray, contrôleur général des finances. Rien n'est permanent; on ne peut plus compter sur aucune chose et, ce qui aggrave le mal, c'est que généralement tout est cher : grains, bois, beurre, boissons, toutes les denrées quelconques sont d'un prix qu'on n'a jamais vu. L'ouvrier ne peut résister; il faut qu'il succombe.

Une épidémie des plus meurtrières qui nous opprime met le comble à notre désastre. La fièvre putride et la petite vérole font des ravages surprenants. Il meurt du monde chez nous à faire pitié ! C'est une désolation de voir cette quantité d'enfants rendus orphelins par suite de cette malheureuse épidémie. L'ouvrier et le pauvre en sont les plus grandes victimes. On l'attribue au manque de bonne nourriture, causé par la rareté et la cherté de tout ce qui est nécessaire à la vie de l'homme. Voilà trois ans que pain, viande, boisson et généralement toutes les denrées sont à un prix au-dessus du gain de l'ouvrier.

Si Dieu ne met la main à nos malheurs et ne fait un miracle éclatant, il y a tout lieu de croire que nous touchons à la fin du monde.

Toutes les villes du royaume sont remises sur l'ancien pied pour la gestion des officiers municipaux; mais les places de mayeurs sont érigées en charges que le Roi veut vendre dix mille livres et celles des échevins, trois mille.

En 1771, il est mort à Abbeville près de onze cents personnes de la fièvre putride et de la petite vérole.

Jean Warré, maître chapelier en cette ville, grand-père de mon fils Mellier, est mort le 28 janvier 1772, âgé de quatre-vingt-treize ans et un mois. Il a été administré de tous les sacrements en parfaite connaissance.

Que son âme repose en paix!

Le 21 novembre 1772, le Roi a fait une nouvelle nomination d'officiers municipaux. Ont été nommés pour Abbeville: monsieur le chevalier de Boëncourt, mayeur; monsieur d'Offoy Griffon, lieutenant du maire; messieurs Blondin, conseiller, Caron et Berthe, procureurs, et Michaut-Lebeau fils, échevins; messieurs Buteux, avocat, Vignon, notaire, Pappin-Mylan et Tronnet, bouracanier, assesseurs. Monsieur Devisme, notaire, a été nommé receveur trésorier; monsieur Foumart, notaire, greffier, et monsieur Beaufort Hecquet, procureur du Roi.

En novembre et décembre 1772, on a numéroté la ville. Il s'est trouvé trois mille deux cents une maisons. Les numéros sont au haut des maisons.

Les bourgeois qui doivent loger à l'effectif ont une plaque de fer blanc au-dessus de la porte de la chambre désignée, soit pour officiers, dragons, cavaliers et soldats. Les propriétaires sont tenus de payer lesdites plaques.

Le 3 décembre 1772, à neuf heures du soir, les halles d'Amiens ont été entièrement brûlées. L'incendie a été causé par l'imprudence d'un marchand colporteur qui a mis une chaufferette au-dessous d'une table, dans sa petite loge. Il a voulu éteindre le feu lui-même, et, n'ayant pu en venir à bout seul, il a appelé trop tard du secours. L'embrasement est devenu universel. On évalue la perte à plusieurs centaines de mille livres. C'était la veille de Saint-Nicolas, jour de la foire d'Amiens.

Notre cousin François Mellier, qui tient aux dites halles, en a bien échappé. Il a été obligé de vider sa maison, et, à force de pomper, il en a été quitte pour six à sept cents livres de perte.

Le 29 décembre 1772, le feu a pris à l'hôpital de Paris par la faute des bouchers de la maison qui, en faisant fondre du suif, l'ont laissé enflammer. L'embrasement est devenu si considérable qu'une aile a été entièrement consumée, ce qui cause une perte qu'on évalue à trois millions. Le plus affligeant, c'est qu'il se trouve sept cents victimes d'après les uns, quinze à seize cents et même deux mille d'après les autres. Une partie des malades qu'on a pu retirer du feu se réfugièrent dans la cathédrale où beaucoup moururent de froid ou faute de soins. Par la suite, les voisins apportèrent des poêles qui échauffèrent l'église, ce qui sauva bien du monde.

Les caves et souterrains brûlaient encore le 6 janvier 1773. On craignait même que, par ces souterrains, l'incendie ne gagnât les pilotis de la cathédrale qu'on a dû isoler par une tranchée. Les voisins de l'hôpital ont donné des marques de charité des plus éclatantes et qui leur font honneur. Les religieuses se

sont sauvées à moitié vêtues à l'archevêché et autres endroits.

L'archevêque de Paris a fait chanter le *Te Deum* en actions de grâces de ce que l'accident n'a pas été plus grand ; « car, dit-il, Dieu a préservé la moitié de Paris. » Et, en effet, le feu était si considérable et les flammes paraissaient s'étendre si loin sur Paris que la désolation devenait générale. On loue fort le zèle qu'ont mis les gardes-suisses, les gardes-françaises, les religieux et prêtres à éteindre le feu.

On paie à présent le droit de franc-fief à Abbeville, depuis l'arrêt du Roi de 1771. Avant cette époque, la ville en était exempte par un abonnement qu'elle payait depuis 1770 au Roi, moyennant quinze cents livres par an. L'abonnement devait finir en 1776, mais monsieur Terray, contrôleur général des finances, a devancé de quatre ans, ce qui coûte à la ville trente mille livres, à ce qu'on dit. Monsieur Douville, conseiller du Roi au siège présidial, a été député par la ville pour solliciter quelque diminution ou exemption, mais il n'a pu rien obtenir ; on lui a dit que le Roi avait besoin d'argent.

Dans les années 1770, 1771, 1772 et 1773, outre les suppressions de bien des charges comme celles de conseillers au parlement, etc..... on a exigé des finances de toutes les autres charges du royaume. Les secrétaires du Roi, les trésoriers de France, les présidents et conseillers des cours autres que celles des parlements ont payé, les uns, quarante mille livres, les autres, trente mille, vingt mille et dix mille. Enfin, les notaires et les procureurs du royaume paient le droit de marc, le centième et le quinzième du centième.

Monsieur de Maupeou, chancelier, et l'abbé Terray, contrôleur des finances, sont regardés comme des enfants qui ont touché et touchent à tout.

Le 10 août 1773, mon fils, âgé de vingt-cinq ans, deux mois et dix jours, s'est marié avec mademoiselle Marguerite-Elisabeth Ribeaucourt, âgée de vingt ans et neuf mois, fille unique de monsieur Ribeaucourt, marchand et fabricant de bouracan, et de dame Marguerite Lejeune.

Le mariage a été célébré dans l'église Sainte-Catherine, paroisse de la demoiselle, par monsieur Belle-gueulle, curé de Fontaines, notre cousin et son directeur.

Le contrat de mariage a été passé chez monsieur et madame Ribeaucourt, rue aux Fareurs, par maîtres Wattel père et Poumart, notaires, en présence de monsieur et madame Ribeaucourt ; de monsieur Lejeune, aïeul de la dite demoiselle ; de madame Dutaudans, sa tante ; de monsieur Devienne, négociant et marchand de bouracan et autres ; et, de notre côté, en présence de monsieur Gatte, médecin et ami ; de madame Gatte ; de ma sœur Mellier et de nous.

Que le Seigneur bénisse leur mariage ! Qu'il leur accorde la santé et l'union, principaux biens de ce bas monde ; et, sur toutes choses, qu'ils vivent en bons chrétiens ! Ce sont les vœux que je ne cesserai de faire au ciel pour eux.

Le 2 novembre 1773, à quatre heures et demie après-dîner, le feu prit au magasin à poudre de la porte Marcadé, dans lequel on prétend qu'il y avait quarante à cinquante mille livres de poudre. Il s'est fait une explosion si grande et si terrible qu'elle causa une commotion telle qu'un tremblement de terre.

Cent cinquante maisons et plus furent renversées de fond en comble et deux cents furent endommagées. Enfin, il y a peu de maisons dans la ville qui n'aient eu plus ou moins de dégâts.

Tous nos grands édifices, surtout nos églises, ont souffert considérablement Il y a eu une trentaine de personnes de tout âge et de tout sexe tuées ou mortes des suites de leurs blessures, outre une centaine de blessées plus ou moins gravement.

Les habitants dont les maisons ont été renversées ont dû déménager et les officiers de ville ont fait une quête pour soulager les plus malheureux. On les a logés dans les maisons fermées et certains bourgeois leur ont prêté des lits et des ustensiles comme pour le logement des troupes.

Les cinquanteniers et les bourgeois ont été obligés de monter la garde jour et nuit, tant pour soigner les meubles des malheureux accidentés que pour faire retirer d'autres malheureux ensevelis dans les ruines, veiller sur les ouvriers chargés de débarrasser les décombres et empêcher les vols. La quête a aussi servi à payer les ouvriers employés aux dits ouvrages.

Les officiers municipaux, qui sont messieurs le chevalier de Boëncourt, mayeur ; Griffon d'Offoy, lieutenant du maire ; Blondin, Caron, Berthe et François Michaut fils, échevins ; Buteux, Vignon, Pappin-Mylan et Tronnet, assesseurs, sont occupés à faire visite avec experts chez tous les endommagés pour constater les pertes et dégâts causés par ce fatal désastre. Ils doivent ensuite envoyer cette constatation à la Cour d'où l'on espère recevoir une petite rétribution.

On a reçu, en dédommagement, trente-six mille

livres, d'après les uns et quarante-deux mille d'après les autres. L'évêque d'Amiens a donné deux mille quatre cents livres ; les messieurs Van Robais, douze cents livres ; les chanoines, six cents livres. Les bourgeois se sont cotisés pour deux ou trois mille livres. Monsieur de Mailly a envoyé six mille livres, etc... Cet argent a été distribué en majeure partie aux propriétaires de la chaussée Marcadé pour rétablir leurs maisons.

L'évêque a vendu ses principaux effets pour soulager les couvents des Minimesses, des Willancourt, des Carmélites et autres qui ont été cruellement endommagés.

Monsieur Louis François Gabriel Dorléans de la Motte, évêque d'Amiens, est mort au dit Amiens le 10 juin 1774, âgé de quatre-vingt-onze ans et trois mois, après avoir conduit l'église de son diocèse pendant quarante ans.

Il est universellement regretté. C'était un pontife pieux, savant et aumônier au-delà de tout ce qu'on peut dire. Il a, par ses aumônes, fondé des établissements pies et contribué extraordinairement à l'entretien des maisons de charité de tout son diocèse, surtout à celui de l'hôpital d'Amiens. Celui d'Abbeville en a reçu aussi sa bonne part. La Consolation s'en est beaucoup ressentie, ainsi que bien d'autres que je ne finirais pas de détailler.

La cathédrale d'Amiens a également profité de ses largesses. On dit même que, sans compter plusieurs milliers de livres donnés en différentes occasions, il a versé en une seule fois, pour le pavage en marbre de cette église, la somme de quinze mille livres.

Il est même regretté des ennemis de l'Eglise qui ne

peuvent taire qu'il était le premier théologien du diocèse. Monsieur de Machault, reçu en survivance, qui était coadjuteur, lui succède. On lui donne de grands talents, surtout comme aumônier ; mais, pour la science, il n'approchera jamais de monsieur Dorléans de la Motte, et il ne sera jamais en état de répondre à trente, quarante et même cinquante lettres par jour comme son prédécesseur.

Enfin, il est allé cueillir les lauriers qu'il a mérités. On le regarde comme un saint et, en effet, il a donné des marques très sensibles de sainteté de son vivant. On croirait pécher si l'on pensait autrement. On espère qu'il prie déjà Dieu pour ses diocésains.

Le 2 septembre 1774 est décédé, âgé de soixante-dix-sept ans, Louis-Antoine Duval, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris et curé de Saint-Georges. Il a été nommé curé en 1742 ; quelques-uns disent qu'il a eu la cure de Saint-Georges par ses grades.

Voici ce qu'on rapporte à ce sujet ; messieurs Beauvarlet et Buquet, prêtres, avaient pris possession de la dite cure en la même année 1722, d'où un procès qui a duré deux ans ; auquel terme, monsieur Beauvarlet est mort et monsieur Buquet a été nommé chanoine, ce qui a terminé la procédure ; d'où il résulte que monsieur Duval a été paisible possesseur de la cure en 1724.

Ainsi, monsieur Duval a régi la paroisse comme pasteur de Saint-Georges pendant trente-deux ans : il meurt regretté de ses paroissiens. C'était un savant, grand théologien et il a été nommé doyen de la chrétienté.

Les pauvres de la paroisse perdent en lui un grand

protecteur, car il était extraordinairement aumônier et les aimait tous. Il en donne des preuves puisqu'ils sont ses légataires universels et qu'il les imite jusqu'à vouloir se faire enterrer dans le cimetière. Il affectionnait de préférence les matelots, aussi le regrettent-ils.

La fabrique, le clergé et la confrérie de la Charité lui ont fait chanter des vigiles et dire des services solennels les 19, 20 et 21 des dits mois et an.

Aujourd'hui, 17 septembre 1774, entre huit heures moins un quart et huit heures du soir, la mort, cette cruelle mort, vient malheureusement trancher le fil des jours de celui à qui je dois l'existence, je veux dire de mon père, Georges Mellier, âgé de quatre-vingt-quatorze ans moins trois mois.

Il a été inhumé le 19 à Saint-Nicolas en Saint-Vulfran, entre la sacristie et l'autel de la Vierge, qu'on appelle la chapelle des marchands merciers. Il a reçu le sacrement de l'Eucharistie en parfaite connaissance, mais non celui de l'Extrême-Onction puisqu'il a rendu l'âme après les dernières prières.

La douleur dont mon cœur est percé et pénétré d'une telle perte m'empêche de m'exprimer ! Je ne peux qu'élever ma faible voix vers le ciel pour demander au Seigneur qu'il daigne avoir pitié de son âme et qu'il lui accorde la vie éternelle. C'est ce que je ne cesserai de faire tous les jours de ma vie.

Le 2 juin 1775, est né, à mon fils Mellier, un garçon qui a été baptisé le 3, à Sainte-Catherine, à neuf heures du soir. J'ai été son parrain et Marguerite-Elisabeth Lejeune, femme de Claude Ribeaucourt, belle-mère de mon fils, a été la marraine. Nous lui avons donné pour noms de baptême, Georges-

Alexandre. Le nom de Georges est celui de son père et de son grand-père.

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1775, à deux heures du matin, est décédé mon petit-fils. Il a été inhumé le dit 6 juin, à huit heures du soir, à Sainte-Catherine, sa paroisse, où il a reçu le baptême.

Ce pauvre petit enfant désiré (puisqu'il n'est venu au monde qu'après vingt-deux mois de mariage, à huit jours près), cet enfant, dis-je, faisait notre joie et notre consolation à tous. Mais le Seigneur en a disposé à sa sainte volonté. Que son saint nom soit béni à jamais ! C'est un protecteur que nous avons dans le ciel.

Le 31 mai 1775, nous sommes entrés et nous avons ouvert la boutique dans la maison située rue du Moulin-du-Roi, entre monsieur Buteux, marchand de vin, et Gatte, médecin, La dite maison fut acquise de la veuve Framery le 8 septembre 1767 et était occupée pour lors par Jean-Pierre Dimpre, dit Marin, maître perruquier en cette ville. Nous y entrons après avoir demeuré vingt-huit ans et six à sept mois dans une maison appartenant ci-devant à monsieur Lebel, cirier, et aujourd'hui à Joseph Plisson, maçon. La dite maison est sise rue du Moulin-du-Roi, au coin de la rue aux Limaçons dite petite rue de la Boucherie. Nous avons donné au dit Marin quatre-vingt-dix-sept livres en dédommagement de seize mois qui lui restaient pour finir son bail à raison de deux cent dix livres par an.

Louis XV de Bourbon, roi de France et de Navarre, est mort de la petite vérole confluente, le 10 mai 1774, à trois heures vingt minutes d'après-midi, après une maladie de quatorze jours. Il a été administré de

tous les Sacrements après les avoir demandés lui-même.

Dans sa maladie, il a donné des marques de grand courage et il a enduré ses souffrances avec une résignation digne d'un héros chrétien. Il a promis au Seigneur, s'il lui redonnait la santé, de mener une vie édifiante pour le royaume, de faire refleurir la religion et de réparer les scandales qu'il avait crainte d'avoir causés à son peuple.

Tous ont été consternés de sa mort ; pas un de ses sujets qui ne regrette la perte de Louis XV surnommé avec justice : « le Bien-aimé. » Au reste, il a mérité cette épithète, car, en différentes occasions, il a donné des marques très convaincantes de sa bonté.

On n'a pu l'ouvrir ni le garder comme les autres rois. On a été obligé de le mettre dans le caveau, lieu de sépulture des rois de France, à Saint-Denis, après les cérémonies ordinaires.

Louis-Auguste de Bourbon, petit-fils de Louis XV et fils aîné de Monseigneur le Dauphin, a été de suite proclamé roi avec l'estime et l'approbation générales des Français. On voulait lui donner l'épithète d' « Auguste », mais il n'a pas daigné l'accepter, en disant qu'il ne la méritait pas encore. Il a dix-neuf ans et neuf mois, lors de son avènement à la couronne de France. Il promet beaucoup et on espère qu'il va soulager son royaume chargé d'impôts très onéreux.

On lui a annoncé qu'il pouvait exiger de son peuple quatre-vingt-dix millions pour le joyeux avènement à la couronne ; il a nettement refusé ce droit en témoignant le regret qu'il avait de ne pouvoir abolir les impôts sur le champ à cause des dettes considérables

de l'Etat ; mais il a fait sentir son intention de soulager ses sujets aussitôt que possible.

En conséquence, il a commencé par supprimer trois cent soixante trois chevaux de chasse et autres qui coûtent dix livres de frais par jour. Il a supprimé aussi différentes charges. La pension de madame du Barry, qui s'élevait à cent mille livres par mois, est réduite à quarante mille livres par an ; et elle est envoyée au couvent du Pont-aux-Dames.

Le Roi assiste au conseil très fréquemment et, malgré son jeune âge, il y dit de bonnes choses, suivant ce que rapportent les gazettes. Tout annonce de sa part un soulagement universel pour son royaume. Les ministres sont consternés de sa conduite; ils ne savent où ils en sont et s'aperçoivent que leur règne touche à sa fin.

Le duc d'Aiguillon, ministre de la guerre, a commencé à prévenir l'orage en se démettant de ses emplois ; monsieur de Muy le remplace. Aussitôt la mort de Louis XV, notre jeune Louis XVI a, par une lettre pleine de bonté, redemandé pour l'aider de ses sages avis, monsieur de Maurepas, ancien ministre qui était exilé depuis vingt-trois ans. Monsieur de Maurepas est un seigneur intègre, judicieux et nullement politique.

Le 11 juin 1775, Louis XVI de Bourbon, roi de France, a été sacré à Reims, dans la cathédrale, avec les cérémonies ordinaires.

Je ne m'étendrai pas sur le sacre du Roi ; je renvoie aux gazettes qui en ont donné le détail très circonstancié. Ce que je crois devoir citer, c'est que le dit sacre, à cause de sa magnificence, coûte vingt millions de livres, suivant le rapport des gazettes.

Que le Seigneur daigne accorder à notre bon Roi de longs jours et la sagesse nécessaire pour conduire son peuple ! Les marques d'affection qu'il a reçues, le jour de son sacre, par les acclamations sans fin de : « Vive le Roi » prouvent à n'en nullement douter qu'il est aimé de tous.

On lui donne le titre de Louis XVI le Bienfaisant.

En 1775, les parlements de France, supprimés en 1771, ont été remis sur l'ancien pied. Les présidents, conseillers et membres qui composaient les dits parlements ont été rappelés à la grande joie de tous les sujets de France. Les cours souveraines et autres, innovées dans la dite année 1771, ont été supprimées.

Il y a eu des fêtes et des réjouissances dans les villes où il y avait cour de parlement.

Le legs de monsieur Duval, curé de Saint-Georges et doyen de chrétienté, monte à près de trois mille livres qu'on a mises en rentes avec l'approbation de l'évêque, monsieur de Machault. Au lieu de donner de suite la dite somme, les intérêts en seront distribués aux pauvres de la paroisse tous les ans. La première année échoit en 1777, le montant n'ayant été placé qu'en mai 1776.

En 1776, la Tournelle où est situé le Palais, à Paris, a été brûlée. On dit le feu mis par des prisonniers. L'incendie a été des plus considérables. On évalue la perte à plusieurs millions et, malheureusement, une infinité de titres se trouvent consumés dans les flammes. C'est un grand dommage qui est, dit-on, irréparable.

Par un édit du 29 avril 1776, le Roi supprime toutes les jurandes, maîtrises, communautés et

même les fêtes que célébrait chaque communauté du Royaume. Il permet à chacun de ses sujets et même aux étrangers de s'établir dans telle ville qu'il juge à propos et même d'exercer plusieurs arts ou métiers en se faisant enregistrer *gratis pro deo*, à Paris, au lieutenant de la police et, dans les villes de province, à l'hôtel de ville. Il suffit de faire preuve de domicile.

On ne sait comment on réglera la taxe de chaque individu, surtout de ceux qui adopteront plusieurs maîtrises.

Louis XVI prétend que ce qu'il fait aujourd'hui est pour le plus grand bien de tous ses sujets ; mais, monsieur Séguier, avocat général, prouve le contraire par ses remontrances et démontre que, si le Roi ne retire pas son édit, il perd complètement son Royaume, tant pour les revenus de l'Etat que pour le commerce si florissant actuellement. Il démontre de plus que cette suppression va faire la fortune de l'étranger, lui qui a toujours cherché à nous imiter et qui n'a jamais pu nous égaler. Il en apporte plusieurs preuves ; il dit, entre autres, qu'un marchand qui aura différentes branches de commerce ne pourra jamais être bien assorti, étant obligé de diviser ses fonds dans ces diverses branches. Il ajoute que nous n'aurons plus un bon artiste, personne n'étant plus forcé de faire apprentissage et de produire un chef-d'œuvre. Il donne d'autres raisons pour lesquelles je renvoie aux gazettes du temps où la dite remontrance est circonstanciée d'une manière très précise. L'avenir enfin nous fera voir la suite de tout ceci.

(*A suivre.*)

*Séance du 7 novembre 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

La Société décide l'envoi d'une lettre de sympathiques félicitations à la Société des Sciences naturelles de Cherbourg à l'occasion de son cinquantenaire.

M. le PRÉSIDENT annonce que M. ÉM. DELIGNIÈRES a été choisi cette année comme lauréat par la Société des Violetti picards. De vives félicitations sont adressées à ce sujet au Président honoraire de la Société.

Il est fait part du décès de M. Le Roy de Méricourt, membre de l'Académie de Médecine, né à Abbeville, ancien membre correspondant et de celui de M. Alexandre Sorel, Président de la Société historique de Compiègne.

M. MILLE signale une étude de M. ALCIUS LEDIEU sur la maison de François Ier, à Abbeville, parue dans la *Revue de l'Art chrétien.*

M. ÉM. DELIGNIÈRES présente une lithographie due au crayon du jeune Winckler, lauréat de la Société à l'École de dessin d'Abbeville et lit ensuite une note du *Journal des Arts* relative aux fouilles faites en Susiane par M. de Morgan.

Le même membre lit une étude sur un diplôme de docteur en médecine délivré en 1695 à Claude Varambaut d'Abbeville, dont il présente en même temps le portrait. Renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. Coache entretient la Société de l'initiative prise par M. Louis Léger, membre de l'Institut, pour la conservation de la croix du roi de Bohême, sur la route de Crécy à Fontaine-sur-Maye. Il analyse, avec beaucoup de justesse et de science, la lecture faite par M. Léger à l'Académie sur le rôle que joua Jean de Luxembourg à la bataille de Crécy et sur les différents ouvrages publiés en Bohême au sujet de ce fait historique. Une commission composée de MM. Vayson, Coache, Delignières et Ledieu est nommée pour agir de concert avec M. Léger en vue d'arriver à un résultat sur cette question.

M. Alcius Ledieu lit quelques fragments d'un manuscrit composé par un vicaire de la Croix-au-Bailly où, à côté de détails intéressant l'histoire générale, se trouvent relatés de nombreux faits concernant le Vimeu et le comté d'Eu.

Le même membre dépose sur le bureau une étude de Mademoiselle Bout sur une femme de lettres, née à Abbeville, Mademoiselle Mélanie de Boileau.

M. le chanoine Saguez, curé-doyen de Rue, est nommé membre correspondant de la Société.

Dons d'ouvrages :

*Notice sur saint Willibrod*, lue au Congrès d'Arlon par M. Delignières.

*La Collection d'Estampes du Musée d'Abbeville*, par le même.

*Documents analytiques*, *Urologie*, par le docteur Alfred Pajot.

*Notice biographique sur Félix de Bert*, *avocat à Mons*, par le comte d'Auxy de Launois.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

## *Séance du 5 décembre 1901*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

M. le Président dépose sur le bureau un diplôme d'honneur adressé par M. le Ministre du Commerce à la Société d'Émulation pour sa participation à l'Exposition universelle de 1900.

M. de Galametz lit une note sur le maintien de l'alliance intime entre la Bohême et la France après la mort chevaleresque de Jean de Luxembourg. Il rappelle à ce sujet l'entrevue du roi Charles IV de Bohême et de Charles V, roi de France, à la fin de décembre 1378.

M. Ém. Delignières remet à la Société une brochure de M. Prarond intitulée : *A mes neveux*. C'est une série de contes, de pièces de vers, etc , que M. Prarond adressait à ses neveux à chaque fête ou anniversaire. Des remerciements sont votés par la Société pour ce nouvel hommage de son Président d'honneur.

M. Ém. Delignières entretient la Société de deux Relations de voyage en Picardie, en 1724 et en 1900. La première due à un gentilhomme normand, le chevalier du Hancar, relate une promenade dans la ville d'Abbeville et à Saint-Riquier, mais, chose extraordinaire, il n'y est pas parlé de Saint-Vulfran. Dans la seconde, toute contemporaine, due à M. Bergmans, de Gand, et qui a un cachet artistique très prononcé, l'auteur s'arrête particulièrement sur l'église de Saint-Vulfran et sur les œuvres d'art du Musée Boucher-de-Perthes.

M. DE CRÈVECOEUR lit l'analyse très fouillée et très attrayante d'une étude de M. Émile GAVELLÉ, membre correspondant, sur la généalogie de la famille de Lagrené, originaire de Picardie.

Au nom de M. WIGNIER, M. l'abbé MILLE fait une communication sur la Tasse des Maïeurs d'Abbeville, petit sac de velours destiné à mettre les sceaux de la ville et dont l'usage dura de 1593 à 1763 : il présente des dessins de deux modèles différents de cette tasse.

Toutes ces lectures sont renvoyées à la Commission des Mémoires.

MM. l'abbé RAOUL CRÉPIN, vicaire de Saint-Gilles à Abbeville et PIERRE DUBOIS, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, sont nommés membres correspondants de la Société.

---

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

LIVRE DE RAISON

D'UN

## BOURGEOIS D'ABBEVILLE

**(XVIIIe Siècle)**

*Publié par* M. ADRIEN TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE [1].

Le dit jour et an, un autre édit du Roi supprime les corvées. On paiera les personnes qu'on emploiera à faire et réparer les chemins royaux de toute la France.

Le Roi, à cet effet, crée un impôt sur tous les biens ; personne n'en est exempt ; ses domaines eux-mêmes sont imposés d'un quarantième denier comme ceux de tous ses sujets. Le Parlement a fait de vives remontrances en objectant que, dans l'avenir, sous un autre règne ou en temps de guerre, il pourrait arriver que les corvées soient remises sur l'ancien pied avec l'imposition en plus. Enfin, le Parlement a démontré qu'un pareil impôt est toujours onéreux pour le peuple qui n'en est déjà que trop surchargé, surtout en temps de paix. De plus, on commence par un quarantième et, l'année suivante, ce sera un vingtième, etc... etc...

Le jubilé de l'année sainte est commencé à Abbeville et dans tout le diocèse depuis le 1er mai 1776. Il

1. Voir année 1901, n° 1, pages 143 à 164, et nos 2 et 3, pages 189 à 228.

durera six mois qui finiront le 1er novembre, jour de la Toussaint. Les stations sont à Saint-Vulfran, à l'Hôtel-Dieu, à Saint-André et à Saint-Gilles ; mais cette dernière station est remplacée par les Minimes à cause de la défectuosité du dit Saint-Gilles.

Afin d'obtenir les indulgences, on est obligé de faire quinze stations, de se confesser et de recevoir la Sainte-Eucharistie pour la dernière station.

Toutes les paroisses, communautés de religieux et confréries en sont quittes pour cinq stations faites processionnellement par le clergé, ce qui s'est fort observé à Abbeville.

Pour l'entrée du jubilé, on a chanté la messe du Saint-Esprit à Saint-Vulfran et dans les autres paroisses. La procession générale, où les curés, les prêtres, le présidial, l'hôtel de ville ont été invités, ne s'est faite que le dimanche suivant, cinq du mois, pour la commodité du public. La dite procession n'est pas sortie à cause du mauvais temps.

La palette, le tiers du boisseau, mesure d'Abbeville, qu'on exigeait sur huit boisseaux, a été suspendue depuis mai 1775 jusqu'en octobre exclusivement. A partir du 1er janvier 1776, elle est supprimée jusqu'à nouvel ordre par un arrêt du Roi.

Le droit de la dite palette appartenait au duc de Fleury et était régi par des fermiers qui donnaient, chaque année, une somme considérable.

Vasseur dit Morlancourt était fermier en jouissance au temps de la suppression ; il avait donné pour caution vingt mille livres dont le duc lui payait l'intérêt au denier quatre du cent. La dite palette n'était pas perçue sur les blés seulement, mais sur tous les grains en général.

Le vin devait aussi des droits, ainsi que les toiles et d'autres marchandises qui entraient et se vendaient dans la ville.

Le 15 juin 1776, est mort, entre huit et neuf heures du soir, mon cousin Jean Mellier, clerc du guet, âgé de quatre-vingt-seize ans, un mois et treize jours. Il m'a institué son exécuteur testamentaire et, en reconnaissance, il m'a légué une tasse d'argent pesant deux pièces six livres et douze sols.

*Requiescat in pace !*

Les 30 juin et 2 juillet 1776, à Abbeville, on a tiré en personne à la milice sans obtenir la permission de se faire remplacer. Il fallait douze recrues, ce qui faisait un soldat sur cinquante hommes. C'est la première fois que cela arrive car, auparavant, on avait la liberté de se racheter soit par corps de communauté, soit en particulier.

Le 7 juillet 1776, nous avons eu une mission qui a duré six semaines. L'ouverture en a été faite par Messire Charles Louis de Machault, notre évêque, qui a prononcé un discours. Ensuite, procession générale à laquelle ont été invités et ont assisté le clergé de la ville, le présidial et les officiers municipaux.

Nous avons eu comme missionnaires ou prédicateurs et confesseurs dix ecclésiastiques, savoir : messieurs Coster, Tassin et Triboulet ex-jésuites, actuellement chanoines à Vignacourt ; Dumont, chanoine de Noyon ; Féline surnommé Piosaint ; Ménouillet frères, etc...

La mission a été des plus brillantes et telle qu'on n'en a jamais vu à Abbeville. Les missionnaires ont montré un zèle inexprimable pour le salut de nos âmes.

A Saint-Vulfran, il y avait sermon avec la prière, la messe et la bénédiction du Saint-Sacrement, à quatre heures du matin, pour la commodité des ouvriers. A dix heures du matin, conférence par messieurs Dargnies d'Hesbon et Triboulet. Sermon à cinq heures d'après-midi et bénédiction du Saint-Sacrement.

A Saint-Jacques, où étaient trois missionnaires, il y avait sermon à quatre heures du matin avec prière, messe et bénédiction; puis sermon ou conférence de sept heures et demie du soir jusqu'à neuf heures et demie.

Au Sépulcre, de même.

Le père Féline a fait deux retraites de trois jours chacune pour les hommes et pour les femmes séparément. A la fin, processions pour les femmes et filles et pour les hommes et jeunes hommes. Messieurs Ménouillet frères ont donné aussi une retraite pour les jeunes hommes, à Notre-Dame du Châtel. Il y a eu, de plus, des retraites par monsieur Féline aux Ursulines, pour les demoiselles, et au Paraclet, pour les femmes et filles.

A Saint-Georges, nous avons eu trois sermons pendant trois dimanches, à la messe de paroisse, par messieurs Dargnies d'Hesbon, Triboulet, Féline, Dumont et Ménouillet l'aîné qui a prêché deux fois, avec une conférence par monsieur Ménouillet cadet, dont les objections ont été faites par monsieur Mottier, notre curé.

Les retraites données par monsieur Féline aux hommes, femmes et filles commençaient à trois heures et demie du matin et duraient jusqu'à dix heures, hors les jours de procession où elles se prolongeaient jusqu'à midi. Le père Féline parlait en chaire, à deux

genoux, pendant deux heures et demie, et il faisait un discours d'une heure environ, à la croix du Pont-des-Prés.

Le tout s'est passé avec la plus grande modestie et il y avait un concours de monde extraordinaire, attendu que les retraites étaient autant pour les paroissiens que pour tous ceux qui en ont voulu profiter.

Je dois citer ici un trait arrivé à Saint-Georges, pendant la retraite des hommes et jeunes hommes : au moment où monsieur Féline prêchait la réconciliation, monsieur Bailly, le cadet, chirurgien, quittant sa place, est venu embrasser en pleine assemblée monsieur Devaux, aussi chirurgien, ce qui a causé une rumeur dans l'auditoire.

Au Saint-Sépulcre où se trouvaient deux missionnaires, il y avait sermon, prière et bénédiction à quatre heures du matin et sermon et conférence à sept heures du soir. Les objections ont été faites par monsieur Dunet, pour lors curé, et monsieur Brunel, le vicaire.

Les dits missionnaires ont prêché aussi à Sainte-Catherine, au petit Saint-Vulfran, à Saint-Jean-des-Prés et autres. De plus, ils ont parlé plusieurs fois dans les couvents de femmes. En un mot, il est impossible de ne pas exalter le zèle qu'ils ont montré dans toute la ville, non seulement par leurs sermons, conférences et retraites, mais même pour les confessions générales ordinaires et extraordinaires. Le père Féline a passé plusieurs nuits à confesser à Saint-Jacques, pour la commodité des ouvriers.

Quoique les missionnaires aient tous beaucoup travaillé, celui d'entre eux qui a supporté le plus de fatigues, c'est monsieur Dumont. Il prêchait très souvent deux sermons différents, sermons travaillés

et bien nourris. On dit qu'il a débité un jour trois sermons sans qu'on puisse discerner le meilleur, tant on les a trouvés beaux, bons, instructifs : rhétorique, philosophie, théologie, rien n'y manquait! Cest lui qui a le plus confessé; de plus, il a officié dans différentes paroisses, à Saint-Jacques, à Saint-Jean-des-Prés, etc...

Monsieur Féline a encore plus fait. Il prêchait tous les jours plusieurs fois et longtemps. C'est lui qui a donné les retraites de Saint-Jacques, de Saint-Georges, du Paraclet, etc... Il a réglé tout : processions, confessions, plantations des croix de Saint-Jacques et de Saint-Eloi. Il a fait le discours prononcé à Sursomme, paroisse de Rouvroy. C'est lui qui entonnait les cantiques, tant dans les églises qu'aux processions. En un mot, il a été l'admiration de toute la ville. Il est incroyable qu'une personne aussi délicate ait pu résister à tant de fatigues. Il est d'une maigreur étonnante, pâle, décharné. Encore une fois, c'est, pour tout dire, un prodige. Il n'est pas glorieux, mis très simplement avec une soutane de gros drap, de gros souliers et un chapeau très commun.

Je ne dois pas taire monsieur Dargnies d'Hesbon. Monsieur Dargnies est natif d'Abbeville, rue du Plat-d'Etain, paroisse de Saint-André où il a été baptisé. Il est fils de monsieur d'Hesbon, célèbre avocat de son temps et frère de deux avocats dont l'aîné, après avoir été secrétaire de l'intendance de Picardie, puis de monsieur d'Invau lorsqu'il fut contrôleur général des finances, est devenu conseiller à la cour supérieure d'Arras.

Monsieur Dargnies est, par état, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de Notre-Dame d'Amiens

avec une retenue de quinze cents livres sur l'abbaye de Valloires, grand-vicaire de l'évêque et archidiacre du bailliage d'Amiens. Malgré toutes ses charges et prérogatives, il a travaillé et montré autant de zèle que le moindre missionnaire et il a fait preuve d'une douceur et d'une bonté sans exemples. Il n'est pas un bourgeois qui ne lui ait souhaité toutes les prospérités dignes d'un si rare mérite.

Outre la procession d'ouverture, nous en avons eu une autre où on a porté en triomphe le Saint-Sacrement dans une arche tenue par quatre prêtres en chasuble. Ces prêtres étaient messieurs Leleu, directeur des Carmélites et chapelain de Saint-Jean-des-Prés ; Lefebvre, vicaire à Saint-Jacques ; Travet, clerc et Duboil, diacre à Sainte-Catherine. La dite arche a été faite et enrichie de diamants par mademoiselle de Frière. On a invité les filles de tout âge et de tout état à y assister, vêtues de blanc et un cierge à la main. Elles y étaient au nombre de deux mille, ayant toutes un voile qui pendait très bas, ce qui a le plus décoré la dite procession. Les femmes et les hommes y ont aussi assisté, un cierge à la main et formant deux haies, ainsi que tous les confrères, le présidial et l'hôtel de ville en corps. J'omets de dire que tout le clergé de la ville était en chape avec dix-huit abbés en aube qui encensaient, et autant d'autres qui jetaient des fleurs devant le Saint-Sacrement.

Le jour de l'Assomption, on a aussi fait la procession générale d'usage depuis le vœu de Louis XIII qui s'est mis sous la protection de la Sainte Vierge ainsi que son peuple. La figure en argent de la Sainte Vierge, portée par les mêmes prêtres en aube et ceinture de soie blanche, était sous la même arche

de triomphe *(sic)*. Tout le monde y assistait comme à la première procession. On y voyait aussi les deux compagnies de cinquanteniers et plusieurs compagnies de jeunesse, sous les armes, avec violons, tambours qui battaient la marche et le trompette de la ville qui sonnait de temps à autres.

Ces cérémonies se sont passées avec une décence qui inspirait une dévotion des plus grandes. Le peuple qui suivait s'est comporté très modestement. A la place Saint-Pierre, où il y avait un reposoir très exhaussé sur quatre piliers décorés de fleurs et surmonté d'un dôme très riche, le père Féline a prêché pendant une demi-heure, dans une petite chaire. Malgré la grande foule tant de la ville que du dehors, on l'entendait au milieu du silence qui régnait.

La clôture de cette mission, telle qu'on n'en a jamais vu à Abbeville, s'est faite par une procession sous la présidence de monseigneur l'Évêque. Elle fut composée comme les précédentes et le crucifix qu'on a planté à Saint-Éloi a été porté par trente-six jeunes hommes, tous tête nue, les cheveux épars, chacun une couronne d'épines sur la tête, une serviette en forme de bouclier sur l'épaule et pieds nus; ce qui offrait un aspect des plus attendrissants. Les dits jeunes gens marchaient d'un pas lent, chantant l'*O crux ave* avec une modestie sans exemple. On ne pouvait regarder ce spectacle sans verser un torrent de larmes. Tous ou pleuraient ou sanglotaient. Le père Féline a fait un discours analogue à la dite cérémonie et il a tiré bien des larmes du peuple.

Cette mission a produit différents effets, entre autres celui d'avoir fait brûler une infinité de mauvais livres, à la place Saint-Pierre. Plusieurs parti-

culiers les ont apportés aux missionnaires et un domestique de monseigneur l'Évêque les déchirait feuille à feuille. Les missionnaires en ont aussi détruit en leur particulier.

La clôture de la mission faite, comme je l'ai dit, après six semaines d'exercices, messieurs Ménouillet ont encore donné des conférences et des sermons à Saint-Georges, à Saint-Jacques et à Sainte-Catherine, pendant toute la septième semaine.

En 1776, une déclaration de Louis XVI casse et annule les jurandes de toutes les villes du Royaume ; c'est-à-dire que toutes les communautés et maîtrises sont entièrement à bas et que tous les états et métiers sont libres. En conséquence, le Roi s'empare des coffres des communautés, se charge de toutes les rentes que doivent les susdites et supprime les fêtes que chacune célébrait. On fait des représentations au Roi et on attend quel sera le règlement et comment les propriétaires de rentes seront payés.

Le 4 août. 1776, à onze heures trois quarts du matin, est né à mon fils Georges Mellier, un garcon qui a été baptisé le même jour, vers sept heures du soir, à Sainte-Catherine. Il a été nommé Georges Dominique Emmanuel et a eu pour parrain monsieur Claude Ribeaucourt, son aïeul maternel, et pour marraine, Marie Jeanne Blondel, ma femme.

Que le Seigneur lui accorde de longs jours, si c'est sa sainte volonté ! Mais, sur toutes choses, qu'il vive et meure en bon chrétien !

En 1776, a été rendu arrêt, édit ou déclaration du Roi Louis XVI, enregistré au Parlement, qui défend d'enterrer dans aucune église du Royaume. Il y a exception pour les archevêques, évêques ou curés,

à la condition de faire un caveau de la profondeur de six pieds et d'autant de largeur ; ce caveau sera maçonné de briques, pierres de taille ou autres.

Cet arrêt a causé à Abbeville une rumeur extraordinaire. L'intention du Roi est d'empêcher les exhalaisons qui pourraient, par la suite des temps, occasionner la peste dans les villes.

En conséquence, il ordonne que toute personne, de telle qualité qu'elle soit, se fasse enterrer dans les cimetières publics ou dans ceux de leur paroisse. Les paroisses qui n'ont pas de cimetière seront tenues d'en acheter un.

Messieurs Dumont, chanoine de Noyon, et Triboulet, ex-jésuite, missionnaires, sont venus prêcher le carême à Saint-Vulfran. Ils parlaient alternativement tous les jours et ils ont été très suivis. Ils ont aussi fait des retraites dans plusieurs communautés religieuses, malgré leurs sermons qu'ils donnaient à trois heures du matin et à trois heures du soir.

Ils ont planté une croix vis-à-vis les Minimesses.

Le lundi de Quasimodo, ils ont aussi été en procession à Monflières pour remercier la Sainte Vierge et demander à Dieu la persévérance dans le bien. Tout s'est fait et passé avec la plus grande modestie, surtout le Vendredi-Saint où on s'est rendu processionnellement au calvaire de Saint-Eloi, planté à la suite de la dernière mission. Après la Passion, prêchée par monsieur Dumont, on est parti de Saint-Jacques environ à six heures du soir, en chantant ce qui était analogue au jour et à la cérémonie ; et, à neuf heures, tout était fini.

En 1777, autre déclaration du Roi qui réhabilite un certain nombre de communautés, mais à des condi-

tions dont il serait trop long de donner le détail. D'ailleurs, après avoir lu la déclaration du Roi et y avoir longtemps réfléchi, on sera bien embarrassé de la comprendre tant elle est louche et tant les articles en sont captieux.

Je rapporterai seulement que les communautés libres sont les cordiers, jardiniers, manœuvres, vitriers, marchands quincailliers. Je dois dire aussi que plusieurs communautés se sont jointes, ainsi, les orfèvres et les horlogers se sont unis et ne font qu'une maîtrise ; les pelletiers, bonnetiers, chapeliers, faiseurs de bas au métier, de même ; les menuisiers, charpentiers, charrons et tourneurs, de même ; les cordonniers, savetiers, bourreliers, corroyeurs, de même ; les traiteurs, tripiers, etc....., de même. Les cabaretiers et marchands de vin, autrefois états libres, font communauté. Les marchands merciers, épiciers, droguistes, apothicaires, marchands de soie, quincailliers, lingers, chaussetiers, etc... qui ne faisaient qu'une seule communauté, en forment plusieurs aujourd'hui. Les marchands cloutiers, serruriers, taillandiers, ferblantiers, autrefois libres, n'en font qu'une seule. Celle des teinturiers qui était supprimée est réhabilitée par une nouvelle déclaration du Roi.

Les fêtes des dites communautés restent toujours éteintes ; il ne se nomme plus de bâtonniers, prévôts, gardes en charge, mayeurs de bannière. Il y a seulement un syndic, deux adjoints et dix députés. Le syndic et les adjoints sont pris, tous les ans, parmi les dix députés.

On compte sur d'autres règlements ; en les attendant, les propriétaires de rentes sont tenus d'envoyer

en bonne forme, à Paris, leur contrat ou expédition des dites rentes.

Savoir l'issue...

Le 11 septembre 1777, est né à mon fils Georges Mellier un garçon qui a été baptisé au Sépulcre et a eu pour parrain François Maillot et, pour marraine, ma sœur Marie Thérèse Mellier, sa grand'tante. Il a été nommé Georges François Cyprien.

Que Dieu lui accorde la grâce de vivre et mourir en bon chrétien ! Ainsi soit-il.

Monsieur et Madame Delamotte, leurs trois enfants et la veuve Gosset, leur mère et belle-mère demeurent actuellement à Paris, ayant commencé leur résidence le 1er août 1777. Le dit sieur est au concert du Saint-Esprit comme violon et est reçu à l'opéra. Ils demeurent chez monsieur Louis, au troisième, rue du Meunier-Saint-Victor.

Le 30 novembre 1777, premier dimanche de l'Avent, nous avons rendu, à notre paroisse de Saint-Georges, le pain bénit consistant en trois pains, savoir : le premier de quatre douzaines pour l'église, et les deux autres chacun de trois douzaines. Il a été fait par le sieur Morviller, marchand boulanger, à raison de dix-neuf sols la douzaine, soit la somme de neuf livres dix sols.

Que ce soit pour la gloire de Dieu !

Il y avait huit ans et huit mois que nous ne l'avions rendu. C'est la quatrième fois. Nous avons devancé de vingt semaines à cause du changement de notre maison.

En 1778, nous avons la guerre sans déclaration avec les Anglais. Il paraît qu'elle ne se fera que sur mer.

La guerre semble avoir pour motif nos prétentions

au droit de commercer avec l'Amérique, droit que les Anglais veulent seuls s'arroger à cause des possessions immenses qu'ils y ont.

L'Amérique est composée de plusieurs cantons parmi lesquels treize veulent être regardés comme Etats libres. En conséquence, la France, l'Espagne et la Hollande les ont reconnus tels. C'est ce qui nous donne la guerre.

En 1779, a été bâti un nouveau corps de garde à la place Saint-Pierre ; on s'est emparé à cet effet d'une vieille chapelle que j'ai toujours entendu nommer la chapelle de Saint-Etienne.

On a aussi construit un corps de garde pour les bourgeois, sur le marché au blé, au lieu dit le Bourdois, étymologie que je n'ai jamais comprise.

On a commencé, la dite année, une aile de bâtiments pour faire des écuries et, au-dessus, un quartier de caserne. On doit construire une seconde aile et, dans ce but, on a démoli trente-six petites maisons dans le Prayel. Il paraît que l'hôtel de ville est entrepreneur des dits ouvrages sous le nom du sieur Jumel Riquier, jeune homme artiste et capable.

L'adjudication s'est faite à Amiens, à l'intendance, au nom ci-dessus. La ville fait un emprunt de trente-six mille livres pour payer ces ouvrages et trois cent mille livres lui sont accordées, dont partie sera prise au trésor royal et partie aux impositions sur les boissons et pieds fourchus qu'on laisse percevoir à la ville.

Les dits corps de garde, tant à la place Saint-Pierre qu'au Bourdois, et la première aile des casernes ont été achevés en 1784 ; la deuxième aile des casernes, en 1785.

Le 30 juillet 1786, nous avons rendu le pain bénit à

notre paroisse Saint-Georges, consistant en trois pains dont un de quatre douzaines pour l'église, et deux autres de trois douzaines ; le tout fait par maître Toussaint Wattel, boulanger, à raison de quinze sols la douzaine. Nous avons fourni l'anis vert et le papier.

Que ce soit pour la gloire de Dieu !

Il y avait huit ans et huit mois que nous ne l'avions rendu.

*Note trouvée à la suite du manuscrit du sieur Mellier, et de la même écriture.*

Pendant l'année de bâtonnage de monsieur Fouque et à la prière de maître Charlot, marchand orfèvre et prévôt en charge, le dit sieur Charlot a nettoyé, poli et blanchi l'effigie à cheval de saint Georges et les autres figures qui en avaient besoin.

Il a pesé toutes les pièces d'argent en particulier. Savoir :

| | |
|---|---|
| L'image de saint Georges, le reliquaire avec toutes ses armures : treize marcs. . . . . . . | 13 |
| Le cheval : seize marcs, quatre onces. . . . . | 16,4 |
| La selle et les harnais : onze marcs . . . . | 11 |
| Le dragon : treize marcs, cinq onces . . . . | 13,5 |
| L'ami saint Georges et le mouton avec ses cordons et chaines : huit marcs. . . . . | 8 |
| Total : soixante-deux marcs et une once. . . | 62,1 |

En cette présente année 1722, que monsieur Nicolas Hecquet, marchand, entra bâtonnier de l'église Saint-Georges, le régiment du Roi cavalerie était en garnison à Abbeville.

En reconnaissance de ce qu'il avait porté l'image du dit saint Georges à la procession, les officiers firent présent à l'église, pour l'ornement de la dite image, de quatre guidons ainsi que des couvertures de leurs timbales, brodées très richement en argent. On a fait découper ces broderies qu'on a mises sur un satin cramoisi et garni de franges d'argent. Il en a coûté deux cent cinquante livres pour les faire accommoder à cet usage.

Ce travail s'est exécuté par les soins de messieurs les marguilliers en charge, qui étaient alors messieurs Bouteiller, avocat ; François Danzel ; Lemayre et Lemore. Pour subvenir à la dépense, ils ont fait une quête dans la paroisse.

---

## UNE LETTRE INÉDITE DU P. IGNACE

### Au Vénérable Père EUDES

*Lecture faite par le* R. P. COURTELLEMONT *à la séance du 6 décembre 1900.*

Le P. Ignace (Jacques Sanson), naquit à Abbeville en 1596. Fit profession aux Carmes de Paris en 1619, devint prieur de son couvent, puis maître des novices à Charenton et à Toulouse. Alla demeurer ensuite au couvent de Turin où il fut le confesseur de Madame Royale de Savoie. Revint à Paris d'où on l'envoya fonder le couvent d'Abbeville (1640). Ce fut à Abbeville qu'il composa son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville* (1646) et l'*Histoire des Mayeurs* (1657). Voyant son couvent bien affermi, il retourna à Paris, où il fit la connaissance du P. Eudes, en 1660, pendant les deux missions des Quinze-Vingts et de Saint-Germain-des-Prés, puis se retira

**au couvent de Charenton où il mourut en 1665, à l'âge de 69 ans et 6 mois.**

En l'année 1660, le P. Eudes prêcha aux Quinze-Vingts et à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, deux missions qui sont comptées à bon droit au nombre des plus célèbres du serviteur de Dieu.

La première, celle des Quinze-Vingts, dura sept semaines. Pendant les quatre dernières, le P. Eudes fut obligé de prêcher en plein air, l'église des Quinze-Vingts ne pouvant plus contenir la foule qui accourait de tous les points de la capitale.

La seconde mission, celle de Saint-Germain-des-Prés, commencée le 4 juillet, ne se termina que le 8 septembre. Anne d'Autriche en suivit régulièrement les exercices. Profitant de la présence assidue de la Reine-Mère, le P. Eudes ne craignit pas, dans un de ses derniers sermons, de tonner contre certains abus que d'éloquents prédicateurs de l'époque se gardaient soigneusement d'attaquer. En signalant à la Reine les désordres causés par le luxe, et en déplorant devant elle les souffrances du peuple, le P. Eudes « n'oublie « pas *les sangsues*, comme il les appelait, *les man-* « *geurs du peuple, avec leurs superbes maisons et* « *leurs dorures*. Il fit ensuite une vive peinture des « misères du peuple, dans laquelle il représenta la « dureté des archers de la gabelle *cassant les cruches* « *des pauvres femmes voisines des côtes de la mer,* « *qui y alloient puiser de l'eau.* »

Ces remontrances à la Reine ont donné naissance à l'anecdote apocryphe rapportée par Laroque, d'un sermon composé par Mézeray et prononcé ensuite par son frère, le P. Eudes. Ce récit est ridicule. Le

P. Eudes avait pu tirer parti de certains faits qui lui avaient été signalés par Mézeray, mais à coup sûr il composait ses sermons lui-même, et il les prêchait avec une liberté apostolique que son frère l'historien eût été impuissant à lui donner.

Au lendemain de ce fameux sermon, le marquis d'Urfé étant allé chez la Reine-Mère, celle-ci lui demanda s'il n'avait pas appris quelque nouvelle. « Madame, répondit le marquis, je n'en sais point, « sinon qu'il est grand bruit que Votre Majesté a fait « arrêter le P. Eudes. — Moi! dit-elle, je n'y ai seu« lement pas pensé. » Puis, indignée qu'on lui prêtat un pareil dessin : « Marquis, reprit-elle vivement, « allez sur l'heure trouver le P. Eudes et dites-lui que « je n'ai jamais eu une si mauvaise pensée, et que je « conserve toujours, au contraire, beaucoup d'estime « pour sa vertu. [1] »

Le jour de la clôture de la mission de Saint-Germain-des-Prés, le P. Eudes prêcha encore en présence de la Reine, de plus de cinq cents prêtres et d'une multitude innombrable. Son éloquence fut ce jour-là si communicative qu'il réussit à faire acclamer N.-S. J.-C. ; la foule répéta plusieurs fois avec enthousiasme le cri de « Vive Jésus! » qui terminait son exhortation.

Ce fut au cours de ces deux missions que le P. Eudes se lia d'amitié avec le P. Ignace-Joseph de Jésus-Maria (Jacques Sanson), auteur de l'*Histoire ecclésiastique d'Abbeville* et *des Mayeurs d'Abbeville,* qui résidait alors au couvent des Carmes-Déchaussés de Paris.

1. *Vie du R. P. Jean Eudes*, par le P. Julien Martine, liv. V, p. 77.

Le 15 octobre, jour de la fête de Sainte-Thérèse, le P. Eudes, qui était allé dire la messe dans l'église des Carmes, fit hommage au P. Ignace du petit ouvrage qu'il venait de composer, et qui a pour titre *Le contrat de l'homme avec Dieu par le saint baptème.*

Le P. Ignace, déjà grand admirateur du P. Eudes, prit occasion de ce pieux présent pour lui adresser une lettre que nous a conservée le P. Costil, auteur des *Annales* et des *Fleurs de la Congrégation de Jésus et Marie*, dite des *Eudistes*. Cette lettre témoigne tout à la fois de la piété du P. Ignace et de la profonde estime qu'il avait pour le Vénérable P. Eudes et pour sa Congrégation. La voici, sans changements notables d'orthographe. On y reconnaîtra facilement le style de l'historien d'Abbeville :

Mon Révérend Père,

« Mon cœur est tout en jubilation quand je prends la plume pour vous remercier très humblement de l'excellent livre que vous me donnastes le jour de la feste de nostre sainte Mère Thérèse, après avoir célébré la messe dans nostre église, à l'autel de la très aimable Vierge Marie, vostre incomparable protectrice et la nostre.

« Deux jours après, j'entray en retraite où j'ay eu le tems de gouster à loisir la céleste doctrine qui est contenue dans ce liure Je l'ay lu deux fois tout entier à genoux en esprit d'oraison ; et je vous avoue sincèrement que c'est le liure le plus remply de l'onction du Saint-Esprit qu'aucun de nostre siècle. Il nous donne les plus belles connoissances du christianisme touchant le saint baptesme, avec une clarté et une

facilité convaincantes, non avec des paroles emphatiques et éblouissantes, mais d'un style naturel, sincère et fort intelligible.

« Tous les chapitres contiennent des véritez de grande importance; mais le troisiesme me semble tout étincelant de feux et de flammes qui pénètrent l'intime du cœur, pour l'animer à aimer Dieu de toutes nos forces, très fidellement, très cordialement et très constamment, par des preuves de la Sainte Escripture si puissantes qu'un bon esprit n'y peut résister; il se faut rendre tout à fait à nostre Amant infiny et éternellement aimable.

« J'ai bény plusieurs fois vostre personne dont Dieu s'est servy pour exciter plusieurs autres à mieux servir son adorable Majesté, à le mieux connoistre, à se souvenir des obligations de leur baptesme et à l'aimer plus parfaitement.

« Je sens mes désirs s'augmenter de plus en plus à vous souhaiter mille bénédictions célestes, quand je considère que Nostre Seigneur a avancé et favorisé si avantageusement vos saintes entreprises, surtout en trois choses : la première, en vos prédications et confessions qui se sont faictes durant vostre mission du faubourg Saint-Germain, qui ont produit dans les âmes un amendement de vie, et de dignes fruits de pénitence pour les pauvres pécheurs; la deuxième, en vos liures spirituels qui ne respirent que la sainteté et l'amour de Nostre Sauveur; la troisième, en la Sainte Congrégation du séminaire de Jésus et Marie, que vous instituez pour l'avancement de leur gloire, de leur service et de leur honneur, par une succession de vertueux ecclésiastiques qui portent et porteront aux siècles à venir les véritables sentiments de piété

qu'on doibt avoir pour les sacrées personnes d'un si aimable Fils et d'une si admirable Mère. Vostre dessein m'a paru si relevé et si utile à l'Eglise que, priant pour vous devant le Très-Saint Sacrement, et vous recommandant à la divine bonté, je n'ay pu me tenir de vous dire intérieurement : O prestre bény de Jésus, ô l'amy fidelle de Marie, prenez courage ; Nostre-Seigneur est avec vous ; pendant que vous estes encore au monde, agissez courageusement pour luy et pour sa très sainte Mère.

« *Quantum potes, tantum aude*
« *Nam digni sunt omni laude*
« *Rex Jesus et Maria.*

« O naissante Congrégation desjà si favorisée du Ciel que d'avoir en peu de tems quatre maisons bien establies dans de bonnes villes [1], et qui commence à s'estendre iusque dans Paris, Capitale du royaume ! *Soror nostra es : crescas in mille millia.* (Gen., XXIV, 60.)

« J'espère que vos vénérables Ecclésiastiques, qui sont maintenant sous vostre charitable conduite, auront, par l'assistance du Saint-Esprit, la prudence, la force et la vertu pour s'employer dignement à cultiver si bien les âmes qu'elles soient capables de chanter éternellement avec tous les Anges, avec tous les bienheureux, et nous avec eux : Vive Jésus et Marie ! Vive Marie et Jésus ! Ainsy soit-il ! C'est l'espérance que j'ay, moy qui suis avec respect, mon Révérend Père, vostre très humble fils et très obéis-

1. Caen, Coustances, Lisieux et Rouen, dans l'espace de quinze ans.

(NOTE DE L'ANNALISTE).

sant serviteur en N. S., qui vous désire la couronne des martyrs.

« Fr. IGNACE-JOSEPH,
de Jésus-Maria, religieux Carme déchaussé. »

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul de Houdenc,** Trouvère du XIII^e siècle, par ÉM. DELIGNIÈRES. — Amiens, Yvert et Tellier, 1901 ; 38 p. in-8°.

**L'Abbaye de Valloires en Picardie et les œuvres du sculpteur Phaff,** par ÉM. DELIGNIÈRES. — Abbeville, Lafosse, 1900; 14 p. in-18.

*Lecture faite par* M. H. MACQUERON *à la séance du 3 avril 1901.*

## I

« Obit pour Raoul de Houdan, genti conteur : pour « quoi rend si drach prost à cheans, six blancs, trois « œufs et deux fouaches, affecté sur manoir, gardin, « courtis faisant le cuing del plache. »

Cette mention extraite, en 1762. par Collenot d'un registre de la vieille église d'Houdent en Vimeu a fourni à M. Delignières l'objet de recherches d'un grand intérêt pour restituer à ce hameau l'honneur d'avoir donné le jour à l'un des principaux trouvères du XIII^e siècle, sur l'origine duquel de nombreux travaux contradictoires avaient été déjà publiés, comme pour les Baliol, les Gamaches et l'illustre Fernel.

L'origine de Raoul de Houdenc avait été déjà, disons-nous, l'objet de recherches de la part de plusieurs auteurs. M. Arthur Dinaux dans son grand ôuvrage sur les trouvères le faisait naître en Hainaut, M. Vuilhorme le réclamait pour le Beauvaisis, MM. Prarond et de Marsy pressentaient en lui un picard.

Pour arriver à soutenir leur thèse, les deux principaux de ces auteurs, MM. Dinaux et Vuilhorme, se basaient sur le nom de Houdenc, que chacun d'eux retrouvait dans sa région ; pour M. Dinaux, c'était Houdeng en Hainaut, pour M. Vuilhorme Hodent-l'Evêque ou Houdenc-en-Bray, tous deux près de Beauvais ; ce dernier rapprochait aussi le dialecte usité par le trouvère de celui de l'Ile-de-France. Enfin, un savant autrichien, M. Friedwagner, s'appuyant sur une autre base, contestait à Raoul la qualité de picard en lui refusant la paternité de la « Voye de Paradis » où l'auteur lui-même se qualifie de picard. Telles étaient les allégations que M. Delignières avait à détruire pour faire triompher son opinion.

Les noms de Houdeng, Houdain, Hodenc, Houdan, etc., sont nombreux dans tout le nord de la France sous différentes formes et c'est sous celle de Houdenc que le trouvère s'est nommé lui-même dans le roman de Méraugis de Portlesguez et qu'il est encore désigné par un de ses contemporains, le poëte Huon de Méry. Ce nom établi par l'intéressé même, dans quel pays le trouver ? Ce n'est certes ni en Hainaut, ni en Normandie, mais en Picardie seulement, puisque Raoul, après avoir donné la véritable forme du nom de son pays d'origine, indique encore la province où il se trouve :

Et je lui desis sans folie
Dame, je sui de Picardie,

dit-il dans une de ses œuvres, « la Voye de Paradis. »

Quel est donc ce Houdenc de Picardie dont est sorti le trouvère? Est-ce Houdenc-en-Bray ou Hodent-l'Evêque? Mais ces deux derniers lieux sont voisins de Beauvais, et si quelques auteurs ont pu comprendre le Beauvaisis comme faisant partie du pays picard, c'est l'exception, surtout pour les parties sud et ouest de la région qui appartenaient bien plutôt à l'Ile-de-France et confinaient même à la Normandie : le diocèse d'Amiens s'arrêtait au doyenné de Grandvilliers. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher le Houdenc picard, et alors il n'en reste plus qu'un seul, Houdenc en Vimeu, berceau d'une famille noble dont on suit la trace depuis 1174 sous le nom bien établi de Houdenc et qui celui-là est bien incontestablement situé en pays picard.

Ce point une fois acquis, M. Delignières avait à répondre aux objections de M. Friedwagner sur le véritable auteur de la « Voye de Paradis », et il l'a fait d'une façon péremptoire. Comment soutenir que Raoul de Houdenc n'est pas l'auteur de cet ouvrage? Personne ne se refuse à reconnaître en lui l'auteur de la « Voye d'Enfer », et c'est dans le texte même du trouvère que M. Delignières trouve sa réponse. Après avoir déclaré lui-même qu'il était lui, Raoul de Houdenc, l'auteur de la « Voye d'Enfer », ne dit-il pas :

Après orrez le Paradis

et dans ce nouveau poëme, il ajoute encore :

Raoul, bien l'as fait.

On le voit, Houdenc signait ses œuvres dans son texte même et, suivant au surplus un usage fréquent chez les auteurs de ces temps reculés, il complète un ouvrage par un autre sur un sujet opposé : c'est un cycle complet. L'auteur de la « Voye de Paradis » ne peut être que celui de la « Voye d'Enfer », Raoul de Houdenc.

Et c'est après avoir ainsi déblayé le terrain que M. Delignières produit le fait nouveau, l'extrait des registres de la paroisse d'Houdent en Vimeu. Collenot n'était pas un savant, mais c'était un fureteur, presque un annaliste. Il ne compulsait pas les pièces qu'il avait à sa disposition pour en composer un ouvrage, mais il aimait, et nous en avons des preuves, à conserver le souvenir de ce qu'il pouvait y trouver d'intéressant, et s'il n'avait pas pensé au trouvère du XIII^e^ siècle, il n'aurait pas consigné la note qui nous occupe. Et à qui peut-elle s'appliquer, sinon au trouvère. Ajoutons deux observations : d'abord il n'y a rien d'étonnant que des obits fondés au XIII^e^ siècle aient été encore célébrés au XVIII^e^, puisque après bien d'autres vicissitudes pour les biens ecclésiastiques, l'église de Bouillancourt-sous-Miannay acquitte encore des fondations remontant à la fin du XVI^e^ siècle ; ensuite, on ne peut croire à une mystification dont Collenot aurait été victime ; l'étude de l'histoire locale ne donnait pas alors lieu à des luttes assez passionnées et les historiens n'étaient pas assez nombreux, il y a cent cinquante ans, pour qu'en aucun cas, on n'ait pensé même à mystifier l'honnête Collenot.

Pour nous donc, M. Delignières a démontré d'une façon certaine que le hameau du Vimeu est bien le lieu d'origine de Raoul de Houdenc, le trouvère du

XIII[e] siècle : il a réfuté péremptoirement et une à une toutes les objections dressées contre la thèse qu'il soutenait et nous pouvons sans crainte ajouter un nouveau nom à la Biographie d'Abbeville et de son arrondissement.

Dans la première partie de son travail, M. Delignières, après un coup d'œil général sur la littérature française au commencement du moyen-âge, a cité les nombreux trouvères picards, ceux-là incontestés, qui ont contribué à l'honneur de la langue française et a donné une analyse délicatement fouillée des œuvres de Raoul de Houdenc qui complète la biographie de celui-ci.

## II

M. Delignières a aussi publié récemment une petite plaquette sur l'abbaye de Valloires et les œuvres du sculpteur Phaff. Cette notice, insérée d'abord dans le *Journal des Arts*, est une œuvre de vulgarisation dans laquelle l'auteur a condensé nombre de renseignements publiés déjà dans divers ouvrages et notamment dans ceux de M. Wignier sur le sculpteur autrichien devenu abbevillois. Nous y avons retrouvé le soin judicieux et la scrupuleuse exactitude que M. Delignières apporte dans tous ses travaux et qui font de lui un de nos écrivains locaux les plus consciencieux et les plus appréciés.

Ernest Prarond. **Sous les tonnelles,** — *les fêtes des Roses à Fontenay.*

*Lecture faite par* M. Ém. Delignières *à la séance du 6 juin 1901.*

M. Adrien de Florival, notre Vice-Président, qui, en l'absence du Président, M. J. Vayson, occupait le fauteuil à la séance du 2 mai dernier, m'écrivait le lendemain pour me parler du recueil de poésies de M. Prarond présenté par moi au nom de l'auteur à la Société. Il avait semblé à M. de Florival que la meilleure manière de montrer à notre éminent Président d'honneur l'importance que nous attachions à cette nouvelle production de son esprit infatigable, toujours si alerte et si vif, serait de donner un compte rendu de cette œuvre intéressante pour la faire mieux goûter et apprécier. M. de Florival ajoutait enfin, d'une manière toute aimable, que j'étais tout particulièrement désigné pour cela et que je voudrais bien, partageant sa pensée, répondre au désir de tous.

Je suis, Messieurs, trop honoré de ce choix et de ce désir pour ne pas être heureux d'y déférer ; je le fais d'autant plus volontiers que vous connaissez mes sentiments de longue date pour M. Ernest Prarond, et le plaisir que j'ai à parler de ses ouvrages. Celui-ci a un caractère particulièrement attrayant, sous la forme distinguée d'un petit volume in-12, dont les pièces de poésie sont rehaussées par endroits de fines vignettes dues à la pointe délicate de A. David Riquier, de Jules Buisson, l'aquafortiste, de la reproduction d'une

estampe de 1788, enfin de quelques fleurons où nous reconnaissons la main élégante et fine de M. Ris-Paquot.

Mais je m'empresse de dire que le fonds, qui nous intéresse davantage, répond largement à la forme. Ce sont de petites pièces poétiques où notre si distingué collègue, à l'esprit toujours alerte, comme le disait justement M. de Florival, exprime avec délicatesse, dans des vers toujours châtiés, des sentiments restés jeunes.

Le recueil est dédié en dix vers à René le Cholleux, le rénovateur, après un siècle ! des Rosati fondés à Arras par Robespierre et Carnot, et repris dans ce charmant pays des roses, Fontenay ; c'est là où depuis 1892 se réunissent chaque année au printemps des poëtes de tout âge, tous jeunes par la fraîcheur des idées et des choses saluées ; c'est là où s'entend, suivant le vers pris dans la pièce d'inauguration par M. Prarond.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*La chanson des berceaux, de la rose et du lierre.*

Nous relevons plus loin, dans un toast tout vibrant de patriotisme, cet appel à l'union et à la concorde :

*Aimons-nous, et, dans une alliance agrandie*
*Buvons, nous à l'Artois, vous à la Picardie,*
*Tous ensemble au grand Nord fraternisant.*
*Messieurs,*
*A la Flandre, à l'Artois, à notre Picardie !*

puis, dans la même séance, il salue le premier fruit du printemps dans ces vers délicats :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*La fraise est odorante aussi : sa chair vermeille*
*La garde presque fleur, savoureuse et pareille*
*A la mûre vertu prête pour le baiser.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ailleurs, il chante Scarron, la prieure d'Argenteuil, Céleste Palaiseau, Gauthier de Coincy le prieur claustral, poëte des XII[e] et XIII[e] siècles.

L'auteur ne pouvait pas oublier non plus Madame de la Sablière, à qui il dédiait en 1895 un charmant sonnet lu devant le buste de La Fontaine ; la pièce se termine ainsi :

*Cœur dépensé, toujours fidèle à ses amis,*
*Jean vous absout. Qu'on vous reproche ou non La Fare,*
*Jean vous dut des loisirs et tout vous est remis.*

Mais nous ne pouvons tout citer.....

Ailleurs une vieille estampe inspire le chanteur ; d'autres pièces suivent, et, vers la fin du recueil, le poëte du XX[e] siècle célèbre ses confrères du nord dans les âges anciens : *Quêne de Béthune, Raoul de Houdenc*, et *Eloy d'Amerval*. Nous avons été heureux de retrouver, sous la plume de M. Prarond, notre trouvère non seulement picard, mais maintenant assuré au Vimeu, *Raoul*, dont il rappelle les poëmes en s'attardant à son roman des *Aeles de Cortoisie* dont la colombe semble planer au-dessus des convives.

*Joie est de bon œuvre faire,*

a dit Raoul de Houdenc. Ce vers ne s'applique-t-il pas à notre vénéré Président d'honneur, M. Prarond, qui connaît cette joie mieux que personne ?

---

## *Séance du 9 janvier 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Étaient présents :* MM. VAYSON, ANTY, COACHE, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DE FLORIVAL, DE GALAMETZ, MACQUERON, MALLET, WIGNIER et l'abbé MILLE, secrétaire.

*Excusés :* MM. DU GROSRIEZ et LEGÉE.

M. le PRÉSIDENT donne un résumé des travaux de la Société pendant l'année 1902, rappelant les communications faites au cours des séances, les nominations de nouveaux membres, les Congrès auxquels la Société a été représentée et notamment le Congrès tenu à Abbeville par la Société des Traditions populaires et la Société des Excursions scientifiques. Il annonce la prochaine publication du premier volume de *La Géographie historique du département de la Somme* par M. de Witasse et exprime le désir de voir la Société reprendre ses excursions archéologiques annuelles.

M. Alexandre Aclocque, originaire d'Abbeville, fait don à la Société de sa *Faune de France* en quatre volumes et d'une série importante d'ouvrages sur la botanique. Des remerciements lui sont votés.

La Société désigne MM. COACHE, DE FLORIVAL et MALLET pour faire partie de la Commission des Mémoires : MM. VAYSON et DE CRÈVECOEUR pour la Commission des Primes Boucher de Perthes : MM. D'AULT DUMESNIL, LEDIEU et PRAROND pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes à Paris,

et MM. DELIGNIÈRES, MACQUERON et VAYSON pour la représenter à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. COACHE entretient la Société de la correspondance qu'il a échangée avec M. Léger au sujet de la croix du roi de Bohême, à Crécy. Un comité a été formé à Paris, un autre à Amiens : après les explications de M. COACHE et les observations de MM. DELIGNIÈRES et DE GALAMETZ, la Société décide de transformer la commission précédemment nommée en un Comité chargé de s'entendre avec ceux de Paris et d'Amiens et qui se compose de MM. Vayson, Prarond, Delignières, Alcius Ledieu, l'abbé Mille, Coache, membres de la Société, Bignon, maire d'Abbeville, Lecomte, maire de Crécy et Sallé, maire de Fontaine-sur-Maye.

M. le PRÉSIDENT lit une lettre par laquelle M. ALCIUS LEDIEU donne sa démission de directeur des publications. Il exprime les regrets que cette décision cause à la Société et renvoie à une prochaine séance pour être statué.

---

## *Séance du 6 février 1902*

PRÉSIDENCE DE M. DE GALAMETZ, DOYEN D'AGE,

*Étaient présents :* MM. DE GALAMETZ, DE BRÉCOURT, DELIGNIÈRES, MALLET et l'abbé MILLE, secrétaire.

*Excusés :* MM. DE FLORIVAL et VAYSON.

M. le PRÉSIDENT communique le compte rendu de la séance tenue le 23 octobre 1901, par l'Académie des

Inscriptions et Belles-Lettres, dans laquelle M. Léger a saisi cette compagnie de la question de la croix de Bohême.

M. Sébillot annonce le prochain envoi du compte rendu du Congrès des Traditions populaires, tenu à Abbeville en mai dernier.

M. Delignières offre à la Société le discours par lui prononcé à la cérémonie des noces d'argent des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Des remerciements lui sont adressés.

MM. Delignières et Mallet présentent comme membre correspondant, M. Eugène Huré, ancien notaire à Abbeville.

M. de Brécourt entretient la Société du très remarquable ossuaire qui se trouve dans le cimetière de Marville (Meuse) et qui compte environ 2,000 crânes provenant des corps des défunts exhumés au bout d'un certain temps et placés dans des boîtes portant le nom de chacun d'eux.

M. de Galametz lit une étude sur les Fiancés volontaires et leurs droits sous la monarchie dans laquelle il rappelle le droit de grâce dévolu à toute femme qui demandait un criminel en mariage au jour de son exécution.

M. Mille donne lecture d'une étude de M. le docteur Thiénot, membre correspondant, sur le climat à Abbeville, résultat de longues observations météorologiques faites au jour le jour depuis plusieurs années.

M. Delignières lit une notice sur un graveur abbevillois du XVIIIe siècle, Jean Delattre, élève de Lebas, qui vers 1770 alla à Londres travailler sous la direction

de Bartolozzi. Delattre a publié en Angleterre de nombreuses pièces gravées au pointillé et souvent en couleur, et on a retrouvé cinquante-sept pièces portant sa signature. M. DELIGNIÈRES présente la photographie d'un dessin original retrouvé au British Museum et représentant le graveur à l'âge de 95 ans.

---

*Séance du 13 mars 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Étaient présents* : MM. VAYSON, ANTY, l'abbé CARON, DE CRÈVECŒUR, DELIGNIÈRES, DE LA FARELLE, DE GALAMETZ, DU GROSRIEZ, LEGÉE, MACQUERON, MALLET et l'abbé MILLE, secrétaire.

*Excusé :* M. DE FLORIVAL.

M. le PRÉSIDENT communique le programme des concours ouverts pour 1902 et 1903 par la Société des Antiquaires de Picardie.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société, savoir : *la Peinture dans les Pays-Bas français à la fin du* XIX*e siècle*, par M. Émile Gavelle; *Vestiges Gallo-Romains du canton de Chatillon-sur-Loire,* par M. Alfred Chollet; *La Revue septentrionale,* n° 3, 1902, avec un article de M. Delignières sur les peintures murales de M. Siffait de Moncourt à l'Hôtel de Ville de Rue ; *Une peinture sur verre « fixé peint » de 1525, à l'église de Saint-Vulfran,* par M. Delignières. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Wignier, trésorier de la Société, a fait parvenir son compte de gestion pendant l'année 1901 : après la lecture qui en est faite par M. Vayson, MM. de la Farelle et du Grosriez sont désignés pour l'examen de ce compte, conformément aux statuts.

M. Mallet commence la lecture d'un travail très important sur Abbeville pendant la guerre de 1870 et l'occupation prussienne L'auteur qui a été personnellement mêlé à plusieurs des événements qui y sont racontés, a pu donner un certain nombre de détails inédits très complets et toujours intéressants sur cette triste époque. La suite de la lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Eugène Huré, ancien notaire à Abbeville, est nommé membre correspondant de la Société.

---

### *Séance du 10 avril 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Étaient présents :* MM. Vayson, Anty, de Crèvecoeur, Delignières, de la Farelle, de Florival, du Grosriez, Macqueron, Mallet, Wignier et l'abbé Mille, secrétaire.

*Excusés* : MM. l'abbé Caron et du Grosriez.

M. le Président annonce la mort du R. P. Courtellemont, prêtre eudiste, membre correspondant de la Société. Depuis vingt-cinq ans, le R. P. Courtellemont s'était attiré de nombreuses sympathies dans notre ville par son dévoûement et les immenses services

qu'il y avait rendus. La Société joint l'expression de ses regrets à tous ceux qu'a causés à Abbeville la mort de ce grand homme de bien.

La Société a aussi à regretter la mort d'un autre de ses membres correspondants, M. l'abbé Magnier, décédé curé de Tully après avoir été longtemps et de la façon la plus brillante, professeur de rhétorique à l'école Saint-Stanislas. M. Magnier avait composé de nombreuses pièces en vers et en prose qui avaient été représentées lors des fêtes et des distributions de prix de cette école.

La Société félicite un de ses membres correspondants les plus actifs et les plus dévoués, M. l'abbé Danicourt, qui a reçu les palmes d'officier d'Académie lors du dernier congrès de la Sorbonne.

M. Hall donne par lettre sa démission de membre titulaire, la nature de ses occupations actuelles le retenant éloigné des séances de la Société. Tous les membres présents témoignent leurs regrets de cette décision qui les prive d'un collègue essentiellement sympathique.

M. le Président lit ensuite deux lettres : la première signée de MM. de Galametz et l'abbé Mille présente comme membre titulaire M. Adrien Tillette de Clermont-Tonnerre ; la seconde émanant de MM. de Galametz et du Grosriez présente M. Alfred Chollet, propriétaire à Changy (Loiret), comme membre correspondant. Le scrutin sur ces candidatures aura lieu à la prochaine séance.

M. Roger Rodière fait hommage à la Société d'un important ouvrage intitulé : *Les Corps Saints de Montreuil.* Des remerciements lui sont adressés.

MM. de la Farelle et du Grosriez présentent leur rapport sur les comptes du trésorier. Conformément à leurs conclusions, ces comptes sont approuvés.

M. Delignières présente une médaille d'argent qui a été offerte par la Société d'Émulation au capitaine de navire, Nicolas Boujonnier, pour avoir le premier fait entrer au port d'Abbeville, en 1840, un navire de 200 tonneaux, *la Picardie.*

M. Mallet continue la lecture de son travail sur la guerre de 1870-1871. Les chapitres qu'il communique relatifs aux mois de décembre 1870 et de janvier 1871, alors que l'ennemi était à nos portes et qu'Abbeville s'attendait chaque jour à être attaquée, offrent un intérêt tout particulier.

M. Alcius Ledieu ayant maintenu sa démission de directeur des publications, M. Henri Macqueron est, à l'unanimité des votants, nommé à cette fonction. Egalement à l'unanimité, M. Anty est nommé sous-archiviste en remplacement de M. Gontier.

---

## *Séance du 5 mai 1902*

### PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Etaient présents :* MM. Vayson, Anty, de Crèvecœur, de Florival, du Grosriez, Macqueron, Mallet et l'abbé Mille, secrétaire.

MM. l'abbé Caron, de Clermont-Tonnerre, Déprez, Delignières, de la Farelle, Legée et Prarond se sont fait excuser et ont envoyé leurs délégations

pour le scrutin de nomination d'un membre titulaire.

M. le PRÉSIDENT annonce l'envoi du volume du compte rendu du Congrès des Traditions populaires tenu à Abbeville l'année dernière. Il annonce ensuite que le comité parisien de la Croix de Bohême a décidé qu'une conférence sur ce sujet serait faite à Abbeville le 7 juin prochain. Le conférencier sera M. Louis Léger, membre de l'Institut, promoteur de cette question.

M. MACQUERON donne lecture d'un projet d'excursion archéologique qui aurait pour but la visite de Montdidier, Tilloloy et Roye avec arrêts à Piennes et à Laucourt. La Société approuve ce projet et fixe au 2 juin la date de l'excursion.

Le même membre communique un dessin à la sépia de Choquet ainsi qu'une gravure faite d'après ce dessin éditée chez le graveur abbevillois Elluin et représentant la statue de sainte Angèle de Mérici, sculptée par Phaffenhofen qui se trouvait autrefois au couvent des Ursulines d'Abbeville.

M. l'abbé MILLE lit, au nom de M. Roger RODIÈRE, membre correspondant, une description des deux vieilles églises de Cayeux-sur-Mer et de Noyelles-sur-Mer, dont la première va être démolie et dont la seconde menace ruine. On retrouve dans ce travail très consciencieux, une description des plus complètes, une étude archéologique très soignée et toutes les qualités qui distinguent les œuvres de M. Rodière.

On procède au dépouillement du scrutin. A l'unanimité de quinze votants, M. Adrien TILLETTE DE

Clermont-Tonnerre est nommé membre titulaire de la Société en remplacement de M. Hall.

Egalement à l'unanimité, M. Alfred Chollet est nommé membre correspondant de la Société.

---

## *Séance du 5 juin 1902*

PRÉSIDENCE DE M. A. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

*Etaient présents:* MM. de Florival, Adrien de Clermont-Tonnerre, de Crèvecœur, Delignières, de Galametz et l'abbé Mille, secrétaire.

*Excusés :* MM. Vayson et Macqueron.

M. de Florival souhaite la bienvenue à M. Adrien de Clermont qui prend séance pour la première fois comme membre titulaire ; celui-ci remercie la Société de son admission et lui promet une collaboration aussi active que possible.

La Société adresse ses remerciements à M. Alfred de Hauteclocque, membre correspondant, qui lui offre un exemplaire de son beau travail sur la généalogie de la famille de Hauteclocque, et à M. Thieullen qui lui adresse plusieurs exemplaires d'un nouveau fascicule de ses études préhistoriques.

Elle envoie ses plus vives félicitations à l'un de ses membres correspondants, M. Georges Durand, auquel l'Institut a décerné le prix Fould pour sa magistrale monographie de la cathédrale d'Amiens et témoigne des regrets que lui cause la perte d'un autre membre correspondant, M. Lucien Boileau, d'Amiens.

MM. DE FLORIVAL et Adrien DE CLERMONT présentent comme membre correspondant M. Jules DE RICHOUFTZ, propriétaire à Abbeville. Le vote aura lieu à la prochaine séance

M. le PRÉSIDENT rappelle que l'excursion archéologique a eu lieu le 2 juin dernier. Le rapport sur cette excursion sera lu à une prochaine séance par M. RODIÈRE qui a bien voulu s'en charger.

M. l'abbé MILLE lit le compte rendu de la fête qui a eu lieu à Rue le 25 mai dernier, à l'occasion de la remise d'une médaille offerte par la ville de Rue à M. Albert Siffait de Moncourt, auteur des peintures remarquables qui ornent la chapelle du Saint-Esprit et l'Hôtel de Ville. La Société y était représentée par MM. VAYSON, DELIGNIÈRES, MILLE, MACQUERON et ANTY.

M. DELIGNIÈRES rend compte des œuvres d'art exposées aux deux Salons de 1902 par les artistes picards.

---

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

## UN INVENTAIRE A ABBEVILLE EN 1493

*Lecture faite par* M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ *à la séance du 1er février 1894.*

Après la mort de maître Nicolas Postel, seigneur de Bellifontaine, arrivée à Abbeville en son hôtel vis-à-vis la fontaine le Comte paroisse Sainte-Catherine, Guillaume Postel, maitre Bernard de May, élu en Ponthieu, et sire Henri Cornu, exécuteurs testamentaires, se pourvurent par-devant l'échevinage pour voir procéder à l'inventaire du mobilier. Une ordonnance des maire et échevins en exercice fit droit à leur requête et commit à cet effet Pierre du Bos, sergeant à masse, pour instrumenter en présence de Pierre Faffelin l'un des échevins et du greffier de l'échevinage.

Leur procès-verbal qui est entre nos mains porte la date du 10 janvier 1493 (v. style); nous n'en possédons que le premier cahier formant vingt-six folios.

Nicolas Postel appartenait à une ancienne famille d'Abbeville qui a fourni plusieurs mayeurs; il descendait de Jean Postel, chevalier, et de Jeanne Caruc et avait un frère nommé Jean entré dans les ordres. Sa femme Marie de Fontaines était fille d'une demoiselle de Conty, sœur sans doute d'Isabeau de Conty

épouse du susnommé Bernard de May et nièce de Nicolas de Conty chanoine d'Amiens : elle le précéda dans la tombe. Nicolas Postel mourut sans postérité dans cette maison achetée par son père à Robert de Boullongne.

Il était homme de loi, bailli de Mareuil, Pontremi, Saint-Maxent et autres lieux comme on le verra et acquit la terre de Bellifontaine [1] tenue de Brimeu et les fiefs avoisinants de Byecourt [2] tenu de Fontaines, Wigniemont ou Guiemont et d'Etalmaisnil, ce dernier à Pierre Hennecteville seigneur de Hamel et Jeanne de Fourneaulx dame dudit lieu.

L'inventaire en question commence par le mobilier de la « chambre bas auprès de la cuisine de l'ostel dudit feu au devant de la fontaine le Comte en laquelle il demouroit durant sa vye. » Cette pièce n'est pourtant pas la chambre du maître de la maison qui couchait dans une pièce haute sur la cour, celle peut-être au-dessus du fournil et de l'eau tenant à une autre à degrés servant de vestiaire et de lingerie. Mais elle est la principale à en juger par l'importance du mobilier : un lit travesain, un ciel goustière à dossail et trois pendans de sayette rouge ; un callit et deux passets ; un autre petit lit travesain avec une couverture de boucquet et un petit chariot courant sous le lit ; un dressoir à deux enclastres ou fermetures et deux tiroirs dessous, entaillé et armoyé des armes dudit feu et de Marie de Fontaines sa femme ; comme

1. Jean de Bours, bailli de Brimeu, lui en donna la saisine.
2. Byecourt avait été acheté précédemment par Pierre de Beauvoir à Jean du Wez dit Percheval qui le tenait d'acquisition à Jean de Granssart.

décor un lez de drap vermeil long et étroit aux armes du défunt appendu du côté de la maison de Jacques d'Aoust, deux tableaux et encore un drap dit « imagié d'une image dorée de Notre-Dame. »

Nous trouvons ensuite dans la même pièce un coffret de bort, *coffret fait avec une morceau de bois courbe*, renfermant une boîte couverte de cuir bouilli genre valise ou porte-manteau qui recèle plusieurs bourses, boursettes et sachets de toile, le coffret à bijoux, des nappes, serviettes et lincheux à ouvrage de Venise, voire même une aube à dire messe, la vaisselle d'argent, enfin une gibecière de velours noir dans laquelle sont des images d'argent à mettre en œuvre et de vieilles patenôtres en bois. La monnaie y est figurée par des angles, ducats d'or, écus au soleil et de Bretagne, grands blancs, gros de Milan, gros de Metz qui par ci-devant ont eu cours pour 20 deniers, guillermus et demi-guillermus, henricques, lions d'or de Roi, magdelaines et magdelons, nobles Henri et au soleil, oboles de Hornes et Ernoul dux, philippus, demi et doubles philippus, pièces à deux lions de la valeur de 2$^{s.}$ 3$^{d.}$, pièces Jacques Cœur, piètres, riddres, saluts d'or, testarts d'Angleterre, hallegrins, liards et hallebardes, d'une variété qui formerait aujourd'hui un beau fonds de cabinet numismatique et alors d'une valeur de 550 livres.

Dans une armoire du buffet sont placées trois layettes ou boîtes de bois blanc sur lesquelles se lit l'inscription : ARGENT ME FAULT ; elles renferment les archives du défunt et ses titres de propriété.

Vient ensuite la description des livres rangés sur deux grands « establiers » de bois dans le comptoir sur

la rue tenant à l'étude : maître Henri de Laverne a été appelé pour ce travail.

La bibliothèque comprend des livres en papier ou parchemin liés de bois recouvert de cuir tanné, noir, blanc, rouge, vermeil, ou vert, quelques-uns de parchemin ou de papier empreint ; deux seulement sont désignés écrits à la main et il y a évidemment lacune de ce côté, car les presses d'imprimerie avaient bien peu travaillé à la date de 1493.

Le droit canon, le droit civil, la tragédie, l'économie politique et sociale, les épitres d'un apôtre, les œuvres de saint Augustin, un roman de chevalerie sans doute intitulé *Alexandre*, des poésies, un *Lapidarius* formulaire à l'usage des juges [1] commençant par ces mots : *Pour l'amour du bon roi Philippe*, ont place sur les rayons ; ils donneront une idée de la diversité des volumes parmi lesquels nous citerons *Le début de fortune et de vertu* et le *Liber magistri Alberti de doctrina discendi atque tacendi.*

Parmi les objets à l'usage domestique nous rencontrons la vaisselle d'étain aux armes du défunt et dans la sallette sur la rue un grand coffre où est resserré le linge ; là sont réunis de nombreux articles de lingerie à la façon de Damas, Venise, Paris, demi Paris, menuet d'Arras et de Flandres. Dans la grange est remisé le chariot qui fut à l'usage de la dame de Bellifontaine monté sur quatre roues, la huche peinte en noir, nanti de ses chaînes et de tous les accessoires. Un grenier recèle dans ses recoins un repos à petits enfants et une grande crémaillère de fer à trois

1. *Glossaire de Du Cange.*

pendants « bien ouvrée et menuyère qui est un envoi de Liége à monseigneur de Bellifontaine. »

Telles sont les principales parties du mobilier de l'hôtel de Nicolas Postel, seigneur de Bellifontaine, portées dans cette partie de l'inventaire dont la suite paraît perdue. Celle-ci nous eût complété les détails d'une installation bourgeoise au xv[e] siècle, et ce vide est d'autant plus regrettable que les inventaires sont des actes rares à rencontrer.

Nous devons celui-ci à l'obligeance de M. l'abbé Ledru, prêtre du diocèse de Laval, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition entre autres l'HISTOIRE DE LA MAISON DE MAILLY, 2 vol. grand in-8° avec portraits, planches et sceaux, ouvrage de première importance intéressant surtout la Picardie.

10 janvier 1493.

Inventoire faicte à Abbeville le dixiesme jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingtz et treize par Pierre du Bos sergent à mache des maire et échevins de la ville d'Abbeville en la présence de Pierre Faffelin eschevin de ladite ville, appellé ad ce le greffier d'icelle, des biens demourez du trespas de deffunct Maistre Nicole Postel, en son vivant seigneur de Bellifontaines, et ce à le Requeste de Guillaume Postel, Maistre Bernard de May, esleu en Pontieu, et sire Henry Cornu, exécuteurs du testament d'icelluy deffunct, et par l'ordonnance des maire et eschevins de ladite ville d'Abbeville.

Desquelz biens la déclaration s'enssieut.

Et primes

Trouvé en la chambre bas auprez de la cuisine de l'ostel dudict feu, et en laquelle il demouroit durant sa vye, audevant de le Fontaine le Conte, en icelle :

Ung lit travesain [1], couvertoir de drap rouge fort usé.

Ung ciel goustières, dossail [2] à trois pendans de sayette [3] rouge, et trois vergues de fer et ung callit avoeucq deux passets [4] l'un à coffre sans serrure.

*Item* une pièce de drap rouge au devant de la garde Robbe.

*Item* ung petit lit travesain, une vielle couverture de boucquet [5] et ung vielz londiers [6] avecq ung petit chariot courant soubz ledict lit.

*Item* ung dreschoir assez noeuf, à deux enclastres [7] et deux tiroirs dessoubz, entaillié et armoyé des armes dudict feu et de deffuncte Demoiselle Marye de Fontaines, quy fut sa femme.

*Item* une pièce de drap vermeil longue et estroitte, armoyée des armes dudict deffunct, tendue du long la dicte chambre du costé de la maison Jacques d'Aoust.

*Item* deux tableaux et ung drap immaguiez avecq

1. Travesain, traversain, jadis travers-lit, sorte d'oreiller cylindrique qu'on place au chevet du lit (Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement*).

2. Dossail, tenture (Godefroy).

3. Sayette, étoffe de laine mêlée de soie (H.).

4. Passet, banc, escabeau (G.).

5. Boucquet, page 299, on lit six bottes de chanvre et de boucquet.

6. Londiers, courtepointe, couverture de lit remplie de coton, de laine ou de bourre (H.); on dit encore en picard Lodier (Corblet).

7. Enclastre, fermeture, une caiere à enclastre 1424 (Mannier, *Les Commanderies du Grand prieuré de France*, p. 683.).

une ymaige de Notre Dame dorrée atachiez au dessus dudict drap.

*Item* ung bancq à puye[1] fort viel, une petite table ronde.

*Item* ung petit callit[2] à couchette, ung petit coeutil[3] et travesain et deux couvertures, l'une de drap pers et l'autre de sayette vermeil fort usez y servans.

*Item* ung andier[4] de fonte et une cramelye.

*Item* ung coffret de bort[5] de trois à quatre piedz de long estant entre ledict bancq et ledict dreschoir.

*Item* a esté trouvé oudit coffret :

une boitte couverte de cuir boully à porter à cheval,
une bourse de sattin cramoisy brochié de fil d'or,
cincq salutz d'or,
quatre lyons,
six escus d'or de Roy,
deux nobles Henris,
ung noble au soleil,
deux escus de Bretaigne,
ung ridder,
deux escus au soleil,
deux Guillermus,
une Henricque,
ung pietre,
ung Philippus,
deux ob (oles) Ernoul dux,

1. Banc a puye, banc avec appui, un fauteuil (G.).
2. Callit, bois de lit.
3. Cœutil, étoffe blanche que nous nommons Coutil, « Couette de plume garnie d'un couettil barré de fil (H.) ».
4. Andier, landier, gros chenet, une payelle, un andier (*Cartul. Esdras de Corbie*, f° 345 v.).
5. Coffret de bort, coffret fait avec une pièce de bois courbe (?) Un callit de quesne avec ciel de bort (p. 299), une cuisine lambruschiée de bort (p. 302), un berseul tout de bor (p. 303).

ung demi Philippus,
une Magdalene,
six gros de Millan,
trois vieilles placques de dix deniers pièce, lequel or estoit à l'ung des costés d'icelle bourse. Montent lesdites pièces 63l 3d.

*Item* a esté trouvé ou bourselot de ladicte bourse :
quatre escus d'or à le couronne,
ung escu au soleil,
ung noble au soleil,
ung noble Henry,
ung lyon d'or,
ung ridder d'or,
ung ducat d'or,
ung montoncel,
ung magdalon,
et ung demy Guillermus,
Montent lesdites pièces 25l 5s 9d.

*Item* trouvé en ladicte boitte :
une bourse à deux coulliettes de blancq cuir en l'une desquelles avoit : dix huit escus d'or au soleil,
cinq Guillermus,
ung pietre,
et une obole Ernoul dux.
Montent lesdites pièces 41l 8s.

*Item* l'autre coulliette de ladicte bourse avoit en grans blans 106s 6d.

*Item* en une petite boursette de sattin bien usée :
Vingt six gros de Metz qui par cy devant ont eu cours pour vingt deniers,
quatre vielz pattars doubles Philippus,
une pièce Jacques Cœur,
et ung testart d'Engleterre.

Mis avec lesdicts grans blans.

*Item* en une petite boursette de sattin noir en blancque monnoye et deux demy Philippus 69ˢ 6ᵈ, appartenans a le chappelle dudict lieu de Bellefontaines comme il a esté déclairé par ledict deffunct durant sa vye. Et qu'il est contenu en ung billiet de pappier escript de la main de Pierre Faffelin.

*Item* en ung sachet de toille a esté trouvé les parties quy enssieuvent, assavoir :

neuf lyons d'or,

seize oboles de Horne,

dix neuf escus d'or,

vingt ung testons,

et six livres quinze solz en pièces à deux lyons pour ijˢ iijᵈ la pièce.

Montent lesdictes pièces à quatre vingtz deux livre quinze solz.

*En marge est écrit:* Ceste somme de iiijˣˣ deux livres quinze solz a esté bailliée à moy Jehan Postel pour moy retourner à Orliens le xxijᵉ jour de juillet mil iiijᶜ iiijˣˣ et quinze. Tesmoing Postel a. p.

*Item* a esté trouvé en une vieille gippeçhiere de velours la somme de vingt nœuf livres que avoit Receu ledit feu du Remboursement et arrieraiges de xl. solz de Rente qu'il avoit acquis sur ung nommé Jehan Houzé.

*Item* en une blancque bourse à deux coulliettes a esté trouvé en l'un des costez la somme de soixante quinze livres quatre solz six deniers en plusieurs pièces d'or, et à l'autre costé quatre lyons, trois angles et un gros de Millan.

Montent ces deux parties à 92ˡ 14ˢ 6ᵈ.

*Item* a esté trouvé en une bourse blanche en pièces

de testons à dix solz le pièce et aultre monnoye la somme de quarante huit livres venans du Remboursement de quatre livres de Rente que Jehan Laudée avoit nagaires Remboursé audict feu.

*Item* en ung sacquet de (*usé*) a esté trouvé cent deux livres venans du Remboursement de huit livres dix solz de Rente que devoit Nicolas Gommer audit feu, laquelle somme se doit Remployer en Rente selon le testament dudit feu au prouffit de Isabeau sa fille.

*En marge est écrit*: Cest argent a esté employé en rente sur maistre Ferry de Licques au pourfit de ledicte Isabeau; depuis remboursé et remployé sur Adrien Le Moitier, s^r de Nully.

*Item* en une boursette en hallegrins, liars et hallebardes [1] environ trente solz quy sont comme dessus en la boiste.

*Item* en une bourse de chamois noir bien usée, où il y a trois frasettes [2] en ung pendant de soye, a esté trouvé en or et monnoie dix huit livres cincq deniers.

*Item* en une aultre bourse de vielz cuir rouge bien usée et soullye a esté trouvé en trois pièces d'or et le résidu en monnoie dix huit livres sept solz.

*Item* en une petite boursette de blancq cuir à homme a esté trouvé en or et monnoie seize livres.

*Item* en une petite boursette à femme a esté trouvé huit livres.

*En marge est écrit :* Ces .iiij. parties .lx^l vij^s v^d ont esté prinses pour furnir aux mises de l'exécution avec les .xlviij^l venant du rembours de iiij^l de rente faict par Jehan Laudée.

1. Hallebarde, monnaie de Flandre (*Chronique de Molinet*).
2. Frasette, gland, bouton en forme de fraise. — Une bourse faite à l'aiguille semée de perles à cinq fresettes d'or (G.).

Ces quatre dernières partyes cy acollées, montans soixante livres sept solz cinq deniers, ont eslé baillées audict de May pour employer en obsecques et funérailles dudict feu avoeucq aultres soixante livres qu'il avoit receu pour ledit feu à l'heure de son trespas.

*Item* avoit oudict coffret de trois piedz et demy ou environ ung petit coffret de quesne de deux piedz de long et de ung piet de large ou sont enclos et enfermez les collier, caignette d'or, chaintures et aultres bagues jadis appartenans à feue demoiselle Marye de Fontaines femme dudict maistre Nicole. Et par elle legaltées et données à ses trois filles ainsy qu'il est déclaré en ung brefvet enfermé dedens ledict coffret escript de la main Pierre Faffelin.

*Item* y avoit oudict grand coffre ung sacq de guennevach (?) ou sont enclos pluiseurs pappiers faisans mencion de la vendue de grant nombre de blé que ledict feu maistre Nicole eust charge de vendre du temps du feu Roy Loys.

*Item* y avoit oudict grant coffre quatre fines nappes à ouvraige de Venise contenant chacune quatre aulnes et demye et deux pareilles nappes et de pareille ouvraige de chacune deux aulnes.

*Item* ung fin doublier [1] a ouvraige de Damas contenant treize aulnes.

*Item* deux fines nappes de ouvraige de Venise contenant chacune deux aulnes de long.

*Item* deux douzaines de fines serviettes, de pareil fil et ouvraige, en cincq pièces non coppées.

1. Doublier, grande nappe (H.), nappe pliée en double, grand essuie-main roulé autour d'un cylindre.

*Item* six grands linchoeulx de fine toilette de trois letz de large.

*Item* deux petits linchoeulx pour couchette de pareil fille (*sic)* l'un battich [1] et l'autre clerc.

*Item* quatre boutz de linchoeulx.

*Item* une obbe à dire messe de fine chanvre.

*Item* seize serviettes à l'œuvre de Venise.

*Item* y avoit ou gueston [2] dudit grant coffre une gippeschiere de velours noir avoeucq pluiseurs petites ymaiges d'argent, à mettre en œuvre et unes vielles patenostres de bos.

*Item* a esté trouvé en ladite chambre et quy a esté enfermé oudit grant coffre, la vaisselle d'argent dont la déclaration enssieut.

Et primes

En six tasses blanches non dorrées à rond fillet, pesans ensamble unze marcqs, cinq onches et demye.

*Item* six gobbeletz blancs à rond fillet, sans dorrure, pesans six marcqs, deux estrelins et demy moins.

*Item* six aultres gobeletz, à fillet dorré par hault et par bas, pesans quatre marcqs, trois onches, douze estrelins et demy.

*Item* douze cuillers sans dorrure, à bout coppé, pesans marcq et demy, une onche et trois estrelins.

*Item* une esguiere torse dorrée pesant deux marcqs, deux onches et demye, trois estrelins et demy.

*Item* une aultre esguiere ample à ung esmail dorré

1. Battich, batiste ? on en fabriquait dès le xiii[e] siècle (H.).
2. Gueston, petit coffre fixé dans un grand (G ).

sur le couvert, pesant ung marcq et demy et deux onches quatre estrelins.

*Item* trois sallieres gauderonnées[1] dont il y en a deux rompues, pesans cincq onches huit estrelins et demy.

Somme de ladite vaisselle d'argent vingt huit marcqs, quatre onches et demye trois estrelins et demy.

*En marge est écrit:* De toute ceste vacelle montant .xxviij. mars, quatre onches et demye, trois estrelins et demy, a esté prins par moy Jehan Postel .xxiiij mars .xvj estrelins qui ont esté emploiez en l'achat du fief de Favelles achetté par moy à Jacques de Bristel le pris et somme de .iij$^{c}$ frans et .xxx. frans pour ma part des drois signoureaulx. Et ne reste de ladite vacelle que six gobeletz à fillet dorré, par hault et par bas pesans quatre mars trois onches douze estrelins et demy leschés en la garde à mon oncle Guillaume Postel, tésmoing mon sing cy mit le xxiij$^{e}$ jour de juillet mil iiij$^{c}$ iiij$^{xx}$ et quinze. J. Postel avec paraphe.

De laquelle vaisselle a esté baillié à Guillaume Postel les six gobeletz blans et six blans cuilliers et le petite esguiere blanche.

*En marge:* Ceste vachelle a esté vendue par ledit Guillaume.

*Item* ung gobelet à trois lyoncheaux doré hault et bas, pesans cinq onches huit estrelins.

*En marge :* Ce gobelet a esté donné et légaté à mademoiselle (illisible) par ledit feu et par son testament.

*Item* y avoit en ladicte chambre ung petit coffret de blancq bois, estant au prez du chevel du lit, où il y

1. Gauderonné, orné de godrons, sorte d'ornement renflé posé symétriquement (La Curne de S[r] Palais).

avoit dedens vingt cinq serviettes de chanvre à ouvraige de Paris et sept de ling bien usées, avoeucq trois troyettes[1] de ling pour orilliers. Et au gueston dudict coffre estoit le sceau dudict feu de leston et une merque de fer pour merquier le vaisselle d'estain de l'ostel, où sont les armes dudit feu.

Et lesquelles bagues ont esté remises ou coffret quy enssieut, affin de soy aidier de ce coffret pour les filles de l'ostel.

*Item* fut trouvé en ladicte chambre, ou piet du grant lit, ung coffret de quesne, de longueur de deux piedz et demy, et d'un grant pied de large, ou y avoit dedens le nombre de vingt serviettes de ling à ouvraige de Venise et une grosse de chanvre, et une toyette de ling et une gippesiere à homme de drap d'or sur velours rouge.

*Item* en ladicte chambre fut trouvé dedens l'une des amaires[2] du buffet une layette de blancq bois, où est escript sur le couverchel ARGENT ME FAULT, où estoient encloses les lettres qui enssieuvent.

## Primes

Unes lectres données des maire et échevins d'Amiens, dactée du xxiiij$^{e}$ jour d'octobre lxv, par lesquelles il appert que maistre Nicole de Conty, docteur en décret et chanoine d'Amiens, donna à demoiselle Marye de Fontaines, sa niepche, le droit qu'il avait sur vj livres iiij chappons de rente à prendre sur iiij

1. TROYETTE, taie d'oreiller, on disait aussi Toyette (H.) et toyette (p. 284).
2. AMAIRE pour Armaire, armoire (G.).

tenemens en la ville d'Amiens. — Les dites lectres cottées A.

*Item* unes aultres lectres passées devant auditeurs Royaulx en la comté de Ponthieu, dactées du xiij$^{e}$ jour de may mil iiij$^{c}$ lxxiiij, par lesquelles appert que maistre Guillaume de Formanoir estre obligié de garantir et despeschier feu maistre Nicole Postel et maistre Gilles Deschamps des dommaiges et interestz que ils pourroient avoir pour le avoir cauxionné de la somme de v$^{c}$ escus pour les ouvraiges faictes ou chasteau de Monstroeul, par l'ordonnance de feu le ducq Charles de Bourgogne. — Lesdites lectres cottées B.

*Item* unes aultres lectres passées pardevant auditeurs Royaulx en la seneschaussée de Ponthieu, en dacte du derrenier jour d'octobre mil iiii$^{c}$ iiij$^{xx}$ et cincq, par lesquelles appert maistres Tristran et Robert de Fontaines avoir transporté audit maistre Nicole trente escus d'or de rente que lesdictz de Fontaines avoient sur l'Abbé et couvent de Corbye. *Item* ancoires xxxvj l. viij s. monnoie pattars sur messire Jacques Marc chevalier par trois lectres. *Item* par unes aultres lectres ancoires trois escus d'or de rente sur ledict messire Jacques. *Item* pareillement la rente que devoit Nicolas le Brun et Jehan le Brun demourans à Corbye. — Icelles lectres cottées C.

*Item* unes lectres passées pardevant Jacques d'Aoust, bailly d'Abbeville, dactées du xxij$^{e}$ jour de juing iiij$^{xx}$ et quatre, par lesquelles il appert maistre Jehan Postel, prestre, avoir accordé les testament de feu monsieur de Bellifontaine, son père, avecq tous les dons et legaltz y faiz. — Lesdictes lectres cottées D.

*Item* unes lectres données de maistre Jehan de Bours, licencyé ès loix, bailly de la terre et seignourye

de Brymeu, par lesquelles il appert feu maistre Nicole Postel avoir esté saisy de la terre et seignourie de Bellifontaines. — Lesdictes lectres cottées E.

*Item* unes aultres lectres passées devant auditeurs Royaulx ou bailliage d'Amiens ou est contenu le traictié du mariage de feu maistre Nicole Postel et demoiselle Marye de Fontaines sa femme. — Lesdictes lectres cottées F.

*Item* unes aultres lectres passées devant auditeurs Royaulx en la conté de Pontieu ou est contenu le testament de feu messire Jehan Postel, chevallier, et de madame Jehenne Carue sa femme. — Icelles lectres cottées G.

*Item* unes aultres lectres passées pardevant auditeurs Royaulx en Ponthieu par lesquelles il appert maistre Jehan Postel, prestre, avoir quictié ses frères de tout ce qu'il leur pourrait demander à cause de la succession de feu monseigneur son père. — Icelles lectres cottées H.

*Item* audict buffet a esté trouvé une aultre petite layette de blancq bois en laquelle a esté trouvé les lectres et pappiers servans pour l'obsecque et funérailles de feu monseigneur de Bellifontaines.

*Et primes.*

Trouvé en l'estude et comptoir d'embas dessus la court les lectres qui enssieuvent.

*Ce chapitre n'existe pas et sans le moindre blanc se lit ce qui suit :*

Une laye de quesne, de pied et demy de long, et demy pied de large, ferrée de blancq fer par les quatre

coings et de une blancque platte serrure, en laquelle sont les lectres qui enssieuvent.

*Et primes.*

Une cédule signée de Jean Laudée... marquiée Y.

*Item* unes lectres données de Jehan de Cromont, bailly de Fontaines, par laquelle appert ledict feu maistre Nicole Postel avoir esté saisy de la terre et seignourie de Bycourt. — Icelles lectres cottées LZ.

*Item* ung trousseau de lectres en parchemin contenant les rapports et dénombremens des tenans de la terre et seignourie de Bellifontaines. — Icelles lectres cottées R.

*Item* un trousselet de lectres cottées M.

*Item* unes lectres des auditeurs Royaulx en la seneschaussée de Ponthieu où est contenu le bail piécha fait par feu monseigneur de Bellifontaines à Jehan de Monchy de la terre de Faveilles. — Icelles lectres cottées N.

*Item* deux grans lectres en parchemin infixées l'une dedens l'autre, faisans mension de l'acqueste faicte par monseigneur de Bellifontaine de la dicte terre de Bellifontaine, de Byecourt et Wyguiemont. — Icelles lectres cottées O.

*Item* unes lectres... de terres séant à Estalmaisnil... cottées P.

*Item* unes lectres données de auditeurs Royaulx en Ponthieu par lesquelles il appert monseigneur de Bellifontaines avoir baillié à Willaume Billoré dit Mottet le chef lieu avoeucq les terres ahanables du fief d'Estalmaisnil. — Icelles lectres cottées Q.

*Item* unes lectres de auditeurs Royaulx en Ponthieu faisans mencion que monseigneur Pierre de Beauvoir

acquist la terre de Byecourt à feu Jehan du Wez dit Percheval, seigneur d'Offegnicourt. — Icelles lectres cottées R.

*Item* unes anchiennes lectres commenchans ainsy, « Je Jehan de Bellifontaines, escuier, sires de ce lieu. » — Icelles lectres cottées S.

*Item* une procuration cottées T

*Item* unes lectres en parchemin faisans mencion de l'achat de la terre de Byecourt faicte par Percheval de Wez à Jehan de Granssart. — Icelles cottées V.

*Item* ung pappier bien ancien couvert de cuir pellu cotté X.

*Item* unes lectres passées devant auditeurs Royaulx faisans mencion de l'acquisition de la maison où est mort ledict feu acquise par feu monseigneur de Fontaines à Robert de Boullongne. — Icelles cottées Z.

*Item* une lectres données de Lyenard de Granssart, seigneur de Estalmaisnil .. cottées G.

*Item* unes lectres en parchemin données de auditeurs Royaulx faisans mencion de l'achat que fist monseigneur de Beauvoir de la terre d'Estalmaisnil. — Icelles lectres cottées A. A.

*Item* un troussel de lectres cottées B. B.

*Item* unes lectres cottées C. C

*Item* deux lectres en parchemin annexées ensemble faisans mencion de l'achat que fis monseigneur de Bellifontaines de la terre de Estalmaisnil à Pierre Honnecteville, seigneur de Honnel, et de demoiselle Jehenne de Fourneaux à cause d'elle.— Icelles lectres cottées D. D.

*Item* unes anchiennes lectres touchant l'achat que fist monseigneur de Beauvoir de la terre de Bellifontaines. — Icelles lectres cottées E. E.

*Item* une mynutte cottée F. F.
*Item* une aultre mynutte cottée H. H.
*Item* ung vieil pappier contenant le compte que rendoit Jehan Acquart, receveur de Bellifontaine, de Guiemont, d'Estalmaisnil et de Byecourt à monseigneur Pierre de Beauvoir, seigneur desdits lieux de l'an mil iiij[c] et xij — Icelles lectres cottées I. I.

*Item* a été trouvé oudit comptoir les volumes et livres, tant de droit civil comme de canon, lyez en bos et couvers de cuir, ainsy qu'il s'enssieut.

*Et primes.*

A esté trouvé sur ung grant establier de bois ung livre en pappier couvert de bois et de cuir tané nommé *Prima pars lecture domini Bartholy super Digestis* commenchant au premier foeullet : *Domini ut scitis.*

*Item* ung aultre livre en pappier pareillement lyét comme celluy de dessus, nommé *La seconde partye de Barthole sur lesdictes Digestes* commenchant au second foeulliet : *Sy non vallet quod agno.*

*Item* ung aultre livre en pappier pareil aux dessusdictz et lyet comme dessus, nommé *Le tierch partie de Barthole sur Inforciat* commenchant : *De Sacro sane ecclesie.*

*Item* ung aultre livre en pappier lyet pareillement comme les dessusdictz, nommé *Le premiere lecture de Barthole*, commenchant au iiij[e] foeuillet : *Queris de secunda.*

*Item* ung aultre livre en parchemin lyet en bos couvers de noir cuir, nommé *Digestis Inforciat*,

commenchant à la première rubricque *Solutum matrimonio.*

*Item* ung aultre livre en parchemin, lyet en bos, couvert de vielz cuir blancq, nommé *F. F. nona*, commenchant le première rubricque : *De opery non operacione*, et est le dernier des six livres dudit estapier.

*Item* au-dessus dudit establier estoient les livres quy enssieuvent :

*Et primes.*

Ung livre en pappier couvert en bos de cuir blancq commenchant au premier foeuillet escript : COMPERY TORUM, et au dernier foeuillet : *In messem allienam.*

*Item* ung aultre livre en parchemin, lyet de bos, couvert de cuir tané, nommé : INSTITUTE commenchant au ij<sup>e</sup> foeuillet : *Et questorii.*

*Item* ung aultre livre en parchemin lyet de bos, couvert de cuir blancq à brayes, nommé CODE, commenchant au premier foeuillet en lettre rouge : *In Nomine Domini Nostry Jesus Christy.*

*Item* ung aultre livre en parchemin, couvert en bos, à moictyé couvert de cuir blancq, commenchant en la première rubricque : *Rubricarum usque*, et au dernier foeuillet : *Accusatores testes.*

*Item* ung aultre livre en pappier, couvert de bos et en cuir vremeil, commenchant en grosse lettre : *Intellectum tiby dabo.*

*Item* en ung aultre petit estaplier estoient quatre aultres livres dont le premier estoit le premier livre

en pappier couvert de bos à demy couvert de cuyr tané, nommé CASUS CODICIIS. DOMINUS JUSTINIANUS.

*Item* ung aultre grant livre en parchemin lyet en bos, couvert de blancq cuir, nommé DIGESTE VIELLE commenchant au ij^e^ foeuillet : *De Rebus secundum vices.*

*Item* ung aultre gros livre en pappier lyet en bos, couvert de cuir vert, nommé BALDE SUR CODDE, commenchant au second foeulliet : *Respondeo.*

*Item* ung aultre livre en pappier, lyet de b s, moictyé couvert de cuyr, commenchant au premier feuillet : *Incipit digestum. Habent.*

*Item* à ung aultre establier, au dos du comptoir, estoient dix livres, dont le premier estoit

Ung livre en pappier, lyet en bos à moictyé couvert de parchemin, commenchant au premier foeuillet : *Soluto matrimonio.*

Le second ung livre en pappier, lyet en bos, couvert de noyr cuyr, nommé REPERTORIUM JURIS, commenchant au derrenier foeuillet : *Iconomus.*

*Item* ung aultre viel livre en pappier couvert de bos et de blancq cuir, commenchant au commenchement : *Domini Justiniani.*

*Item* ung aultre livre en parchemin, couvert en bos de cuyr blancq, nommé DECRETALES, commenchant à le première Rubricque : *De Somma Trinitate*, et sont rongiez les premiers foeuillietz des ras.

*Item* ung aultre livre en pappier, lyet de bos, couvert de cuyr par les nerveures, commenchant au premier foeuilliet : *Nono.*

*Item* ung aultre petit livre de pappier, lyet en bos, à demy couvert de cuyr, commenchant au premier foeuillet en grosse lettre : *Omnes homines.*

*Item* ung aultre livre en parchemin, lyet en bos, couvert de cuyr blancq, commenchant : *Somma de Jure canonico.*

*Item* ung aultre livre en pappier empraint, lyet en bos, couvert de cuyr tané, nommé VIRGILLE commenchant au dernier foeuillet : *Et factus.*

*Item* ung aultre livre en pappier, empraint couvert de bos et de cuyr vert, nommé CASU(S) BREVES JURIS CIVILIS, commenchant au derrenier foeuilliet : *Quicumque.*

*Item* ung aultre vielz livre en pappier, lyet en bos et couvert de cuyr blancq, commençant au premier foeuillet : *Explicit liber primus.*

*Item* fut trouvé sur une haulte aissielle tournyant ledit comptoir ce quy s'enssieut.

*Primes.*

Ung vielz livre en pappier, couvert de rouge cuyr sans bos, commenchant au premier foeuilliet : *Cigio.*

*Item* ung aultre petit livre en pappier empraint, lyet en parchemin, commenchant au premier foeuillet : *Quia tractatur magistry Jacoby.*

*Item* ung aultre petit livre en pappier, couvert de parchemin, commenchant : *Cum quidem.*

*Item* ung aultre petit livre en pappier empraint lyé en bos, couvert de cuyr vert, nommé LES TRAGEDIES

LITERENCE, commenchant au premier foeuilliet : *Carolus Fernandus.*

*Item* ung petit cayer de parchemin escript à la main, commenchant : *Yconomia.*

*Item* ung aultre petit livre en pappier commenchant au premier foeuillet : *Carissimy fratres.*

*Item* ung aultre livre en pappier lyet en bos, où sont pluiseurs livres de poetzye, commenchans au premier foeulliet : *Augustiny.*

*Item* ung petit livre en parchemin, nommé ALEXANDRE, commenchant : *Morises.*

*Item* pluiseurs cayers de pappier non lyés, parlans de poetzye.

*Item* ung petit livre en parchemin, escript à la main en grosse lettre, nommé LAPIDARIUS, commençant : *Pour l'Amour du bon Roy Philippes.*

*Item* ung aultre livre en pappier, couvert en cuyr blancq, rongiet de ras, commenchant au premier foeuilliet : *De Justitia juris.*

*Item* ung aultre petit livre empraint, lyet en cuyr, commenchant : *Incipiunt casus breves Johannis Andree super primo decretalyes.*

*Item* ung petit livre en parchemin, lyet en bos, dont l'un des costez est rompu, commenchant au premier foeuillet : *Bone quidam.*

*Item* et sur ladicte aissielle [1] y avoit grant nombre de registres des bailliages de Saint-Maxens, Maroeul, Pont de Remy, Harly, avoeucq pluiseurs roolles et

1. AISSIELLE, tablette, étagère, du mot Ais planche de bois.

procez et escriptures, lesquelz sont demourez sur ladicte aissielle sans inventorier.

Et sur ladicte aissielle estoit ung compte en parchemin, lyet en bos, couvert de cuyr blancq, que rendoit Franchois Fyot, receveur des aydes en Ponthieu pour l'an iiij$^{c}$ et iiij et finant iiij$^{c}$ et v.

Inventoire faicte desdictz livres par maistre Henry de Laverne, plus maistre Bernard de May, Guillaume Postel et aultres le xxviij$^{e}$ jour de janvier l'an mil iiij$^{c}$ iiij$^{xx}$ et treize.

Pareillement y avoit oudit comptoir pluiseurs registres, rooles de procez, registres de plaiz des bailliaiges dont ledict feu estoit bailly. — *Item* y avoit oudit comptoir ung coffret de mer plain de vielles lectres et ung aultre petit coffre long pareillement plain de lectres dont la déclaration est mise dedens lesdicts coffret. *Item* quinze petit livres lyez en parchemin parlans de pluiseurs matières tant de droit canon que civil. — *Item* y avoit une scabelle double.

*Item* y avoit oudit comptoir ung livre couvert en bos et de cuir noir, intitullé : LE DÉBAT DE FORTUNE ET DE VERTU.

*Item* ung livre en parchemin escript à la main, couvert de vert cuir, intitulé: INCIPIT LIBER MAGISTRI ALBERTI DE DOCTRINA DISCENDI ADQUE TACENDI.

*Item* en la cuisine dudict hostel ont esté trouvez les utensiles quy enssieuvent.

*Primes.*

En la grant cheminée une cramelye à trois pendans, ung petit andier à ung anel de fer rond, deux gris,

deux aussettes [1], deux brocques et deux petits rotissoirs, le tout de fer, ung hocquet de fer, quatre païelles de fer à frire et une estunette (?) de fer.

Arrain.

*Item* une grande caudière d'arrain à deux manuelles de fer, deux grandes païelles d'arrain, deux moyennes et deux plus petites.

*Item* deux bachins à laver, un grand et un petit, et ung bachin à barbier.

*Item* trois cauderons...

*Item* quatre pots de cuivre...

*Item* ung bedainne [2] de cuivre à mettre eaue chauffer.

*Item* trois pos lavoirs et deux gingandes... ung petit cauderon blancq et ung benitoir d'arrain.

*Item* cinq bachins de chambre, deux reschauffoirs et dix chandeliers.

Estain.

*Item* huit lotz à le mesure d'Abbeville et merquiez de la marque dudict feu maistre Nicole dont en y a six de fin estaint et deux de tierchain, ung pot de lot et demy de tierchain, une queune de tierchain, une aultre queune à pied d'estain, ung demy lot et une pinte d'estain et une aultre pinte de tierchain, le tout merquyé de le marque portant les armes dudict deffunct.

*Item* une mesure d'un lot et une aultre de demy lot

1. Aussettes ; laquelle carpenterie a en longueur xxx piés et ix piés de hault, remplis de fourmes, de fenetres estoffées, de colombes et de pies avec des lisseaux, fournes et aussettes reversées (*Compte de Lucheu,* 1464-1465, aux Archives de la Somme).

2. Bedaine, vase à grande panse (Larousse.).

de tierchain, deux gobeletz de tierchain et ung petit moustardier de demye pinte de tierchain.

*Item* trois douzaines et demye d'escuielles de fin estaint merquiez de la marque dudict feu.

*Item* huit grans platz d'estain, merquiez comme dessus.

*Item* six petis platz de fin estain, merquiez comme dessus.

*Item* une douzaine de treuchoirs de fin estaint, merquiez comme dessus.

*Item* quatre escuielles parfondes de fin estaint, merquiez comme dessus.

*Item* deux gardenappes [1] de tierchain, merquiez comme dessus.

*Item* une païelle de fer à mettre soubz le rot.

*Item* ung grand mortier de grez, assiz sur une chaïelle de bos.

Et auquel candrelais et estain dessus déclarie Guillaume Postel dist avoir et appartenir partye comme il appert par ung pappier signé de Pierre Faffelin, de maistre Bernard de May et dudict Guillaume.

En enssieuvant le contenu en dessus Me Jehan Postel hiretier dudict feu Me Nicole a accordé que ledict Guillaume son oncle ait la moitié dudict Candrelas.

A esté trouvé en la sallette de devant sur la rue ce quy s'enssieut.

*Primes.*

Ung grand buffet de hucherye à dossail fort entaillié, à deux ammaires et deux tiroirs.

1. Gardenappe, rond d'osier, de bois ou d'étain à mettre sous les plats (G. .

*Item* en la cheminée ung grand audier de fer fontich et une fourguette de fer.

*Item* ung bancq à puye sans coffre et deux grans tables et deux paires de hesteaux [1], deux escameaux à quatre pieds, une scabelle de quesne et quatre caïelles de blancq bos.

*Item* une grande cayere de fer couverte de cuir.

*Item* ung grant miroir encassé en bos doré d'or brunty et deux chandeliers de cuivre atachiez à la parroit de ladicte sallette.

*Item* y avoit en ladicte salle ung grand coffre de bort où est le linge courant de l'ostel, dont dudict linge la déclaration enssieut.

*Primes.*

Cincq paires de grans linchoeulx que de ling que de chanvre...

*Item* six paires de petis linchoeulx que de chanvre que d'estouppes de ling.

*Item* quatre petis linchoeulx bien mauvais de lée et demy.

*Item* deux longues nappes de ling à ouvraige de Venise.

*Item* une aultre nappe longue à ouvraige de Mennet.

*Item* deux chemises de ling appartenans audit feu.

*Item* trois aultres nappes longues à ouvraige de demy Paris.

*Item* trois petites nappes servans à la table ronde, lesquelles ont esté bailliés à Guillaume Postel avoeucq deux paires de petis linchoeulx de chanvre.

1. Hestau, étal fait de hêtre.

*Item* quatre toneilles communes servans à essuyer les mains.

*Item* vingt et une serviettes de chanvre neufves dont Guïllaume Postel en a les six.

*Item* huit toyettes de ling que bonnes que malvaises.

*Item* une nappe à ouvraige de Mennet.

*Item* une aultre nappe de chanvre à ouvraige de Paris. Le tout couvert d'un grand sacq blancq de chanvre.

Trouvé ou comptoir de devant sur la rue ung grant bureau de bos atachié avœucq les bancqz à deux costez et des ammaires à mettre lectres.

*Item* oudit comptoir trouvé ung coffret à maniere de forgier [1], ouquel avoit des vielz drappeaux.

*Item* y avoit en ung freau [2] et en une mande platte et en ung plat pennier xlvij lousseaux de fille de chanvre.

*Item* en une roix estant oudit comptoir estoient xviij lousseaux de fille pour faire sacqs.

*Item* ou comptoir de leumoyenne a esté trouvé ung coffre à mettre chandeilles et unes amaires à mettre estaint. Et ung cherencqz [3] de fer avecq deux fallots et deux picqs de fer.

A esté trouvé ou cellier dudict hostel une widengne en laquelle avoit de le lye de vin.

Au fournil dudict hostel a esté trouvé une meth,

1. Forgier, cassette (du Cange).
2. Freau, panier de jonc servant de mesure (G.).
3. Chereng, cherain, seran, outil propre à prépaıer le fer (Corblet).

une flouryere [1], ung cazier, ung rondel, deux grands cuviers, trois tamis, ung estal à despechier char, ung grant trunet de fer, ung couvrechel de fer à four, une cramelye de fer à trois pendans.

*Item* en le grange dudict hostel fut trouvé ung chariot à dames, furny de quatre roes avoeucq la huche painte de noir furnyes de caignes et aultres choses y appartenans. *Item* y avoit dans ladicte grange environ ij cordes de bos... *Item* environ iiij<sup>c</sup> de faguos.

*Item* a esté trouvé en la chambre dessus le fournil et dessus l'eaue ung callit de quesne avecq le chiel de bort et ung passet de blancq bois. *Item* oudit callit y avoit ung grant lit et travesain couvert d'un viel loudier, et ung audier de fer.

A esté trouvé en la chambre à degrez sur le cellier ung grant viel coffre, lequel ne frume point, où il y avoit six bottes de chanvre que boucquet.

*Item* y avoit une aultre huche au prez de l'huys en ladicte chambre, où il y avoit les partyes quy sensïevent.

*Primes.*

Une robbe longue de drap noir fourrée de penne noire, assez bonne, appartenant audict feu maistre Nicole.

*Item* une aultre robbe longue de gris fourrée de noirs agneaux, qui n'est pas de grant valleur.

*Item* deux grans manteaux de Rosereux [2] qui sont de petite valleur.

1. Flourière, de flora, fleur de farine, boite à mettre de la fleur de farine (Beauvillé, *Doc. inédits*, iv, 326.).

2. Rosereuil, sorte d'hermines : le mot est encore en usage en Bretagne.

*Item* y avoit en ladicte chambre un calit de quesne où il n'y a point de lit dedens.

*Item* en la chemyne ung andier de fer, une clocque avoeucq le gatte de plomb à faire yaue rose.

*Item* ung bancq de quesne à quatre piedz avoeucq une table de blancq bois bien large.

*Item* y avoit en ladicte chambre une grant huche où est le linge dont la déclaration s'ensieut.

*Primes.*

Audict coffre fut trouvé unes tablettes d'ivoire, enfermées en une custode dorée où sont les armes de la grantmere dudict feu maistre Nicole, et deux vieilles zippesieres où il y avoit pluiseurs lettres misives.

*Item* une grant nappe à façon de Flandres, de largeur de deux aulnes et demye et contenant de longueur quatorzes aulnes et demye.

*Item* deux aultres nappes de pareille fachon et de pareille largeur quy ont beaucoup servy.

*Item* une aultre nappe à ouvraige de Damas contenant de longueur huit aulnes et demye et de largeur aulne et demye.

*Item* une aultre nappe de pareil ouvraige, largeur et longueur.

*Item* une nappe à ouvraige de Damas de cincq quartiers de large et de cincq aulnes et demye de long, bien allynée et troeuée.

*Item* une aultre nappe à ouvraige de Mennet d'Arras, contenant six aulnes de longueur et cincq quartiers de largeur.

*Item* une nappe de pareil ouvraige contenant cincq aulnes ung quartier de long et cincq quartiers de large.

*Item* une aultre nappe de pareil ouvraige, longueur et largeur que celle devant dicte.

*Item* ung doublier à l'œuvre de Damas bien usé, contenant douze aulnes de long.

*Item* ung doublier à l'ouvraige de Mennet à grant enquieveure, de trois quartiers de large et de douze aulnes de long.

*Item* une aultre nappe à ouvraige de Damas, de cinq quartiers de large et quatre aulnes et demye de long.

*Item* une vieille nappe à ouvraige de Mennet, de trois aulnes et demye de long et cincq quartiers de large.

*Item* une aultre nappe à ouvraige de Damas, de pareil longueur et largeur que celle dessus dicte.

*Item* une aultre nappe à ouvraige de Mennet pour une table ronde, de cincq quartiers de large et trois aulnes de long.

*Item* une aultre nappe cousue par le millieu pour une table ronde, de deux aulnes et demye de long et de deux aulnes de large.

*Item* une aultre nappe à ouvraige de Venise, de deux aulnes et demye de long et six quartiers de large.

*Item* une nappe servant à la table ronde à l'œuvre de Damas, cousue par le millieu, de deux aulnes de large et de deux aulnes de long.

*Item* une nappe à ouvraige de demy Paris contenant trois aulnes et demye de long et cincq quartiers de large.

*Item* une pareille nappe de pareil ouvraige de deux aulnes et demye de long et de cinq quartiers de large.

*Item* une aultre nappe...

*Item* trois vielz doubliers...

*Item* cincq malvais doubliers de guenille.

*Item* deux paires de linchoeulx de chanvre de deux letz.

*Item* deux chemises de chanvre naufves servans à femme.

*Item* . . .

*Item* une vieille boiste de cuir . . .

*Item* ou grenier sur la dicte chambre fut trouvé une grant cramelye de fer portans trois petites cramelyes bien fort ouvrées et menuyère [1] laquelle est fort belle et somptueuse et quy fut envoyée de Liége à monseigneur de Bellifontaine.

*Item* fut trouvé oudit grenier..., ung repos à petis enfans...

*etc. etc.*

*Item* en la chambre hault sur la court, quy est sur la chambre ou couchoit ledit deffunct, fut trouvé ce qui s'ensieut.

*Primes.*

Ung bon lit couvert d'une grande couverture de drap pers, ung ciel goustières dossail et quatre courtines pendans de toille persse.

*Item* dessoubz ledict lit une couchette, ung buffet, ung bancq et ung coffre de mer et passet avec ung audier de fonte, laquelle couchette, buffet, bancq, coffre, passet et audier appartiennent à Guillaume Postel.

*Item* en la sallette sur le cuisine laquelle est tout entour lambruschié de bort fut trouvé ung bancq à

1. Menuyère, amincie.

puye et ung passet et ung petit buffet atachié à fer et à cleu ou cornette de ladicte sallette et deux audiers de fer. Item unes grans presses à mettre failles et ung escramail [1] treveté à pied de bos.

*Item* en la grant chambre sur la rue fut trouvé ung grand callit de lambruch à dossail ou il y a beaucoup d'ouvraige de menuyeserie avec trois grans marchepiet tournans ledict lit.

*Item* une couche reverssée de bort où il y a. . . *etc.*

*Ici se termine le manuscrit.*

1. Escramail. . . . . . . et Baudoul le mandelier pour 200 escramailles (1370) — Escramelle et le pied servant (1404). — Escremelles à pendre aux bancs, autre à pied (1536).

# NOTE
SUR
# LE LIEU DE NAISSANCE DE SAINT VULFRAN

*Lecture faite par* M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 6 juillet 1900.*

Tout ce qui se rattache à ce saint, patron de notre Ponthieu, ne saurait nous être indifférent.

L'un de mes amis, M. Edouard Pilastre, notre collègue correspondant, qui possède le domaine de Jallemain près de Château-Landon dans le Gatinais, a publié l'an dernier une notice très étudiée sur *Milly* où est né saint Vulfran, dans la même province.

C'est le résultat de ces recherches que je m'empresse de faire connaître et j'adresse mes remercîments à M. Pilastre qui a bien voulu me communiquer ces renseignements.

Milly est actuellement une ville de 2,200 habitants; c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise). Cette ville n'est qu'à deux lieues de Fontainebleau qui appartient cependant au département de Seine-et-Marne; mais les limites de ces deux départements présentent là un enhachement prononcé qui fait avancer celui de Seine-et-Marne dans l'autre.

Milly s'appelait autrefois Milly-du-Gastinois, *Milliacum quod est in pago Gastinensi.*

La province du Gastinois comprenait avant la Révolution les duchés d'Etampes et de Nemours, le comté de Rochefort et bien d'autres seigneuries et villes

dont les principales étaient Montargis, Milly, Nemours, Fontainebleau, Château-Landon et d'autres...

L'histoire du Gâtinais a été écrite au milieu du xvi[e] siècle par Dom Morin, prieur de l'abbaye de Ferrières (arrondissement de Montargis); cette histoire est recherchée car il n'y en a pas d'autres, mais à côté de faits intéressants elle contient beaucoup d'inexactitudes et de légendes, celles-ci plus ou moins vraisemblables. Ainsi, selon Dom Morin, l'origine de Milly remonterait jusqu'à Dryus, quatrième roi des Gaules, l'an 2895 avant Jésus-Christ!

Pour rentrer dans le domaine de l'histoire on trouve la mention de Milly notamment en 1422, époque où cette ville fut prise par les Anglais, et quelques années plus tard, en 1430, elle fut brûlée par Charles VII. Il y avait à Milly un grand château dont il reste encore quelques traces; au milieu de la ville s'élève l'église, dédiée à Notre-Dame; elle fut reconstruite au xvi[e] siècle par l'amiral de Graville. On y voit le tombeau de Messire François Danerton, seigneur de Bellin, gouverneur de Paris pendant et après la Ligue; ce personnage fut aussi gouverneur de Hardre ou Ardres en Picardie, il se rallia à Henri IV qui le traita avec faveur (Extraits de Dom Morin).

Ajoutons que Milly est traversée par une rivière qui s'appelle l'*Ecole*; le musée de Cluny possède l'étalon de la *Mine* ou mesure ancienne de cette ville.

Il a paru dans *les Annales de la Société historique du Gâtinais*, en 1896, un travail très développé de M. Léon Marquis sur Milly. L'auteur dit que si l'histoire de la seigneurie de Milly, dans les premiers temps de sa fondation, n'est guère connue, son origine toutefois paraît remonter aux premiers siècles de la

monarchie française. Plusieurs auteurs, en effet, mentionnent, parmi les premiers seigneurs de Milly, *Vulbert,* officier de Dagobert Ier, et ils parlent de son fils qui était notre *saint Vulfran,* vivant au VIIe siècle, et qui fut archevêque de Sens.

On lit enfin dans le *Recueil des historiens de France* de Dom Bouquet, tome III, p. 637, la mention suivante qui présente pour nous un intérêt tout particulier :

« Nous placerons avec plusieurs auteurs, comme premier seigneur de Milly, Vulbert ou Fulbert, officier à la cour des rois Dagobert Ier et Clovis II vers l'an 630. Saint Vulfran, son fils, naquit vers cette époque au pays de Gâtinais dans une propriété paternelle appelée *Mauriliacus* ; il était noble de naissance mais plus noble encore, ajoute-t-on, par l'excellence de son esprit. Vers l'an 665, saint Vulfran, ayant perdu son père, hérita de lui la terre de Milly : il embrassa alors l'état ecclésiastique et il se retira dans l'abbaye de Saint-Vandrille en Normandie. Il fut nommé en 692 archevêque de Sens et deux ans après il quittait ce diocèse pour aller prêcher la foi chez les Frisons. »

Ces derniers faits ont été rapportés ailleurs avec plus de détails et nous n'avons pas à refaire la biographie de ce saint.

Il nous aura suffi de donner, d'après plusieurs sources, les quelques renseignements qui précèdent et qui sont peu connus, croyons-nous, sur le lieu de naissance du saint qui est honoré dans le Ponthieu, et sous l'invocation duquel a été élevée notre belle Collégiale.

---

# FÊTE ARTISTIQUE A RUE

*Lecture faite par* M. l'Abbé Mille *à la séance du 5 juin 1902.*

La Société d'Émulation d'Abbeville est toujours heureuse de s'associer aux manifestations qui ont pour objet le développement des arts et la glorification des artistes ; elle ne saurait oublier qu'elle a été créée pour le progrès des lettres, des sciences et des arts. C'est donc avec empressement que le Bureau de la Société a répondu à l'invitation d'un de nos membres correspondants, M. Gossellin, maire de Rue.

L'objet de cette invitation ? le voici.

M. Albert Siffait de Moncourt, artiste de grand talent, a décoré de peintures murales, la salle des séances du conseil municipal à l'hôtel de ville de Rue. Ces peintures représentent les différentes industries et les travaux auxquels se livrent les habitants du pays; elles ont été décrites par notre collègue, M. Émile Delignières, dans une charmante brochure : « *La ville de Rue et sa chapelle du Saint-Esprit.* » Cette étude donne un aperçu sur l'histoire de Rue, et une description détaillée des peintures que M. de Moncourt a faites dans la chapelle du Saint-Esprit et à l'hôtel de ville de l'ancienne capitale du Marquenterre. A notre grand regret, nous ne pouvons suivre notre érudit Président honoraire dans ses intéressantes explications, ni dans ses appréciations toujours compétentes sur le mérite de l'œuvre qu'il analyse si bien. Bornons-nous à indiquer les sujets traités par l'artiste :

La paroi du fond de la salle, au-dessus du bureau, est ornée d'une peinture représentant, sous ce titre : L'*Industrie*, les sucreries de MM. Garry et Poquet et la cossetterie de M. Mairesse.

Sur la paroi de gauche, large de huit mètres, l'artiste a largement traité la *Culture*.

Le *Pâturage* est représenté sur le grand panneau qui surmonte la porte d'entrée de la salle.

Le *Marais*, la *Tourbe*, l'*Elevage*, la *Charité*, le *Marché* sont peints sur des panneaux de moindres dimensions.

La ville de Rue a voulu témoigner sa reconnaissance à l'artiste qui a si gracieusement décoré une des salles de son majestueux beffroi. Le conseil municipal a décidé que, le jour de l'inauguration solennelle des peintures décoratives, une médaille serait remise à M. Siffait de Moncourt, et que M. le Maire inviterait à cette cérémonie les membres du Bureau de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société d'Émulation d'Abbeville, et de la Société des Amis des Arts de la Somme.

Le dimanche 25 mai, jour fixé pour cette cérémonie, le Bureau de la Société arrivait à Rue, au train de midi, en compagnie des délégués des deux sociétés savantes amiénoises. Le Bureau comprenait MM. Vayson, Émile Delignières, l'abbé Mille, Henri Macqueron et Anty. Le Maire de Rue, entouré de son conseil, et accompagné par une nombreuse et brillante phalange d'amis et d'invités, reçoit, à leur arrivée, les Sociétés savantes. Le cortège se forme autour de M. Siffait de Moncourt dont la modestie va être fortement mise à l'épreuve, pendant cette journée. Sous l'égide du drapeau tricolore, et aux accents

joyeux de l'excellente fanfare municipale, le cortège s'avance à travers les rues pavoisées et au milieu d'une assistance manifestement sympathique.

On pénètre dans le curieux beffroi de Rue par l'escalier d'honneur.

« Le beffroi de Rue, dit M. Delignières, est une construction massive de la fin du xv[e] siècle, et qui a été témoin de bien des faits historiques depuis des siècles ; il se compose d'une grosse tour carrée flanquée aux angles de contreforts servant de soutien à des tourelles rondes aux toits hexagones en poivrière ; ces tourelles sont reliées par une balustrade à jour. Au centre de la plate-forme, s'élève une toiture en forme de petit donjon aux fenêtres terminées en accolades, et dans chacune desquelles se trouve un cadran ; tout en haut, au-dessus d'une balustrade ajourée, a été placée une sorte de campanile surmonté d'une girouette. Le beffroi est entouré des bâtiments de l'hôtel de ville, construction moderne, qui a été élevée dans le même style et s'alliant bien avec le monument qu'il encadre sur deux côtés. »

Le cortège remplit maintenant la salle où chacun peut admirer l'œuvre de M. de Moncourt. Par une attention délicate, la cérémonie va avoir lieu en séance du conseil municipal; de ce chef, elle sera officiellement consignée dans les archives de la ville de Rue. M. le Maire et MM. les Adjoints occupent l'enceinte qui leur est réservée; les assistants remplissent la salle; parmi eux, se trouve l'artiste qui s'efface, et voudrait bien échapper aux ovations qui l'attendent. L'instant est solennel. Dans une courte allocution, M. Gossellin exprime à M. Albert de Moncourt la profonde reconnaissance de la ville de Rue ; il lui remet ensuite une

magnifique médaille en argent, grand module, comme un témoignage permanent de la gratitude d'une cité pour son enfant d'adoption devenu son bienfaiteur. Des bravos unanimes accueillent ces paroles ; et pendant que M. le Maire remet à l'artiste l'écrin qui renferme la médaille d'argent, la fanfare fait entendre un beau morceau de son répertoire.

Le banquet a lieu dans la grande salle de la mairie nouvellement restaurée ; il compte une soixantaine de convives parmi lesquels de nombreux souscripteurs du pays qui se sont joints aux invités.

La municipalité a fait grandement les choses, chaque invité a sur son menu une vue du vieux beffroi. Tout a d'ailleurs un caractère local : les plats ont reçu des noms de circonstance : Crevettes *d'ech-voie de Rue* ; turbot crotellois *sauce picturale ;* filet de boeuf, *sauce de la Maye*, etc. ; voilà de la vraie décentralisation. La plus grande cordialité règne parmi les convives.

L'heure des toasts est arrivée ; le silence s'établit. M. le Maire de Rue lit un discours absolument délicieux et qui tient toute l'assistance sous un charme irrésistible. En dépit de sa modestie, M. Gossellin a prouvé que l'on est toujours éloquent lorsque l'on sait mettre la délicatesse du cœur au service des finesses de l'esprit ; il a montré qu'un « simple tabellion » est parfois doublé d'un orateur.

M. le Maire expose l'œuvre magistrale de M. Albert de Moncourt, et, en l'analysant, y trouve les qualités qui font l'artiste, et surtout la tendresse et la bonté. Quelle émotion et quels enthousiastes applaudissements excitent dans la salle les paroles suivantes : « Lorsque M. Siffait a voulu représenter la *Charité* à

*Rue*, symbolisée par une Religieuse augustine, il n'a eu qu'à jeter les yeux autour de lui, qu'à contempler la digne compagne qui répand autour d'elle tant de bienfaits. . »

M. Gossellin préconise la décentralisation artistique, félicite sa chère ville de posséder son bel Hôtel de Ville et ce chef-d'œuvre incomparable qu'est la chapelle du Saint-Esprit. M. Siffait a écrit une page admirable sur ce livre de pierre qu'est le beffroi ; il y a encore des pages blanches qui attendent le pinceau de l'artiste...

M. Durand parle au nom des Antiquaires de Picardie ; M. Paul Ansart, pour les Amis des Arts.

M. Vayson prend la parole au nom de la Société d'Émulation. Notre distingué Président « remercie M. le Maire de Rue d'avoir donné à la Société d'Émulation, qui a toujours encouragé les artistes et les beaux-arts, l'occasion d'applaudir un de ses concitoyens. Les peintures de M. de Moncourt sont pour l'hôtel de ville une superbe et durable décoration ; et la ville de Rue, — fière de son passé historique, fière de ses monuments, fière de ses légendes, — voit d'un œil charmé des œuvres d'art que bien des villes pourraient lui envier. »

M. Émile Delignières félicite la ville de Rue de garder avec un soin jaloux ses anciennes traditions et ses trésors artistiques.

M. de Moncourt répond avec une émotion visible aux divers orateurs qui l'ont complimenté ; il estime avoir fait bien peu pour sa ville d'adoption qui peut compter sur son entier dévouement ; à tous il dit un cordial « Merci ! »

Chaque convive reçoit, comme souvenir de la fête, la charmante plaquette de M. Delignières.

La journée se termine par une visite faite en corps à la chapelle du Saint-Esprit, dont notre érudit collègue, M. le chanoine Gosselin, a fait une description fort estimée des archéologues.

M. le Maire, accompagne à la gare ses invités qui sont heureux de lui dire leur reconnaissance pour son accueillante et aimable hospitalité.

La Société d'Émulation garde le plus agréable souvenir de la ville de Rue et de son premier magistrat qui ont su organiser cette fête à la fois touchante et intime que l'on peut appeler la fête de l'art et de la reconnaissance.

---

# PIÈCE DE 1723

## Relative à la vente des grains sur le marché d'Abbeville.

*Lecture faite par* M. Ém. Delignières *à la séance du 1er juin 1899.*

*Réclamation adressée par les Mayeur, échevins et habitants d'Abbeville, contre un arrêt du roi du 19 avril 1723, interdisant de vendre les grains ailleurs que dans les marchés et halles de la ville.*

Cet arrêt, pris par mesure générale et applicable à toutes les villes du royaume, paraît avoir eu principalement pour objet de sauvegarder les intérêts du trésor royal au profit duquel était perçu le droit de mesurage, qu'on appelait droit de *minage* ou encore droit de *palette,* sur toutes les ventes de blé.

Pour assurer cette perception, il avait paru nécessaire aux agents du trésor d'obliger tous les vendeurs de grains, quels qu'ils fussent, à les apporter aux marchés publics.

Or, à cette époque, (et l'usage en existait encore au moins en partie dans le commencement de notre siècle), les fermages étaient acquittés avec les produits mêmes du sol et de la ferme par l'apport du blé et d'autres céréales, comme aussi par la remise en nature de volailles, de laine, de chanvre, de lin, etc. Les bourgeois qui les recevaient en consommaient bien ou en faisaient usage, pour partie, dans leur maison [1],

1. Il y avait généralement un four dans chaque maison bourgeoise, et la confection et la cuisson du pain pour le ménage rentraient dans les attributions des domestiques ; les autres produits

mais, pour le blé particulièrement, ils emmagasinaient le surplus dans leurs greniers pour le vendre directement chez eux, sans frais de transport et de vente au marché, et peut-être aussi sans en acquitter toujours bien exactement les droits.

D'autre part, les habitants d'un des quartiers de la ville d'Abbeville, qu'on appelait la vicomté de Saint-Pierre, étaient exempts du droit de palette, qui était celui de mesurage ou minage ; or l'arrêt royal du 19 avril en édictant une mesure uniforme venait abolir ce privilège.

Cet arrêt avait donc causé une profonde perturbation parmi les nombreux intéressés au maintien des usages et du privilège ci-dessus ; aussi le Mayeur, se faisant l'interprète de leurs réclamations, avait préparé une requête au roi pour empêcher l'exécution de son arrêt dans la ville d'Abbeville.

On remarquera, en lisant ce document, avec quel soin et avec quelle habileté le rédacteur a mis tout en œuvre pour arriver à obtenir gain de cause, faisant valoir à la fois l'intérêt des bourgeois, celui du peuple, le privilège des maisons exemptes du droit de palette,

de la ferme, apportés aussi comme redevance, servaient également aux besoins des habitants de la maison. La bourgeoise et ses filles ne dédaignaient pas de filer le chanvre, le lin, et les tisserands de la ville confectionnaient avec les écheveaux de bonnes toiles d'une solidité et d'une durée qu'on ne connaît plus de nos jours. C'était là, comme on dit, des usages de ce *bon vieux temps*, ainsi que M. Alcius Ledieu les a relevés à maintes reprises dans ses ouvrages, et notamment dans des *livres de raison* qui relatent des souvenirs de bourgeois d'Abbeville et d'ailleurs. Ce bon vieux temps avait bien, sans doute, ses erreurs et ses préjugés, mais les documents qui le font revivre n'en ont pas moins un attrait particulier pour ceux qui ne se confinent pas exclusivement dans les faits contemporains et, qui cherchent, utilement je crois, à se retremper parfois dans ces souvenirs du passé.

l'insuffisance de place sur les marchés, les droits et les usages acquis etc. Il fait ressortir que la mesure arrêtée aurait pour conséquence l'augmentation du prix du blé, ce qui, au point de vue économique, au moins de nos jours, serait bien contestable, car la surabondance des grains devait au contraire amener la diminution du taux de vente. Enfin, le mayeur, ou le rédacteur en son nom, va jusqu'à laisser entrevoir la crainte d'émeutes de la part de la population « mutinée », ce qui ferait naître, ajoute-t-il naïvement, « des inconvénients fâcheux. »

En réalité, on peut croire que cette requête était faite plutôt dans l'intérêt des bourgeois que du « menu peuple », car la crainte du renchérissement du blé ne paraît pas autrement sérieuse ; quant aux propriétaires, ils avaient tout avantage à vendre leurs grains de redevance chez eux, sans être obligés de les faire transporter et de les faire vendre à leurs frais sur le marché. Un des motifs les plus admissibles était celui de la perte du privilège, pour les habitants du quartier de la vicomté de Saint-Pierre, de l'exemption du droit de palette.

Nous voyons par cette requête qu'il y avait, comme de nos jours, un franc marché le dernier mercredi de chaque mois; ce marché était alors, plus justement que de nos jours, appelé *franc,* parce qu'il y avait réellement exemption des droits ; le nom est resté sans l'avantage qu'il signifiait. Enfin nous y relevons qu'il y avait alors quatre foires franches aux fêtes de la *Saint-Remy*, *des Rois*, de *la Pentecôte* et de *Saint-Pierre.*

La pièce que nous transcrivons ci-après, n'est en réalité qu'une copie, mais, par le papier, par la date

(7 juin 1723), par l'écriture, et enfin par une signature, elle présente tous les caractères, sinon d'authenticité absolue, au moins de toute véracité.

La note marginale et celle qui se trouve à la suite de la requête, indiquent que cette pièce était destinée aux quatre mayeurs de bannière ; le mayeur de la ville la leur envoyait sous la signature *Maurice* [1], en les priant de délibérer sur les moyens les plus convenables à prendre pour empêcher que la délibération du 19 avril n'eut son exécution, et pour apprécier si les raisons énumérées dans le mémoire étaient suffisantes. Il les priait en outre d'envoyer leur avis par leurs députés à l'Assemblée générale qu'il annonce devoir se tenir le mercredi suivant.

Le mayeur de la ville tenait à s'assurer ainsi du concours des mayeurs de bannière et à provoquer leur opinion pour donner plus de poids à sa requête. C'était fort sage et fort prudent.

Suit la teneur de la pièce [2] :

Les Mayeur, Eschevins et habitans de votre ville d'Abbeville, prennent la confiance de représenter très humblement à votre

1. Nous voyons dans la brochure, sans nom, mais qui est de M. Louandre père intitulée : *Les Mayeurs et les Maires d'Abbeville*, 1184-1848, Abbeville, Jeunet, 1851 : « 1722 *Antoine Maurice*, seigneur de Cœnat, ancien juge des marchands, (il était alors à la fin de son exercice), 1723. *François Michaut*, avocat au siège présidial.

2. Nous respectons, bien entendu, le style, l'ortographe et la ponctuation de ce document ; ils lui donnent encore, d'ailleurs, une plus grande authenticité.

Majesté, toujours attentive à procurer le bien de ses sujets, qu'encore bien que la déclaration qui luy a plû de rendre le 19e avril dernier portant que tous bleds et autres grains seront à l'avenir vendus dans les marchés et halles des villes sans les pouvoir vendre dans les greniers et maisons des particuliers n'ait d'autre fondement que celuy d'y procurer l'abondance des bleds par la diminution de leur prix ; cette déclaration loin d'être favorable aux supplians ainsy quelle pourra lestre à d'autres villes, leur est au contraire très préjudiciable par le rencher considérable survenu au bled dont le septier de méteil moindre que celuy de Paris d'un 5e qui ne valait que 8 l. à 8 l. 10 a monté depuis la publication de la déclaration à une somme de douze livres dix sols et treize (laissé en blanc) dont la preuve résulte de l'extrait de laprétiation cy joint.

La situation de la ville d'Abbeville, ses usages et les privilèges particuliers dont elle jouit ne pouvant aucunement s'unir à l'exécution d'une déclaration aussy générale, il est aisé de faire voir que le mal qu'elle produira tiendra lieu du bien qu'elle doit produire.

Les laboureurs et fermiers voisins y amènent ordinairement vendre leurs bleds pendant le cours de l'année les jours de marché qui s'y tiennent non compris les derniers mercredy de chaque mois auquel jour est la franchise d'un droit de palette originairement appelé droit de minage, dépendant du domaine, sans y comprendre pareillement quatre foires franches qui arrivent à la St Remy, aux Roys, Pentecoste et St Pierre.

Les marchés sont toujours entièrement remplis de ces bleds voisins que l'on a coutume d'y aporter et sont ordinairement vendus dans le marché par détail aux particuliers et gens de métier qui le consomment par menu.

Quant aux bourgeois de la ville, receveurs et autres qui ont quelque fonds de terre, il est de coutume qu'ils en perçoivent leur redevance en bled meteil et seigle.

Ce bled leur est vendu dans leurs greniers ; c'est là où les boulangers achètent en tout temps à meilleur prix que dans le marché pour fournir la ville et autres endroits circonvoisins, ces greniers fournissent encore les achats plus considérables lorsqu'il en faut pour les fermes de Votre Majesté, ou lorsqu'il est permis d'en faire des envoys pour tel Pays Etranger, il ne

se commet aucun abus dans ces ventes ; tout y est aussy biens policé que dans le marché même, le droit de minage y est payé aux jours et dans tels greniers qui y sont sujets, le bled y est mesuré par tels jurés mesureurs au nombre de 18 qui tiennent un registre fidèle.

L'économie de cette vente ne fait pas murmurer le menu peuple parce qu'il trouve se fournir suffisamment dans les marché.

Il n'en serait pas de même si les bourgeois receveurs et autres étaient obligés de vendre leurs bleds aux marchés, le menu peuple se récriroit sur ces sortes d'achapts moins visibles dans les greniers, bien qu'ils fussent faits pour le fermier de Sa Majesté, ou par tel bletier pourvoyeur des confins de Normandie, ou même par les boulangers de la ville qui y consomment par semaine dix huit cent à deux mille septiers de bled ; ce que le marché ne pourrait jamais fournir.

La fureur s'emparerait alors des esprits de ces sortes de gens, peu accoutumés qu'ils sont de voir faire ces sortes d'achapts dans le marché, chaque bourgeois se contentant de sa redevance sans en acheter d'ailleurs pour faire magazin ; la cherté augmenterait, ainsy que celà est arrivé en dernier lieu, les juges de police ne pourraient avec telle sévérité que ce put être dompter cette populace mutinée, d'où il naitrait des inconvéniens fâcheux.

Mais à suposer même qu'il n'y eut aucun désordre à craindre par l'exercice de la police qui y serait observée, il n'est pas moins vray que le bled serait toujours plus chèrement vendu aux marchés que dans les greniers.

Premièrement, les bourgeois en ayant recours aux mulets pour faire conduire leurs bleds aux marchés, il leur en couterait non seulement le port mais encore le temps des journaliers qu'ils seraient obligés de préposer à la vente de chacun sacq de bled qui seraient assez occupés de vendre ce bled par menu et d'en recevoir et compter l'argent de la même manière.

Tous ces frais rendraient le bled plus cher, le nombre de port aux sacqs ne suffirait pas ; la place du marché serait trop petite, au lieu que la vente étant faite à l'ordinaire dans les greniers, le bled y serait toujours vendu à moindre prix en

considération de ce que les supliants n'auraient pas ces frais à payer ; joint d'ailleurs que les boullengers y trouvent mieux leur compte ; on leur fait souvent crédit, le peuple en profite.

Le fermier du domaine n'en soufre pas, il perçoit égallement son droit de minage qui est engendré au temps de la livraison aux jours qui y sont sujets ; excepté le jour de franc marché et les quatre franches festes de l'année.

Si au contraire cette déclaration avait lieu, oûtre la cherté du bled qu'elle occasionerait au détriment de la ville, il est certain encore qu'elle donnerait atteinte et causerait la perte d'un privilège qui est particulier à la ville d'Abbeville.

C'est une exemption de ce droit de palette attribuée en tout temps aux greniers des maisons situées dans l'étendue de la vicomté de S[t] Pierre et à quelqu'autres maisons particulières de la ville d'Abbeville qui subsiste depuis plus de quatre siècles ; comme cette franchise est réelle et locale, et non pas personnelle, les habitants propriétaires de ces maisons se trouveraient fort à plaindre en exécutant cette déclaration de se voir dépouillés d'un privilège qui ne les suivrait pas jusqu'au marché, privilège auquel les Roys prédécesseurs de Votre Majesté n'ont jamais voulu donner la moindre atteinte, puisqu'au contraire dans la vue d'y maintenir les habitants ils ont eu la bonté de rendre plusieurs arrêts en leur faveur.

Le 1[er] est un arrêt du parlement contradictoirement rendu le (7?) d'aoust 1679 entre madame la duchesse de Guise et le Comté (?) qui les maintient de vendre leurs bleds dans leurs greniers à tel jour et heure que bon leur semblera.

La 2[e] est l'arrest du Conseil d'Etat du Roy du 15 Juin 1680 rendu contradictoirement entre les mêmes parties par laquelle Madame la duchesse de Guise fut déboutée de sa req[te] en cassation contre ledit arrest du parlement.

Les supliants qui sont fondés en titres aussy authentiques ont lieu d'espérer que Sa Majesté en faisant à l'exemple de ses prédécesseurs Roys la même attention sur les privilèges et usages particuliers de la ville aura la bonté en interprétant la déclaration du 19[e] avril dernier, de maintenir et garder les supliants dans la possession ou jssance de vendre leurs bleds dans leurs greniers en la manierre ordinaire en payant le droit accoutumé.

*En marge, à la quatrième page:*

Pour messieurs les quatre maîtres des majeurs de Bannière de cette ville d'Abbeville.

*Et, au bas, ces lignes d'envoi:*

MESSIEURS,

Vous estes priés de délibérer sur tels moyens les plus convenables à prendre pour empescher que la déclaration du 19e avril dernier n'ait pas son exécution ; et si ceux contenus au mémoire cy dessus sont suffisans; et pour ces effets envoyer vos avis par Messieurs vos députés en l'assemblée générale qui se tiendra mercredy prochain neuf de ce présent mois sur les trois heures de relevée.

MAURICE,

du 7e juin 1723.

*Séance du 10 juillet 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Étaient présents :* MM. VAYSON, ANTY, Adrien DE CLERMONT-TONNERRE, DE CRÈVECOEUR, DE LA FARELLE et MACQUERON.

*Excusés :* MM. DELIGNIÈRES, l'abbé MILLE et WIGNIER.

M. ANTY est désigné comme secrétaire de la séance.

MM. l'abbé MILLE et WIGNIER présentent comme membre correspondant M. Edmond ALBINET, de Paris.

M. VAYSON lit le compte-rendu par M. l'abbé MILLE de la conférence faite au théâtre d'Abbeville, le 7 juin dernier par M. Louis Léger, membre de l'Institut, sur le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, mort à la bataille de Crécy. — Renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. MACQUERON communique un extrait d'un ouvrage de M. Ch. Schmidt : *Le rôle et les attributions d'un intendant de finances aux armées, Sublet de Noyers, de 1632 à 1636*, paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* année 1900-1901, et qui donne l'explication du nom de la Demi-Lune de Noyers, en avant de la porte du Bois, qui figure au plan de Mont-Devis.

« En 1634, il (Sublet) visite Abbeville d'où il écrit à Richelieu : « L'état de la ville est inquiétant ; elle ne pourrait soutenir de grands efforts, si elle était vivement attaquée ; j'ai fait garantir le fort par des demi-

lunes, mais les habitants ne veulent pas d'une citadelle. Quand je pense qu'il n'y a que Beauvais entre Paris et Abbeville et que des Pays-Bas à Abbeville, il n'y a que sept lieues, j'estime que Votre Eminence jugera qu'il s'en faut bien assurer en la mettant en état de se bien défendre. Je ne doute pas de la fidélité des habitants, mais de leur vigilance. »

« Les habitants d'Abbeville lui furent reconnaissants de ce qu'il avait fait pour les défendre : ils voulaient mettre à la porte de leur ville les armes de de Noyers ; celui-ci ayant refusé par patriotisme, ils imaginèrent de planter dans la demi-lune deux rangées de noyers. »

Le même membre présente un exemplaire de l'*Histoire Ecclésiastique d'Abbeville*, du P. Ignace, dont le titre de départ est ainsi conçu : *L'Histoire Ecclésiastique de la Ville d'Abbeville et de la Comté de Pontiev, Redigée en Epitome et diuisée en trois Liures* Puis plus loin, on trouve cette phrase dans le texte : *Avec la Bénédiction de Dieu, Ie commence l'Epitome de l'Histoire Ecclésiastique d'Abbeville...*

Quinze autres exemplaires examinés par M. Macqueron portent le titre de départ qui suit : *L'Histoire Ecclésiastiqve de la Ville d'Abbeville et de l'Archidiaconé de Pontiev, au Diocèse d'Amiens*, et quelques lignes plus loin, le mot *Epitome* est supprimé. Il y a encore quelques variétés de composition, mais non de texte, dans les deux premières pages et tout le surplus est entièrement identique dans tous les exemplaires.

Il est probable que l'exemplaire présenté par M. Macqueron, et qui malheureusement est incomplet du titre, est un des premiers tirés et que le P. Ignace, étant donné le caractère purement religieux de l'ou-

vrage, aura préféré substituer au mot *Comté* celui de *Archidiaconé*. On retrouve du reste au privilège les deux titres combinés ainsi qu'il suit : *L'Histoire Ecclésiastique d'Abbeville et de l'Archidiaconé et Comté de Pontieu, au Diocèse d'Amiens.*

M. DE RICHOUFTZ, propriétaire à Abbeville, est nommé membre correspondant de la Société.

---

*Séance du 7 août 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Étaient présents :* MM. VAYSON, ANTY, Adrien DE CLERMONT-TONNERRE, DE LA FARELLE, DE FLORIVAL, DE GALAMETZ, LEGÉE, MACQUERON, DE WAILLY, WIGNIER et l'abbé MILLE, secrétaire.

M. le PRÉSIDENT se fait l'interprète des regrets que cause à la Société la mort de M. Cyprien le Coustellier, membre correspondant, qui pendant les longues années qu'il avait passées à Abbeville, s'était attiré d'unanimes sympathies dans les nombreuses fonctions honorifiques qu'il y avait remplies.

L'Institut Royal Lombard des Sciences et des Lettres fait part de la mort du docteur Gaetano Negri, son président.

MM. DELIGNIÈRES, DE GALAMETZ et MACQUERON sont désignés pour représenter la Société au Congrès archéologique de Bruges.

MM. ALCIUS LEDIEU et l'abbé MILLE présentent

comme membre correspondant M. LANCEL, pharmacien à Liomer.

M. VAYSON communique une lettre de M. le baron DE BRÉCOURT, membre titulaire, sur les antiquités romaines de Tébessa (Algérie).

M. MACQUERON donne lecture du compte-rendu par M. Roger RODIÈRE de l'excursion faite par la Société à Montdidier, Tilloloy et Roye. Il sera imprimé dans le plus prochain bulletin.

Le même membre annonce que l'impression du premier volume de *la Géographie historique du département de la Somme*, par M. Gaëtan de Witasse est terminée. La Société invite le Directeur des Publications à prendre les mesures nécessaires pour que la distribution puisse en être faite à la séance de rentrée en novembre.

M. MACQUERON propose encore de faire don aux bibliothèques scolaires de l'arrondissement de ceux des volumes de *Mémoires* dont la Société possède un grand nombre d'exemplaires. Une décision sera prise après le rapport fait sur cette question par M. l'Archiviste.

M. DE WAILLY signale de nombreuses inexactitudes dans un article de M. Lenthéric sur *le Littoral de la Somme* publié par *la Revue des Deux-Mondes*.

M. DE GALAMETZ donne de nouveaux détails sur les déprédations commises pendant la guerre de Cent-Ans en Picardie et particuliérement aux environs de Péronne par les soldats du duc de Lancastre en 1359 et de Robert Knolle en 1369. — Renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. Edmond ALBINET, de Paris, est nommé membre correspondant de la Société.

---

*Séance du 6 novembre 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Étaient présents* : MM. VAYSON, ANTY, DE BRÉCOURT, Adrien DE CLERMONT-TONNERRE, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DE LA FARELLE, DE GALAMETZ, DU GROSRIEZ, MACQUERON et l'abbé MILLE, secrétaire.

*Excusés :* MM. DE FLORIVAL, MALLET et WIGNIER.

Au début de la séance, M. le PRÉSIDENT donne un compte-rendu des travaux de la Société en 1901-1902. Il indique les noms des membres nouvellement élus et se fait l'interprète des regrets de la Société pour les collègues disparus et particulièrement pour M. le comte Alfred de Hauteclocque, un de nos plus distingués concitoyens, récemment décédé.

M. l'abbé MILLE signale une étude de M. l'abbé Poulaine, sur les souterrains de Naours, publiée dans *le Bulletin archéologique*. M. MACQUERON fait remarquer que l'insertion de cet article dans le Bulletin consacre définitivement l'importance archéologique des découvertes de M. l'abbé Danicourt.

M. le PRÉSIDENT communique trois circulaires annonçant : 1° le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts qui se tiendra à Paris du 2 au 5 juin prochain, 2° celui des Sociétés Savantes des Départements, qui ouvrira

à Bordeaux le 14 avril 1903, et 3° celui d'Archéologie espagnole, organisé par la municipalité de Barcelone.

M. DELIGNIÈRES lit un rapport sur deux nouveaux ouvrages de M. Prarond qui en fait don à la Société. Le premier, d'histoire locale, est intitulé : *Chapitre de l'histoire de Picardie* de Nicolas Rumet, suivi d'extraits de *la Chronique du Pays et du Comté de Ponthieu* par François Rumet. L'autre est un volume de poésie : *Au jardin*, *Propos d'oncle.* Des remerciements sont votés à M. Prarond et le rapport de M. Delignières est renvoyé à la Commission des Mémoires.

Au nom de M. WIGNIER, M. l'abbé MILLE lit une étude sur la Dinanderie à Abbeville. Après quelques observations générales, l'auteur fait un inventaire des objets relevant de cet art qu'il a retrouvés à Abbeville et aux environs, et donne de nombreux détails sur la corporation des dinandiers d'Abbeville autrefois très importante.

M. MACQUERON présente ensuite la photographie d'un moule à gâteau, appartenant à M. Robert de Guyencourt à Amiens et qui est un remarquable ouvrage de dinanderie signé de : Aimable Siffait. Abbeville. 1788.

M. DE CLERMONT communique trois lettres d'André Dumont, l'une relative à une pétition des officiers du premier bataillon du district d'Abbeville, les autres dans lesquelles il raconte dans le style pompeux et déclamatoire propre à cette époque, la fête de la Raison à Abbeville et à Péronne.

Ces deux lectures sont renvoyées à la Commission des Mémoires.

M. DELIGNIÈRES appelle l'attention de la Société sur

les travaux du jeune Albert Winckler, d'Abbeville, qui dénotent un sentiment artistique prononcé. Il lui propose de le recommander à la municipalité d'Abbeville, pour qu'il puisse aller à Paris développer un talent qui paraît promettre le succès. La Société, à l'unanimité, s'associe à la proposition de M. Delignières.

M. LANCEL, pharmacien à Liomer, est nommé membre correspondant de la Société.

---

*Séance du 4 décembre 1902*

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

*Etaient présents :* MM. VAYSON, DE CRÈVECOEUR, Adrien DE CLERMONT-TONNERRE, DE GALAMETZ, DU GROSRIEZ, LEGÉE, MACQUERON et l'abbé MILLE, secrétaire.

MM. DE CRÈVECOEUR et MACQUERON présentent comme membre correspondant M. GIGON, notaire à Abbeville.

MM. DE GALAMETZ et MACQUERON présentent au même titre M. l'abbé LESUEUR, curé d'Érondelle.

M. LANCEL, élu membre correspondant à la dernière séance, remercie la Société de son admission.

M. l'abbé MILLE annonce que deux membres de la Société viennent d'être l'objet des distinctions les plus flatteuses. M. Henri POTEZ a été proclamé lauréat du grand prix d'éloquence par l'Académie Française

pour son étude sur Théophile Gautier et une mention honorable a été décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à M. Roger RODIÈRE, pour son ouvrage sur les Corps Saints de Montreuil.

La Société adresse aux lauréats ses plus chaleureuses félicitations et décide qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé à chacun d'eux.

M. THIEULLEN offre à la Société un nouvel opuscule : *Le Préchelleen en Belgique*, dans lequel il continue sa campagne pour faire triompher les opinions de Boucher de Perthes sur les représentations figurées à l'âge de pierre.

M. Émile TRAVERS adresse ses rapports faits à la Société des Antiquaires de Normandie sur les travaux de cette compagnie en 1901 et 1902 ; le premier de ces rapports contient une notice biographique sur notre toujours regretté collègue, M. de Marsy.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. DE GALAMETZ entretient la Société des réquisitions militaires dans le département de la Somme de 1793 à 1796. On se rend difficilement compte des charges énormes qui frappaient les habitants des villes et des campagnes, continuellement taxés pour toutes sortes de fournitures et qui avaient en sus à entretenir une armée faisant campagne presque sur leur territoire. — Renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. MACQUERON communique un mémoire judiciaire de 1769, imprimé pour François de Buigny, seigneur de Cornehotte, contre Claude Griffon, seigneur d'Offoy. Il s'agit dans ce mémoire d'une question de retrait lignager, relatif à l'hôtel de Chepy, maintenant musée Boucher de Perthes. On y trouve d'assez nom-

breux renseignements inconnus jusqu'ici sur la construction et les anciens propriétaires de cet hôtel. La rue des Minimes y est appelée d'un nom qu'on ne lui connaissait pas encore, « Rue des Gobelets ».

Le même membre signale, d'après le catalogue de la librairie Claudin, d'août 1902, le nom d'un imprimeur natif d'Abbeville, Jean de Vingle, qui était installé à Lyon, où il publiait en 1503 une édition des œuvres d'Ovide.

---

# LECTURES ET COMMUNICATIONS

---

## EXCURSION FAITE LE 2 JUIN 1902
### A MONTDIDIER, TILLOLOY ET ROYE
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Compte rendu par M. ROGER RODIÈRE

*Lecture faite à la séance du 7 août 1902.*

Le lundi 2 juin, à huit heures du matin, la Société d'Émulation, représentée par MM. Vayson, président, Delignières, président honoraire, l'abbé Mille, F. Wignier, Anty, de Crèvecœur, de Clermont-Tonnerre, H. Macqueron, Crusel, Holtzappfel et votre serviteur (auxquels devait se joindre plus loin M. Raymond Chevalier), montait dans l'express d'Amiens. Bien que nous fussions encore au cours de ce printemps sans égal, qui nous a gratifiés de pluies, de vents et de

frimas inconnus de mémoire d'homme, la journée par extraordinaire était fort belle; ce n'est pas étonnant, d'ailleurs : on sait que M. Henri Macqueron, organisateur émérite, a toujours soin de commander le soleil pour les excursions auxquelles il préside; au rebours de feu M. Carnot, il traîne le beau temps après lui.

Après Amiens, nous remontons la vallée de l'Avre. — Montdidier ! Nous descendons. La vieille ville a encore fière allure au sommet de sa falaise, bien que ses remparts soient démantelés et ses courtines disparues. Nous apercevons la rangée de ses maisons et de ses clochers, qui s'étale en amphithéâtre, bornée au nord par le superbe pignon du Palais de Justice et la belle avenue de tilleuls qui couronne l'esplanade voisine.

Par une rampe courte et dure, nous entrons en ville, et nous parcourons dans toute sa longueur la grande artère qui traverse la cité, presque en ligne droite, et sur laquelle sont bâtis tous les monuments intéressants de Montdidier.

L'hôtel de ville, tout neuf, ne vaut pas l'honneur d'être nommé; il a remplacé une ancienne maison commune plus petite, mais beaucoup plus intéressante.

Les deux églises du Saint-Sépulcre et de Saint-Pierre appartiennent en entier à l'époque flamboyante. On peut leur reprocher, à la seconde surtout, une certaine lourdeur de proportions qui vient sans doute de ce que la nef médiane est peu élevée et n'a pas de fenêtres au-dessus des bas-côtés. A part cela, ces deux églises sont d'un bon style et renferment des souvenirs intéressants.

A Saint-Sépulcre, le portail est assez beau, de facture récente. Le chœur svelte et élancé n'a rien de la lourdeur de la nef. On remarque à l'intérieur de beaux fonts de style Renaissance, avec cette légende en lettres gothiques :

*Je fuz chy mis et assy neuf*
*En lain mil Vc XXXIX.*

Ces fonts reposent sur un seul support central et quatre pendentifs aux angles.

Notons encore : un beau bas-relief des Litanies de la Vierge (xv^e siècle), malheureusement badigeonné ; la chaire, bon travail de sculpture sur bois (xvii^e siècle) et les boiseries du chœur (xviii^e siècle). Enfin la principale attraction de l'édifice est le Sépulcre qui lui sert de vocable et qui est placé au chevet du bas-côté sud. Les statues sont de grandeur naturelle ; leur mérite est inégal : les deux vieillards qui portent le corps du Sauveur sont du plus grand fini ; la Vierge et les saintes femmes ont des vêtements drapés avec art, mais leurs figures sont lourdes et sans expression. Une petite statuette de l'*Ecce homo*, qui surmonte l'entrée de la chapelle du Sépulcre, est un chef-d'œuvre de finesse, et les ornements Renaissance qui l'accompagnent sont aussi d'un travail excellent. Ce tombeau fut fait en 1549 par les soins d'un grand bourgeois de Montdidier, d'une famille montreuilloise d'origine, Godefroy de Baillon, qui s'est fait représenter à genoux, avec sa femme, devant le Sépulcre ; il mourut en 1552, sans avoir achevé son œuvre ; son fils Pierre de Baillon la termina en 1582 ; tous deux sont ensevelis dans la chapelle, où une grande dalle porte leur épitaphe en lettres gothiques.

L'église Saint-Pierre a un très beau portail gothique, quelque peu mélangé de Renaissance ; bâti par l'un des architectes de la cathédrale de Beauvais, il rappelle, en réduction, le fameux portail sud de cette grande église, et, autre point de ressemblance entre les deux constructions, il a également perdu ses statues. Je dois noter, dans l'église : les beaux panneaux de bois sculpté du buffet d'orgues, qui viennent d'une ancienne église supprimée, et ressemblent beaucoup aux sculptures sur pierre de l'*Ecce homo* de Saint-Sépulcre (XVI[e] siècle, Renaissance) ; une médiocre verrière de la Transfiguration (même époque) ; la prétendue statue tombale de Raoul de Crespy, très beau gisant du XIII[e] ou XIV[e] siècle, qui n'a jamais pu représenter ce seigneur mort en 1074 ; une belle cuve baptismale romane à cinq supports, en pierre de Tournay (XII[e] siècle) ; les décorations assez curieuses des chapelles latérales des bas-côtés (ex-voto épigraphiés de magistrats et de bourgeois du XVII[e] siècle, entr'autres François Gambart, « controlleur au Magasin à sel et antien Maïeur », et dam[lle] Johanne Normant sa femme, 1624, etc.) ; et enfin le Sépulcre, placé à gauche en entrant. Il est très beau, meilleur que celui de l'église Saint-Sépulcre ; malheureusement, (depuis deux ans environ, paraît-il), on a odieusement polychromé les statues, qui ont maintenant le sourire béat et niais des produits de la rue Saint-Sulpice. Nous vouons aux gémonies les auteurs de cette inconsciente profanation, et nous poursuivons notre chemin.

Bientôt la grand'rue s'étrangle, et s'engage en voûte obscure et longue sous un vaste corps de logis qui chevauche sur ses deux côtés. C'est le Palais de

Justice, l'ancienne *Salle le Roy*, un des plus anciens et des plus curieux de France. La voûte a peu de caractère, mais les fenêtres qui surmontent son entrée nous font déjà pressentir l'intérêt de l'édifice : ce sont des baies rectangulaires, dont le linteau est soulagé, en son milieu, par une jolie colonnette, certainement du XIVe siècle. C'est bien à la même époque qu'il faut attribuer le reste : et la voûte en arceaux de l'escalier à paliers, et le haut pignon qui domine la falaise et commande les campagnes voisines à cinq lieues de distance, et les belles fenêtres géminées en arc aigu, et les œils-de-bœuf qui décorent cette façade, et les arcs-boutants qui passent par-dessus le préau des prisonniers pour étayer les hautes murailles de la grand'salle. Somme toute, c'est un noble et vénérable édifice bien différent de la plupart de ses pareils, bâtisses banales et sans passé; et j'imagine que les juges qui rendent la justice sous ces vieux lambris, doivent se sentir à la fois guidés, soutenus et retenus par l'âme austère et incorruptible des magistrats d'autrefois, dont il reste quelque chose sans doute sous les voûtes qu'ils ont hantées pendant tant de générations.

On nous fait admirer, dans la salle des pas-perdus et dans le vestibule qui la suit, de très belles tapisseries du XVIIe siècle, qui ont été faites à Bruxelles par Henri Reydams pour la ville de Douay dont elles portent le blason bizarre. La plus belle de ces œuvres d'art est un Passage de la mer Rouge, qu'on ne se lasse pas d'admirer ; les autres représentent les Hébreux remerciant le Seigneur, la Récolte de la Manne, la Fontaine miraculeuse, la Préparation et l'Adoration du Veau d'or. Ces belles scènes ont été

copiées sur les dessins que Raphaël fit pour les Loges du Vatican [1].

Cependant, par les fenêtres du premier étage, nous remarquons sur les murs du préau de l'ancienne prison des graffites qui semblent intéressants. Nous descendons aussitôt ; la muraille est criblée d'inscriptions, délassement des prisonniers d'autrefois pendant leurs longues heures de captivité. Beaucoup de ce graffites sont effrités, d'autres sont peu intéressants ; mais voici un vieux huguenot, enfermé pour sa religion après la Révocation de l'Edit de Nantes :

IEAN DOVDEL (?) A ETE PRISONNIER POVR LA FOI DE IESVS CHRIS. . . . .
IE MET MON ESPERANCE
EN DIEV.

Voici mieux encore : deux pièces de vers, fort bien gravées et pas trop mal tournées vraiment. Sur la première, le poëte (?) fait la leçon à ses juges :

IVGES HVMAINS VOEVLLES TRESTOVS APRENDRE
CÕME A CHACVN IL VOVS FAVLT LE DROICT RENDRE
SANS MESPRISER ET DIEV ET SA IVSTICE
LEQVEL PVNIT DES IVGES LINIVSTICE
QVI ONT VENDV LE DROICT COMẼ MALINGS
OV DE LA VEFVE OV DV PAVVRE ORPHELIN
A PRIS DARGENT ET PILLANT LA PROVINCE
ONT DESROBE ET LE POEVPLE ET LE PRINCE.

Un peu plus loin, le même auteur (vraisemblablement) nous énumère ses souhaits de bonheur, et s'il ne signe pas, ce que je regrette, il date du moins, et c'est toujours cela :

1. V. X. de Bonnault, *Picardie historique et monumentale*, t. II, p. 22 à 24.

AVOIR TOVSIOVRS EN MA BOVRSE VN ESCV
ET ESTE (*sic*) EXEMPT DE TOVTES MALADIES
ET QVE MAMIE NE ME FEIST POINCT COQVT
ET QVE NVLLE SVR MOI NE PRINCT ENVIE
SANS . . . . . EL . . . . . IE FINAST MA VIE
ET QVE . . . . . VREE FIST SVR MOI SON PAIEMENT
. . . . . MON CORPS IVSQVES AV IVGEMENT
ET QVANT LA MORT PRENDRA SVR MOI SON DROICT
FVS-IE PORTE EN PARADIS TOVT DROICT.
1578 [1].

Mais il est midi, l'heure nous presse, on nous appelle à grands cris. A peine pouvons-nous parcourir l'esplanade, d'où l'on découvre à pic, sous ses pieds, les faubourgs de la ville, et à perte de vue les plaines du Santerre. Sur cette promenade s'élève l'ancien prieuré des Bénédictins, aujourd'hui collège ecclésiastique de bon renom. Nous revenons sur nos pas ; nous passons sous la statue de Parmentier, monument peu imposant élevé à un bienfaiteur de l'humanité, car l'habit académique n'est guère décoratif... en bronze. Nous remarquons encore, à un coin de rue, une curieuse tourelle ronde en encorbellement, coiffée d'une calotte hémisphérique. Et nous arrivons à l'hôtel Saint-Eloy, où un excellent déjeuner nous attend. Au dessert, on vote d'unanimes félicitations à M. Henri Macqueron, qui a commandé le menu, et au maître-queux, qui l'a exécuté.

Puis nous montons en voiture, et sous le gai soleil de juin, au trot fringant de nos coursiers, nous sortons

1. Je reproduis ces inscriptions fort curieuses, parce que le texte qu'en donne M. de Beauvillé (*Histoire de Montdidier*, t. II, p. 207) n'est pas suffisamment exact. Si j'avais eu plus de temps devant moi, j'aurais sans doute pu lire les quelques mots que je laisse en blanc ci-dessus, et relever encore d'autres inscriptions intéressantes sur cette précieuse muraille.

de Montdidier par une belle route, aux arbres centenaires. La plaine, riche et plantureuse, du Santerre offre à nos yeux d'abondantes moissons ; c'est ici l'un des greniers de la France. Nous quittons le grand chemin et traversons le village de Faverolles ; sans nous y arrêter, nous examinons en passant le portail Renaissance de l'église, dont le fronton est accompagné des bustes de saint Pierre et de saint Paul, élégamment sculptés.

Nous voici à Piennes. Les voitures s'arrêtent devant l'église, bel édifice à trois nefs, en croix latine, du XVIe siècle [1]. Le transsept, que surmonte un clocher, est seul voûté. Le reste de l'édifice est couvert par une belle charpente apparente, et les bas-côtés ont des berceaux transversaux en plafonnage, accusés au dehors par une série de pignons perpendiculaires au toit de la nef centrale. Cette disposition, qui se retrouve souvent en Picardie, est fort pittoresque et donne un cachet d'élégance aux édifices qui l'ont adoptée [2].

On remarque à l'intérieur un très-beau banc d'œuvre en bois tourné, œuvre patiente et remarquable d'un *huchier* du XVIe siècle. Les fonts sont analogues à ceux de Saint-Sépulcre de Montdidier, mais ils ont, en plus, quatre colonnettes soutenant les angles de la cuve et rentrent dans la catégorie des fonts à cinq supports. La chaire, de style classique, est ornée de deux écussons martelés, où l'on peut

1. Le chœur paraît plus ancien.

2. L'église de Verton, près Montreuil, avait aussi primitivement, des pignons sur chacune de ses travées. Elle est plus ancienne (XIVe et XVe siècles) que celle de Piennes, à laquelle elle ressemble d'ailleurs beaucoup.

reconnaître encore, à grand'peine, les armes accolées de Brouilly (un lion) et de Halluin (3 lions, 2 et 1). De place en place, sous le badigeon des murs latéraux, on entrevoit les traces d'une litre du XVIII$^e$ siècle : les écus ovales sont, l'un aux armes encore reconnaissables d'Aumont-Villequier : d'argent au chevron de gueules accompagné de 7 merlettes de même, 2 et 2 en chef, 1 et 2 en pointe ; l'autre est peu distinct ; on voit seulement qu'il est écartelé (peut-être Victoire Félicité de Durfort-Duras, † 1753, femme de Louis Marie Augustin d'Aumont, duc d'Aumont, † 1782 (écartelé, 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, 2 et 3 de gueules au lion d'argent). Un fragment de vitrail, daté de 1545, nous fait regretter qu'il n'en reste pas davantage.

Le portail occidental, d'une bonne architecture flamboyante, est flanqué, à une certaine hauteur, de deux niches privées de leurs statues. Les socles sont ornés d'inscriptions gothiques qui passent pour inintelligibles ; or j'ai pu lire couramment et sans aucune incertitude, sur celle de gauche, la date 1533 :

*lā m V$^c$ XXXIII . . . . ma fct faire.*

Le nom du personnage est encrassé de mousse et de poussière, mais moyennant un léger nettoyage il serait certainement lisible. Quant à l'inscription du socle de droite, elle n'est pas plus endommagée, mais encore plus salie ; on y distingue cependant sans hésitation, le commencement : *lan* .. et la fin : *fait faire.* Si nous avions eu cinq minutes et une échelle sous la main, la lecture du texte eût été complète, j'en réponds.

Mais l'heure s'avance et l'on nous rappelle. Vite,

nous remontons en voiture, et fouette cocher. Nous traversons Onvillers, puis Boulogne-la-Grasse, et, par des chemins pleins d'ombre, bordés de pommiers en fleurs, nous arrivons à Tilloloy.

C'est le clou de l'expédition.

Tilloloy, ancien domaine des Soyecourt, possède un beau château de style Louis XIV, dont la première pierre fut posée le 26 avril 1645 ; ce château a grande allure, avec son parc immense, sa pelouse et ses charmilles, ses douves profondes et ses grilles forgées. C'est aujourd'hui la résidence du comte d'Hinnisdal, héritier des Soyecourt, dont les armes (ou plutôt celles des Belleforière) ornent la façade antérieure, tandis que celles du possesseur actuel se voient sur le fronton qui regarde les jardins [1]. Mille souvenirs des anciens seigneurs, surtout de nombreux portraits de famille, décorent les appartements, et particulièrement la longue galerie du premier étage. En entrant dans le vestibule de cette demeure seigneuriale, qui présente un beau coup d'œil, on remarque l'escalier d'honneur, près duquel un arbre généalogique de la maison de Soyecourt étend ses nombreux rameaux. On montre encore, au premier étage, la chambre dans laquelle couchait Louis XIV lorsqu'il passait à Tilloloy pour se rendre en Flandre.

Mais ce n'est pas le château qui nous attire à Tilloloy : c'est l'église qui l'avoisine. L'église de Tilloloy est le plus beau et le plus curieux échantillon de la Renaissance picarde, — du moins la façade, car, quoi qu'on en dise, le reste du monument est encore d'un bon gothique, sauf quelques détails où se retrouve

1. Plus exactement : le jardin à la française ; les autres jardins, le potager et le verger, sont d'un autre côté du château.

le style de la Renaissance : les nombreuses niches, les piscines d'une grande richesse, et aussi la clôture du chœur, en chêne, avec pilastres décorés d'arabesques. — Tout l'édifice est construit en briques, sauf les ornements et les parties saillantes, qui sont en pierre. Il fut élevé en 1534 par Antoinette de Rasse, veuve de Jean de Soyecourt et dame de Tilloloy, et par François de Soyecourt, son fils, en l'honneur de Notre-Dame de Lorette.

La façade présente, en élévation, un portail surmonté d'un fronton à lignes courbes ; un balcon, une rose accostée de deux niches et surmontée d'une troisième ; un pignon à rampants en feuilles de chou. Deux tourelles engagées flanquent le tout. La porte est en anse de panier, ainsi que toutes les ouvertures et les niches ; les consoles, les pieds-droits, les archivoltes, la balustrade du balcon, le remplage de la rosace, les ornements du pignon, tout est d'un grand fini et du plus pur style de la Renaissance ; aucune trace de style gothique ne s'y voit plus. Par une originalité qui n'a rien de disgracieux, la rose, la niche centrale et les sculptures qui la surmontent n'occupent pas le milieu du pignon, mais sont rejetées sur la gauche.

Le portail est daté de 1534, mais il a été fortement restauré en 1877, avec goût, d'ailleurs, sous l'intelligente direction de l'éminent architecte Edm. Duthoit. Les initiales A et F (Antoinette de Rasse et François de Soyecourt, son fils) décorent le linteau, ainsi que les écus, au milieu de mille rinceaux et arabesques (Rasse : d'or à 3 chevrons de sable ; Soyecourt : d'argent fretté de gueules). Au-dessus de la rose, se voit une réduction en bas-relief de la *Santa Casa*, avec cette inscription : *Sainte Marie de Lorette.*

L'église n'est pas grande, mais très-bien proportionnée et très-bien construite. Le vaisseau, d'une seule venue, est flanqué de deux croisillons et terminé par un chevet à trois pans. Ses murailles intérieures sont en briques apparentes, sans badigeon ni enduit ; la voûte à nervures, d'un dessin très compliqué, est ornée à chaque clef d'écussons peints, aux armes de toutes les familles alliées aux Soyecourt. Les fenêtres, en tiers-point. sont ornées de meneaux multiples et de tympans à remplages flamboyants. Plusieurs ont des verrières admirablement conservées et d'un grand prix, qui sont citées parmi les plus remarquables de Picardie.

« Autour du chœur et du sanctuaire [1], on voit se dérouler sur ces splendides pages de verre, dessinées et coloriées avec une rare perfection, les principales scènes de l'histoire de la Sainte Vierge, patronne de l'église et de la paroisse, et les mystères de l'enfance de Notre-Seigneur.

« La fenêtre voisine de l'abside, à droite du maître-autel, ouvre la série. Elle représente la Naissance de Marie, sa Présentation au Temple, et son Mariage. Le panneau consacré à la Nativité de la Vierge est surtout remarquable. Près du lit où repose l'heureuse mère, sainte Anne, une femme dans le costume des grandes dames du XVI[e] siècle, et dont la physionomie exprime le respect et la joie, porte dans ses bras la gracieuse enfant qui vient de naître, pendant qu'une servante achève de préparer le petit berceau.

« L'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Sauveur, tels sont les sujets de la fenêtre qui suit.

1. M'écrit M. l'abbé Odon, à qui je cède ici la parole.

Puis viennent l'Adoration des bergers et des Mages, la Présentation de Notre-Seigneur, etc.

« Au vitrail qui reproduit la Fuite en Egypte, des anges abaissent les branches d'un palmier-dattier, afin de procurer à la sainte Famille la nourriture dont elle a besoin. Près de là, un satellite d'Hérode, envoyé à la poursuite des fugitifs, interroge vainement un moissonneur dont le blé, croissant tout d'un coup par miracle, dérobe aux regards les saints voyageurs.

« La dernière verrière près de l'abside, du côté de l'Evangile, retrace la mort, les funérailles et le couronnement de la Sainte Vierge. C'est l'une des plus remarquables et des mieux conservées. L'artiste-verrier a puisé plusieurs de ses inspirations dans les vieux légendaires si goûtés de nos aïeux. Saint Jean porte la palme d'or en tête du cortège, et le grand-prêtre juif, qui a voulu repousser le cercueil de la mère de Dieu, est privé de l'usage de ses mains et violemment terrassé.

« Le vitrail de saint Jean-Baptiste, à l'extrémité du croisillon sud, a été restauré en 1870 aux frais de M. le comte d'Hinnisdal. On y voit le baptême de Notre-Seigneur, la prédication du saint Précurseur, sa décollation, la réception de son chef aux portes d'Amiens.

« Au fond du transsept septentrional, la verrière qui fait pendant à celle de saint Jean-Baptiste représente les principales scènes de la Passion : le Baiser de Judas, le Couronnement d'épines, Jésus chargé de sa croix, Véronique lui essuyant le visage de son voile, le Christ devant Pilate qui se lave les mains.

« N'oublions pas de signaler dans cette partie de l'église, à la fenêtre au-dessus de l'autel de la Sainte

Vierge, les splendides débris d'une Crucifixion. Le Christ en croix est placé entre les deux larrons, qui portent les habits à crevés du XVIe siècle. Dans tout ce qui reste de cette magnifique verrière de la Renaissance, il y a une correction de dessin, une richesse de coloris, une légèreté de ton que les archéologues et les connaisseurs ne se lassent pas d'admirer.

« Au bas de chacun de ces beaux vitraux, on voit les effigies des donateurs agenouillés sur des prie-Dieu décorés de leurs armoiries. Là, comme à la voûte ornée d'écussons armoriés, il y a pour les amis de l'art héraldique un intéressant sujet d'étude. »

Les tombeaux que renferme l'église de Tilloloy ne sont pas son moindre attrait : dans le transsept nord, on remarque le cénotaphe des trois fils de François de Soyecourt, Maximilien, Charles et Abdias, morts jeunes, avant leur père (qui est décédé en 1596) ; le plus jeune est encore presque un enfant ; les trois statues, agenouillées, sont en pierre, les têtes et les mains en marbre blanc ; les jeunes chevaliers portent au côté la petite dague appelée miséricorde.

On voit aussi, sur une tablette de marbre noir encastrée dans la muraille qui termine le croisillon nord, l'épitaphe de Maximilien-Antoine de Belleforière de Soyecourt, seigneur de Tilloloy, grand veneur de France sous Louis XIV, et dont les deux fils ont péri à la bataille de Fleurus.

Dans le chœur se trouvent aussi, sous les arcades voisines de l'abside : du côté de l'Evangile, les statues tombales, également agenouillées, de Ponthus de Belleforière († 1590), et de Françoise de Soyecourt, sa femme († 1620), sœur des trois personnages cités plus haut. De longues et curieuses épitaphes accompagnent

ces divers monuments. — Du côté de l'Epitre, deux statues gisantes : celles (selon toute apparence) de François de Soyecourt, fils de la fondatrice de l'église († 1596), et de Charlotte de Mailly, sa femme. Ces deux gisants sont malheureusement mutilés ; les têtes manquent, ainsi que les mains. Un lion est couché aux pieds de François de Soyecourt, qui, après avoir été page de François Ier, devint l'un des plus vaillants capitaines de son siècle [1].

Outre ces hauts et puissants seigneurs, d'autres personnages d'importance secondaire ont aussi trouvé leur sépulture en cette église : j'y ai noté l'épitaphe de « Damlle Marye Norquier, gouvernante de Madame Marye Renée de Longueil, dame et marquise de Soyecourt, agée de soixte ans, qui décéda le 29e juin 1659 » ; et aussi celle d'un brave garçon menuisier qui a laissé une chronique manuscrite : « Claude Belva, en son vivant garson menusier natif dudit lieux, lequel décéda le 14 feurier 1732, agez de 82 ans et sept mois. » — En sortant de l'église, je note encore, en toute hâte, une fort belle piscine datée de 1534 ; et, derrière la chaire, un graffite en lettres gothiques rappelant le vocable de l'église :

*Nostre dame de Lorette.*

L'église de Tilloloy, si richement ornée par ses anciens seigneurs, a eu l'heureuse chance, après tant d'autres, d'être confiée dans ces derniers temps à M. l'abbé Odon. Ce sympathique et digne ecclésiastique, très versé dans l'histoire locale et auteur de

1. Je dois encore beaucoup, pour la description sommaire de ces tombeaux, aux notes qu'a bien voulu me remettre M. l'abbé Odon.

plusieurs travaux d'érudition, connaît à fond et à tréfond la belle église qu'il dessert depuis 28 ans ; il l'a étudiée jusqu'en ses moindres recoins, et se prépare à en publier la monographie dans *la Picardie historique et monumentale.* En attendant, il se plaît à en faire les honneurs aux visiteurs et aux curieux. Il nous a accueillis à bras ouverts, et je crois payer une dette de la Société en adressant à M. le Curé de Tilloloy nos plus chaleureux remercîments.

De Tilloloy à Laucourt, la distance est courte, et nos braves chevaux l'ont promptement franchie. Ici, l'église n'est plus un monument ; elle est plutôt chétive, mais elle contient plus d'un objet intéressant. Le plan est en croix latine, avec un seul bas-côté, au nord. Le style est encore gothique, bien que la plupart des fenêtres soient déjà en plein cintre ou en anse de panier. La porte latérale du Sud est ornée à son claveau d'un saint Martin à cheval, et le fronton portait des écussons qui ont été martelés. A l'intérieur, on remarque une belle charpente apparente, et surtout une balustrade sculptée, du XVI[e] siècle, aujourd'hui placée contre le mur du bas-côté ; elle représente le Christ et les douze Apôtres, et son vieux chêne a conservé la peinture primitive, aux tons pâlis et très doux.

Plusieurs verrières sont encore bien conservées : dans le croisillon Nord, une Crucifixion et au-dessous le Paradis terrestre ; dans le croisillon Sud, une autre Crucifixion ; dans le chœur, une Annonciation, une Visitation, une Présentation de Marie au Temple, et surtout un admirable vitrail des Litanies de la Vierge ; cette verrière, qui rappelle d'une manière frappante le bas-relief des Litanies à l'église Saint-

Sépulcre de Montdidier, représente la Vierge dans sa gloire, entourée de ses divers emblèmes ; dans ses petites dimensions, on ne peut rien voir de plus achevé.

Citons encore la cuve baptismale, à cinq supports, datée de 1567 et ornée d'un saint Martin à cheval ; elle est malheureusement en mauvais état, plusieurs des colonnettes menacent ruïne.

Dans le cimetière, on remarque une ancienne chapelle funéraire de style Renaissance, toute semblable à celles qu'on rencontre à chaque pas dans les cimetières de Bretagne ; elle est abandonnée et délabrée et ne contient plus aucune inscription.

Laucourt n'est qu'à une lieue de Roye, qui est notre dernière étape. Nous entrons dans cette ville par un long, laid et interminable faubourg ; nous passons, sans nous y arrêter, devant la lourde église de Saint-Gilles, et nous accédons à la haute ville de Roye.

Cette petite cité est mal percée, et ses maisons n'ont pas ce cachet de confort et de distinction que nous avons remarqué dans celles de Montdidier. Sans ses anciens remparts, aujourd'hui à peu près disparus, Roye n'eût jamais été qu'un bourg. Sur la grand'-place, à côté de l'Hôtel du Commerce où nous allons dîner tout à l'heure, s'élève l'Hôtel de Ville, assez élégant dans son exiguïté. Tout près de là, se voit l'une des plus curieuses maisons anciennes de Picardie, avec ses chevrons et sa charpente apparente, ses deux étages en encorbellement, ses corniches sculptées, son pignon aigu et son petit escalier en vis. Jadis adossée à l'église collégiale Saint-Florent, détruite par la Révolution, cette maison est

tout en façade et n'a aucune profondeur : pas plus de 3 mètres au rez-de-chaussée ; un peu plus aux étages supérieurs, qui surplombent l'un sur l'autre.

L'église Saint-Pierre de Roye est un beau monument de l'époque flamboyante, à transsept, clocher central et déambulatoire sans chapelles, avec un étage de fenêtres éclairant la grande nef au-dessus des bas-côtés. La façade, conservée d'un édifice antérieur, est d'un beau style roman, et paraît dater : la partie inférieure, de 1130 à 1160, et le pignon, de la fin du XII$^{e}$ siècle[1]. Le portail, très restauré à une époque toute récente, est en arc brisé ; ses six colonnettes, sa triple voussure sont d'une sculpture très remarquable et très bien conservée : la première voussure est à zigzags, la seconde est ornée d'animaux très variés, qui semblent avoir été ciselés par un orfèvre plutôt que par un tailleur de pierre ; enfin la troisième voussure, à crochets, et l'archivolte à feuilles d'acanthe terminent heureusement cet ensemble. Le tympan, qui représente le Christ en gloire entre les quatre animaux évangélistiques, a été refait récemment et n'a plus d'intérêt ; un travail beaucoup plus regrettable est le percement de la lourde fenêtre en plein cintre géminé, qui surmonte et semble écraser le portail ; cette fenêtre a la prétention d'être romane, alors que jamais en Picardie l'art roman n'en a produit une seule de ce genre. La fenêtre primitive devait être de petites dimensions. Heureusement le pignon (retouché au XV$^{e}$ siècle et garni de rampants de style flamboyant) a conservé une très curieuse rose romane, à colonnettes convergentes, ressem-

1. C. Enlart, *Monum. de l'Archit. romane dans la région picarde*, p. 158.

blant beaucoup à celle de Saint-Etienne de Beauvais.

Les grandes fenêtres flamboyantes des bas-côtés et du déambulatoire ont gardé plusieurs verrières remarquables[1], qui ont été restaurées, et pas toujours d'une manière satisfaisante. Par exemple, un vitrail du bas-côté Sud, représentant diverses scènes de la vie du Christ, porte l'inscription suivante : « Lan de « grace mil Vc et VII fit faire ceste verrierre Guil- « la(m)e Gille et damoiselle *Jeanne du Friez* || sa « fem(m)e en leur viva(n)t bourgeois marcha(n)s « demourant à Roye ; priez Dieu pour eux. »

Le panneau qui porte le nom de Jeanne du Friez a été refait ; il renferme certainement une inexactitude : outre que la forme moderne du nom *Jeanne* est déjà suspecte, la donatrice est représentée à genoux, selon l'usage, au bas du vitrail ; sa patronne l'accompagne : or, il est très facile de reconnaître que cette patronne est *sainte Catherine*, portant sa palme de martyre et la roue, instrument de son supplice.

Les écussons des donateurs de cette verrière sont bons à noter comme spécimens d'armes bourgeoises. Guillaume Gille porte : d'argent au chevron de gueules accompagné des lettres gothiques *b*, *f*, *d*, de sable, 2 et 1. Devise : *Pour prévoir.* — Catherine du Friez : de gueules au chevron d'argent accompagné des lettres *g*, *g*, *k*, d'or, 2 et 1. Devise : *Pour prevenir.*

Une autre verrière, dans le bas-côté Nord, représente la naïve légende des Pèlerins de saint Jacques ; on y voit l'apôtre, reconnaissable à son bourdon et à

1. Le pays que nous avons traversé dans notre excursion est exceptionnellement riche en verrières et en sculptures de la Renaissance, deux choses des plus rares en Picardie.

ses coquilles, ressuscitant le pendu ; un fragment d'inscription nous donne la date de 1520 (?) : « . . . y este V^c et XX . . . aumones des bourgeois a esté faict. »

Une autre enfin, la plus belle peut-être de toutes, représente le sujet bien connu de l'arbre de Jessé. M. l'abbé Corblet l'a décrite et en a donné un dessin dans la *Revue de l'Art Chrétien,* année 1860.

Je noterai enfin, pour exercer la sagacité de ceux de nos confrères qui sont versés dans l'art héraldique, un médiocre tableau sur bois (Disciples d'Emmaüs, XVII^e siècle) qui n'a d'autre intérêt que les écussons des donateurs : 1° d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 croissants, et en pointe d'une étoile dans un cercle, le tout du même ; — 2° de gueules à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles en chef et d'un croissant en pointe, le tout du même.

L'église Saint-Pierre de Roye était le dernier monument marqué sur notre programme. Après une journée bien remplie, nous avons été heureux de nous restaurer par un copieux dîner ; et bientôt, au milieu des ombres croissantes du crépuscule, nous nous dirigions vers la gare, prêts à monter dans le train qui devait nous ramener à Abbeville, et conservant un excellent souvenir de cette heureuse et fraternelle promenade.

Désigné à l'improviste pour en faire le compte-rendu, je crains d'avoir laissé passer, dans mes notes rédigées à la hâte, quelques inexactitudes. Je réclame donc toute l'indulgence de mes confrères pour ce petit mémorial de notre excursion [1].

1. J'ai consulté, pour me guider dans un pays que je connais peu, et pour contrôler mes notes : l'*Histoire de la ville de Montdi-*

# COMPTE-RENDU

## De la Conférence faite le Samedi 7 Juin 1902

Par **M. Louis LÉGER**, Membre de l'Institut

SUR

# JEAN DE LUXEMBOURG

## ROI DE BOHÊME

### MORT A LA BATAILLE DE CRÉCY, EN 1346

*Lecture faite par* M. l'Abbé MILLE *à la séance du 10 juillet 1902.*

A la suite de la communication faite dans la séance de décembre 1901, par notre honorable collègue M. Émile Coache, d'un important mémoire lu à l'Institut de France, par M. Louis Léger, Professeur au Collège de France, la Société d'Émulation s'est constituée en Comité pour travailler à la restauration de la croix dite : Croix du Roi de Bohême.

Pour arriver à ce but et promouvoir une souscription, notre Société, sur la proposition de notre très honorable Président, a pensé qu'il était nécessaire de faire donner sur ce sujet une conférence publique ; le conférencier était dès lors tout indiqué ; et M. Léger pressenti s'était gracieusement mis à la disposition

dier, par V. de Beauvillé, 3 vol., 1875 ; *la Picardie historique et monumentale*, t. II, canton de Montdidier, par MM. de Bonnault et de Guyencourt ; A. Ledieu, *En chemin de fer de Roye à Montdidier*, *Cabinet historique de Picardie*, 5e année, 1890 ; et Dusevel, *Eglises, Châteaux, Beffrois,...* etc., 1862 ; *Château et église de Tilloloy*, 16 p. Je dois un remercîment tout spécial à M. l'abbé Odon, qui (je l'ai déjà dit) a bien voulu compléter et corriger mes notes, trop insuffisantes, sur la belle église de Tilloloy.

de la Société; la date du samedi 7 juin proposée, fut aussitôt acceptée; et la conférence annoncée a eu lieu au jour indiqué dans la salle du Théâtre municipal que M. le Maire d'Abbeville a gracieusement concédée à la Société qui, d'ailleurs, est heureuse de le compter parmi ses membres correspondants.

Sur la scène autour du conférencier, qui porte la rosette d'officier de la Légion d'honneur, se trouvent groupés les membres du Comité abbevillois de la Croix du Roi de Bohême: MM. Vayson, président, Coache, député de la Somme, Charles Bignon, maire d'Abbeville; Delignières, Ledieu, Mille, membres de la Société d'Émulation; Jules Lecomte, maire de Crécy-en-Ponthieu. Signalons également, et avec le plus grand plaisir, la présence de M. Lair, membre de l'Institut.

Dans la salle, on remarque un bon nombre de notabilités abbevilloises, de fonctionnaires, de membres titulaires et correspondants de notre Compagnie. L'assistance eût été certainement plus nombreuse, sans une pluie violente qui tombant à l'heure même de la conférence, a contrarié beaucoup de bonnes volontés.

M. Vayson ouvre la séance par une courte allocution qui expose l'objet de la conférence, et présente en termes fort aimables M. Léger, le conférencier du jour, qui prend alors la parole.

Voici une analyse aussi fidèle que possible de sa belle conférence:

Messieurs,

Je remercie M. Vayson de la façon bienveillante avec laquelle il vient de me présenter.

Merci de l'accueil que vous avez fait à mon idée.

Si je faisais passer un examen, je poserais cette simple question : Combien connaissez-vous de rois qui se soient fait tuer pour la France ? — la réponse serait facile : *Un seul !* — Oui, un seul ; et ce roi s'appelle Jean de Luxembourg, roi de Bohême, mort héroïquement à la bataille de Crécy, le 26 août 1346.

Hélas ! nos luttes intérieures, la guerre de Trente Ans, les guerres de Religions nous ont fait oublier ce dévouement, et cet oubli, il faut le réparer.

Jeanne d'Arc, notre incomparable Jeanne, a beaucoup de monuments : Jean de Bohême n'a rien ! et cependant, il serait difficile de trouver un roi étranger qui ait aimé la France plus que lui. Il était le roi d'un pays ami de la France : pays en partie allemand, slave, mais surtout tchèque, pays ami passionné, presque fanatique de notre France.

Jean était fils de Henri de Luxembourg ; il vint faire ses études à Paris. En 1310, il est élu roi de Bohême ; mais il garde de son séjour à Paris un souvenir fait de respect et d'une tendre affection ; il y envoie son fils appelé Wenceslas ; celui-ci pour échapper à la risée des étudiants, change son nom bohémien en celui de Charles.

Le roi de Bohême aimait les aventures ; il venait fréquemment dans notre patrie, tantôt dans les pèlerinages, comme Saint-Amadour ; tantôt dans les tournois où il faisait briller son habileté aux jeux chevaleresques.

Le tempérament aventureux ne fait pas les bons souverains ; Jean gaspille l'argent de la Bohême où d'ailleurs il est peu aimé, bien qu'aujourd'hui il y soit fort en vénération.

On le voit en 1328 aux fêtes du couronnement du roi Philippe VI ; puis dans une expédition contre les Flamands.

Sa fille épouse l'illustre et chevaleresque Jean le Bon : ainsi se resserrent les amicales relations entre la Maison de France et la Bohême. Jean de Luxembourg vient trouver le pape à Avignon, au sujet de l'Evêché de Prague.

En 1332, il assiste à un tournoi à Paris, puis prend *la croix*, sans quitter toutefois la France, selon un usage reçu à cette époque.

Il revient chez nous, deux ans après. Devenu veuf, il épouse une fille du duc de Bourbon ; ce mariage le rattache intime-

ment à la Maison de France. Bientôt, il est blessé dans un tournoi.

Les affaires de son royaume le rappellent à Prague, en 1337 ; deux ans plus tard, il vient faire soigner ses yeux malades à Montpellier; malheureusement le traitement lui est funeste, et Jean devient aveugle ; on dit qu'il mettait une certaine coquetterie à dissimuler sa cécité, et, qu'en donnant audience aux ambassadeurs, il tenait en main un manuscrit.

L'année 1342 le trouve à la Cour de France, puis à la Cour pontificale d'Avignon.

En la funeste année 1346, notre France est envahie par l'Anglais. Jean l'Aveugle accourt aussitôt à notre secours avec cinq cents chevaliers bohémiens ; il dispute aux Anglais le passage de Pont-Remy, puis vient à Crécy. On connaît l'héroïque parole de ce prince aveugle qui fait attacher son cheval aux chevaux de deux seigneurs : « Je vous prie, et au besoin je vous requiers de me mener où le combat est le plus fort, afin que je puisse férir un coup d'épée ! » Son cri de guerre est : *Prague !* ce qui montre bien que Jean, comte de Luxembourg, a voulu mourir pour la France comme roi de Bohême. — La note caractéristique de cette vie aventureuse est donc bien un amour passionné pour la France.

Les familles des chevaliers bohémiens morts au service de la France sont toutes éteintes ; une seule existait encore en 1850 ; nous rechercherons les descendants de cette famille, afin de les inviter à notre fête projetée pour l'inauguration du monument du roi Jean de Luxembourg.

Jean avait un fils, Charles IV, roi des Romains, Empereur, Roi de Bohême, qui aimait aussi beaucoup la France.

Charles IV, en effet, épouse Blanche de Valois, sœur de Philippe, laquelle ne veut jamais apprendre la langue bohémienne.

Si Jean son père fut un prince médiocre, Charles IV au contraire fut un excellent souverain ; en maintes circonstances, il témoigna de son attachement pour la France : en 1353, il envoie un détachement contre les Anglais ; en 1377, il vient faire ses dévotions aux saints de France : à Saint-Maur près de Cambrai, à Saint-Quentin, à Compiègne, à Saint-Denis.

Il fait une entrée solennelle à Paris en 1378.

Charles IV introduit en Bohême les mœurs et les arts de



Sainte Angèle de Mérici

**Statue par Pfaffenhoffen qui se trouvait au Couvent des Ursulines d'Abbeville (*Dessin de Choquet*)**

(*Pages* 268-269)


UNIV. OF MICH.

France. Son splendide palais de Prague est construit *ad instar domûs regis Franciæ*. La cathédrale est de style gothique. Il semble, en un mot, que la France et la Bohême soient deux pays jumeaux au point de vue politique, intellectuel et artistique.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la Bohême s'efface, elle est absorbée dans l'Etat Autrichien.

Dans nos malheurs de 1870, la Bohême proteste contre le brutal axiôme : La force prime le droit ; elle accueille avec bienveillance nos soldats prisonniers qui s'évadent d'Allemagne, et leur facilite le retour dans leur patrie. — Récemment à l'occasion du centenaire de Victor Hugo, des relations intimes se sont établies avec la Bohême ; des gymnastes bohémiens ont apporté une palme d'or au monument du poète ; la musique de Prague est venue chez nous. Au banquet offert au maire de Prague, on a échangé des toasts amicaux, et, au sujet du monument projeté à la mémoire de Jean de Luxembourg, le magistrat tchèque a promis d'amener à Crécy un grand nombre de ses compatriotes.

Le Grand-Duché de Luxembourg s'occupe activement d'une souscription dont le but est de glorifier Jean l'Aveugle.

Il serait avantageux de lancer une souscription dans tout le rayon français de la guerre de Cent Ans : Picardie, Artois, Ile-de-France, Champagne, Lorraine.

La croix de Bohême est exposée aux injures du temps ; il faut faire un monument à Crécy ; pour cela, l'argent est nécessaire. Si un homme d'Etat a pu dire : Faites-nous de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances ; je vous dirai : « Messieurs, faites-nous de bonnes finances, et je vous ferai un beau monument ! »

Cette conférence, accueillie par d'unanimes applaudissements, est suivie d'une série de projections fort intéressantes sur les plus beaux monuments de la ville de Prague, et sur les différents costumes très pittoresques de la Bohême.

M. Vayson termine la séance en adressant ses plus vifs remerciements à M. Léger qui a si agréablement

intéressé son auditoire ; il a l'espoir que cette conférence provoquera une abondante souscription en faveur d'une œuvre que l'on peut appeler l'œuvre de la reconnaissance et du patriotisme.

E. MILLE,
*Secrétaire.*

---

# BIBLIOGRAPHIE

## **Les Lagrené**, par M. ÉMILE GAVELLE.

*Compte rendu par* **M. A. BOUCHER DE CRÈVECŒUR** *lu à la séance du 5 décembre 1901.*

En parcourant dernièrement un travail généalogique de notre regretté collègue, M. le vicomte de Bonnault, nous remarquions l'épigraphe qui précède ces notes de famille : « Cecy est un livre de bonne foy », et nous pensions que, s'il est une catégorie de publications à laquelle cette phrase de Montaigne doive rarement être appliquée, c'est sans aucun doute aux ouvrages héraldiques et nobiliaires.

En effet, chez nos d'Hozier et nos Chérin modernes, que d'assertions téméraires, que d'inductions imprudentes et fantaisistes, souvent même que de complaisances de plume, parfois payées de bons écus sonnants, grâce auxquels nous voyons métamorphosés en comtes ou marquis d'honnêtes bourgeois, dont les pères quelquefois maniaient l'aune ou poussaient la charrue. C'est donc avec une vraie satisfaction que

l'on se plaît à signaler les généalogistes au travail consciencieux qui ne livrent rien au hasard, dont les dires sont étayés sur des preuves dûment constatées dans les chartes ou les actes publics, tout au moins garantis par les assertions de ces anciens auteurs, à l'opinion desquels on peut ajouter toute créance. C'est parmi ces derniers, parmi les écrivains « de bonne foy », que nous devons faire figurer M. Émile Gavelle, l'un de nos membres correspondants, auteur d'un travail sur les Lagrené, déposé sur le bureau de la Société d'Émulation, à la séance d'août dernier, et sur lequel notre Compagnie, sans doute en raison des affinités qui nous rattachent à cette famille, a bien voulu nous charger de présenter un rapport.

M. Gavelle, qui s'affirme aujourd'hui comme généalogiste, s'est principalement fait connaître jusqu'à ce jour comme écrivain d'art; élève de l'école du Louvre, il a publié plusieurs travaux remarqués sur cette spécialité, dans laquelle il a acquis une grande compétence. Diverses circonstances lui ayant mis entre les mains des documents généalogiques intéressant la famille de Lagrené, il a eu l'heureuse pensée de compléter par de nouvelles investigations le dossier qu'il possède déjà. Ses savantes et judicieuses recherches, tant à la Bibliothèque Nationale qu'à la Bibliothèque d'Amiens ou ailleurs, lui ont permis de grouper en un faisceau une série de pièces presque ignorées, souvent même inédites, sur les Lagrené aux XVIe et XVIIe siècles. L'auteur de cette étude n'a pas la prétention de présenter une généalogie suivie de cette maison, la correspondance que nous avons échangée avec lui à ce sujet nous permet de concevoir l'espoir qu'elle sera publiée ultérieurement, aujour-

d'hui il ne s'agit que de quelques biographies de personnages peu ou pas connus, mais néanmoins intéressants pour notre province.

Le nom de Lagrené est depuis longtemps répandu dans l'Amiénois. La branche la plus connue de cette famille, celle des seigneurs de Bellettre, de la Motte et de Cavillon, au pays de Picquigny, était, au moment de l'édit de Louis XIV sur la recherche de la noblesse, en possession déjà depuis plus d'un siècle des privilèges dudit ordre. D'après les nobiliaires de Picardie, elle remonterait à Jean de Lagrené, écuyer, seigneur de Bellettre, lieutenant-général de M. le bailli de la châtellenie, baronnie et seigneurie de Picquigny, vivant en 1546, époux de Firminie Limeux.

Son fils, Etienne de Lagrené, seigneur de Bellettre, fut aussi lieutenant d'Abbeville, sous le capitaine du Breil. Ses descendants exercèrent tous le métier des armes et prirent leurs alliances dans la noblesse de la région. Charles de Lagrené, seigneur de Cavillon, obtint, en 1701, un certificat de noblesse des commissaires du Roi, Bignon et Bernage. Son fils, Pierre, épousa, en deuxièmes noces, en 1707, à l'âge de quarante-cinq ans, Marthe de Montmorency, qui en avait cinquante-cinq. La descendance de Pierre de Lagrené paraît s'être éteinte assez promptement ; en effet, on ne trouve aucune trace des trois fils qu'il avait eu de son premier mariage avec Claire de Canteleu. Une de ses filles, Marie-Thérèse, née en 1693, fit ses preuves pour entrer à Saint-Cyr.

Les Lagrené, seigneurs de Bellettre et de Cavillon, portaient pour armoiries : de gueules, au chevron d'or accosté et enlacé d'un autre chevron d'argent renversé mouvant du chef. Tous sont cités dans

Villers-Rousseville. M. Émile Gavelle leur consacre cinq notices, à la fin de son travail ; il y relate plusieurs pièces d'un grand intérêt, entre autres un acte relatif à une donation faite à l'église de Picquigny par Jean de Lagrené, fils du lieutenant d'Abbeville.

Dans tous les nobiliaires de Picardie, les Lagrené de Cavillon sont seuls mentionnés; cependant il est constant qu'à la même époque existait en Picardie une autre branche de la même famille, dont la filiation est établie depuis Robert de Lagrené, époux de Jeanne de Moranvilliers, vivant en 1576, présents tous deux au contrat de mariage de leur fils Nicolas, notaire à Amiens, avec Anne Rose. Ces Lagrené, dès le siècle suivant, étaient en possession des fiefs de Valencourt, le Chaussoy, Friaville, Authieulle ; ils paraissent dès lors avoir joui des privilèges de la noblesse, ainsi qu'il appert des « Lettres et notes, mémoires et renseignements pour établir et prouver la généalogie et la noblesse de M. de Lagrené du Chaussoy, président-trésorier de France au bureau des finances d'Amiens. » On peut consulter ce document à la Bibliothèque Nationale, à la collection dite « Nouveau d'Hozier ».

Il est probable que c'est à cette branche qu'appartenaient l'évêque d'Hébron et les chanoines d'Amiens, qui font le sujet des premières notices de M. Émile Gavelle. Nous devons regretter que, jusqu'à ce jour, notre zélé correspondant n'ait pu les relier entre eux, ni les rattacher au tronc principal, mais la quasi-certitude de leur affinité résulte de ce fait que tous portaient pour armes : « d'azur au chevron d'or abaissé, surmonté en chef d'un croissant accosté de deux roses, le tout d'argent, et accompagné en pointe

d'un épi de blé d'or, feuillé d'argent. » Ces armoiries étaient celles des Lagrené de Valencourt jusqu'au jour, probablement vers la fin du XVIIIe siècle, où ils les ont abandonnées pour prendre celles des Lagrené de Cavillon, qui étaient éteints.

Quant à la parenté entre les deux branches, M. Gavelle en a trouvé une preuve convaincante dans une annotation, écrite de la main même de Villers-Rousseville, sur un exemplaire d'Haudicquer de Blancourt ayant appartenu à Ch. d'Hozier, dont il porte l'*ex libris*, et prêté par lui à Villers-Rousseville pour ses recherches. Cet Haudicquer se trouve à la Bibliothèque Nationale; la note porte : « Les Lagrené vivant à Amiens sont les cousins de Charles de Lagrené (de Cavillon). Ces Lagrené d'Amiens appartiennent à la famille de M. de Lagrené-Valencourt, gentilhomme servant de Marie-Thérèse. »

La première des notices présentées par M. Émile Gavelle, la plus longue, celle pour laquelle il a amassé le plus de documents probants, est celle de Nicolas de Lagrené, religieux de l'ordre des Prémontrés, successivement curé d'Olincourt, puis de Saint-Germain d'Amiens, suffragant et vicaire général, en 1511, de l'évêque d'Amiens, François de Halluin, puis de son successeur, le cardinal Charles Hémart. En 1513, il fut nommé à l'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens, à la démission de Thomas de l'Ecluse, auquel il succéda également comme abbé du Mont-Saint-Martin, au diocèse de Cambrai; enfin, en 1517, il reçut le titre honorifique d'évêque d'Hébron. Hugo, dans son histoire de l'ordre des Prémontrés, ainsi que Maurice Dupré, Daire, Pagès et, de nos jours, MM. Janvier et Bréard parlent avec éloge de Nicolas de Lagrené

qu'ils considèrent comme l'un des chefs les plus célèbres de cette illustre abbaye. Celle-ci ayant été ruinée dans les nombreuses guerres qui désolèrent la Picardie à cette époque, l'Évêque d'Hébron entreprit sa reconstruction. Il mourut en 1540 et fut inhumé dans l'église qu'il avait fait bâtir. En 1597, les Espagnols saccagèrent de nouveau l'abbaye et violèrent les restes de Nicolas de Lagrené. Plus tard, les Prémontrés transférèrent le corps de leur ancien abbé dans la nouvelle église construite de 1611 à 1618. Pagès fait le récit de cette translation et donne la description détaillée du mausolée, au haut duquel étaient sculptées les armoiries de l'abbé que nous avons précédemment citées. MM. Janvier et Bréard, dans leur monographie de l'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens, donnent le dessin au trait de ce tombeau.

Après quelques mots consacrés à François de Lagrené, curé d'Olincourt et de Saint-Firmin, sous-prieur, puis prieur de l'abbaye de Saint-Jean, mort en 1574, M. Émile Gavelle nous entretient de trois chanoines d'Amiens du nom de Lagrené, cités par Pagès comme ayant reçu leur sépulture dans la cathédrale, ce sont : Claude Lagrené, mort en 1549, Jacques Lagrené, mort en 1555, et un troisième, vivant en 1614, dont il ne dit pas le prénom, mais qui paraît être le même que le chanoine Robert de Lagrené qui figure dans un acte de partage du 14 septembre 1647. Il ne subsiste aucun vestige de ces tombeaux dans notre église métropolitaine.

Dans l'article suivant, il est parlé de Pierre de Lagrené de Valencourt, gentilhomme servant (pannetier) de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, reçu en 1672, à la démission d'Antoine Berthe, écuyer,

seigneur de Courteborne. Né en 1649, il épousa en premières noces Marie-Madeleine Pingré, et en deuxièmes noces Catherine Dufresne. De ces deux mariages, il laissa postérité.

Viennent ensuite Antoine de Lagrené (1650-1686), conseiller au présidial d'Amiens, en 1674, frère puiné du précédent, et N. de Lagrené-Valencourt, admis dans les mousquetaires gris du Roi, le 28 février 1693. Ce dernier est certainement Melchior, fils du gentilhomme servant de Marie-Thérèse, lequel naquit le 19 septembre 1675.

Les dernières biographies sont celles des Lagrené de Cavillon, Étienne, Jean, Charles, Jacques et Charles, IIe du nom. Nous avons parlé plus haut des principaux d'entre eux.

Le travail de M. Émile Gavelle s'arrêtant à la fin du XVIIIe siècle, il n'y est pas question des Lagrené ayant vécu depuis lors. Qu'il nous soit cependant permis, pour compléter cette esquisse d'une famille ayant joué un rôle des plus honorables dans notre contrée, de rappeler qu'en 1737, Pierre-Antoine de Lagrené, écuyer, seigneur de Valencourt, fils du mousquetaire, acheta de Claude-François de Mons d'Hédicourt une charge de président-trésorier de France et général des finances en la généralité d'Amiens. Son fils, Antoine-Melchior de Lagrené, chevalier, seigneur du Chaussoy, Valencourt, la Boisselle, lui succéda en 1761, et mourut en charge, le 28 janvier 1785, laissant huit fils, dont quatre se marièrent; c'est d'eux que descendent les Lagrené actuels.

A une époque plus moderne, sous le règne de Louis-Philippe, M. Théodore de Lagrené, ambassa-

deur extraordinaire en Chine, établit le premier des relations politiques et commerciales entre notre pays et le Céleste Empire Le Roi le nomma pair de France, à sa rentrée en France; en 1849, les électeurs de la Somme, reconnaissants des services rendus, l'envoyèrent siéger comme député à l'Assemblée législative. M. Théodore de Lagrené est mort en 1862, laissant la réputation d'un diplomate éminent.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, cette étude en appelle une autre qui reliera entre eux tous ces Lagrené, incontestablement de la même famille, mais pour lesquels le point de jonction fait souvent défaut; il y a pour cela des recherches à faire qui doivent tenter un travailleur zélé et consciencieux comme M. Émile Gavelle. En outre, la notice d'aujourd'hui ne porte-t-elle pas pour sous-titre : « Fragment de dictionnaire biographique et héraldique de la Picardie aux XVI$^e$ et XVII$^e$ siècles? » Ces mots ne contiennent-ils pas une promesse à laquelle, nous en avons le ferme espoir, notre savant correspondant ne faillira pas? Nous attendons donc de lui avec confiance, et dans un avenir prochain, sur les familles notables de notre province, de nouvelles études aussi fortement documentées que celle présentée aujourd'hui, études auxquelles la Société d'Émulation, nous osons préjuger sa décision, sera heureuse de donner bon accueil.

---

**Nicolas et François Rumet**, Maïeurs et historiens d'Abbeville au seizième siècle. *De Abbavillà Capite comitatus Pontivi excerptum ex historià Picardiæ Nicolai* et suivi d'extraits de la *Chronique du Pays et Comté de Ponthieu* de François, publié et annoté par ERNEST PRAROND. — Paris, Picard, 1902 ; LXXIV-86 p. in-4°.

ERNEST PRAROND. **Au jardin**, *Propos d'oncle*. — *Au jardin*. Lafosse, 1902 ; 244 p., pet. in-4° carré, avec port. et vig.

*Compte rendu lu par* M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 6 novembre 1902.*

Notre vénéré collègue et Président d'honneur M. Ernest Prarond dont nous avons célébré, il y a plus de huit ans déjà, en mai 1894, le cinquantenaire comme membre de notre Compagnie, semble vraiment défier la durée d'un siècle, et il reste toujours l'écrivain laborieux, fécond et érudit, qui a publié tant et tant de volumes de poésie, de littérature et d'histoire locale.

Il m'a chargé d'offrir en son nom aujourd'hui à la Société d'Émulation deux nouveaux ouvrages d'un genre absolument différent qui viennent d'éclore de nouveau sous sa plume : l'un, en in-4°, comprend *le Chapitre de l'histoire de Picardie de Nicolas Rumet* relatif à Abbeville, suivi *d'Extraits de la Chronique du pays et Comté de Ponthieu de François Rumet,* son fils aîné. L'autre est un charmant recueil de poésies, édité en in-8°, portant pour simple titre : *Au jardin, propos d'oncle.*

M. Prarond, avec le soin consciencieux qu'il apporte à toutes ses publications, comme nous l'avons fait

remarquer il y a peu d'années encore, pour celles du *Cartulaire du Comté de Ponthieu*, puis de là *Chronique de Centule*, a commencé le premier des volumes dont il nous offre la primeur par un hommage rendu, en vers latins, s'il vous plaît, à Nicolas Rumet, son prédécesseur après plusieurs siècles à la mairie d'Abbeville ; on reconnaît là, comme on l'avait vu dans d'autres ouvrages de fond, le littérateur et l'historien resté fervent humaniste. Puis, notre digne collègue nous a retracé, avec son talent et son savoir habituels, la vie, si remplie, de l'auteur de l'*Histoire de Picardie*, rehaussant sa relation d'extraits de nombreux documents d'un haut intérêt.

La biographie de François Rumet vient ensuite, non moins attachante, et tout cela, sous forme d'un avant-propos qui tient presque la moitié de ce volume comprenant en tout avec la table 101 pages, et faisant suite à toutes celles écrites par lui sur le passé glorieux de notre vieille cité.

A cette ville natale à laquelle il s'est tant consacré dans tout le cours de sa longue carrière, M. Prarond adresse son hommage d'enfant toujours dévoué ; il le fait encore, comme pour Rumet, en poésie latine dont il a conservé, de sa prime jeunesse, toute la facilité de facture. Il nous montre la ville du XVI[e] siècle, alors qu'elle présentait son enceinte toute hérissée de tours, et que la mer, pénétrant par plusieurs bras de la Somme, permettait aux navires de la sillonner. Une charmante vignette de M. Ris-Paquot forme en quelque sorte la traduction des vers. Abbeville, nous dit le poète latin, n'oublie pas son vieil historien des siècles passés qui a rappelé sa gloire et son honneur, et si elle pleure ses canaux et ses remparts disparus,

elle adresse, dans son regret, un souvenir de reconnaissance à Rumet.

Le texte des deux narrateurs, écrit, pour celui du père, en cette langue latine qui brave le temps, est accompagné par M. Prarond d'annotations nombreuses ; elles ont toutes leur valeur et elles mériteront d'être relevées par les écrivains futurs qui n'auront qu'à y glaner à pleines mains. Là, comme ailleurs, M. Prarond a apporté l'appoint de ses remarques et de ses recherches personnelles qui constituent, on peut le dire, une œuvre à part. A la fin du volume, les annotations abondent sous forme d'*Extraits de la Chronique de François Rumet*, et enfin l'ouvrage se termine par l'analyse sommaire de l'*Historia Picardiæ.*

On voit d'ici le vénérable Abbevillois accoudé à un pupitre dans la salle des manuscrits à la Bibliothèque Nationale où se trouve l'œuvre des Rumet, compulsant les textes, s'arrêtant à chaque point qui appelle ses remarques, pour y ajouter une note plus ou moins développée ; puis, revenu dans son cabinet à Abbeville, et passant ses journées et ses veilles à travailler sans relâche pour faire œuvre utile et ne rien laisser d'incomplet et d'inachevé. On peut dire que M. Prarond aura bien mérité de la ville qui l'a vu naître pour l'ardeur et le dévouement qu'il apporte à explorer son passé et à faire ressortir ses fastes et ses gloires.

Dans l'autre volume, *Propos d'Oncle*, celui-là tout familial, notre collègue a dépouillé l'allure du grave historien. Il a repris sa plume de poète, il l'a maniée avec une facilité toute juvénile en pensant à ses neveux et à ses nièces, pour leur léguer les pensées les plus

intimes de son cœur, s'associant à leurs jeux, dès leur enfance, s'intéressant à leurs joyeux ébats et à leurs réflexions primesautières et naïves.

Voici d'abord son portrait, buriné par Jules Buisson en 1844 ; l'auteur n'avait alors que vingt-cinq ans environ, c'était le jeune poète chevelu, aux yeux vifs qu'on retrouve encore, au sourire peut-être un peu narquois alors, tout spirituel, et où l'on voit ce sentiment de bonté native qui ne l'a jamais quitté. Plus loin, nous le retrouvons, en 1892, à l'âge de soixante-dix ans, aux traits plus graves mais non austères. La barbe, là, est entière ; les cheveux, un peu moins épais, ont faiblement blanchi, mais le visage a conservé toute sa correction, toute sa sérénité ; les rides n'y ont pas eu de prise, et n'en ont pour ainsi dire pas encore aujourd'hui.

Quant au volume, nous ne saurions l'analyser dans toutes les délicatesses qui y sont exprimées; il ne comprend pas moins de *cent huit* pièces détachées, toutes inspirées par l'affection du poète pour ceux qui portent son nom et qui le transmettront. L'auteur a montré dans ce recueil son art d'être, non pas grand-père comme Victor Hugo, mais oncle dévoué et plein de sollicitude. Tout lui est matière à pensées et à observations; dès leur berceau, il se montre attentif à tous les actes, à tous les gestes, puis aux propos enfantins de son neveu et de sa nièce, et il a vite fait de les fixer sur le papier en vers menus qui trottent comme des bambins. C'est leur vie même qui semble se dérouler ainsi avec leurs mille et une particularités, et ce sont parfois des parallèles entre le frère et la sœur où se dévoilent, sous l'œil bienveillant, les différences de caractères selon le sexe. L'oncle a pour

eux toutes les tendresses, et c'est plaisir de voir comment il sait les exprimer. Puis les enfants grandissent, les vers grandissent aussi, deviennent un peu plus graves pour leur faire admirer la nature avec *les spectacles du jardin*, le *petit traité du cheval*, les *récits divers*, etc. Même en cours de voyage, l'auteur pense aux siens, et il faut lire cette charmante pièce sur le choix du nom, composée pour la nièce *sur la mer Atlantique* ; il parle ensuite au neveu avant d'aller à Rome, et, de cette ville, il leur écrit encore, toujours sous la forme rimée ; plus loin, c'est *dans la montagne*, puis devant les *sapins*

Les enfants ont continué à progresser en âge, et alors viennent les leçons d'histoire qui remplacent les contes d'enfants ; il y parle du déluge et même d'avant, pour les entretenir ensuite de *saint Georges* ; il n'oublie pas enfin, dans une *conférence*, de leur dérouler les grands faits historiques. Il faudrait tout relever dans ce volume qui se termine sous le titre, *Petits mémoires*, par l'évocation de délicieux souvenirs d'enfance rappelés à la sœur du poète.

Tel est ce recueil ; il nous montre notre littérateur et historien sous un jour tout différent qui n'est pas le moins bon, et il y a laissé voir le meilleur de lui-même.

ÉM. DELIGNIÈRES.

---

# TABLE DES NOMS

## A



## B

## C

## D

## E



## F



## G

## H



## I



## J



## L

## M

N



P



R

## S



## T



## V

W

# TABLE DES PLANCHES

# TABLE DES MATIÈRES

## 1900

## 1901



## 1902

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

